

RECHERCHES HISTORIQUES

BULLETIN D'ARCHÉOLOGIE, D'HISTOIRE, DE BIOGRAPHIE, DE BIBLIOGRAPHIE, DE NUMISMATIQUE, ETC., ETC.,

PUBLIÉ PAR

PIERRE-GEORGES ROY

VOLUME QUATORZIÈME

LÉVIS

1908

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

Vol. XIV JANVIER 1908 N° 1

LE CHAPITRE DE LA CATHÉDRALE DE QUÉBEC ET SES DÉLÉGUÉS EN FRANCE. LETTRES DES CHANOINES PIERRE HAZEUR DE L'ORME ET JEAN-MARIE DE LA CORNE.

1723 - 1773

(Suite)

Les archives de l'archevêché n'ont que cinq lettres de M. de Latour, adressées au Chapitre de Québec. Deux écrites de sa main sont presque illisibles ; cet auteur si fécond a dû faire le désespoir et le martyre de ses éditeurs.

Mon tour est arrivé de souffrir ; mais j'abrégerai, autant que possible, le supplice.

Lettre du 22 mai 1732, de Toulouse : " Je viens de faire le voyage de Touraine et de Berri, comme vous le souhaitiez, et j'y ai examiné avec attention l'état des affaires. Le prieuré d'Eve est en bon état.

" Le fermier est un fort honnête homme, il y vit commodément avec ses enfants qui sont tous fort honnêtes gens. Mais je ne crois pas qu'il y gagne beaucoup. Il y a quelque dépense à faire à l'église en ornements et réparations, mais c'est un petit objet......

" Le prieuré de Chezelle est tout en désordre L'église a été interdite dans une visite. Il en faut refaire à neuf une bonne partie et fournir une quantité d'orne-

ments......" Il est ensuite question du procès contre le fermier la Brosse.

" Le premier procès qui a été gagné contre lui en a fait naître un autre. On a laissé toucher 3000 frs auxquels le sieur Labrosse était condamné, au sieur Mars procureur contre qui maintenant il faudra avoir un nouveau procès pour les retirer. Sans compter celui qu'il lui faudra faire pour reprendre les actes du procès contre le curé de Luan ([1]) à qui on a laissé prendre 19 sentences pour ne pas accorder une chose qui lui est due, savoir la solidarité entre les codécimateurs. Ce procès et cette conduite ont paru si odieux que le Parlement a voulu mettre le procureur (le sieur Mars) en prison et par arrêt l'a menacé d'interdiction......"

D'après M. de Latour—et c'est ce que M. De L'Orme avait déjà écrit—, les bâtiments de Maubec tombaient en ruines, il fallait les rebâtir plutôt que les réparer. " Des réparations qui vous toucheront sans doute davantage, ce sont celles qui regardent le service de Dieu. En effet, plusieurs des églises dont le Chapitre était décimateur ou patron se trouvaient dans un état pitoyable.... Il y a plusieurs moyens de rétablir les choses, car après tout il y a des fonds et même considérables.

" 1° Arranger les titres et les...., car autrement tout se perd... de tous côtés. (Impossible de lire le reste).

" 2° Mettre un intendant pour ce travail. Les ecclésiastiques en sont communément peu capables.... ([2]).

" 3° La coupe des bois. J'ai retrouvé les bulles

([1]) Le chanoine De L'Orme parle souvent dans ses lettres de ce procès qui lui donnait de grandes inquiétudes. " Cette affaire, écrit-il le 20 juillet 1731, ne laissera pas de coûter considérablement par la faute de ce malheureux contre lequel, à ce que l'on m'a dit, nous ne pourrions avoir aucun recours."

([2]) Erreur ! Le Chapitre, au lieu de payer seulement son agent ordinaire, aurait été obligé de donner en plus un salaire à cet intendant. Dépense additionnelle, recette nulle.

d'union que M. De L'Orme attendait depuis plusieurs années, je les lui ai envoyées à Paris. Sans doute qu'il poursuivra l'affaire.

" 4° Mettre des troupeaux dans le pays.... ça coûtera. C'est à vous d'y voir (1).

" 5° Faire des fermes particulières. Les fermiers généraux gagnent beaucoup sur les sous-fermiers.

" 6° Faire à neuf les bâtiments qui menacent ; sans cela vous serez toujours à recommencer.... "

" Paris, 20 avril 1733.

" Messieurs,—J'arrivais de Maubec où j'ai passé une bonne partie de l'année lorsque votre lettre m'a été rendue. Je vais y répondre en détail dans celle-ci, en attendant de vous instruire dans une autre du reste des affaires.

" J'ai été affligé de la mort de M. Hamel (2). Je n'ai point attendu l'avis que vous m'en donnez pour offrir en sa faveur le saint sacrifice. Sa place a été heureusement remplie par M. Falaise (3) dont je connais parfaitement le mérite. J'ai appris par d'autres voies l'acquisition que vous faites de M. Valier (4) dont il avait été l'élève. Elle ne peut que faire honneur au Chapitre.

" Je vous remercie de la politesse avec laquelle vous avez fait pour moi le règlement que le roi demandait (5). J'espère que l'année prochaine je recevrai une expédition en forme de cette délibération pour me servir de titre. Je vous prie aussi de m'apprendre à combien montera la portion de chaque chanoine ; je n'en aurais

(1) M. De L'Orme avait dit la même chose, mais les chanoines ne voulaient pas fournir les fonds.

(2) Mort le 5 septembre 1732.

(3) Pierre de Gannes Falaise. Je parlerai de lui plus tard et lui consacrerai quelques pages.

(4) Il remplaça comme théologal M. Boulard qui était mort le 28 septembre 1733.

(5) De donner double prébende au doyen.



rien su cette année si M. Boulanger ne m'eût dit qu'ils avaient eu 730 frs chacun.

" Je suis charmé que vous ayez conservé à M. De L'Orme sa gratification de 400 frs. Le changement que vous croyez devoir faire sur les conventions faites avec moi ne peut avoir lieu qu'au mois de novembre prochain. Je suis en cela votre exemple, et d'ailleurs j'avais pris pour cette année des arrangements qui ne permettent pas une révolution si subite ; à laquelle la modicité de la somme ne donnait pas lieu de s'attendre (1). Je souscris à la distribution des emplois que vous faites entre M. De L'Orme et moi. Il y a grande apparence qu'il ne quittera pas la ville cette année non plus que la dernière. Pour moi, d'abord après le départ des vaisseaux, j'irai me rendre à mon département de la campagne (2). Rien n'est plus sage que les règles de médiocrité que vous donnez pour la distribution de la parole de Dieu ; en effet quand un chanoine de Québec prêche les fêtes et les dimanches, on a lieu d'être content de lui. Vous verrez par le succès des lettres de change de cette année si la suspension des comptes, si

---

(1) Le Chapitre, par une délibération du 1er octobre 1732, avait décidé que M. de Latour resterait en France encore une troisième année, mais qu'il n'aurait que sa prébende *sans gratification ;* on lui retranchait 500 frs. Au cas où il y aurait quelque difficulté entre M. De L'Orme et lui au sujet des comptes, Mgr de Mornay devait être prié de les régler comme arbitre et amiable compositeur. Le Chapitre écrirait un mémoire à M. le comte de Maurepas pour le prier d'augmenter le revenu des chanoines, " lequel par la double portion qu'il faut donner au doyen du chapitre devient si modique qu'ils seront dans l'impossibilité de se soutenir avec leurs canonicats ". Dans cette même assemblée on donna la nouvelle que les lettres de change de 3000 livres tirées sur M. De L'Orme avaient été protestées. C'est ce qui explique la mauvaise humeur des chanoines.

(2) Le Chapitre se trouvait ainsi avoir deux agents : un pour la ville, l'autre pour la campagne ! M. de Latour avait déjà perdu de son prestige et son collègue commençait à rentrer en grâce.



la mission d'Orléans, si le voyage de Toulouse ont été la vraie cause de leur protêt. Le séjour de trois semaines à la Rochelle n'y a pas plus contribué, puisque j'y ai appris que M. De L'Orme était encore alors dans le Berri, et qu'en effet je partis pour Paris et j'y arrivai en même temps que lui. Je suivis de près son neveu qui par la même raison resta assez longtemps à la Rochelle..."

M. de Latour donne des détails sur différents marchés qu'il a faits, pendant l'hiver qu'il a passé à Maubec et il ajoute : " Vous voyez par là que le spirituel n'est pas tout à fait incompatible avec le temporel......

" J'ai été très surpris 1° de voir 6000 frs de lettres de change, tandis que les protêts de l'année dernière ont dû vous faire sentir qu'il y avait peu à compter sur les fonds ; tandis qu'aucun de nous deux ne vous donnait avis d'en tirer, que l'on vous marque même expressément combien les procès, les saisies, les réparations extraordinaires, etc., ont diminué vos revenus cette année. C'est vouloir absolument perdre tout son crédit. 2° Que vous comptiez sur 3000 frs, sans avoir égard à ma portion, comme vous faisiez quand j'étais en Canada ; comme si vos revenus en France avaient augmenté depuis un an. 3° Que vous ayez tiré les lettres de change sur moi sans m'en avoir prévenu lors de mon départ de Québec et après avoir projeté mon retour au mois de mai de cette année. Pouvais-je donc prendre aucun arrangement dans cette situation, pouvais-je compter d'avoir à payer des lettres de change dans un temps où il me fallait songer à partir ; était-il même juste de prendre tous les fonds à M. De L'Orme dans un temps que toutes les lettres de change lui étaient adressées. Lui ôter les moyens de les payer, n'était-ce pas l'obliger à les faire protester ? Je vous marquerai dans une seconde lettre quel a été le succès de celles de cette année aussi bien que celui des comptes de M. de L'Orme.

" Au reste, messieurs, j'ai reçu avec toute la reconnaissance que je dois les excellents avis dont votre charitable lettre est parsemée. J'espère qu'avec la bonne volonté dont je suis plein, je ferai, en si bonne école de rapides progrès surtout en matière de politesse dont votre lettre est un chef-d'œuvre."

La lettre de M. de Latour pouvait elle-même passer pour un modèle de persiflage.

Le 26 mai 1733, autre lettre de M. de Latour.

" ... On a été obligé de faire avant mon arrivée un procès criminel aux frais du Chapitre, en qualité de seigneur justicier, contre le nommé Naudin accusé d'avoir tué sa femme. Le prévenu qui avait été enfermé dans une chambre de l'abbaye s'en est enfui. On aurait pu nous rendre responsables, parce que l'on n'a point de prison en ordre. Cependant l'on n'a rien dit. Mais je regarde comme perdus tous les frais qu'on a été obligé de faire (1). On commença l'année dernière.....un procès contre le sieur Déchirons pour des dégradations qu'il a faites dans les bois de l'Abbaye. Ce procès a été plus loin que j'en aurais voulu, à cause de la descente que messieurs des eaux et forêts ont faite sur le lieu. Les frais montent déjà à plus de six ou sept cents francs et l'affaire n'est pas finie...... Il y a eu le dernier été une inondation extraordinaire dans tout le pays de Brême, où Maubec se trouve situé dans un fond. Cette inondation a fait un grand tort aux étangs de l'abbaye......

" M. De L'Orme a voulu absolument porter sa gratification sur le pied de neuf cents livres......"

Dernière lettre de M. de Latour, 4 mai 1734.

.... " Je suis.... comptable de ce que j'ai reçu pour mon revenu et ce que vous m'aviez promis, sur quoi

(1) Le 2 juin 1731, M. De L'Orme écrivait à son frère : « Je vous ai mandé... qu'il y avait un paysan qui avait assassiné sa femme dans les dépendances de notre abbaye de Maubec et que ce procès criminel nous coûterait considérablement."



je n'ai pas cru devoir faire aucun changement qui même eût été à votre préjudice, puisque les dépenses qu'il a fallu faire vont au-delà. Vous recevrez ce petit compte sur le pied que vous m'avez marqué. Les articles litigieux auxquels j'ai inséré des protestations se videront dans la suite, si la Providence nous réunit. Sinon que je n'irai point apparemment chercher mon reste en Canada et je vous prierai de le donner aux pauvres pour moi ; il me reste une petite somme en main que je garde pour me tenir la place de ce que nous croyons M. De L'Orme et moi nous être dû de plus, sur quoi je ferai raison sur ce qui en sera arrêté. Le séjour que je fais ici ne peut vous nuire, puisqu'il ne s'était présenté aucune personne qui voulût du doyenné; la place eut été toujours également vacante, quand même j'aurais fait ma démission comme j'ai été sur le point de la faire, et malgré les offres que m'a faites Mgr l'évêque de me conserver mon revenu, je lui ai déclaré que je n'en veux rien toucher. Pour le gros (1) qui peut me revenir, je vous prie de l'employer partie à la décoration de l'église et partie en faveur des pauvres enfants du petit séminaire à votre choix......

" Nous n'avons pas pu comprendre, M. De L'Orme et moi, comment nos portions ont pu être si prodigieusement diminuées, puisqu'il a été payé près de 2000 frs de lettres de change sur les six mille tirées l'année dernière, sur quoi même vous auriez tiré dans vos propres principes. Car l'année d'auparavant, sur les trois mille livres ordinaires il avait été acquitté ou il était resté en France sans vous revenir pour près de cent pistoles. Nous ne devons ni l'un ni l'autre entrer dans la dépense que vous avez faite pour la fourrure des habits de chœur. L'usage est établi depuis longtemps que chacun se les fournit en particulier......

---

(1) Le gros, c'était la prébende ordinaire des chanoines, en y retranchant ce qui était donné pour l'assistance aux offices.

" Je n'ai pas eu beaucoup de peine à instruire M. De L'Orme de toutes les affaires que j'ai faites ; nous avons toujours agi d'une parfaite intelligence. Il est aisé de la conserver avec moi quand on le veut. Je vous envoie un mémoire de tous les arrangements que j'y ai mis......

Je ne sais pas exactement en quel temps M. Boulanger (1) a fait sa démission de son canonicat ; mais comme il a quitté Mgr l'évêque, dès le mois de février ou de mars, pour aller à St-Nicolas de Chardonnet, il y a grande apparence qu'il quitta aussi pour lors son bénéfice et que son gros doit nous revenir depuis ce temps-là. Vous le saurez par Mgr l'Evêque."

Il nous faut maintenant retourner un peu en arrière et reprendre les lettres de M. Hazeur De L'Orme pour en finir avec M. de Latour.

Lettre de M. De L'Orme au Chapitre, 10 mai 1732.

" J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, sans date, par laquelle vous me marquez que je serai peut-être surpris qu'on ait député M. de Latour doyen pour examiner et allouer mes comptes. Rien ne me surprend de votre part, je dois m'attendre à tout, et dès à présent j'y souscris ; car vous ne faites

(1) M. Boulanger était, comme on l'a vu plus haut, le secrétaire de Mgr Dosquet. Venu avec lui à Québec, il avait été fait chanoine, le 9 octobre 1729, étant simple tonsuré. Il fut ordonné prêtre le 23 septembre suivant. D'après Ferland, il retourna en France en 1735, avec Mgr Dosquet et M. Gosselin, dans le vaisseau du roi le *Rubis*. Ferland fait erreur. M. Boulanger repassa en France en 1732 avec Mgr Dosquet et ne revint plus en Canada.

Il était fort habile et, à l'exemple de son évêque, il réussit à bien se caser. Le 1er juillet 1739, M. De L'Orme écrivait à son frère : "M. Boulanger que vous avez eu en Canada chanoine a accompagné Mgr Dosquet à Rome. Il a trouvé le moyen par des personnes qui approchent le Pape d'assez près, de faire écrire à l'Isle en Flandre, d'où il est, pour avoir un canonicat de la cathédrale, qui lui a été accordé ; cela lui vaut environ 1300 frs, le voilà bien à présent."

D'après Tanguay, il mourut le 20 mars 1742.



rien qu'après avoir pesé et délibéré toutes choses dans les assemblées que vous tenez, où rien n'échappe à votre attention, et l'exactitude que l'on doit avoir dans les affaires, et où vous vous appliquez avec soin à rendre à un chacun la justice qui lui est due. Cependant, messieurs, vous me permettrez de vous demander les raisons qui ont pu vous engager à faire passer en France M. le doyen. Parce que, me diriez-vous, c'est la personne la plus capable que nous ayons trouvée pour faire l'examen de vos comptes. Je sais que M. de Latour est une personne très entendue dans les affaires, vous ne pouviez assurément faire un meilleur choix, j'aurais grand tort de me plaindre de lui; il m'a accablé de politesses et a très bien agi envers moi et j'ai tâché de lui rendre le réciproque. Mais croyez-vous que vous n'eussiez pas trouvé à Paris des gens qui eussent pu arrêter mes comptes sans vous exposer à une dépense aussi considérable que celle que vous avez été obligé de faire pour son passage et son séjour en ce pays?......" Il y a ensuite trois grandes pages in-folio pour raconter les faits et gestes, les prédications et les voyages de M. de Latour et montrer l'inutilité de sa délégation. M. De L'Orme termine comme suit: « Vous connaîtrez par les protêts que les lettres de changes tirées sur moi l'année dernière n'ont point été acquittées 1° parce que tous nos revenus sont saisis, 2° parce qu'il m'est dû considérablement par le Chapitre de Québec, dont il est juste que je sois payé."

Le 23 juin 1732, M. De L'Orme écrit à son frère: " M. le doyen est à présent à Toulouse dans sa famille. Il faut que ce soit moi qui fasse toutes les affaires et qui donne les ordres en Berry pour faire agir les personnes qui y sont chargées de régir dans le temps que je suis à Paris. J'ai la peine et il a le profit. Il m'a écrit deux fois depuis qu'il est parti de Paris, une fois de Maubec et une fois de Limoges d'où il m'a envoyé les bulles d'union que j'avais prêtées à M. de Mornay



pour les faire fulminer dans son abbaye (de Bénevent). Je vais travailler à le faire dans la nôtre, afin de parvenir ensuite à la coupe de nos grands bois...D'ailleurs je n'ai point à me plaindre de M. de Latour. Il m'est revenu qu'il avait envie de mettre un régisseur pour les biens du Chapitre. Il y en a eu un autrefois placé par M. Thiboult. Qu'en est-il arrivé ? — L'on donnait 600 frs de gages à ce régisseur qui demeurait en Berry ; il se nommait Nicault. Qu'a fait cet homme pendant sa régie ? — Il a dégradé tous les biens, il a perdu un procès de conséquence pour avoir fait couper du bois sans permission de la maîtrise des eaux et forêts d'Issoudun..."

Le 1er mai 1733, autre lettre au Chapitre :

" M. de Latour, doyen de notre Chapitre, après avoir mûrement pesé et examiné tant à Paris pour les procès, qu'à Maubec pour les réparations, les dépenses portées dans les trois comptes que vous lui aviez remis, les a enfin arrêtées le 9 mars dernier, et les deux pour 1732 et 1733, le premier mai de cette année. Vous connaîtrez l'emploi que j'ai fait de vos deniers, et que bien loin de vous devoir comme l'ont cru quelques-uns d'entre vous, il m'est dû au contraire plus de 2000 frs dont je ne suis point encore payé. Les comptes ci-joints et ceux que M. le doyen vous envoie vous éclaireront làdessus parfaitement..."

La mission de M. Latour étant terminée, M. De L'Orme rentra dans tous ses droits, et ses appointements lui furent rendus en entier, c'est-à-dire qu'il avait sa prébende intacte et neuf cents francs de gratification, voyages compris. Le 1er mai 1734, il écrit à ses confrères : " M. de Latour ne se mêle plus de nos affaires depuis le 1er mai. Quoiqu'il ne repasse point cette année en Canada, il conserve cependant son doyenné sans en vouloir toucher le revenu. Il s'est démis de la cure de Québec à laquelle il avait été nommé par le séminaire. Il vous envoie, à ce qu'il m'a dit, un petit



état de ce qu'il a touché depuis le 5 octobre 1731 qu'il est parti de Québec jusqu'au 1[er] mai 1734 et de ce qu'il a payé......

" Il ne me reste plus rien à vous faire savoir sinon de vous prier que le nouveau traité que je fais avec vous en prenant le soin de vos affaires en France, soit plus stable et permanent que jamais, afin d'éviter dans la suite des altercations desquelles je suis fort ennemi...... Vous verrez cette année M. Dosquet à présent évêque titulaire du diocèse de Québec par la démission qu'en a faite M. de Mornay. Je suis persuadé que les manières polies et gracieuses dont il préviendra tout le monde à son arrivée et pendant son séjour dans le pays, vous engageront plus que tous les autres à avoir pour lui tout le respect que vous lui devez et la confiance qu'il mérite ; l'union et la paix se conserveront par ce moyen dans le Chapitre et dans tout le diocèse."

Ces lignes indiquent que pendant le séjour que Mgr Dosquet avait fait en France de 1732 à 1734, les rapports entre lui et M. De L'Orme avaient été plus agréables qu'auparavant et qu'ils avaient gagné l'un et autre à se fréquenter et à se mieux connaître. On sait que Mgr Dosquet ne resta qu'un an, évêque en titre, à Québec et que, reparti pour la France en 1735, il ne revint plus en Canada. Quant à M. de Latour, il rédigea un mémoire pour régler définitivement avec le Chapitre, et M. De L'Orme y répondit. Je citerai quelques passages.

" Quand j'entrai dans le Chapitre de Québec, écrit M. de Latour, je le trouvai chargé de dettes ; j'en voulus approfondir la cause et je découvris 1° une somme de plus de 4000 frs donnée à M. Fornel, chanoine, député en France pour quelques brouilleries du Chapitre...... 2° à peu près pareillement pour les revenus mangés à l'avance sur les années à venir ; malgré toutes les dépenses qu'on faisait alors, les chanoines qui n'avaient auparavant que 5 à 600 frs eurent pendant deux ans



8 à 900 frs, parce qu'ils tiraient à bon compte des lettres de change sur M. de L'Orme en France, qui pour ne pas perdre le crédit, endettait le Chapitre pour les acquitter ; ce qui paraît tant par les lettres communes de chaque année où il se plaint de l'excès des lettres de change que par les comptes où il se porte pour créancier de plus de 4000 frs ; qu'il a fallu pour le payer perdre deux ans de revenu en France. Je refusai d'entrer dans ces deux espèces de dettes. Je sais que chaque particulier doit porter les charges du corps, mais pour celle-ci j'ai demandé par un préalable 1° que M. Fornel fût tenu de rendre bien compte de ce qu'il avait reçu et employé, parce qu'il se trouvera reliquataire d'une somme considérable qui payera une partie des dettes. Il n'a jamais voulu le rendre... 2° qu'on fît une répartition en rapportant à chaque année le revenu qui lui appartient et retranchant sur les années passées ce qu'on avait pris au-delà du revenu ordinaire pour le mettre à sa place dans les années suivantes. Il est juste que chaque année ait ses charges et son revenu et non pas qu'on mange tout par anticipation et qu'on laisse à payer les charges. Cette demande est d'autant plus raisonnable que le doyenné avait vaqué plus de cinq ans depuis la mort de M. Glandelet, et la théologale plus de trois ; tout ce revenu a dû servir à payer les dettes ; du moins devrait-on en rendre compte, ce qu'on a jamais fait.

“ Ces difficultés m'engagèrent à faire saisir les revenus du Chapitre ; mais, attendu que c'étaient des aliments, par arrêt du Conseil la main-levée fut accordée, sauf à moi à poursuivre le procès de mes prétentions.... La chose a demeuré là, parce que, l'année suivante, je fus envoyé en France en qualité d'agent ; mais pour ne pas laisser perdre mes droits, on trouvera dans toutes mes quittances et tous les comptes que j'ai rendus et signés au Chapitre des protestations réitérées *sans préjudice de mes prétentions.*



" Il y a eu une seconde contestation d'un genre différent : avant que le Roi eût donné au Doyen deux portions de chanoines, il n'avait qu'un tiers de plus que les autres. L'explication de ce tiers a fait une difficulté. Le Chapitre n'a voulu m'accorder que le tiers en dedans et j'ai prétendu avoir le tiers en sus. Par exemple si un chanoine a 600 frs, je demande 900 ; et il m'a donné que 800. Cette différence dans l'espace de trois ans a été à plus de 300 frs.........

" Comme il est difficile de se faire faire justice de si loin, j'ai retenu pour me dédommager la somme de 691 frs du reste de mon administration..."

Réponse de M. Hazeur De L'Orme :

"1° La députation de M. Fornel en France, en 1728, a été faite par acte capitulaire signé de tous les chanoines qui composaient alors le Chapitre, par conséquent tous les frais et dépenses utiles faites dans le cours de son voyage, dans son séjour à Paris et dans son retour en Canada, lui doivent être passées et allouées et reparties sur tous les membres qui composent le Chapitre de Québec, montassent-elles à 5000 au lieu de 4000...

" 2° Il est de règle dans tous les Chapitres que la plus forte voix l'emporte : si les chanoines ont voulu manger leurs revenus d'avance, personne n'a rien à leur dire, ils ne font tort qu'à eux-mêmes, puisque ce sont leurs revenus, dont ils sont maîtres, à la pluralité des voix, de disposer ainsi qu'ils le jugent à propos. La raison qui les a obligés d'en agir ainsi étaient les grandes dépenses qu'ils faisaient pour lors dans la cathédrale pour la décorer, et cela sur les revenus que le Chapitre a eus en Canada. Quand ces revenus ont été épuisés, les chanoines n'ont pu se dispenser pour remplir leurs prébendes de tirer sur leur agent en France des lettres de change à la vérité plus qu'ils n'auraient dû faire, puisqu'il s'en est plaint à eux-mêmes... Ce n'est point M. de Latour qui en a souffert, mais l'agent par l'inquiétude qu'il a fallu avoir pour trouver de l'ar-



gent, lorsqu'il n'en avait pas pour payer les lettres de change tirées sur lui du Canada.

“ Si les chanoines ont eu pendant deux ans 8 à 900 frs au lieu de 5 à 600 qu'ils avaient auparavant, M. de Latour n'a pas lieu de s'en plaindre, puisqu'il a profité de cette augmentation comme les autres. S'il ne l'a pas fait, c'est sans doute parce qu'il n'était pas encore en place. Par conséquent il n'a rien à répéter là-dessus... Il paraît juste que M. Fornel, qui a reçu et employé pour sa députation en France, rende un compte, s'il ne l'a pas déjà fait ; mais si le Chapitre de Québec n'en veut point, que fera M. de Latour ? pourra-t-il lui seul obliger le sieur Fornel à lui rendre compte de sa gestion, qui n'était point de son bail, c'est-à-dire qui avait fait la dépense dont il veut avoir raison avant même qu'il eût pris possession de son doyenné ? Ainsi c'est inutilement que M. de Latour fait cette demande à Paris, puisqu'étant en place en Canada, il n'a pu y parvenir, après s'en être plaint plusieurs fois, comme il le dit lui-même. D'où l'on pourrait conclure que le sieur Fornel n'est point reliquataire au Chapitre de Québec ; car s'il l'était, il est à présumer que chaque chanoine qui a un intérêt tout aussi bien que M. de Latour ne l'aurait certainement pas laisser perdre......

“ Il est vrai que le doyenné a été vacant plus de cinq ans et la théologale trois ; quelle conséquence tire de là M. de Latour ? que le Chapitre est obligé de lui rendre compte à son entrée de l'emploi qu'il a fait de ces deux revenus ? L'on ne croit pas qu'il soit en droit de l'exiger, parce qu'il est censé de croire que ces revenus ont été employés pour le bien du corps, soit à payer les dettes...soit à grossir la prébende de chaque chanoine. Si M. de Latour n'a pas trouvé cet emploi utile et avantageux pour lui à son entrée dans le doyenné, il l'a représenté au Chapitre qui n'y a pas, comme il paraît, eu d'égard ; parce qu'en effet tout le corps entier ayant été d'avis d'une chose, un particulier ne peut et ne doit



pas l'emporter sur lui, puisque rien ne se fait qu'à la pluralité des voix......

" M. de Latour n'a jamais été en droit de faire saisir les revenus du Chapitre sur des difficultés qu'il n'avait point raison de faire...... Si, comme le prétend M. de Latour, ce même arrêt lui permet de poursuivre ses prétentions contre le Chapitre, pourquoi ne l'a-t-il pas fait lorsqu'il était en Canada ? il a eu un an entier à le faire, avant qu'il passât en France...... Sans doute qu'il a senti son affaire mauvaise pour lors. Ainsi les protestations qu'il dit avoir faites...... doivent être regardées comme frivoles et inutiles......

" La seconde contestation paraît plus juste que celle ci-dessus ; car s'il est vrai, comme le prétend le sieur de Latour,...... que l'on ait accordé un tiers au doyen plus qu'aux autres chanoines, il est sans contredit que le Chapitre de Québec n'a pu le lui refuser...... il faudrait voir les termes dans lesquels est conçu l'ordre du Roi......

" Des trois chefs auxquels se réduisent les prétentions de M. de Latour, l'on en doit retrancher les deux premières...... pour le 3me, l'on estime que le Chapitre de Québec y doit avoir égard, mais l'on ne peut approuver qu'il retienne par ses mains 691 frs...... sans que les difficultés proposées soient décidées......

Le Chapitre ne fut pas du tout de l'avis de M. de Latour et il écrivit à M. De L'Orme que le doyen devait 693 frs, 13 sous et 8 deniers !

" Il m'a répondu, écrit M. De L'Orme, 1er mai 1735, qu'il vous écrirait là-dessus et qu'après vous avoir expliqué toutes choses, il ne vous devrait rien ou tout au plus une somme modique...... Vous verrez par mon compte qu'il a reçu assez considérablement (des fermiers de Maubec) et au delà de ce qui lui était dû pour ses appointements ; c'est à vous à présent de lui marquer ce que vous jugerez à propos." Suit une critique détaillée de toutes les opérations de M. de



Latour et de ses marchés à Maubec. De L'Orme annonce qu'il va enfin rendre foi et hommage à l'archevêque de Tours ; qu'il a perdu le procès que le curé de Luan avait intenté contre le Chapitre et ce " par la faute d'un coquin de procureur " ; qu'il a fait fulminer la bulle d'union de l'abbaye de Maubec au Chapitre et qu'il travaille à la faire enregistrer au Parlement. " Tout cela coûtera...... considérablement." Les chanoines devront se borner à tirer des lettres de change de 3000 frs.

Le 1er mai 1736, M. De L'Orme écrit que " M. de Latour... fait des difficultés infinies pour payer la somme de 691 frs qu'il redoit par l'arrêté que vous avez fait de son dernier compte ; il me les a communiquées par écrit ; je lui ai marqué qu'il convenait de les faire décider à Paris. Nous avons choisi pour cela MM. les abbés de Combe, supérieur du Séminaire des Missions Etrangères, et de l'Isle-Dieu [1]...... J'ai fait mon possible pour retirer de lui quelque argent ; bien loin d'y parvenir, il croit qu'il lui en reviendra encore. Les Provençaux sont durs à la desserre... L'année suivante, l'affaire n'est pas encore reglée, parce que M. de Latour est tantôt à Toulouse et tantôt en tournée dans le diocèse de Tours, " ce qui fait qu'on ne peut pas aisément avoir de lui les éclaircissements dont MM. de Combe et l'Isle-Dieu auraient besoin ..... M. de

---

[1] Nommé grand vicaire de Mgr Dosquet en 1734. C'était un excellent choix : il rendit les plus grands services aux évêques de Québec jusqu'à Mgr Briand inclusivement. Voir sur ce digne prêtre les notes de M. l'abbé Auguste Gosselin, dans *Encore le P. de Bonnecamps*, p. 103. Les archives de l'archevêché ont deux cartons remplis des lettres de l'abbé de l'Isle-Dieu et j'aurai l'occasion d'y recourir dans cette étude sur le Chapitre de Québec. M. De L'Orme écrivait à son sujet : " Mgr Dosquet a donné à M. l'abbé de l'Isle-Dieu qui demeure au Séminaire des Missions Etrangères, généralement tous ses pouvoirs qui sont au-dessus de ceux des grands vicaires de Québec et Montréal. Cet abbé est fort de mes amis."



Maurepas a écrit à M. de Latour pour lui faire donner sa démission (de doyen) suivant que M. l'évêque (Dosquet) me l'a dit. L'on ne sait pas pourquoi il ne l'a pas encore donnée ; l'année est cependant écoulée depuis qu'il a pris possession de son canonicat de Tours......"

Dans une lettre du 1er mars de la même année, adressée à son frère, M. De L'Orme parlait ainsi de M. de Latour :

" Voilà un an expiré qu'il est chanoine de la cathédrale de Tours, official, et chargé de quelques communautés de filles qui sont hors de la ville. L'on m'avait dit qu'il avait été fait grand vicaire, mais cela n'est pas. Il prêche comme un perdu ; il est actuellement à Toulouse où il doit prêcher ce carême ; c'est sa fureur. Il a fait des retraites aux curés de Tours auxquels il faisait jusqu'à trois et quatre sermons par jour.... Je n'ai point encore fini avec lui pour la somme de 691 frs qu'il doit au Chapitre.... J'aurais fort souhaité que le Chapitre m'eût marqué combien il donnait au doyen avant le règlement qui a été fait de lui donner une double prébende, c'est le point essentiel des difficultés que nous aurons ensemble. M. Fornel (1) m'a dit que

(1) Ce remuant abbé avec lequel nous avons déjà fait connaissance était encore, comme on le voit, retourné à Paris. Tout en restant chanoine, il avait été curé à St-Thomas de 1734 à 1736. Il quitta cette paroisse le 18 octobre et passa, cette même année, en France. " M. Fornel, écrit encore M. De L'Orme, est venu manger avec moi. Il est arrivé en France en assez bonne santé. Il est dans les remèdes pour les incommodités pour lesquelles il est venu se faire traiter. Je ne sais s'il repassera cette année. Il vous fait bien des compliments. Il demeure dans le cloître St-Honoré où il vit tout doucement." Je le retrouve à Québec en octobre 1737. Mais il n'avait pas fini de voyager. Au reste, il n'était pas le seul qui eût le goût des voyages et en lisant la correspondance de M. De L'Orme, j'ai été surpris de voir le nombre de canadiens qu'il eut l'occasion de rencontrer à Paris. Dans *Bertrand de la Tour*, M. Chauveau s'exprime ainsi à ce sujet : " Toutes ces allées et venues des dignitaires ecclésiastiques, des fonc-



l'usage a toujours été de donner 100 frs aux dignités au-dessus des autres chanoines et 200 frs au doyen au-dessus de ce qui revient à chaque chanoine. Si cela est ainsi, nos difficultés seront bientôt terminées."

1er mai 1738. Lettre au chapitre : " Il m'a été impossible jusqu'à présent de rien terminer avec M. de Latour au sujet des 691 frs... Ce n'est assurément pas faute de l'avoir persécuté. Je lui ai écrit les lettres les plus fortes pour l'engager à finir. Il est occupé à tant de bonnes œuvres que rien n'a été capable de l'en détourner ; il fait tout ce qu'il ne doit point faire et rien de ce qu'il devrait faire. Etant chanoine de Tours et official, et en même temps directeur des communautés de filles qui sont hors de la ville, il semble que ces occupations devraient suffire pour un homme qui a du zèle ; tout cela n'est pour lui qu'un travail léger. Il parcourt, tous les ans, différents diocèses en y faisant les fonctions d'apôtre.... il a fait des retraites sans nombre à des communautés religieuses ; il en a fait autant à Aix, à Carcassonne, à Bordeaux ; il est actuellement dans le

---

tionnaires civils et même des simples particuliers ont, au premier abord, de quoi nous étonner, en songeant à la longueur et aux périls des voyages transatlantiques à cette époque. Mais c'est précisément la difficulté des communications qui en était la cause. Un correspondant de mauvaise volonté qui laissait repartir le courrier sans répondre s'assurait presque une année de repos et de tranquillité. Même en supposant une prompte réponse, si l'on ne s'entendait pas du premier coup, pour peu qu'il y eût plusieurs répliques, on se trouvait exposé à des délais interminables. A la Cour surtout où plus qu'ailleurs les absents ont tort, des gens aussi éloignés que ceux du Canada ne pouvaient s'attendre à avoir raison. Il arrivait donc assez souvent que l'on préférait aller voir soi-même à ses affaires plutôt que d'en attendre des nouvelles." Il n'en est pas moins vrai que les chanoines de Québec furent de grands et intrépides voyageurs. Et que dire des seigneurs de Laval, de Saint-Vallier et Dosquet ! Quant à M[gr] de Mornay, ce fut tout le contraire et il poussa l'esprit de résidence— à Paris— jusqu'à ne pouvoir se rendre dans son diocèse.

diocèse d'Angers où il m'a marqué qu'il est obligé de rester encore quelque temps à la sollicitation de M. l'Evêque, qui, non content de l'avoir fait prêcher le carême dernier dans la ville d'Angers, l'a engagé à donner 5 ou 6 retraites à différentes communautés de religieuses. Voilà, me marque-t-il, ce qui l'empêche d'envoyer à MM. les abbés de Combe et l'Isle-Dieu les pièces que nous attendons depuis plus de trois ans pour terminer avec lui. Si son zèle continue nous courons risque de ne pas voir sitôt la fin de l'affaire...... "

Enfin, le 1er mai 1739, M. de L'Orme peut annoncer à ses confrères le règlement de cette importante difficulté !

" J'ai enfin terminé avec M. de Latour. Ce n'a pas été sans beaucoup d'écritures de part et d'autre ; heureusement pour nous que son zèle qui ne peut se borner dans la seule province de Tours, l'a poussé à venir à Paris pour se manifester dans cette grande ville dans laquelle il s'imagine qu'il y a plus de bien à faire que dans un simple diocèse. Sitôt son arrivée, je lui ai rendu visite au Séminaire des Missions Etrangères où il est logé, et là je le pressai vivement de finir une affaire qui aurait dû l'être il y a trois ans. Il me donna jour pour cela auquel je n'ai pas manqué ; je le fis venir dans la chambre de M. l'abbé de Montigny dans laquelle j'assurai de faire trouver, avec MM. les abbés de Combes et l'Isle-Dieu, quelques autres personnes, afin qu'il ne lui fût plus possible de reculer.

" Après bien des discussions et des reproches que je lui fis, MM. nos arbitres réglèrent que sur les 691 frs dont il était reliquataire, le Chapitre perdrait 241 frs. J'acquiesçai à leur décision avec bien de la peine, en faisant sentir à ces messieurs qu'il ne lui était rien dû. Ils me dirent que ce qu'ils faisaient n'était que pour le bien de la paix. Il n'y a eu rien d'écrit. M. de Latour s'est contenté d'une quittance finale que je lui ai donnée de son reliquat de compte moyennant la somme de 450 frs...... qu'il me paya comptant."

M. Pierre-Georges Roy a publié une notice, *Bertrand de la Tour*, par P.-J.-O. Chauveau, qui est très intéressante mais incomplète. On y remarque quelques inexactitudes et un éloge un peu exagéré. " Son humeur trop caustique...... et peut-être aussi un certain air de hauteur qu'on lui reprochait dans ses manières d'agir à l'égard des ecclésiastiques canadiens, ne contribuèrent pas peu, en éloignant de lui les esprits, à le dégoûter de sa position de Québec." Ce jugement est de M. Faillon. Le ministre M. de Maurepas écrivait à Mgr Dosquet le 11 avril 1730 (1) : "Je ne puis vous dissimuler qu'il m'est revenu que M. de Latour les traitait (les Canadiens) un peu cavalièrement. Si cela est, il est nécessaire que vous l'avertissiez d'en user avec plus de modération et de politesse ; il le doit, ne fût-ce que pour le bon exemple."

M. de Latour se décida enfin à donner sa démission de doyen du Chapitre de Québec, en 1738, et ne revint pas en Canada. Prédicateur infatigable, il fut aussi un écrivain d'une très grande fécondité. Il paraît avoir eu des talents remarquables pour la chicane. En quittant son canonicat de St-Gatien de Tours, il devint curé de Saint-Jacques de Montauban et doyen du chapitre de cette ville. Il mourut le 19 janvier 1780 à l'âge de quatre-vingts ans (2).

---

(1) Archives de l'Archevêché.
(2) *Les Jésuites et la Nouvelle-France au XVIIIe siècle*, par le P. de Rochemonteix, tome premier, page 158.

(A suivre)

Mgr Henri Têtu



RÉPONSE

L'ingénieur Le Vasseur de Néré (X, X, 1039).— En 1680, Jacques Le Vasseur de Néré entrait à l'Académie du roi à Rennes où il resta quatre ans.

En 1684, il fut envoyé à Bayonne ingénieur sur les travaux du roi. Il fut ensuite trois ans à Saint-Jean-Pied-de-Port, dans les Pyrénées, puis sous-ingénieur pendant un an à La Rochelle et une autre année à Nancy.

En 1691, il fut nommé capitaine d'infanterie dans le régiment d'Anjou dont il fut tiré pour servir au siège de Larmagnol et Loüy ; de là à Arras.

En 1692, il prenait part au siège de Namur.

Le 1er mars 1693, le roi nommait Le Vasseur de Néré ingénieur en chef de la Nouvelle-France, en remplacement du sieur de Villeneuve.

L'année suivante, le 1er avril, il obtenait une commission de capitaine dans les troupes du détachement de la marine.

Le 24 octobre 1694, l'intendant Champigny écrivait au ministre :

" Le sieur LeVasseur de Néré pour lequel j'aurai toute la considération que je dois à votre recommandation, a travaillé depuis son arrivée à lever le plan de la fortification de Québec pour vous l'envoyer. Les observations qu'il a faites me font juger avantageusement de son expérience, et j'espère qu'il sera fort utile ici à Sa Majesté.

" Il y a remarqué que les pluies qui sont tombées en abondance pendant tout l'été avaient endommagé le terre-plein de l'enceinte de la ville ; mais cela ne sera d'aucune conséquence en faisant continuer cet ouvrage l'année prochaine, n'y ayant eu que quelques terres qui se sont dégradées au travers des pieux, la maçonne de la voûte de l'une des portes n'ayant pas été bien faite, les grandes eaux l'ont un peu endommagée ; mais



c'est peu de choses que je ferai réparer par l'entrepreneur [1] ".

M. de Frontenac n'ignorait pas que les Anglais songeaient toujours à prendre leur revanche de la défaite qu'il leur avait infligée à Québec en 1690. Aussi il ne négligeait rien pour mettre la capitale à l'abri de leurs attaques.

Après s'être consulté avec Le Vasseur de Néré, il fut décidé d'entourer toute la ville d'un rempart en terre, de construire une forte redoute sur le Cap aux Diamants et d'ériger des batteries à la basse-ville. Ces travaux considérables demandaient de la diligence et beaucoup d'économie à cause des ressources restreintes dont il pouvait disposer. On décida de taxer les habitants de Québec en argent ou en provisions ; quant à ceux des campagnes on leur demanda des corvées.

Dès le printemps de 1695, on se mit résolument à l'œuvre sous la conduite de Le Vasseur de Néré.

A l'automne, il envoyait au ministre les plans et profils des fortifications de Québec, et l'état de la dépense à faire pour les mettre en bon état.

Le ministre lui écrivait, le 27 mai 1696, et lui faisait remarquer que ce qui avait été fait précédemment avait trop d'étendue. Il le priait de ne pas tomber dans les errements de son prédécesseur.

En 1696, M. Le Vasseur de Néré accompagnait en qualité d'ingénieur M. de Frontenac dans sa célèbre expédition contre les Onnontagués. Il traça les plans d'un fort que les troupes bâtirent en deux jours et demi tant elles y mirent d'enthousiasme.

En 1698, M. Le Vasseur de Néré présentait au ministre un plan des ouvrages qu'il jugeait très nécessaire de faire à Québec, et dont il y en avait qui étaient d'une indispensable nécessité, comme celui de la construction d'un magasin aux poudres dans un autre endroit

---

(1) Correspondance générale, vol. 13, c. 11.



que celui où il était, et de l'achèvement d'un puits dans la grande place de la haute-ville, afin d'avoir de l'eau en cas de feu.

Le 14 octobre 1698, l'intendant Champigny écrivait au ministre :

" Les ouvrages faits l'année dernière pour fortifier Québec n'ont été entrepris que sur les avis positifs que vous prîtes la peine de nous donner par le vaisseau que vous envoyâtes exprès à l'Acadie, et nous les avons, M. le comte de Frontenac et moi, regardé comme une chose d'une indispensable nécessité dans les conjonctures, ne s'agissant pas moins que de garantir la colonie de sa perte entière, c'est pourquoi je vous prie, Monseigneur, d'être persuadé qu'à mon égard je n'ai eu en cela d'autres vues que le bien du service et de ne point m'attirer du blâme en manquant à prendre des précautions qui me paraissaient si importantes. Cependant comme Sa Majesté ne s'attendait point à une semblable dépense et qu'elle a néanmoins eu la bonté d'ordonner 40,000 livres pour l'acquitter, je la supplie très humblement et vous aussi, Monseigneur, qui y avez contribué, d'en recevoir mes très humbles remerciements (1)."

De 1698 à 1701, Le Vasseur de Néré rédige mémoires sur mémoires pour convaincre le ministre de la nécessité de refaire les fortifications de Québec. Enfin, après de nombreuses correspondances et l'envoi de plusieurs plans, le 31 mai 1701, le ministre informait M. Le Vasseur de Néré que ses plans pour les fortifications de Québec étaient acceptés. Il devait être dépensé pour cet objet 20,000 livres par année. Les habitants devaient aider aux travaux par des corvées.

On commença les travaux de fortifications en 1702 (2).

(1) Correspondance générale, vol. 16, p. 102.

(2) M. de Catalogne nous apprend que M. Le Vasseur de



En 1703, M. Le Vasseur de Néré leva les plans de tous les forts du gouvernement et en fit construire un à la rivière Puante.

En 1704, le roi accordait la croix de chevalier de Saint-Louis à M. Le Vasseur de Néré.

En 1708, MM. Raudot, père et fils, se plaignent au ministre à plusieurs reprises de M. Le Vasseur de Néré.

Le 14 novembre 1708, MM. de Vaudreuil et Raudot écrivaient au ministre :

" Les sieurs de Vaudreuil et Raudot ont eu l'honneur de vous mander leurs avis au sujet des redoutes que le sieur Le Vasseur propose. Ils vous assurent qu'ils trouvent cet ouvrage inutile, et ils n'ont pu comprendre de quelle utilité elles peuvent être, les forts qui sont faits faisant un bien meilleur effet, les habitants ayant leurs maisons bâties, et pouvant s'y retirer en temps de guerre, ils auront l'honneur de vous dire que ces redoutes ne peuvent point couvrir la terre de ce pays, ni empêcher les Sauvages de passer, outre toutes ces choses, les habitants ne peuvent point en ce temps, où ils ont bien de la peine à gagner de quoi se couvrir, travailler à ces sortes d'ouvrages, la dépense que Sa Majesté ferait en cette occasion, serait inutile jointe à celle qu'on serait obligé de faire pour payer les voyages du sieur Le Vasseur, qui ne marche pas à petits frais, et qui demande qu'on lui passe dans ces voyages un piqueur et un portetoise comme il a fait du temps de M. de Beauharnois ; peut-être s'il n'était point payé de ses voyages, il ne chercherait point à faire des redoutes, de même que le sieur de Rey-Gaillard qui ne demande à aller aux Trois-Rivières, Montréal et Chambly, pour visiter les arsenaux où il y a environ vingt pièces de six et de quatre en tout et un millier de boulets, que pour être payé de ses voyages. Il y a dans ces endroits

---

Néré eut quelques discussions avec le marquis de Crisasy au sujet de ces fortifications.



de bons canonniers, qui rendent des comptes exacts (1)."

Le 30 juin 1709, M. Raudot père se plaint encore de M. Le Vasseur de Néré. Il avait visité les fortifications avec l'ingénieur et celui-ci n'avait pas voulu mettre ses plans et projets par écrit, disant que le tout était dans sa tête.

Le 11 novembre de la même année, nouvelles doléances des MM. Raudot. Cette fois ils se plaignent que M. Le Vasseur de Néré veut contrôler toutes les dépenses qui regardent les travaux publics.

Trois jours plus tard, le 14, les MM. Raudot donnent encore un coup de dent à l'ingénieur :

" Ils viennent d'apprendre que le sieur Le Vasseur, ingénieur, passe en France, et que M. de Vaudreuil lui remet ses paquets pour avoir l'honneur de vous les présenter. Ils auraient cru que dans le temps présent, le dit sieur Le Vasseur ne devrait point avoir permission de passer puisque ce pays pouvait être exposé l'année prochaine aux mêmes alarmes que cette année, il faudra en ce cas employer un autre ingénieur auquel il faut donner des appointements. C'est ce qui fait qu'ils vous supplient de vouloir bien ne point faire payer le dit sieur Le Vasseur en France, parce qu'il leur paraît que ses appointements doivent être donnés à celui qui servira à sa place (2)."

Le lendemain, 15, ils écrivent une longue épître à M. de Pontchartrain où perce encore tout leur dépit contre M. Le Vasseur de Néré. Leurs plaintes peuvent se résumer comme suit : Les fortifications de Québec que dirige M. Le Vasseur de Néré ont trop d'étendue. Ne pouvant disposer que de 2000 hommes, il est inutile et même nuisible de faire des fortifications qui requièreront 8,000 hommes pour les défendre. Cela obligera à dégarnir tout le pays pour défendre Québec et à expo-

(1) Correspondance générale, vol. 28, c. 11.
(2) Correspondance générale, vol. 30, c. 11.



ser Montréal à un coup de main. Il en est de même pour les fortifications de Montréal et des Trois-Rivières. Chacune de ces villes devrait être fortifiée suivant le nombre de ses défenseurs dans ces divers gouvernements. Les murailles de Québec sont si épaisses qu'elles conviendraient à une ville de Flandre. Tout cela a coûté cher et inutilement, car il serait mieux de réduire la ville à ses anciennes fortifications. Si hardie que puisse paraître cette disposition, ils la somettent et elle est conforme au sentiment de tous. Le sieur Le Vasseur, qui passe en France, ne manquera pas de soutenir ce qu'il a fait par toutes sortes de bonnes raisons. Ils terminaient en priant le ministre d'envoyer un ingénieur de mérite pour donner son sentiment.

Le 15 juin 1712, le roi permettait à M. LeVasseur de Néré de laisser son emploi d'ingénieur de la Nouvelle-France. Il lui donnait permission cependant de conserver sa compagnie.

Le 22 mai 1716, M. LeVasseur de Néré repassé en France depuis 1712, se plaignait d'être négligé et redemandait l'emploi d'ingénieur qu'il avait auparavant à Québec. Le même jour, il remettait le mémoire suivant au Conseil de marine :

" A Son Altesse Sérénissime Monseigneur le comte de Toulouse, amiral de France.

" Le Vasseur de Néré, chevalier de Saint-Louis en 1704, depuis 1694 jusqu'en 1712 capitaine en pied et ingénieur en chef du Canada, forcé de quitter cette colonie ainsi qu'il est expliqué par son mémoire envoyé au Conseil en date du 21 janvier. Réduit aujourd'hui au grade de capitaine réformé.

" Vous, Monseigneur, qui aimez la justice et la vérité, qui ne travaillez que pour la gloire et pour mériter, soyez le protecteur d'un chevalier de Saint-Louis, ancien officier qui recherche avec empressement à rendre service au roi, qui néanmoins par d'artificieux desseins se voit secrètement contrarié.

" On assure que plusieurs personnes ne sont pas contentes des mémoires que Le Vasseur de Néré a envoyés au Conseil en date du 26 mars dernier.

" Parce que ces mémoires trop éclairés sur ce qui regarde le Canada laisse des impressions au Conseil qui le mettent en état de remédier à des abus qu'on aurait intérêt de cacher, à quoi le Conseil n'aurait pas songé.

" Le Canada est éloigné, il faut s'en rapporter. Qui ne voit que par les yeux d'autrui et des parties intéressées est souvent trompé.

" Le Vasseur de Néré parle en homme qui ne veut que le bien de l'Etat et le repos des peuples. Il dit qu'il est temps que le mensonge fasse place à la vérité. C'est ce que les gens mal intentionnés ne sauraient supporter.

" Un peu d'attention, s'il vous plaît, Monseigneur.

" Si on ne perd de vue ses mémoires et qu'on se les fasse représenter tôt ou tard, on trouvera que Le Vasseur de Néré agit avec réflexion et beaucoup de sincérité, que par les connaissances qu'il a, il va..... et qu'il n'est pas facile de lui en imposer.

" Ses intentions à l'épreuve de tout reproche on devrait l'en applaudir et s'employer à lui procurer un avancement solide.

" Mais on aime pas les gens qui voient si clair, c'est un donneur d'avis il faut le traverser, travailler pour tout autre et le laisser à toujours capitaine réformé.

" Si c'est ainsi qu'on récompense le zèle des sujets bien intentionnés il est à croire qu'on en trouvera peu qui, à ce prix-là, veuillent se captiver pour travailler.

" En ce cas-là il est plus avantageux de se mettre du nombre des officiers qui sans émulation mangent le pain du roi et qui au préjudice des autres sont avancés.

" Le Vasseur de Néré était l'un des premiers capitaines en chef de cette colonie.

" Tous les officiers qui ont été avancés soit capitai-

nes, lieutenants, enseignes, cadets ou écoliers dont la plupart sans aucune expérience ni capacité.

“ Le Vasseur de Néré restant capitaine réformé par eux il se trouvera commandé, savoir si la justice et le service du roi n'en seront pas offensés.

“ Peut-on dire que Le Vasseur de Néré n'ait pas servi avec honneur et distinction ? Dira-t-on que sa vie et ses mœurs ne sont pas bien réglés ? Peut-on donner atteinte à son savoir-faire et à sa conduite ? N'a-t-il pas rempli ses devoirs même au-delà de ses forces ? Ne rend-il pas bon compte des ouvrages qu'il a fait faire avec beaucoup d'art et d'économie ?

“ Le certificat de M. de Vaudreuil attaché à ses mémoires envoyés au Conseil le 26 mars donne amplement à connaître de quoi il est capable. D'ailleurs il en donnera des preuves si convaincantes qu'on ne saurait les révoquer en doute. Pourquoi donc le contrarier si ce n'est par caprice, par envie ou mauvaise volonté.

“ Le Vasseur de Néré dit que s'il en est autrement on ait à se déclarer ouvertement, qu'il répondra avec tant de succès à tout ce que l'on pourrait mal à propos lui intenter qu'alors les mensonges et impostures seront forcés de se retirer et de tout abandonner.

“ Les choses en cet état le gouvernement d'à présent ayant à cœur la justice et l'équité, cet officier ose espérer qu'il ne résistera pas à faire attention à ses remontrances et à ses supplications réitérées.

“ Il demande par grâce d'être avancé. Il se flatte que par ses vues et ses idées il trouvera les moyens de le mériter.

“ Il a une femme, 4 enfants, 2 grandes filles à marier, pas un sol de bien-fonds, ni mailles ni deniers, et s'il venait à manquer son épouse et ses enfants faute d'établissement seraient fort à plaindre et pour jamais réduits à la mendicité.

“ Emplois auxquels Le Vasseur de Néré pourrait aspirer qui ne seraient point infructueux au Canada et

encore moins à Sa Majesté ; auxquels le Conseil attachera tels appointements qui lui plaira :

" Une compagnie en pied. Il est capitaine réformé et enseigne de vaisseau depuis 1694.

" Il demande l'emploi d'ingénieur qu'il avait à Québec. Ce poste est vacant. Ce n'est pas trop de deux ingénieurs à l'île Royale. M. Lhermitte connaît ce pays-là ; M. de Beaucours y a été jugé nécessaire. Ce dernier a appris de LeVasseur de Néré qui en qualité d'inspecteur l'avait employé sur les fortifications de Québec ; néanmoins le voilà ingénieur et lieutenant du Roi en la dite île Royale.

" A faute de l'emploi d'ingénieur la subdélégation à l'intendance des fortifications.

" Il a eu l'honneur de demander encore l'inspection de troupes et celles du commerce.

" Il y a le poste de Chambly où les capitaines ont toujours commandé même des lieutenants. Ce poste lui avait été en quelque façon promis par M. de Pontchartrain dont il en a les lettres.

" Ce poste est avancé. Le Vasseur de Néré est ingénieur. Il sait travailler et commander sans faire tort à aucun de ceux qui y prétendent. Il serait mieux soutenu et entretenu que par aucun autre officier.

" Le tout dans la vue des revenants bons considérables au Roi, de repeupler le Canada, d'accroître cette colonie en biens, fruits et revenus, d'y remettre l'abondance, la confiance et d'y faire trouver de la solidité et de la sûreté.

" Le Vasseur de Néré

" A Rochefort, le 22 mai 1716."

Le 12 mai 1720, le Conseil de Marine avertissait M. Le Vasseur de Néré qu'étant resté en France depuis le congé qu'il avait obtenu en 1717, il ne serait plus payé de ses appointements s'il ne retournait au Canada par les vaisseaux de l'année suivante.

M. Le Vasseur de Néré mourut peu avant et peut-



être même en 1725 puisqu'en cette année-là sa veuve adressait un placet au comte de Maurepas, faisant voir ses droits à une pension [1].

P.-G. R.

QUESTIONS

1252.—Notre dernier gouverneur français, M. de Vaudreuil, est qualifié de marquis par tous nos historiens. Son père, le gouverneur de Vaudreuil, était marquis, il n'y a pas à en douter. A sa mort, arrivée en 1725, son titre de marquis passa à son fils aîné, Louis-Philippe, qui mourut en 1763, et laissa des enfants. De quel droit Pierre de Vaudreuil prit-il le titre de marquis? Y avait-il deux marquisats dans la famille?

R. O.

1253.—Quel est ce général ou colonel Collot qui, en 1797, proposait au Directoire de lever un régiment de Canadiens pour combattre contre l'Angleterre?

E. F. G.

1254.—Qui pourrait me donner l'origine du surnom de *Vide-poche* donné à plusieurs de nos rangs ou concessions de paroisse? Ce qui me porte à croire que ces curieux noms nous viennent de la vieille France c'est qu'un ami louisianais m'informe que là-bas plusieurs villages portent aussi les noms de *Misère*, *Pain-cour*, *Pain-tendre*, *Vide-poche*, etc., etc.

CANA.

1255.—Où trouverais-je la liste de tous les officiers français ou canadiens qui furent faits prisonniers lors de la prise des vaisseaux du roi l'*Alcide* et le *Lys* dans l'été de 1755?

A. G.

---

[1] E. Dufossé, *Americana*, nouvelle série, XXIe année, p. 150.



BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XIV FÉVRIER 1908 N° 2

LE CHAPITRE DE LA CATHÉDRALE DE QUÉBEC ET SES DÉLÉGUÉS EN FRANCE. LETTRES DES CHANOINES PIERRE HAZEUR DE L'ORME ET JEAN-MARIE DE LA CORNE.

1723 - 1773

(Suite)

M. de Latour fut remplacé au doyenné de Québec par M. Chartier de Lotbinière qui fut nommé par le roi le 13 mai 1738 (1). Voici comment M. De L'Orme parle à son frère de cette nomination :

" 14 mai 1739.—Vous vous imaginez être mieux instruit que moi en disant que vous m'aviez appris la nomination de M. de Lotbinière au doyenné avant moi. Vous vous trompez très fort en cela, puisque j'ai su ce qui s'est fait avant la nomination et lors de la nomination. L'on a proposé deux Sulpiciens à M. de Maurepas pour cette place. M. de la Porte me le dit à Versailles en me demandant si je la voulais. Je lui fis réponse que non, mais que je serais fort charmé que vous l'eussiez ; il me dit qu'il le souhaiterait comme moi, mais que vos infirmités qui vous empêchaient d'assister au chœur étaient un obstacle (2), d'ailleurs que MM. le

(1) Registre du Chapitre.

(2) Le 9 janvier 1731, Mgr Dosquet écrivait au ministre : " le sieur Hazeur a été pointé absent plus de 1300 fois cette année."

général et intendant ayant écrit pour M. de Lotbinière, qu'il ne doutait pas que le ministre ne s'y déterminât plutôt que pour un autre. Voyant cela, je lui fis sentir qu'il convenait beaucoup mieux que ce fût un Canadien qui eût cette place que des Sulpiciens, qu'il était honteux de voir des filles canadiennes à la tête de leurs communautés pendant que les prêtres canadiens ne possédaient aucune des premières places [1]. Il me dit que c'était son sentiment que l'on nommât au doyenné un Canadien. Quelques jours après, il alla à Maily où était M. de Maurepas et la nomination s'y fit vers les fêtes de la Pentecôte. Sitôt que je l'eus su, je vous en écrivis la nouvelle aussi bien qu'à M. de Lotbinière à qui j'en faisais mon compliment par un vaisseau parti fort tard de France."

Voici ce que je trouve dans les lettres de M. De L'Orme sur Mgr Dosquet après 1735 :

" 1er mai 1736. — Mgr Dosquet est heureusement arrivé à Paris ; il est en assez bonne santé présentement, l'air de France lui a fait beaucoup de bien. Il semblait qu'eu égard à ses infirmités, il ne devait plus retourner dans le pays ; il me le fit entendre à moi lorsque j'eus l'honneur de le voir ; cependant les choses ont changé et il espère, l'année prochaine, aller rejoindre son troupeau."

" 9 juin 1736.—Mgr Dosquet vient d'arriver de Rome.

---

(1) M. Chauveau, dans sa notice sur Bertrand de Latour, fait les réflexions suivantes : " Il y avait... deux éléments bien tranchés, des Français et des Canadiens, dans le clergé et dans les communautés, comme dans l'armée et dans la société civile. Le nouveau venu n'était pas sans préjugé contre l'habitant de la colonie...L'ancien résidant, le *Canadien*... trouvait le nouveau venu bien exigeant...D'un côté, l'on se croyait d'avance jalousé ; de l'autre, on se sentait d'avance méprisé. C'est une histoire de tous les temps et de toutes les colonies... M. de Lotbinière ne fut pas évêque, assure-t-on, parce qu'il était canadien..." Il y a encore en Canada des personnes qui sont entachées et qui souffrent de ce péché originel.



Il loge au Séminaire des Missions Etrangères pendant quelque temps, après lequel il ira à ce que l'on croit à Liège qui est son pays ([1]), ou retournera à Rome. L'on a trouvé extraordinaire que ces messieurs l'ayent logé dans leur séminaire après les tours qu'il leur a joués ([2]). Je ne l'ai point encore vu depuis son retour de Rome, n'étant arrivé que depuis environ deux jours. C'est lui qui a nommé M. Miniac à l'archidiaconé."

M. Jean-Pierre de Miniac était prêtre de Saint-Sulpice.

C'est le 10 janvier 1735 qu'il avait pris possession d'un canonicat pour remplacer l'abbé Boulanger, qui avait donné sa démission. M. Edmond Langevin dit qu'il remplaçait M. Boulard ; c'est une erreur. Dans l'acte, il est dit expressément que M. de Miniac, licencié *in utroque jure* et vicaire général, prend la stalle de l'abbé Boulanger. M. De L'Orme écrivait à son sujet, en 1732 : Je ne sais où M. Dosquet a été chercher M. Mignac pour le faire grand vicaire à Québec et demander la charge de théologal pour lui. Il faut qu'il n'y ait point de sujets dans le pays pour faire venir un sulpicien à Québec. Toutes ces démarches ne sont bonnes qu'à rebuter tous les Canadiens." Quoiqu'il en soit, ce ne fut pas M. de Miniac qui fut nommé alors théologal, mais M. Vallier. " Je viens d'apprendre tout présentement, écrit M. De L'Orme, le 20 mai 1732, la nomination de M. Vallier au théologat, ce qui m'a d'autant plus surpris que je ne m'y attendais nullement.

([1]) Les historiens—Mgr Têtu compris—avaient écrit les uns après les autres que Mgr Dosquet était né à Lille. M. l'abbé Auguste Gosselin a prouvé que Liège était le lieu de la naissance de l'évêque de Samos. Voici maintenant le chanoine De L'Orme qui vient dire la même chose.

([2]) Mgr Dosquet prétendait avoir le droit d'y demeurer, d'y être logé, nourri, entretenu avec ses quatre domestiques, aux frais de la communauté. De là procès, mémoires, plaidoyers, puis abandon par l'évêque de ses prétentions insoutenables. *Les Evêques de Québec*, page 195.

Il est bien vrai qu'un jour dans le bureau l'on me demanda ce qu'il était. Je dis que c'était un bon enfant qui avait accompagné M. Dosquet lorsqu'il est passé en Canada. — Mais cet homme est-il propre pour être théologal ? — Je fis réponse qu'il ne convenait en aucune façon, d'autant plus qu'il était tout jeune et qu'il serait fort désagréable à d'anciens chanoines de le voir passer devant eux, qu'il n'y avait que très peu de temps qu'il était prêtre, qu'il conviendrait beaucoup mieux de donner cette charge à M. Plante à qui feu M. de St-Vallier la voulait donner, que cela procurerait à M. de Falaise, pour qui M. de Maurepas s'intéressait, une place de chanoine dans le Chapitre. Tout cela ne leur a fait aucune impression. M. Dosquet l'a demandé, on lui a accordé. C'est pourquoi l'on m'a toujours caché cette nomination que je n'ai apprise qu'aujourd'hui par un de mes amis qui me l'a mandé de Versailles. Je vous avoue que ce choix me révolte infiniment. Il est disgracieux de voir passer des jeunes gens devant les anciens." Au reste, M. Vallier était un très digne ecclésiastique et il restera l'une des plus belles figures du clergé de Québec.

M. De L'Orme écrivait, la même année : " Je ne conçois pas le procédé de M. Dosquet de vouloir séparer tous les chanoines et de les engager à prendre des cures ; son but ne serait autre que de placer des gens à sa fantaisie. Il faut se tenir en garde contre ces embûches, sans quoi les Canadiens seront dans l'oubli." Il va sans dire que le grand pénitencier Hazeur fut invité des premiers à se rendre à la campagne, mais il ne crut pas devoir accepter l'invitation.

Lettre du 1er mars 1737 :

" Nous sommes encore incertains si M. l'Evêque retournera cette année en Canada ; quelquefois il dit qu'il repasse, d'autres fois qu'il ne repasse pas. Il travaille à se démettre de son abbaye de Bénevent entre les mains du roi à condition qu'on lui donnera dix mille

livres sur les économats. C'est M. de Maurepas qui lui a donné cette idée, afin qu'un évêque de Québec ne fût plus exposé à faire des voyages si réitérés en France; ayant une somme fixe, il ne sera plus sujet à des réparations qui sont indispensables à tous ceux qui ont des bénéfices, ni à essuyer une quantité de procès qu'on ne peut éviter entre les seigneurs et les tenanciers. Je suis persuadé que dans l'abbaye de Bénevent, il y en a plus de 50, ce qui absorbe tout le liquide. Vous le voyez assez par ceux que nous avons dans notre abbaye de Maubec, quoiqu'en très petite quantité; cependant le principal du revenu ne laisse pas d'en être entamé, et nous voyons que les procès, quelques bons et justes qu'ils soient, l'on se trouve souvent de l'arrière, quoiqu'on les gagne, par rapport à une quantité de faux frais qui ne sont jamais remboursés. Voilà où en sont aujourd'hui les affaires de M. Dosquet qui font que l'on ne sait positivement s'il passera ou ne passera pas. Ce qui est de fait est que si la Cour voulait lui donner le moindre bénéfice, il ne demanderait pas mieux de rester en France en se démettant de son évêché; c'est ce que la Cour n'a pas envie de faire......

" 1er mai 1737.—Mgr l'Evêque de Québec ne passe point encore cette année. La Cour n'a pas voulu lui accorder ce qu'il lui demandait, ce qui l'oblige à rester en France. Il s'est démis, comme peut-être l'avez-vous déjà appris, de son abbaye de Bénevent entre les mains du Roi, moyennant qu'il lui donnerait 9000 frs. La démission a été acceptée et les 9000 frs accordés payables sur les économats à Paris. C'est une affaire entièrement consommée.

" L'on m'a conseillé de demander cette abbaye pour notre Chapitre pour décharger le Roi des 5000 frs qu'il nous donne en Canada sur le domaine. J'ai présenté à ce sujet deux mémoires, l'un à M. de Maurepas et l'autre à M. le Cardinal de Fleury........."

" 9 mai 1737. (Lettre à son frère)....... Il lui reste



dû (à Mgr Dosquet) en arrérages de l'abbaye de Bénevent vingt mille livres. Il a demandé pour pouvoir retourner en Canada qu'on lui avançat les 9000 frs et qu'on lui payât environ dix mille livres sur les arrérages qui lui sont dus; moyennant quoi il laisserait 8000 frs pour faire faire les réparations de l'abbaye de Bénevent. On n'a pas voulu lui accorder sa demande, ce qui lui a fait prendre la résolution de rester en France, et même peut-être pour toujours, de la manière dont il m'a parlé ces jours-ci. Il me témoigne bien des amitiés ; il veut même me donner des lettres de grand vicaire. Vous apprendrez par M. Fornel qui repasse, le dessein qu'a M. Dosquet d'interdire tous les prêtres du Séminaire de Québec, et tout ce qui s'est passé ici à ce sujet...... M. Dosquet n'est pas fort bien ici auprès du ministre. Il est si ferme dans ses idées dont il ne démord pas aisément qu'il s'attire par là des ennemis. Je vous assure qu'il est dommage pour lui d'en agir de la sorte, car tout le monde convient qu'il a de l'esprit, et que s'il avait le talent de se faire aimer, il pourrait faire merveille......

" La mort de M. Le Riche ne m'a point étonné ; l'affront qu'on lui a fait en le faisant sortir du séminaire d'une manière honteuse a dû le frapper assez vivement pour lui causer la mort. J'en ai fait de grands reproches aux MM. des Missions Etrangères. Ils se sont mal défendus, en me disant que c'était M. Dosquet qui le leur avait demandé. Ils devaient être assez fermes pour lui faire sentir que l'ayant une fois reçu directeur chez eux, ils n'étaient plus les maîtres de l'en chasser, n'ayant rien fait qui le méritât. Ces messieurs ne pensent pas comme ils devraient. Il n'y a plus de têtes parmi eux...... "

24 février 1738. " Nous ne savons encore à quoi se déterminera M. l'Evêque de Québec. Il est actuellement à Rome où il a été, sans permission de la Cour, avec résolution de ne plus retourner en Canada. Il

veut bien se démettre, mais à de certaines conditions que la Cour ne veut pas accepter. S'il persiste dans son opiniâtreté, peut-être la Cour se déterminera-t-elle à demander un vicaire apostolique à Rome. L'on en a parlé. Je ne sais si cela sera suivi. Il n'y a pas encore un an qu'il est à Rome ; cependant il y a dépensé, dit-on, considérablement. Il avait porté avec lui six cents louis ; il a écrit depuis environ un mois à Paris qu'on lui envoyât de l'argent, qu'il n'en avait presque plus. Je ne sais à quoi il peut dépenser tant d'argent."

21 mars 1739. "M. Dosquet a enfin donné la démission de son évêché de Québec après en avoir été pressé vivement par la Cour qui n'a pu lui refuser une abbaye de 5 à 6000 frs de rente pour le dédommager. Il a manœuvré de façon à forcer le ministre à cela. Il a négocié toutes ses affaires pendant son séjour à Rome où il est actuellement, et d'où il doit, à ce que j'ai appris, bientôt partir pour venir en France."

1er juillet...... "Je vous dirai que M. Dosquet est arrivé de Rome à Paris en très bonne santé. Il est logé au séminaire des Missions Etrangères malgré les difficultés qu'il a avec ce séminaire. Il est vrai que ce n'est que pour peu de temps à ce qu'il dit, ayant envie d'aller à Rome passer le reste de ses jours, où l'air est fort convenable pour son tempérament. Je lui ai été rendre visite, il me reçut avec beaucoup de marques d'amitié ...... Il me parla de M. de Lotbinière et me dit qu'il lui avait écrit une lettre dans laquelle il lui marquait que puisqu'on ne voulait point faire de Canadien évêque, ni grand vicaire du diocèse, qu'il lui envoyât au moins des provisions de protonotaire apostolique. Il lui a répondu une lettre de compliment sans lui rien donner. Il lui faisait de grandes plaintes de M. Miniac à qui il a donné la place d'archidiacre, comme je vous l'ai marqué. Il me demanda ce que l'on pensait de M. Miniac. Je lui dis que vous m'en aviez toujours écrit en très bons termes, et qu'il s'était gouverné avec beau-



coup de sagesse depuis son départ du pays. Cela parut lui faire plaisir.... M. Dosquet doit aller voir son abbaye qui se nomme l'abbaye de Bresme qui est auprès de Soissons à une journée de Paris, laquelle est fort belle. Cette abbaye vaut 5000 francs, charges payées. et lui rendra davantage dans la suite. C'est un fort bon morceau qu'il a attrapé. Cette abbaye est très bien bâtie, ce sont des moines prémontrés qui y sont."

Mgr Dosquet vivait en grand seigneur. On s'en aperçut en Canada par le nombre de ses domestiques et par le soin qu'il fit de se loger le mieux possible, soit dans le palais épiscopal, soit dans sa villa de Samos. A part les octrois qu'il sollicitait et obtenait de la Cour, et les revenus de son abbaye de Bénevent, il avait, je crois, des biens patrimoniaux. J'ai constaté moi-même qu'il était propriétaire d'une magnifique terre à Sarcelles, près de Paris, où se trouvait, il y a quelques années, le noviciat des Pères du Saint-Sacrement.

Quoique de faible santé, il sut prendre tant de précautions et fit tant de voyages favorables, qu'il vécut jusqu'à l'âge de quatre-vingt-six ans, ce qui est tout-à-fait suffisant pour un prélat qui était trop malade pour demeurer au Canada. M. De L'Orme écrivait en 1732 : " Voilà une grande ordination faite par M. Dosquet, comment n'est-il pas tombé malade ? car il est d'une santé très faible."

Comme après sa démission il demeura presque tout le temps à Paris, il eut souvent l'occasion de s'occuper des affaires de Québec et de rendre service soit aux évêques, ses successeurs, jusqu'à Mgr Briand inclusivement, soit aux chanoines. Il travailla aussi dans le diocèse de Paris. Le 24 février 1758, M. de la Corne écrivait : " M. Dosquet tient absolument la place, c'est-à-dire qu'il est son premier grand vicaire (de l'archevêque de Paris) des quatre qu'il a nommés."

(A suivre)

Mgr Henri Têtu



UN ÉPISODE DE L'EXPULSION DES ACADIENS

Dans son *Histoire de la paroisse de Sainte-Anne des Plaines*, M. l'abbé G. Dugas, parlant de Charles Dugas, son trisaïeul, dit :

" Avant d'arriver au Canada, le père d'Alexandre Dugas avait été jeté sur un vaisseau avec d'autres familles acadiennes et dirigé vers Boston. Le long du voyage, Dugas (Charles), Granger, Guilbault et Saint Cerre (sic pour Saint Sceine, aujourd'hui ortographié Sincennes) parvinrent à s'emparer de l'équipage et remirent à la voile pour gagner la rivière Saint-Jean, en Acadie. Plus tard ils émigrèrent de là à Québec, emportant dans leur cœur, comme tous les Acadiens, une bonne dose de rancune contre l'Angleterre."

Les mots entre parenthèse sont de moi. Il y avait à bord de ce vaisseau 32 familles acadiennes qui y avaient été embarquées le 4 décembre 1755, à Port-Royal, pour être emmenées en exil.

Le capitaine Abraham Adams, commandant de la goëlette le *Warren*, écrivant d'Annapolis Royal, le 8 décembre 1755, au colonel John Winslow, alors à Halifax, dit : "A cinq heures, ce matin la flotte a fait voile de la rade par un bon vent. Nous avons embarqué 1664 personnes à bord de deux navires, trois senaus et un brigantin partis de l'Ile-aux-Chèvres sous le convoi du sloop de guerre le *Baltimore*. Du nombre des habitants du haut de la rivière environ 300 se sont sauvés dans les bois, et le reste a été expatrié à la grande mortification de quelques-uns de nos amis."

C'est donc le 8 décembre, fête de l'Immaculée Conception, que les six vaisseaux emportant plus des trois quarts de la population du Port Royal sortirent de la rade, les uns à destination de Boston, de la Caroline du Sud, les autres de New-York et du Connecticut.

Comme chacun le sait, c'est du mois d'octobre 1755

jusqu'à la fin de décembre de la même année, qu'a eu lieu la déportation des Acadiens de leurs paisibles foyers. Sept mille de nos pères furent embarqués sur des navires et envoyés aux quatre vents du ciel, même en déduisant de ce nombre les quelques centaines qui échappèrent d'un ou deux de ces bâtiments.

Un des senaus envoyés à Port-Royal pour en transporter les habitants avait essuyé une grosse tempête avant d'arriver à l'ancienne capitale de l'Acadie. Son grand mât fut cassé et Charles Belliveau, constructeur de navires et habile navigateur, fut forcé par les autorités anglaises d'Annapolis de remplacer sous le plus court délai ce mât par un neuf, ce qui fut fait. Lorsque Charles Belliveau en réclama le paiement le capitaine lui rit au nez, mais il changea bientôt de ton quand il vit le charpentier acadien s'apprêter à abattre le mât. Il lui remit aussitôt le prix convenu.

Mais, ironie du sort, quelques semaines plus tard Charles Belliveau fut embarqué à bord du même senau qui avait cassé son grand mât.

On a vu que le sloop de guerre le *Baltimore* accompagnait le convoi sorti de la rade du Port Royal, le 8 décembre. Il le suivit jusqu'à New-York, et en se séparant du dernier navire, celui à destination de la Caroline du Sud, le commandant du *Baltimore* dit au capitaine du bâtiment à bord duquel se trouvait Charles Belliveau, de bien prendre garde, car parmi ses prisonniers il y avait de bons marins.

Cet avis ne fut pas écouté, et le capitaine comptant sur la bravoure de ses huit hommes d'équipages laissait, à tour de rôle, monter sur le pont une demi douzaine d'Acadiens à la fois.

Les semaines succédaient aux jours et cependant le senau continuait sa route. Fatigués de ce long voyage les prisonniers, après s'être concertés, résolurent de s'emparer du bâtiment. Six des plus braves et des plus robustes furent désignés pour opérer cette capture.



Lorsque ceux qu'on avait laissé sur le pont reçurent l'ordre de descendre à la cale, et qu'on cria à six autres de monter, les six forts à bras, à la tête desquels se trouvait Charles Belliveau, sautèrent sur le pont et en un tour de main une partie de l'équipage fut garottée, et comme l'écoutille était restée ouverte, cela permit à d'autres Acadiens d'aller au secours de ceux qui étaient aux prises avec les Anglais.

Se voyant maître du senau Charles Belliveau en prit la barre. Le bâtiment avait alors plein vent arrière et Belliveau fit aussitôt virer le navire vent de bout. Le capitaine anglais lui cria qu'il allait faire casser le grand mât. " Tu as menti, puisque tu sais que c'est moi qui l'ai fait et qu'il est bon," lui répliqua Charles Belliveau.

Le nouveau capitaine, quelques jours avant d'arriver à l'entrée de la rivière St-Jean, débarqua l'équipage anglais, et atteignit le port de St-Jean le 8 janvier 1756.

Le récit de cette capture m'a été fait, au mois de janvier 1885, par un octogénaire acadien fort intelligent et doué d'une mémoire prodigieuse, feu François à Jospiau Belliveau, dont le grand-père, Pierre Belliveau dit Piau, était le frère de Charles Belliveau dont je viens de parler. Jean Belliveau, frère de Charles et de Pierre, fut un des premiers colons de la Baie Ste-Marie.

Voici deux autres versions de cette prise. La première a paru dans le *Foyer domestique*, au cours de l'année 1877, sous la rubrique de *Notes sur Yamachiche*, par l'abbé N. Caron. On y lit :

" Le vaisseau qui portait les Acadiens dont nous parlons alla les déposer à Boston. Ils y demeurèrent deux ans, puis ils se rembarquèrent pour de nouvelles aventures. Ce second vaisseau devait les porter à la Martinique. Cette déportation à la Martinique ne leur souriait que peu. Lorsqu'ils furent en pleine mer ils s'entendirent entre eux, et comme ils étaient en plus grand nombre, ils méditèrent un coup de main pour conquérir la liberté de choisir le lieu de leur exil. Ils



firent le capitaine prisonnier dans sa chambre et mirent aussi la main sur divers employés. Un nommé Doucet se mit à la barre du vaisseau, les autres remplirent les fonctions de matelots, et l'on vogua sur le port de Québec."

L'autre version est due à la plume de feu M. L. U. Fontaine, en son vivant avocat à Montréal; on la trouve à la page 471 de l'ouvrage de M. H.-J.-J.-B. Chouinard, *Fête nationale des Canadiens français célébrée à Québec en* 1880.

Voici :

" Parmi les Acadiens qui se sont établis en Bas-Canada, en suivant la route du St-Laurent, et de la Gaspésie, on aime à mentionner ces braves, qui s'emparèrent du vaisseau où ils étaient enfermés, pour être déportés. C'était l'élite des proscrits, par le cœur, la force et la valeur. Comme leurs cousins les Gaulois, ils ne craignaient qu'une chose : que le ciel tombât sur eux. " Où nous menez-vous, dit Louis Fontaine dit Beaulieu, au capitaine qui avait le commandement du vaisseau anglais ? Dans une île déserte, répondit ce dernier, afin d'être plus vite débarrassés de.... comme vous.... " Un superbe coup de poing, fut la réponse de Beaulieu. L'Anglais tomba à la renverse; ses gens vinrent à sa rescousse; on voulait se défendre, mais il était trop tard. En moins de cinq minutes, tout l'équipage anglais fut terrassé, garrotté et mis en lieu sûr; puis, on se dirige sur Québec, sous la conduite de Louis Fontaine, connu de ses contemporains sous le nom de capitaine Beaulieu."

Comme il a été fait par les Acadiens, plus d'une prise de navires anglais, à l'époque et dans les années qui suivirent l'expulsion, je ne conteste nullement à Louis Fontaine, dont j'aurai occasion de donner l'origine prochainement, ou à Doucet l'honneur d'un si bel acte de bravoure.

Mais je maintiens que la capture qu'ils firent n'est



pas la même que j'ai racontée plus haut et dont le héros est Charles Belliveau.

***

J'ai raconté tantôt comment s'est effectuée, en pleine mer, entre New-York et la Caroline du Sud, la capture d'un vaisseau parti de Port-Royal le 8 septembre 1755, emmenant en exil 32 familles acadiennes. Ce navire fut ensuite ramené à l'entrée de la rivière St-Jean, où il arriva le 8 janvier 1756.

Quatre documents de l'époque font mention de cette prise. Citons d'abord un extrait d'une lettre de l'abbé Le Guerne, datée de Bélair vers Cocagne, le 10 mars 1756.

Parlant de Boishébert qui avait son camp au Cap de Cocagne, l'abbé Le Guerne dit :

" ......De nouveaux incidents l'ont rappelé incessamment à la rivière St-Jean. Le 8 janvier (1756), il y est arrivé un petit navire chargé de 32 familles de Port Royal qui faisaient nombre de 225 personnes. On les emmenait à Boston [c'est à la Caroline du Sud qu'il faut lire], mais s'étant écarté d'un gros bâtiment qui les convoyait, ils se rendirent maîtres du navire où il n'y avait que huit personnes d'équipage, et arrivèrent heureusement à la rivière St-Jean, où ils savaient trouver un refuge.

" Cette prise fut suivie de près d'une autre dont nous regrettons le mauvais usage. Les Sauvages en ont débarqué les meilleurs effets et ont conduit le bâtiment à la rivière St-Jean, mais il n'y restait plus qu'une petite quantité de lard et de rhum. Dix Sauvages surprirent de nuit une grosse goëlette dans le havre de l'Etang. Cette prise était riche, elle contenait des effets, des provisions pour les officiers du Port Royal..........

" Le 9 février (1756), un bâtiment anglais mouilla sous pavillon français dans le havre de la rivière St-Jean, et ayant aperçu deux bâtiments qui passaient



par hasard, il envoya quatre déserteurs français à terre qui feignirent qu'ils étaient suivis de plusieurs navires français, qu'ils venaient tous de Louisbourg pour prévenir l'anglais qu'on savait dans le dessein de s'établir bientôt dans la rivière St-Jean et qu'ils cherchaient un praticien [pilote] de l'endroit pour mouiller dans le fond du havre. Des gens plus rusés auraient aperçu le danger qu'il y avait à s'engager. Un de nos malheureux Acadiens donna directement dans le piège, tout visible qu'il était.

" Sitôt qu'il fut à bord, l'Anglais mit son pavillon et l'assura d'un coup de canon. Les familles du Port Royal dont j'ai déjà fait mention étaient cabannées au voisinage, on les a fait passer dernièrement au haut de la rivière, et ayant accouru au bruit, *ils* [sic] s'aperçurent que l'Anglais s'approchait pour enlever le bâtiment où ils s'étaient sauvés. Sans perdre de temps, ils en débarquèrent quelques pierriers et les ayant placés avantageusement et apporté toutes les armes qu'ils pouvaient avoir ailleurs, ils firent un tel feu sur l'Anglais qu'il fut contraint de se sauver comme il était venu. Ce bâtiment venait en apparence de Port-Royal pour chercher des nouvelles. Tous ces événements demandaient la présence de M. de Boishébert. Il est donc parti de Cocagne le 15 février [1756], laissant à sa place M. de Grandpré de Niverville, son second, avec un nombre de Sauvages pour continuer à harceler l'ennemi et pour y favoriser l'évasion des habitants (sur l'Ile St-Jean)."

A présent, voyons ce que dit M. de Vaudreuil, gouverneur du Canada, dans une lettre au ministre, en date du 1er juin 1756 :

Le 8 février (l'abbé LeGuerne dit le 9) un bâtiment anglais vint dans le bas de la rivière St-Jean. Il fit des signaux français et envoya sa chaloupe à terre pour demander un pilote, disant qu'il venait de Louisbourg chargé de vivres. Un Acadien eut la légèreté



d'aller à son bord, mais il n'y fut pas plus tôt que le capitaine fit hisser son pavillon et fit une décharge de son artillerie sur les Acadiens qui étaient à terre, après quoi il se rendit dans le havre. Mais les Acadiens s'embusquèrent et firent un feu si vif de leur mousqueterie qu'ils l'obligèrent à s'en retourner à Port Royal.

" Les Anglais ayant pris et fait embarquer de force à Port Royal 36 familles acadiennes (32, dit l'abbé Le-Guerne) faisant nombre de 226 personnes dans un bâtiment portugais, pour aller à la Caroline (l'abbé Le-Guerne dit à Boston, mais il se trompe évidemment), ces Acadiens se révoltèrent, et s'étant rendus maîtres du bâtiment le ramenèrent à la rivière St-Jean le 12 février. (Vaudreuil est certainement dans l'erreur, car c'est le 8 janvier qu'il faut lire). M. de Boishébert n'a pu éviter de le faire brûler parce que le vaisseau anglais qui l'escortait n'était pas éloigné et qu'on craignait qu'il le prit."

Vaudreuil se trompe de nouveau. Le senau pris par les familles de Port-Royal et ramené au havre de St-Jean ne fut pas brûlé par les ordres de Boishébert, puisque celui-ci était alors au Cap de Cocagne. Ce sont les Acadiens eux-mêmes qui le brûlèrent, nous apprend Lawrence dans une lettre datée de Halifax le 18 février 1756, au gouverneur Shirley. Voici ce que raconte l'auteur de l'expulsion à son compère de Boston :

" J'ai envoyé récemment un parti de Rangers dans une goëlette à la rivière St-Jean. Comme les hommes étaient habillés en soldats français et que la goëlette portait le pavillon de France, j'espérais par cette déception non seulement découvrir ce qui se passait là, mais encore prendre et amener ici quelques Sauvages de la rivière St-Jean. L'officier commandant y trouva un navire anglais, un de nos bâtiments qui était parti d'Annapolis Royal chargé d'habitants français à destination du continent. Mais les habitants s'étant emparés du capitaine et de l'équipage l'avaient ramené dans ce



port. Nos gens l'auraient repris si par accident ils ne s'étaient faits sitôt connaître. Les Français ont alors mis le feu au navire. Nos hommes ont ramené avec eux un Français (Acadien) qui dit n'y avoir pas eu de Sauvages depuis quelque temps. Il nous apprend que quelques uns sont avec de Boishébert à Gédaique (sic pour Cocagne) et le reste est à Passimaquadie. Il nous dit aussi qu'un officier français et environ une vingtaine d'hommes sont à 23 milles en haut de la rivière, à un endroit appelé Ste-Anne."

Comme Ste-Anne se nomme aujourd'hui Fredericton, et que de la ville de St-Jean à la capitale du Nouveau-Brunswick la distance est de 85 milles, il est évident que Lawrence a été induit en erreur par son prisonnier acadien.

Qu'est devenu ce captif? Quel est son nom? Mystère. La tradition dit que c'est Charles Belliveau, le héros qui s'était emparé avec ses compagnons du senau qui les transportait à la Caroline du Sud. C'est possible, mais j'en ai des doutes fort sérieux.

Quoi qu'il en soit, Charles Belliveau, dont il est question ici, naquit à Port-Royal vers 1696, de l'union de Jean Belliveau, le jeune, et de Marie-Madeleine Melanson. Le 3 novembre 1717, il épousa, à la Grand-Prée, Marguerite Granger, née en 1699, fille de René Granger et de Marguerite Therriot, avec dispense du quatrième degré de consanguinité. Sa femme est décédée à Port-Royal le 1er mai 1750.

Voici les enfants issus de ce mariage:

Marguerite, née le 9 novembre 1718, à Port-Royal, où elle fut inhumée le 17 février 1724.

Marie-Joseph, née le 26 janvier 1721; mariée le 1er mars 1745, à Port Royal, à Pierre Pellerin, fils de Bernard et de Marguerite Gaudet. Pierre Pellerin, devenu veuf, épousa, en octobre 1762, Cécile Boudreau, veuve de Jean Bte Pitre, et fut inhumé à St-Grégoire de Nicolet, le 27 avril 1809.



Anne, née le 20 mars 1723 ; mariée le 6 février 1742, à Claude Landry, fils de Claude et de Marie Babineau.

Madeleine, née le 14 juin 1725. Je trouve une Madeleine Belliveau mariée à Pierre Loiseau, mais je ne saurais dire si c'est la même.

Anonyme, né le 26 avril 1727, et inhumé le lendemain.

Marguerite, née le 15 novembre 1729. C'est peut-être la femme de Louis Doucet.

Charles (surnommé *Chaillot*), né le 12 octobre 1731 ; marié le 20 janvier 1755, à Osite Dugas, née le 19 décembre 1784, fille de Claude Dugas et de Marie-Joseph Melanson. Cette Osite Dugas est décédée à St-Jacques de l'Achigan, près de Montréal, le 20 janvier 1820. C'est la sœur de Daniel Dugas, né à Boston, le 6 octobre 1760, marié à L'Assomption, P. Q., le 13 août 1782, à Marie-Louise Vaillant, et décédé à St-Jacques de l'Achigan, le 4 juin 1838. Ce Daniel est le bisaïeul du Révd. M. A. C. Dugas, curé de St-Clet. Je serais très reconnaissant à celui qui aurait l'amabilité de me donner la nomenclature des enfants de Chaillot Belliveau et d'Osite Dugas.

Pierre, né le 16 mai 1734.—On le trouve, un an ou deux après l'expulsion, dans le voisinage du Coude (aujourd'hui Moncton), d'où, avec quatre braves compagnons, il se rendit à Tintamarre (Sackville) et s'empara de la goëlette que possédait son père, à Port-Royal. J'ai raconté cet épisode de notre histoire, dans les colonnes du *Moniteur Acadien*, en février 1892. A l'automne de 1765 ou au commencement de l'année 1766, Pierre Belliveau épousa civilement, faute de prêtre au pays, Anne Girouard, fille de Joseph et d'Anne Doucet. Ce mariage fut ratifié à Pigiguit (Windsor) le 29 août 1768, par l'abbé Bailly. Le 12 juillet de la même année, et au même lieu, l'abbé Bailly baptisa sous condition, Pierre Germain, né le 8 décem-



bre 1766, de l'union de Pierre Belliveau et d'Anne Girouard. Ce premier garçon est mort adolescent.

Pierre Belliveau est mort à Memramcook le 16 février 1820, et fut inhumé par l'abbé Isidore Poirier, le même qui fut plus tard curé de Ste-Anne des Plaines.

Anne Girouard, veuve de Pierre Belliveau, est morte au même lieu, le 5 avril 1823, âgée d'environ 74 ans, par conséquent née vers 1749. Elle était donc 15 ans plus jeune que son mari, et s'est mariée à 17 ans.

De ce mariage sont issus sept enfants. Je n'en mentionnerai que trois, savoir : Marie, la deuxième des filles, épousa Jean Bourque, de Menoudie. C'est la bisaïeule de M. l'abbé Philippe L. Belliveau, curé de la Grand'Digue.

Jean, né en janvier 1779, et marié à Isabelle Gaudet. Il est le grand-père du Révd Père Philippe J. Belliveau, (frère du Dr L.-J. Belliveau de Shédiac), du Dr Sifroi Beliveau, de Boston, et le bisaïeul du Révd Père Philias F. Bourgeois.

Laurent, marié à Isabelle Melanson, est le grand-père du Révd P. Hyppolite-D. Leblanc, C. S. C., professeur de musique à l'Université du Collège St-Joseph.

Charles Belliveau et Marguerite Granger eurent deux autres enfants, savoir : Cécile, née le 4 août 1737, et Modeste, née le 8 mai 1739. J'ignore ce qu'elles sont devenues.

***

Il me reste un dernier document se rapportant à cet épisode. C'est une lettre datée de la rivière St-Jean, le 31 juillet 1756, et portant les signatures de Denis St-Sceine, Charles Dugal, Joseph Guilbaud, Pierre Gaudreau et Denis St-Sceine, fils, " au nom de tous les autres habitants à la rivière St-Jean."

Ces " habitants " étaient les 32 familles de Port-Royal qui arrivèrent au port de St-Jean, le 8 janvier 1756, et dont il a été question plus haut.

C'est le Père LaBrosse, jésuite, qui leur servit de secrétaire. La lettre est adressée à l'abbé Daudin, dernier curé de Port-Royal. Mais il ne put la lire, car il était mort lorsqu'elle arriva en France.

J'en détache le passage suivant:

" Le reste des habitants (de Port-Royal) a été embarqué dans six navires le 4 décembre ; cinq de ces navires ont fait voile vers les côtes de Boston et de la Caroline, les gens du Cap, les Boudrault, Charles du Gas et les Guilbault, deux familles des Granger qui étaient dans un de ces navires, se sont révoltés et sans aucune défense des Anglais, se sont rendus maître du navire et sont arrivés heureusement à la rivière St-Jean, d'où nous avons l'honneur de vous écrire présentement.... Nous avons été attaqués par un corsaire anglais qui nous poursuivait dans notre fuite; nous l'avons contraint de se retirer après un petit choc, sans aucune perte de notre côté."

Par " les gens du Cap ", il faut entendre Charles Belliveau, etc.

En effet, c'est précisément au Cap de Port-Royal que se trouvait l'habitation de Charles Belliveau. J'ai quelque part dans mes paperasses une liste donnant les noms des habitants de cet endroit, et je me rappelle très bien que celui de Charles Belliveau y est.

J'ai fait connaître tantôt qui était Charles Belliveau, et quels furent ses descendants. Voici quelques renseignements sur la famille St-Sceine, dont il est question dans l'extrait de la lettre que je viens de citer.

La tige de ce nom en Acadie fut un médecin nommé Denis Petitot dit St-Sceine, qui épousa à Port-Royal, en 1689, Marie Robichaud, née en 1672, fille d'Etienne et de Françoise Boudreau.

Je ne connais que quatre enfants issus de ce mariage, savoir :

Denis, né en 1690 ; marié à Port Royal, le 23 avril



1711, à Marguerite Landry, fille de Claude et de Marguerite Terriot.

C'est le Denis St-Sceine dont le nom figure le premier parmi les signataires de la lettre à l'abbé Daudin. Il fut inhumé à Québec, le 31 janvier 1758 "âgé de 65 ans", dit le registre. C'est 68 qu'il faut lire.

Marie, née en 1692 ; décédée, non mariée, à Port Royal, le 21 juillet 1746, âgée de 54 ans.

Madeleine, mariée, à Port Royal, le 22 janvier 1714, à Jean Melanson, fils de Charles et de Marie Dugas.

Charles Melanson, issu de ce mariage, le 19 janvier 1725, épousa, à Port Royal, le 17 janvier 1746, Anne Breau, et presque tous les Melanson des comtés de Westmoreland et de Kent sont ses descendants.

Jean, autre enfant issu de ce mariage, le 9 janvier 1728, épousa, à Port-Royal, le 9 octobre 1753, Anne Landry, fille de Pierre et de Marguerite d'Entremont. On le trouve, avec sa femme, au printemps de 1767, à Cherbourg, où il travaille en ce port du métier de charpentier. Il reçoit de l'Etat une pension de 200 livres ($40), et sa femme qui était grabataire recevait 350 livres. (La livre française d'autrefois est le franc de nos jours, soit 20 centins).

Denis, autre enfant, né le 28 avril 1733, faisait en Acadie le commerce de la pêche. Il est poitrinaire et très infirme et sa pension est de 150 livres.

Madeleine, sœur des trois frères précédents, née le 24 septembre 1718, se maria le 23 janvier 1741, à Jean Granger, fils de Laurent et de Marie Bourg. On la trouve également à Cherbourg, en 1767. Elle est attaquée de différentes maladies et très infirme. Sa pension est de 150 livres. Jean, son fils, âgé de 26 ans, né le 14 novembre 1741, est avec elle, et va à la pêche du poisson frais. Il reçoit une pension de 200 livres. Le 7 mai 1764, il a épousé à Cherbourg, Madeleine Mius d'Entremont, née à Pobomkou, en 1741, fille de Joseph et de Marie Joseph Molaison. La pension de la femme

de Jean Granger est de 300 livres. Jean Désiré Cyriaque Granger, né le 31 mai 1848, petit-fils de Jean et de Marie-Mius d'Entremont, a écrit de Cherbourg plusieurs lettres à mon vieil ami, M. Hilarion d'Entremont, de Pubnico, son parent. C'est ce M. Granger qui a les armes de la famille d'Entremont.

Marie Melanson, née le 1er septembre 1714, fille aînée de Jean Melanson et de Madeleine Petitot St-Sceine, épousa en 1732, Joseph Bergeron, du Village Ste-Anne, à la rivière St-Jean. Il y a de ses descendants dans la province de Québec.

Anne Melanson, sa sœur, baptisée à Port-Royal, le 9 juin 1716, est à Cherbourg en 1767. J'ignore quel fut son premier mari. Mais en 1767 on la trouve remariée à Eustache Paré, natif de Louisbourg, âgé de 43 ans, et recevant une pension de 150 livres. Le document d'où je tire ces renseignements sur les Acadiens à Cherbourg, en 1767, dit qu'il va à la pêche du poisson frais, et qu'il était mariée en première noces à Nastasie Bellefontaine, celle qui a été massacrée à la rivière St-Jean par les Anglais, avec trois de ses enfants.

Pierre Paré dit Laforest, père d'Eustache ci-dessus, soldat à Port Royal, épousa au dit lieu, le 3 février 1707, Jeanne Dugas, fille de Claude et de Françoise Bourgeois.

Marguerite Melanson, autre sœur des précédentes, née le 7 avril 1722, épousa, à Port-Royal, le 23 janvier 1741, Jean Belliveau, né le 3 novembre 1713, fils d'Antoine et de Marie Terriot. Ce ménage fait baptiser à Port-Royal les enfants suivants : *Joseph*, né le 3 novembre 1741, marié à Bécancour le 5 janvier 1772, à Rosalie Richard, fille de Joseph et de Françoise Cormier, et fut inhumé à Nicolet le 26 septembre 1795. *Charles*, né 20 mai 1744 ; .... 1746. *Pierre*, né le 25 mars 1748 ; *Marguerite*, née le 22 avril 1750 ; *Jean*, né en 1752 (?) ; *David*, né en 1754 (?) ; *François*, né à



la Nouvelle-Angleterre en 1756 (?), marié à Nicolet le 5 février 1787 à Marie-Anne Poirier (Acadienne); *Madeleine*, mariée à Nicolet le 29 janvier 1787, à François Hély, et *Marie*, " née dans le gouvernement de Boston, le 27 mars 1762," fut baptisée à Québec le 4 juillet 1767. Le sort de Pierre, né le 13 juin 1730, et d'Elizabeth, née le 10 septembre 1735, autres enfants de Jean Melanson et de Madeleine Saint-Sceine, m'est inconnu.

Quant à Anne Saint-Sceine, la dernière des filles du chirurgien Denis St-Sceine et de Marie Robichaud, elle épousa, à Port-Royal, le 11 janvier 1717, Jean Landry, fils de Claude et de Marguerite Terriot. Ce ménage fait baptiser, le 29 mars 1718, un garçon, à Port-Royal, nommé Joseph, né le 31 janvier précédent, et émigre après cela, à Pobomkou, chez les d'Entremont.

PLACIDE GAUDET

LA CLOCHE DE QUÉBEC

A cinq milles au nord de Londres, dans le comté de Middlesex, sur le côté droit de la rivière Lea, qui la sépare du comté d'Essex, est située la paroisse de Tottenham dont l'église, assez remarquable, date on ne sait de quand, toutefois elle est antérieure à huit cents ans d'aujourd'hui. Le beffroi crénelé, couvert de lierre, haut de soixante pieds, se dresse à l'extrémité ouest de l'édifice et renferme huit cloches qui ont leur histoire... mais je n'ai pas à m'en occuper. Ce que nous allons voir c'est la cloche dite des Saints, placée à la sacristie, pour convoquer les réunions de la Fabrique. Elle rend un son argentin qui vibre à un mille tout autour. Même, je dirai qu'on l'a entendu dans la ville de Québec... avant 1759, car c'est d'ici qu'elle a émigré.

Les matelots de la flotte de Saunders entrant dans

Québec s'emparèrent de cette cloche qui, selon eux, servait d'alarme à la garnison française. Peu après, on la trouve chez Lester Bell, fondeur, à White Chapel, faubourg de Londres, et il était question de la mettre dans la fournaise pour en tirer l'argent qu'elle contient, lorsque Humphrey Jackson, propriétaire d'une manufacture de colle de poisson *(isinglass)*, ravi du son que la cloche produisait, l'acheta cent piastres et s'en servit pour régler les heures de travail de ses hommes. Jackson était médecin et membre de la Société Royale. Ce qu'il dit de son acquisition me paraît digne de croyance. Il a dû se renseigner avec soin sur l'authenticité de cette pièce qui passait pour un trophée opime.

Après nombre d'années, la manufacture étant réduite à presque rien, il transporta la cloche chez lui à Tottenham, puis, en 1801, se voyant prêt de finir sa carrière, il la donna, par écrit, aux marguilliers de l'église, afin, dit-il, que ses appels " proclament hautement le pardon des injures comme je le fais moi-même en ce moment." La paroisse accepta le cadeau avec reconnaissance, exprimant " l'espoir que les notes musicales de ce timbre enchanteur dissiperont l'esprit de discorde et infuseront aux fidèles le véritable sentiment de l'harmonie, tout en rappelant la générosité du donateur."

Avant 1801 il existait une cloche des Saints à Tottenham, mais elle était fêlée, c'est pourquoi M. Jackson demanda dans sa lettre d'envoi que l'on utilise la sienne à la place de celle-là et non pas dans le grand clocher.

Les marins de Saunders ont-ils enlevé cette cloche des casernes ou d'une église ? Voilà ce que voudrait savoir le *Telegram*, de Toronto, qui publie les faits cidessus dans son numéro du 21 décembre dernier.

BENJAMIN SULTE



LES JOIBERT DE MARSON ET DE SOULANGES

Généalogie des Joibert, seigneurs d'Aulnay le Chastel, Soulanges et autres lieux, originaires de Champagne, produite par devant nous Monseigneur de Caumartin, intendant en Champagne, au mois d'avril mil six cent soixante huit.

1⁰ François de Joibert, écuyer, vivant au siècle mil quatre cent, avait épousé damoiselle Catherine Le Cerf, et était fils de Simon de Joibert, écuyer, échanson du Roi, marié à damoiselle Marie le Gourlat, lequel Simon était fils de Thomas, conjoint par mariage avec damoiselle Catherine de Viennette, prochain linéage de Mre Henry de Coupesville, chevalier, et de dame Marie de Nanteuil, lequel Thomas après le décès de la dite Catherine de Viennette, sa femme, emporta contre les héritiers tous les meubles de leur communauté, par ordonnance de justice suivant la coutume du bailliage de Vitry, qui donne les meubles au dernier survivant des nobles sans hoirs.

2⁰ Jean de Joibert, 1er du nom, écuyer, seigneur de Soulanges, avait épousé damoiselle Marguerite de Balhan, ont eu Jacques :

3⁰ Jacques de Joibert, 1er du nom, écuyer, seigneur de Soulanges, Aulnay le Chastel, Coullemiers et Amblancourt, avait épousé damoiselle Louise Bizet; ont eu Guillaume, Jean et Pierre, le dit Guillaume mort au service du roi, sans enfants.

4⁰ Jean de Joibert, 2e du nom, écuyer, seigneur d'Aulnay et autres lieux, a épousé en premières noces damoiselle Jeanne Feret, et en secondes, damoiselle Apolline de Cauchon, ont eu Hiérosme, Jeanne, Louise et Nicolle.

4⁰ Pierre de Joibert, écuyer, seigneur de Soulanges,



a épousé damoiselle Perette Le Porlier, ont eu Jacques François et Claude.

5° Hiérosme de Joibert, écuyer, sieur d'Aulnay le Chastel, avait épousé damoiselle Louise Truc, ont eu Jacques.

5° Claude de Joibert [1], écuyer, seigneur de Soulanges. avait épousé en premières noces damoiselle Madelaine Mauclerc, dont ont eu Claude, et en secondes noces damoiselle Claude Brissier, dont sont issus Michel, Pierre, Claude Jacques, Marie, Marguerite et Anne.

6° Jacques de Joibert, écuyer, seigneur d'Aulnay le Chastel, Ardeuil, Grivy, Loisy sur Marne, Condé sur Aisne et autres lieux produisant, a épousé damoiselle Madeleine Detz, ont eu Hiérosme, mousquetaire du roi, Philippe, capitaine au régiment de la Reine, Jacques, enseigne au même régiment, Louise et Madeleine, religieuses.

6° Claude de Joibert, écuyer, seigneur de Soulanges, avait épousé damoiselle Antoinette Andresson ; ont eu Madeleine.

6° Michel de Joibert, écuyer, seigneur de Soulanges, lieutenant d'infanterie au régiment d'Espagny, mort en Hongrie, au service du roi contre les Turcs, avait épousé damoiselle Marie Linage, fille de François Linage, écuyer, seigneur de Cuy et Loisy.

6° Pierre de Joibert, cornette au régiment de Briquemault, actuellement servant en Portugal.

6° Claude de Joibert, lieutenant au régiment d'Espagny, au retour du voyage de Hongrie.

6° Jacques de Joibert, enseigne au régiment de Dampierre : Marie, Marguerite et Anne de Joibert, filles.

7° Madeleine de Joibert, fille majeure d'ans, jouissante de ses droits produisante. " Porte d'argent au

---

[1] Père de Pierre de Joibert de Marson, qui s'établit dans la Nouvelle-France et fut commandant de l'Acadie en 1678.

chevron d'azur surmonté d'un croissant de gueule, accompagné de trois rozats de mesme."

7⁰ Claude, fils mineur de Michel.

—

Louis-François Lefebvre de Caumartin, chevalier, conseiller du Roi en tous ses conseils, maître des requêtes ordinaire de son hôtel, intendant de justice, police et finances et des troupes de Sa Majesté, et commissaire pour la recherche des usurpateurs de noblesse en la généralité de Champagne ; vu l'arrêt du Conseil d'Etat du vingt-deuxième mars mil six cent soixante six, commission à nous adressante pour l'exécution de la recherche des usurpateurs de noblesse en la généralité de Champagne, les lettres patentes et arrêts donnés pour l'effet des déclarations de Sa Majesté des huit février mil six cent soixante et un, vingt-deuxième juin mil six cent soixante quatre, et pièces précédentes ; l'Exploit d'assignation donné aux défendeurs ci-après nommés à la requête de M. Jacques Duret, préposé par Sa Majesté à la dite recherche et exécution des dits Edits et Déclarations, demandeur, d'une part ; Jacques de Joibert, écuyer, seigneur d'Aulnay et autres lieux ; damoiselle Marie Linage, veuve de Michel de Joibert, écuyer, seigneur de Soulanges, au nom et comme tutrice et ayant la garde noble de Claude de Joibert, leur fils mineur; damoiselle Madeleine de Joibert, fille majeur d'ans, Pierre, Claude, Jacques, Marie, Marguerite et Anne, les Joibert, défendeurs d'autre part ; l'Acte de comparution faite en notre greffe, suivant notre Ordonnance du vingt-un janvier mil six cent soixante-sept ; les titres et contrats énoncés en la présente généalogie, et autres pièces employées ez inventaires de production des défendeurs ; le désistement du dit Duret, conclusions du procureur du Roi, et tout ce qui a été mis et produit par devant nous, tout considéré, nous, commissaire susdit, avons maintenu et gardé les dits Jacques,



Madeleine, Pierre, Claude, Jacques, Marie, Marguerite et Anne les Joibert et Marie Linage, veuve dit dit Michel de Joibert, en leur profession de noblesse justifiée par les titres, actes et contrats à nous représentés, ordonnons qu'ils jouiront, ensemble les descendants légitimes des dits Jacques, Pierre, Michel, Claude et Jacques les Joibert, des privilèges et droits attribués aux autres gentilshommes du royaume tant qu'ils vivront noblement et ne feront acte dérogeant, et qu'ils seront compris dans l'Etat qui sera par nous envoyé à Sa Majesté pour y avoir égard en faisant le Catalogue des véritables nobles de la province. Fait à Chalons, le deuxième juin mil six cent soixante huit. Signé, Lefebvre de Caumartin, et contresigné " Par mon dit seigneur, Desoreilliers (1)."

MISSIONNAIRES ET CURÉS DE CARLETON (BONAVENTURE)

MM.	Joseph-Mathurin Bourg	1773-1795
	Ls-Jos. Desjardins	1795-1801
	Michel-Auguste Amiot	1801-1806
	Chs-Frs Painchaud	1806-1814
	Jos.-M. Bellenger	1814-1819
	J.-Frs Demers	1819
	J.-Frs Gagnon	1819-1824
	Edouard Faucher	1824-1828
	Louis-Stanislas Malo . . . , . .	1828-1843
	J.-B.-N. Olscamps	1843-1844

(1) Registré suivant l'arrêt de ce jour ; fait à Québec le cinquième décembre mil six cent soixante et douze (Signé) Peuvret, avec paraphe. L'arrêt mentionné ici a été publié dans les *Jugements et délibérations du Conseil Souverain*, vol. 1er, p. 704.



Félix Desruisseaux 1844-1848
F.-X. Tessier 1848-1852
J.-B.-N. Olscamps 1852-1853
Nicolas Audet 1854-1870
F.-A. Blouin 1870-1895
J.-O. Normandin 1895-1901
J.-H. Lavoie 1901-1905
J.-B.-A. Bélanger 1905

L'ABBÉ E.-P. CHOUINARD

RÉPONSES

L'origine du mot Campbellton. (XIII, II, 1194.) —Ceux qui s'imaginent, dit sir James-M. Le Moyne, que Campbellton, en Canada, signifie whiskey exquis se trompent énormément. Cette délicieuse eau-de-vie connue sous le nom de whiskey de Campbellton n'a pas d'habitation et de nom dans ces parages. *Forty Rod* est le nom du vin du terroir. Campbellton fut nommé ainsi d'après le major-général sir Archibald Campbell, gouverneur du Nouveau-Brunswick. *(Chronicles of the Saint-Lawrence).*

Le naufrage de l'Eléphant. (XIII, VII, 1218.) —Liste des officiers détachés par Monsieur le Général pour aller à bord du vaisseau du Roi *l'Eléphant*, sauver les effets de Sa Majesté : *Capitaines*, MM. de LaRonde, Cavagnal (retourné au vaisseau après en être venu donner avis), Boishébert, Contrecœur. *Lieutenants*, MM. DuFiguier, Méloize, Fouville, Rigauville, Grandval. *Enseignes en pied*, Bailly, Darnaud, DuBuron. *Enseignes en second*, Le Verrier, fils, Mouchy d'Oquincourt, Saint-Vincent.

Le capitaine Macarty. (XIII, IX, 1230.)—Macarty était d'origine irlandaise. Son nom s'orthographiait MacCarthy, mais les Français le changèrent bientôt en Macarty (1).

En 1744, M. Macarty était capitaine de poste à La Rochelle.

Le 1er avril 1745, le Conseil de Marine nommait M. Macarty capitaine de port à Québec avec un salaire de 1000 livres et le grade de lieutenant de frégate. Il remplaçait le sieur Le Gardeur de Beauvais décédé à Saint-Domingue. Si la guerre se prolongeait, il était entendu que M. Macarty prendrait le commandement de la frégate de 22 canons que l'on était à construire dans le port de Québec.

M. Macarty devait se rendre à Québec dans l'été de 1745 sur la *Gironde*, mais ce vaisseau n'ayant pu appareiller il resta en France.

En décembre 1746, M. Macarty était encore à La Rochelle.

En 1747, M. Macarty commandait le *Rubis* de 26 canons. Cette frégate faisait partie du convoi qui conduisait à Québec M. de la Jonquière, nommé gouverneur de la Nouvelle-France. Le 14 mai 1747, ce convoi, faiblement protégé par six bâtiments de guerre, rencontra par le travers du cap Ortegal, une flotte de quatorze vaisseaux anglais. Macarty se conduisit très bien. Le *Rubis* tint tête à deux grands vaisseaux le *Pembroke* et le *Nottingham*, qui s'étaient accroché à ses flancs, jusqu'à ce qu'il eut été complètement désemparé et sur le point de couler à fond.

Cette belle action valut à Macarty, le 1er avril 1748, le grade de capitaine de brûlot.

Le 1er janvier 1748, M. Macarty avait été remplacé comme capitaine de port à Québec, par Philippe d'Ail-

(1) L'exemple n'est pas unique. Le docteur Silvain, bien connu sous le régime français, était un O'Sullivan.



leboust de Cerry. En fait, il n'occupa pas cette charge. L'intérim fut rempli par le sieur de La Morille.

Le 1er mars 1751, Macarty était promu lieutenant de vaisseau.

Cette même année 1751, Macarty commandait la frégate la *Fidèle.* Il fit un voyage à l'île Royale pour ravitailler les postes de la rivière Saint-Jean et de Chédaïk.

En 1752, M. Macarty fit un autre voyage à l'île Royale.

En 1755, M. Macarty commandait la frégate *La Valeur*, et fit un voyage à Louisbourg.

Le 17 avril 1757, M. Macarty était fait capitaine de vaisseau.

M. Macarty, le 5 août 1759, adressait au maréchal de Conflans, un mémoire suggérant une descente en Irlande, vers Kinsale, dans le voisinage de Cork. Ce projet n'eut pas de suite.

M. Macarty décéda à Paris le 24 janvier 1765.

Les compagnons de M. de Céloron. (XIII, XII, 1246.)—En consultant les procès-verbaux de prises de possession dressés par M. de Céloron on trouvera les noms de tous les officiers qui l'accompagnèrent en 1749 dans son expédition de la Belle-Rivière. Ces procès-verbaux furent tous signés par M. de Céloron et ses officiers. Nous ne croyons pas qu'il existe au Canada, une seule copie de ces procès-verbaux. Les originaux sont déposés aux Archives de la Marine, à Paris.

A l'aide du *Journal de la campagne de M. de Céloron* on peut cependant retracer les noms de quelques-uns de ces officiers.

" Je suis parti de la Chine le 15 juin (1749), y écrit-il, avec un détachement composé d'un *capitaine, huit officiers subalternes, six cadets, un aumônier*, vingt Canadiens, et environ trente sauvages, tant Iroquois qu'Abénakis."

Le capitaine c'est M. de Contrecœur. Nous savons



aussi que l'aumônier de l'expédition était le célèbre Père Jésuite de Bonnécamps. De plus, au cours de son *Journal*, M. de Céloron nomme les officiers suivants qui étaient sous ses ordres : M. de Joncaire, M. de Villiers, M. Le Borgne, M. de La Saussaye, M. de Niverville, M. de Céloron fils, M. de Courtemanche.

Le Père de Bonnécamps, dans une lettre à M. de la Galissonnière en date du 17 octobre 1750, nous donne en outre les noms de M. Chabert et de M. de Joannès.

M. de Millière au Canada. (XIII, XII, 1249.)— Dans un long mémoire (Archives du Ministère des Colonies), M. de Millière, ex-chef du 2e bataillon de sapeurs, raconte une tentative de soulèvement au Canada :

" Instruit, dit-il, par les intelligences que j'avais au Canada, du vif désir que les Canadiens avaient de se réunir à leur mère-patrie, je proposai au gouvernement un plan à ce sujet. Robespierre ne me fit point de réponse ; après sa mort, ne doutant pas que ce tyran n'eût soustrait mon mémoire, j'écrivis à la 9e commission qui me fit une réponse des plus satisfaisantes, ayant eu pour ce sujet une audience du Comité du Salut Public... 25 avril 1797."

Millière, avec vingt-huit hommes, s'était rendu sur les frontières du Canada pour soulever les habitants de la Tortue et de la Prairie ; mais son guide l'égara, la moitié de ses compagnons l'abandonnèrent et ceux qui devaient le rejoindre ne vinrent point et il se vit forcé de rester à la frontière ; Millière tâcha bien encore de là de créer quelque agitation, mais les Anglais le surveillaient de si près que, de peur d'être enlevé il se vit à la fin forcé d'abandonner son entreprise.

VILLIERS DU TERRAGE

QUESTIONS

1256.—Y aurait-il, parmi les lecteurs du *Bulletin*, quelqu'un possédant l'autographe de M. de Tracy : PROUVILLE. C'est ce dernier nom que je veux avoir.

R. R.

1257.—Le 9 juin 1830, décédaient, dit-on, à Sainte-Marie de la Beauce, Jacques Gagné et Magdeleine Morin, son épouse, tous deux âgés de 77 ans. Ces deux personnes seraient nés, auraient été baptisés, auraient fait leur première communion, se seraient mariés, seraient morts et auraient été inhumés le même jour. Si la chose a eu lieu ainsi qu'on le prétend, il doit y avoir eu de l'accord dans cette famille, ou bien il ne sert à rien pour les époux d'avoir des goûts uniformes et bien appareillés. Ces assertions peuvent-elles être vérifiées ?

INCRÉDULE.

1258.—A-t-il été publié un récit ou une relation de la campagne de M. Rigaud de Vaudreuil faite en 1746 sur les terres de la Nouvelle-Angleterre ? M. Rigaud de Vaudreuil fut assez grièvement blessé dans cette campagne qui se termina à l'avantage des Français.

MILES.

1259.—Quel est ce " sieur Deshayes, hydrographe " dont MM. de Vaudreuil et Bégon annoncent la mort à M. de Pontchartrain dans leur lettre de novembre 1707 ? Avait-il fait des travaux d'hydrographie dans la Nouvelle-France ?

A. GIO.

1260.—Le sieur Le Maire qui fut commissaire ordinaire de la marine dans la Nouvelle-France avant Louis Pezard de la Touche est-il mort à Québec. Mgr Tanguay ne mentionne pas ce personnage dans son *Dictionnaire généalogique* ?

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

Vol. XIV MARS 1908 N° 3

LE CHAPITRE DE LA CATHÉDRALE DE QUÉBEC ET SES DÉLÉGUÉS EN FRANCE. LETTRES DES CHANOINES PIERRE HAZEUR DE L'ORME ET JEAN-MARIE DE LA CORNE.

1723-1773

(Suite)

Avant de continuer ces notes historiques, je crois devoir avertir les lecteurs qu'elles nous menacent, eux et moi, de durer encore longtemps. Pour qu'elles soient moins ennuyeuses, sinon plus intéressantes, je tâcherai d'extraire des lettres que je publie, d'abord tout ce qui concerne les évêques, le Chapitre de Québec et les principaux personnages que M. De L'Orme eut l'occasion de voir à Paris. Nous verrons ensuite ce qu'il dit des nominations civiles et militaires faites au Canada par la Cour de France et des événements importants dont il fut le témoin. Plusieurs pages seront consacrées à la famille du zélé chanoine, en particulier aux quatre neveux qu'il protégea à Paris avec une affection et un dévouement vraiment admirables. Enfin j'écrirai de courtes notices biographiques sur deux ou trois chanoines dont les noms reviennent souvent dans les lettres de M. De L'Orme ; je profiterai de l'occasion pour faire connaître les deux premiers prêtres Acadiens ordonnés plus de



quarante ans avant, " le premier prêtre Acadien, l'abbé Joseph-Mathurin Bourg " ([1]).

Comme dans le *Bulletin des Recherches Historiques*, il faut évidemment se limiter à "l'inédit," j'éviterai, autant que possible, de rappeler des faits connus ou qui devraient l'être. Ainsi pour ce qui regarde *les Evêques de Québec*, ce n'est pas ici qu'il faudrait chercher leurs notices biographiques, mais dans l'ouvrage que j'ai publié en 1889. Les lettres de M. De L'Orme confirment ce que j'ai écrit alors et ajoutent des détails intéressants sur les rapports des évêques avec le Chapitre.

M. De L'Orme écrit au Chapitre le 1er mai 1735 : " Comme je voudrais, messieurs, ne vous être point à charge du tout en travaillant ici à vos affaires, mes amis m'ont conseillé de vous engager à écrire en corps une lettre à M. le cardinal de Fleury, dans le goût de celle dont vous trouverez ci-joint le modèle, auquel vous ajouterez ou retrancherez suivant que vous le jugerez à propos. Il n'en coûtera pas beaucoup à M. le cardinal, et par ce moyen le Chapitre se trouvera déchargé de la gratification qu'il me donne, supposé qu'il m'accorde un bénéfice de 2000 frs ou une pension de 1500 sur quelque abbaye ou évêché, ainsi que vous le demanderez. Je prie Mgr notre évêque dans la lettre que j'ai l'honneur de lui écrire, de se joindre à vous pour ce sujet, et lui demande une lettre particulière ; j'espère qu'il ne me refusera pas cette grâce, non plus que vous......"

" Monseigneur le Cardinal de Fleury,
" Premier ministre en Cour.

" Monseigneur,

" Il y a environ douze ans que le Chapitre de Québec a député le sieur Hazeur De L'Orme, ci-devant curé et grand vicaire, en qualité de son agent et de celui du clergé du Canada, pour gérer en France leurs

([1]) Voir *La Nouvelle-France*, 1903, page 310.



affaires. Il s'en est parfaitement acquitté, jusqu'à présent ; mais il se plaint et avec raison depuis longtemps qu'il ne peut soutenir les différentes dépenses qu'il convient de faire, lesquelles augmentent de plus en plus à cause de la quantité d'affaires que le pays lui fournit, s'il n'a pas d'autres secours que ceux qui lui sont donnés de Canada, qui montent à environ 600 frs. Votre Eminence connaît mieux que personne les facultés du Clergé et du Chapitre qui ne sont pas riches. C'est pour cela que l'un et l'autre s'adressent à vous, Monseigneur, pour vous prier incessamment de faire rejaillir vos bontés et libéralités sur cette nouvelle colonie, en accordant un bénéfice au dit sieur De L'Orme, ou une pension de 1500 frs sur quelque évêché ou abbaye vacants, qui serviront tant à la décharge du Chapitre qu'à soutenir son député et agent en France avec plus d'honneur. Il a sacrifié et consommé sa jeunesse à rendre service dans le pays pendant près de vingt ans qu'il a été curé et grand vicaire de feu Mgr de St-Valier, ci-devant évêque de Québec, et le père, le frère et le beau-frère du dit sieur De L'Orme ont servi le roi avec distinction dans les places de conseillers qu'ils ont occupées au Conseil jusqu'à leur décès. La colonie en général, et en particulier le Clergé et le Chapitre de Québec vous auront une éternelle obligation de la grâce que Votre Eminence accordera à la personne pour laquelle ils s'intéressent. Ils vous la demande tous avec instance et ne cessent pour témoignage de leur reconnaissance d'offrir à Dieu leurs vœux et leurs prières pour la conservation de votre santé qu'ils regardent comme très précieuse au Canada et encore plus à la France dont vous êtes le soutien et l'appui.

" C'est le Chapitre de Québec qui vous porte la parole pour tous, qui vous demande votre protection et qui a l'honneur d'être avec un profond respect

" De Votre Eminence,

" Monseigneur,

" Les très humbles et très obéissants serviteurs.

" Je ne mets point ici ma qualité de grand chantre, parce que M. le Cardinal pourrait s'imaginer que c'est un objet considérable et qui serait lui seul suffisant pour me faire vivre en France. Je prends seulement la qualité d'agent du Chapitre et du Clergé, parce que je rends service à l'un et à l'autre."

Les chanoines de Québec ne jugèrent pas à propos d'écrire au cardinal de Fleury la lettre demandée par M. De L'Orme. Ils auraient bien aimé avoir une abbaye " qui fût affectée à la qualité d'agent du Chapitre, mais il faudrait que cette abbaye fût unie au Chapitre. C'est à peu près ce que nous avons demandé, il y a trois ans. Nous demandâmes, lorsqu'on augmenta la prébende du doyen, que l'on donnât quelque bénéfice qui pût faire la mense du doyen et du chantre, attendu le peu de revenu que nous avons, et vous savez que cela nous fut absolument refusé. Il en serait de même maintenant si nous demandions un semblable fonds pour l'agent. Il vaut mieux prendre patience et attendre un temps plus convenable. Mgr l'Evêque qui passe en France pourra plus aisément, étant sur les lieux, et ayant l'oreille du ministre, s'employer pour vous et obtenir pour vous ce que vous demandez. Nous vous prions de lui marquer de notre part et en notre nom pendant tout le temps de son séjour en France le profond respect que nous avons pour Sa Grandeur et notre sincère attachement pour sa personne...... La prébende canoniale a été pour cette année 712 frs. La vôtre par conséquent de 812."

Le 1er mai 1736, M. De L'Orme écrit au Chapitre: "Vous apprendrez la mort du cher M. de Brisacier, âgé de 94 ans, supérieur du Séminaire des Missions Etrangères, dont le mérite et la réputation ne sont pas inconnus au Canada où il a fait du bien tant qu'il a vécu. J'espère que vous ne l'oublierez pas dans vos saints sacrifices. C'est M. l'abbé de Combe qui est supérieur à sa place."



M. De L'Orme aurait voulu demander l'abbaye de Bénévent remise par Mgr Dosquet, pour le Chapitre ; mais à cause des difficultés qu'y trouvaient les chanoines de Québec, il eut à cesser ses démarches. Le 1er mai 1738, il leur écrit : " Vos souhaits sont accomplis, messieurs ; vous n'aurez point l'abbaye de Bénévent ; elle est donnée à un particulier qui compte en tirer plus de dix mille livres, charges acquittées. Vous êtes cause que je n'ai pas continué à la demander, sur ce que vous m'avez marqué dans votre lettre du 14 octobre dernier. Cependant rien ne convenait mieux à notre Chapitre que cette abbaye qui n'est pas fort éloigné de la nôtre, et pour laquelle nous n'aurions pas eu besoin d'obtenir de nouvelles bulles en Cour de Rome. Viendra peut-être un temps que vous n'aurez ni vos 5000 frs ni votre abbaye. Je souhaite que cela n'arrive pas. Si nous avions un brevet qui assurât ces 5000frs, je conviens avec vous qu'il vaudrait beaucoup mieux demeurer comme nous sommes ; mais tant que cette somme ne sera pas plus assurée qu'elle l'est, nous aurons toujours lieu de craindre. C'est une chose faite à laquelle il ne faut plus penser.

" J'ai cru vous avoir marqué...que le procès que nous avons contre La Brosse n'est point terminé...ce procès a déjà passé par deux tribunaux...Nous avons encore deux procès l'un contre M. Villegongis et l'autre contre la veuve Simon pour des rentes qu'elle refuse de payer. Ce dernier procès ne sera pas considérable ; mais celui que nous avons contre M. de Villegongis qui est un seigneur qui a sa terre auprès de notre prieuré de Chezelles me paraît plus important. Il s'est avisé dans le mois de juin ou juillet dernier d'envoyer les officiers de la justice dans notre moulin de Chezelles où ils ont faits un procès-verbal contre le meunier dont ils ont rompu la mesure de laquelle il se servait... ont répandu le vin qui était dans ses pintes, parce qu'il vent vin au public, en disant que sa mesure ne valait



rien pour son moulin et qu'ils voulaient qu'il en prît une autre du sieur Villegongis, et qu'il lui payât le droit de boutage pour vendre vin, parce qu'il était seul seigneur dans la paroisse de Chezelles. Les officiers après leur transport à Chezelles retournèrent à Villegongis où ils rendirent sentence contre le meunier, et le condamnèrent à l'amende pour avoir pris d'autres mesures que celle de Villegongis et pour avoir vendu du vin sans sa permission. Cette sentence a été signifiée au meunier qui a fait refus d'obéir ; en conséquence de ce refus, une autre sentence est intervenue qui permet de saisir et enlever les meubles de ce meunier. On vint m'apporter ces sentences à Méobec lorsque j'y étais ; et peu de temps après j'en fis faire appel au Parlement où nous sommes actuellement ... Il s'agit de savoir si M. de Villegongis est seigneur de Chezelles ou nous. De temps immémorial, les seigneurs de Villegongis ne se sont point avisés d'exercer la justice dans la paroisse de Chezelles. Dans tous les anciens baux passés par les religieux de Méobec, les fermiers ont été tenus de payer au bailly de Méobec une somme de dix livres pour exercer la justice de Chezelles où nous avons droit de four banal, où nous avons droit de servitude sur les hommes et sur les femmes. Nous sommes seigneurs décimateurs dans toute la paroisse......

" J'ai enfin vendu tous nos bois pour la somme de 9000 frs et un pot de vin de cent pistoles...... Ainsi cette vente avec celle que j'ai faite, il y a plus d'un an, pourra monter à treize mille quatre ou cinq cents livres ; ce qui me donne lieu de croire que nous n'y perdrons pas, quoi qu'il y ait beaucoup de faux frais."

21 mars 1739—Lettre à son frère :

" L'on dit que nous aurons pour évêque M. de Lauberivière qui n'est âgé que de 29 à 30 ans. Il est fils d'un président à mortier du parlement de Grenoble. Il a un frère président de la chambre des comptes au même endroit. Il a demeuré 10 ans à St.-Sulpice.



C'est un homme, dit-on, d'une grande piété et qui a du savoir. Je ne l'ai point encore vu, parce qu'il n'est pas déclaré que ce soit lui qui soit évêque au Canada. M. Couturier, supérieur du Séminaire de St-Sulpice, qui sans doute l'a demandé pour évêque à M. le Cardinal, n'a point voulu jusqu'à présent rien déclarer, le fait est qu'il est arrivé de Grenoble depuis environ 15 jours et qu'il demeure au Séminaire de St-Sulpice. M. Vincelotte l'a été voir et l'a salué comme évêque de Québec. Il ne s'en est pas beaucoup défendu, ce qui donne lieu de croire que ce peut être lui qui a été choisi. Dès l'année dernière, on en a parlé. Si j'apprends quelque chose de plus positif avant de finir ma lettre, je vous le manquerai....

" M. Vincelotte ayant appris par nos vaisseaux arrivés de l'automne dernier du Canada que l'archidiaconé était vacant, l'a demandé et fait demander à M. l'abbé de l'Isle-Dieu par MM. du Séminaire des Missions Etrangères (MM. de Montigny, DeCombe et Collet). Il lui en a accordé les provisions sans que j'en susse rien et à l'insu de M. Dosquet. Je vous avoue que j'en ai été extrêmement surpris. Il se trouve...... très embarrassé présentement. Depuis la démission faite par M. Dosquet, l'archidiaconé est tombé en régale. Or, n'ayant pas pris possession avant ce temps, ni par procureur, ni par lui-même, il en est de plein droit déchu. Je sais qu'il sollicite pour avoir le droit de régale. Peut-être l'aura-t-il, si personne ne s'y oppose. Je l'aurais demandé pour vous, mais vous êtes dans une situation qui n'est guère convenable à une place comme celle-là, eu égard à vos sueurs qui vous incommodent très fort, et aux fréquents voyages qu'un archidiacre est obligé de faire dans le diocèse. Pour moi je pense qu'on laissera à l'évêque le soin d'y pourvoir. J'aimerais mieux que l'on vous donnât la place de conseiller clerc. J'en ai parlé au Bureau ; on m'a dit d'attendre que la nomination de l'évêque fut faite.



" ...Je viens d'apprendre que c'était M. de Laubervivière, dont je vous ai parlé au commencement de ma lettre, qui était nommé évêque de Québec. Je l'ai été voir et lui ai fait mon compliment qu'il a reçu très gracieusement. Comme il était fort tard lorsque je le vis, il me pria de le venir voir souvent pour prendre avec moi les lumières et les connaissances qui lui sont nécessaires pour le Canada. Je n'y manquerai pas, je l'engagerai à faire pour vous tout ce qui conviendra, et surtout à demander à M. de Maurepas la charge de conseiller clerc. Il m'a paru d'une physionomie très prévenante et d'un air assez poli. Tout ce que je crains est qu'il n'ait trop sucé le lait de Saint-Sulpice. Il est, dit-on, très pieux, et a parfaitement bien fait dans la licence. Je ne sais pas encore s'il aura le temps de se faire sacrer avant le départ des vaisseaux. Un des directeurs de St-Sulpice m'a dit qu'il croyait que la Cour le ferait passer sans être sacré.

" Qu'irait-il faire en Canada ? nous avons besoin d'un évêque pour faire des prêtres dont le diocèse est pressé. Il y a trois jeunes gens qui sont passés cet automne, qui sont MM. de la Corne (1), Mercereau et Guillory, pour se faire ordonner. Ils arrivèrent à Vannes, en Bretagne, et allèrent voir M. l'évêque de l'endroit qui les reçut bien ; mais il leur fit entendre que ne donnant pas souvent les ordres, ils pourraient attendre trop longtemps, par conséquent qu'il convenait mieux qu'ils allassent à Rennes avec une lettre de recommandation pour l'évêque, qu'ils y seraient plus tôt ordonnés. Ils sont venus à Rennes où ils ont été parfaitement bien reçus de M. l'évêque, qui les a placés lui-

(1) Ce M. de la Corne devint chanoine du Chapitre de Québec, puis délégué en France. Comme l'annonce le titre de ces notes historiques, nous publierons quelques-unes de ses lettres, en les faisant précéder d'une courte notice biographique. M. Mercereau fut curé de St-Joseph de Lévis et mourut curé de Verchères ; M. Guillory, curé de St-Jean, I. O., jusqu'à sa mort. (*Tanguay*).



même dans le grand séminaire avec ordre au supérieur de leur donner tout ce qui leur serait nécessaire. Il les a y été voir souvent et les a fait venir dîner chez lui. Ils sont actuellement prêtres tous trois. Je crois que la Cour fera quelque chose pour eux, eu égard à la dépense qu'ils ont été obligés de faire."

Lettre à son frère, 14 mai 1739 :

" ...... J'envoie au Chapitre la décision des difficultés que l'on m'a demandée, tirée des archives du Chapitre de Notre-Dame de Paris... Vous verrez que les appointements ne sont dus à M. de Lotbinière que du jour de la prise de possession, et non du jour de la nomination, non plus que le gros ; vous saurez en second lieu qu'il ne doit pas être encensé seul de trois coups, que les dignités le doivent être aussi.

" Il est constant que vous êtes dans le cas des curés usés dont vous devriez avoir la pension. Vous vous plaignez de ce que l'on vous pique, parce que vous êtes des 4 à 5 mois absent du chœur. Vous ne le devez pas trouver mauvais. Ce sont les règles de piquer les chanoines, à la réserve du temps des vacances et de la maladie. Si l'on vous pique dans ces temps-là, on a tort.

" C'est M. l'abbé Couturier qui a fait nommer M. de Lauberivière par M. le cardinal qui le trouva bien jeune en le voyant. Le roi lui dit aussi, lorsqu'il alla le remercier de sa nomination à l'évêché de Québec, qu'il avait l'air jeune. En effet il n'a que 28 à 29 ans (1). Il a demeuré dans le séminaire de Saint-Sulpice pendant dix ans. C'est, comme vous voyez, un temps suffisant pour goûter l'esprit et les manières sulpiciennes. C'est une envie, qu'il a fait paraître dans la licence qui n'a fini que l'année dernière, d'aller en mission, qui lui a procuré l'évêché de Québec. Il faut convenir qu'il a beaucoup de zèle, beaucoup de piété, de l'esprit

(1) Il était né le 16 juin 1711. Il n'avait pas encore 28 ans.



et de la vertu. Avec cela on peut faire un bon évêque; mais il faudrait qu'il fût conduit par une personne qui n'eût aucune prévention contre notre pays. Je lui ai rendu plusieurs visites. Il m'a paru avoir en moi quelque confiance, me priant de l'aller voir souvent pour l'instruire de ce qui regarde le diocèse, et je l'ai fait. S'il veut profiter des conseils que je lui donnerai, il ne s'en repentira pas; mais je crains tout de la part de messieurs de Saint-Sulpice chez qui il demeure actuellement. Ils ne manqueront pas de leur côté de l'instruire à leur façon, et vous savez que leur manière de conduire, remplie de minuties et de tracasseries, ne convient point dans notre pays, surtout dans une personne en place, dont le cœur, l'esprit et les manières ne doivent point être resserrés, mais ouverts à tout le monde, afin par là de s'attirer l'amitié d'un chacun. Dieu veuille qu'il tourne du bon côté, car le tout est de bien enfourner. Il a un air assez doux et prévenant. Il a, dit-on, de l'esprit, ayant fort bien fait la licence. Cela ne suffit pas: il faut avec cela de l'expérience et être parfaitement instruit de ce qui regarde les devoirs d'un évêque. C'est ce qu'il ne peut encore avoir, mais qu'il pourra acquérir pendant le séjour qu'il a encore à faire à Paris. Je voudrais pour cela qu'il allât demeurer au séminaire des Missions Etrangères au lieu de demeurer dans celui de Saint-Sulpice. Il y trouverait plusieurs évêques qui y logent, qui pourraient l'instruire, beaucoup d'abbés de condition qui lui apprendraient la manière de vivre dans le monde, et beaucoup de prêtres anciens qui le mettraient au fait du Canada; ce qu'il ne trouvera pas dans le séminaire de St-Sulpice. Je vous ai marqué dans ma première que le ministre voulait qu'il passât dès cette année sans être sacré; mais les inconvénients qu'on lui a fait sentir d'un pareil voyage et de son inutilité l'ont fait changer de résolution. Il ne faut donc point compter sur notre évêque pour cette année. Cependant si ses bulles fus-



sent arrivées de Rome assez à temps pour se faire sacrer je crois qu'il y serait passé. C'est un bien pour lui et pour le diocèse que cela arrive de la sorte ; car vous auriez un jeune homme bien neuf, au lieu que restant en France jusqu'à l'année prochaine, il pourra se mettre au fait des obligations attachées à l'épiscopat.

" L'on envoie à M. Plante ([1]), chanoine, les provisions de la cure de Québec. Il y a assez longtemps qu'il fait les fonctions de vicaire pour mériter de l'avoir en titre. Celui que MM. du Séminaire avaient nommés l'année dernière, ne s'est pas trouvé propre. Il s'en est démis, et a demandé à aller à la Chine; où il est allé dès l'automne dernier. L'on envoie aussi pour le séminaire deux sujets que l'on m'a dit être fort bons. Il serait à souhaiter que l'on en envoyât d'anciens pour relever le Séminaire qui manque de sujets ; mais l'on n'en trouve pas aisément : peu de gens d'un certain mérite veulent quitter leur pays pour aller dans un autre qu'ils ne connaissent pas, à moins qu'ils n'y trouvent beaucoup d'avantages......

" J'écris au Chapitre encore une fois pour l'engager à écrire en corps à M. le cardinal de Fleury pour lui demander un bénéfice pour moi, ou une pension de 1300 frs, suivant le modèle que j'envoie. On me l'a refusé en 1736, en me disant que l'on écrirait volontiers, si le bénéfice que je voulais avoir se donnait pour toujours à l'agent du Chapitre qui est en France. En vérité peut-on penser de la sorte pour une personne qui a rendu au Chapitre des services aussi essentiels que ceux que j'ai rendus et que je rends tous les jours ?

" Ces messieurs peuvent-ils penser que M. le Cardinal donnera pour toujours à un agent du Chapitre de Québec qui sera en France, un bénéfice de la nomination duquel le roi sera privé. Jamais il ne le fera ; au

([1]) C'était le Séminaire des Missions Etrangères *de Paris* qui nommait le curé *de Québec* !



lieu qu'en demandant pour moi tant que je vivrai, il le pourrait accorder plus volontiers. Cela serait à la décharge du Chapitre, puisque je pourrais leur abandonner les 900 frs qu'ils me donnent, que je réduis à 600 frs, parce qu'ils ne m'en produisent pas davantage, eu égard aux voyages que je suis obligé de faire tous les ans de Paris en Berry et du Berry à Paris, les ports de lettres et carosses que je suis obligé de payer, etc. Ces messieurs ne pensent pas, et font connaître, en refusant ce que je demande, leur mauvais cœur et une très mauvaise volonté que je ne leur pardonnerai jamais (1). Je ne dis pas que cette lettre me fasse obtenir un bénéfice ; mais ils feront au moins connaître qu'il ne dépendra pas d'eux de me faire du bien."

Lettre à son frère 21 mai 1739 :

" ...Je vous ai marqué que l'archidiaconé avait été donné par l'abbé de l'Isle-Dieu à M. de Vincelotte, mais que M. Dosquet en avait pourvu M. de Miniac, ce qui a fait que M. Vincelotte a pris le parti de se désister de la nomination qui lui avait été faite antérieurement à celle de M. Dosquet ; mais pour ne point avoir de différend, il n'a pas voulu envoyer sa procuration en Canada, non plus que ses provisions, aimant mieux rester en France où il trouvera à se placer avantageusement, étant un garçon fort sage et fort rangé... La décision des difficultés qui sont entre le Chapitre et M. de Lotbinière...est entièrement contraire aux prétentions du Doyen. Comme il a souhaité qu'on fit la consultation il ne doit pas trouver mauvais d'en voir la décision......

1er juillet 1739. ..." J'ai parlé au nouvel évêque de la place de conseiller clerc pour vous, au cas qu'on le laisse maître de demander un sujet. Il me dit qu'il

---

(1) M. De L'Orme avait parfaitement raison. Rien ne fut obtenu pour l'agent du *Chapitre*, tandis que plus tard un bénéfice fut donné *personnellement* à son successeur, l'abbé de la Corne, comme nous le verrons.



le ferait volontiers ; mais si vous m'en croyez, il faut absolument que vous engagiez M. le gouverneur et M. l'intendant à écrire en votre faveur au ministre. S'ils le font, vous pouvez compter l'avoir...M. notre évêque n'a pas encore reçu ses bulles de Rome ; ce qui fait que M. Dosquet gouverne toujours.....

1er février 1740. " Je sais très mauvais gré à messieurs du Chapitre de n'avoir pas écrit au Cardinal la lettre que je leur demandais. La proposition qu'ils font d'avoir des bénéfices pour le doyen et le grand chantre n'aura jamais lieu. Nos chanoines ne pensent pas. Dieu les bénisse ! Je ne leur en parlerai jamais...Les Chapitres et les communautés sont des ingrats qui ne méritent pas qu'on s'occupe d'eux."

21 mai 1740.—" Il n'y a rien à craindre de la part du nouvel évêque pour les préventions, du moins il ne m'en a pas paru susceptible. Je l'ai instruit de mon mieux. Il a aussi fort écouté M. Vallier. Il cherche le bien et veut travailler à quelque prix que ce soit à se concilier tous les esprits, bien vivre avec son Chapitre, avec tout le monde, sans aucune partialité. Quoique fort jeune, il m'a paru prudent en bien des rencontres. Il manque d'expérience et ne paraît pas fort au fait du gouvernement ; mais aidé de bons conseils, surtout dans les commencements, il y a lieu de croire qu'il s'y mettra...... Il ne mène avec lui qu'un aumônier (1), un valet de chambre, et un laquais qui lui servira dans la suite de cuisinier. Son dessein est de loger au Séminaire de Québec et d'y vivre peut-être comme il a fait depuis sa nomination à l'épiscopat au Séminaire de St-Sulpice de Paris, buvant et mangeant au réfectoire avec les séminaristes. Je lui dis que cela était fort louable, que cependant dans la place qu'il occupait, il fallait de temps en temps représenter, en donnant à manger au gouverneur, à l'intendant, à son

(1) M. Pierre Paris.

clergé et aux notables de la ville. Il m'a dit qu'il comptait là-dessus et qu'il ne ferait rien contre les règles de la bienséance, qu'il lui fallait pour cela du linge, des couverts d'argent, une provision de bon vin, etc. Il a acheté tout cela; en un mot il ne veut point de singularité. Il demeurera dans le Séminaire de Québec jusqu'à ce qu'il trouve à s'arranger autrement.

“ Je lui ai parlé d'un canonicat pour M. Lechasseur; M. Dosquet lui en a aussi parlé et quelques autres personnes. Comme il n'est pas maître de donner les canonicats qui sont tombés en régale, il a demandé à la Cour la permission de les donner, ce qu'on n'a pas voulu lui accorder, en lui exposant que cela tirerait à conséquence, mais qu'il n'aurait qu'à présenter tel sujet qu'il jugerait à propos et que, sur sa réquisition, la Cour le nommerait. L'on m'a dit qu'il en avait demandé un pour M. Lechasseur; je crois qu'il l'aura dès cette année. Pour les autres canonicats, il est bien aise de connaître les sujets avant de les présenter. Il serait bon d'observer une chose qui est d'empêcher la nomination d'un 13me chanoine, ainsi que l'avait fait mal à propos M. Dosquet. Je me souviens que dans le temps je présentai un mémoire au ministre pour cela, qui écrivit à l'évêque de ne rien innover. Il faut voir si dans les statuts il est parlé d'un 13me chanoine. S'il n'en est pas parlé, je suis persuadé qu'en lui représentant doucement que les prébendes n'étant pas déjà trop fortes, il ne serait pas juste d'augmenter les charges. Faites-lui votre cour. Je lui ai parlé de temps en temps de vous. Je lui ai demandé des lettres de vicaire général, non pas, comme je lui ai dit, que je veuille m'en servir, mais seulement pour avoir un titre, ainsi que je l'ai eu du temps de M. de St-Vallier dont je lui ai montré les lettres de grand vicaire. Il m'a prié d'attendre à l'année prochaine, que j'aurais sans faute de ses nouvelles. Il a continué l'abbé de l'Isle-Dieu pour son grand vicaire au Mississipi, c'est

un homme capable et qui entend bien son métier. S'il ne m'envoie pas cette année les lettres de grand vicaire, je vous prierai dans la conversation de lui en dire quelque chose, et de lui faire sentir qu'il convient que j'aie ce titre, eu égard aux différentes nominations que je fais des cures dépendantes de Méobec.

" M. Plante a bien fait d'accepter la cure de Québec et de ne point se démettre de son canonicat qu'au bout de l'an. Cela fera connaître que les Canadiens sont capables de faire quelque chose."

Dans la même lettre, il est question d'une délibération du Chapitre pour empêcher M. le grand vicaire Miniac de passer en France, et des Frères Charrons de Montréal. M. De L'Orme dut instruire le nouvel évêque des affaires de cette communauté, affaires très compliquées, pour lesquelles l'abbé de l'Isle-Dieu et M. De L'Orme se donnèrent bien du mal. Ce serait ennuyer les lecteurs que de leur en parler davantage et de leur citer les nombreuses pages écrites sur ce sujet par les délégués des évêques et du Chapitre. Il y aurait là-dessus tout un volume. La *Vie de la Vénérable Mère d'Youville*, par Madame Jetté, donne au chapitre VII, un excellent résumé de cette histoire. Ce fut, sans doute, pour être agréable à M. De L'Orme que le nouvel évêque chargea son frère Thierry Hazeur, grand pénitencier, de prendre possession, en son nom, du siège épiscopal, au lieu de nommer pour cette importante fonction M. de Lotbinière, le doyen du Chapitre.

(A suivre)

M[gr] Henri Têtu

ORAISON FUNÈBRE DE MESSIRE JEAN-BAPTISTE DE LA CROIX DE ST-VALIER, SECOND ÉVÊQUE DE QUÉBEC, DÉCÉDÉ À L'HOPITAL-GÉNÉRAL, PRÈS QUÉBEC, LE 26 DÉCEMBRE 1727 (1).

Requievit spiritus Eliæ super Elizeum.
—L'Esprit d'Elie s'est reposé sur Elisée.

(4e Liv. des Rois, ch. 2).

Quand je me rapelle, M., le souvenir du premier Prélat de la Nouvelle-France, je me représente cet Elie de l'ancien testament, cet homme puissant en œuvres qui avait rempli tout Israël du bruit de ses merveilles, et de sa sainteté. Le nom de Montmorency qu'il porte semble être d'un heureux augure pour nous retracer le mérite de sa personne. Car si dans l'ancienne France le nom fameux de Montmorency aussi ancien que la monarchie s'est immortalisé dans tous les siècles à cause des exploits de force et de valeur qu'ils ont faits depuis l'établissement du royaume et des services importants qu'ils ont rendus à la Couronne et à l'Etat, dont ils ont occupé les premières places ; l'on peut dire que dans la Nouvelle-France la mémoire d'un Montmorency y sera la bénédiction dans tous les siècles, et que cet illustre nom y sera toujours respectable tant que le nom chrétien s'y conservera. *In memoria æterna erit justus.* En effet ce pays n'est-il pas redevable à un Montmorency d'avoir fait respecter les fleurs de lys jusqu'au milieu de la barbarie, et d'avoir arboré le premier étendard de la croix dans une terre d'infidèles qu'il a soumis au joug de l'Evangile ? Comme un autre Elie, n'a-t-il pas fait pleuvoir les eaux de la grâce sur une terre que Dieu semblait avoir frappé de malédiction à cause de sa stérélité ? N'a-t-il pas porté l'abon-

(1) On attribue cette oraison funèbre à M. l'abbé Fornel. Nous devons la copie de ce document à M. l'abbé Amédée Gosselin, archiviste du séminaire de Québec.



dance de l'huile, je veux dire les onctions de la grâce, au milieu de la plus grande indigence ! N'a-t-il pas enfin anéanti toutes les idoles de Baal et détruit leurs mystères profanes en substituant le mystère de l'autel à toutes les superstitions payennes ? Car voilà le précis de son éloge. Il fallait enfin après tant de prodiges que ce nouvel Elie consumé d'années, épuisé des fatigues, des sueurs et des travaux de son apostolat, après avoir rempli une longue et pénible carrière au service de cette église, fut transporté de la terre au ciel. Il prévient ce moment : à l'exemple d'Elie, il choisit un Elisée pour être son successeur. *Requievit spiritus Eliæ super Elizeum.* A ces mots ne vous retracez-vous pas, M., son illustre successeur qui fut l'héritier de ses vertus vrayment apostoliques, et auquel il est vrai de dire ce que l'Ecriture dit d'Elisée, que l'esprit d'Elie s'était reposé sur lui ! *Requievit spiritus Eilæ super Elizeum.*

Quelle gloire après cela pour cette nouvelle église du Canada d'avoir possédé deux si grands personnages ? En effet si après une révolution de quatre lustres écoulés depuis la mort de ce premier Prélat de la Nouvelle-France, nous restons encore embaumés par l'odeur de ses vertus, qui ne contribuèrent pas moins à édifier cette église naissante qu'à l'agrandir et la perfectionner, ne puis-je pas dire de son digne successeur, que la mort vient de nous enlever et qui fait l'objet de nos regrets, qu'il reçut aussi bien qu'Elisée le double esprit d'Elie, je veux dire qu'il fit revivre en sa personne la sainteté et le zèle de son prédécesseur. *Requievit spiritus Eliæ super Elizeum.*

C'est à ces deux vertus que je m'arrête pour composer l'éloge funèbre que je consacre à la mémoire de Messire Jean Baptiste de La Croix de Saint-Valier, Conseiller du Roy en ses conseils, second Evêque de la Nouvelle France, dont la vie a été un tissu d'actions si nobles, si saintes et si héroïques qu'en nous laissant

édifiés par l'exemple de ses vertus, il nous a mis dans l'impuissance de faire connaître l'étendue de son mérite. Ce n'est pas dans l'espérance de remplir ce sujet que j'entreprends de le traiter ; c'est seulement pour répondre aux empressements qui m'ont été faits, et pour me mettre à couvert des justes reproches que l'on aurait sujet de me faire, si, manquant de reconnaissance, je refusais de parler dans une occasion où la matière est si abondante et si propre à édifier, qu'elle n'a besoin ni d'être ornée pour plaire, ni d'être épuisée pour donner de l'émulation.

PREMIÈRE PARTIE

Nous regrettons un Prélat qui jusqu'à la fin de sa vie a toujours marché devant le Seigneur avec justice et sainteté. Mettons au jour cette pensée. Il semble d'un bon augure de lui avoir fait porter le nom de Jean-Baptiste. Dieu, dont tous les desseins ne sont que bonté et miséricorde, le destinait pour être placé sur le chandelier de cette Eglise, afin qu'on pût dire de lui ce que J.-C. avait dit de son précurseur, qu'il était une lumière ardente et luisante. *Ille erat lucerna lucens et ardens.* Luisante pour être en vue de tous les fidèles et les édifier par l'éclat de ses œuvres, et ardente pour leur faire part de ses divines influences et leur communiquer les S[tes] ardeurs de son zèle et de sa charité. Ce n'était pas une faible lumière pour être cachée sous le boisseau, ou pour briller seulement dans l'obscurité d'une retraite ; ce devait être un flambeau ardent et un astre brillant attaché au firmament de l'Eglise pour être en vue de tout le monde. *Ille erat lucerna lucens et ardens.* Or pour voir l'éclat de cette belle lumière de notre Jean-Baptiste, suivons-le dans tous les états de sa vie où il a fait éclater sa sainteté. Mais qu'aperçois-je d'abord ? Quelle spectacle surprenant se présente à mes yeux ! Notre nouveau Jean-Baptiste se sanctifie dans la Cour des Rois au milieu des délices ; quel prodige !

Vous disiez autrefois, Seigneur, qu'on ne voyait à la cour des monarques que des hommes de plaisir, vêtus mollement, et qui semblables à des roseaux flexibles se laissent agiter par tous les vents de l'inconstance et du changement. Mais jettez vos yeux sur l'abbé de St-Valier qui réside à la cour du plus grand des monarques où il fait les fonctions d'aumônier ; ce n'est point un homme qui aime la bonne chair ou qui recherche le luxe des habits : ce n'est point un homme qui soit sujet à des vicissitudes de piété et de relâchement et qui pour vouloir partager son cœur entre Dieu et le monde se mette enfin au rang des adorateurs de la fortune, et devienne le zélé partisan du grand monde qui l'éblouit. Non, non, M., dans un lieu qu'on peut appeler l'écueil de la piété et de l'innocence, et où les plus sages perdent le sel de leur sagesse, l'on est dans l'admiration des vertus de l'abbé de Saint-Valier. L'on vante sa piété, sa religion, son recueillement et sa ferveur. L'on admire son zèle qui lui fait remplir le ministère d'un apôtre, instruisant les uns, reprenant les autres, animant ceux-ci, exhortant ceux-là avec une force, une charité, une onction semblable à celle de Jean-Baptiste, lorsqu'il instruisait les officiers et soldats de la cour du roi de Judée. Le monarque est informé du progrès qu'il fait dans son Louvre, il en bénit le ciel, il en parle avec éloge. L'on regarde ces commencements comme un heureux présage de ce qu'il doit être à l'avenir : et c'est ce que je vais vous faire voir.

Il s'agit de nommer un successeur à l'Evêque de Canada. Pour cela il s'agit de trouver un homme apostolique prêt de traverser les mers, non pour voir mettre sur sa tête une mitre enrichie de perles et de diamants et pour se voir couronné d'honneur. Non, non, cette église naissante encore dans son berceau, n'est point le parterre de l'épouse où l'on trouve la beauté des lys, l'odeur de la rose, du baume et du basilic. C'est un champ nouvellement découvert encore tout hérissé de



ronces et d'épines ; c'est une vigne sauvage qui ne porte point de fruits, ou qui en porte de très amers ; c'est une épouse dont Jésus-Christ veut faire la conquête, qui n'est vêtue que des vêtements de son ancienne infidélité et qui n'est point encore parée des ornements de son époux. C'est un diocèse immense et sans borne, dont l'étendue surpasse celui des plus grands empires ; c'est une terre habitée par une multitude sans nombre de Barbares, où il n'y a qu'un petit nombre de françois. Pour gouverner cette nouvelle église, il faut faire choix d'un homme qui soit semblable aux premiers apôtres, qui soit prêt de tout souffrir et de tout entreprendre pour la cause de Dieu et les intérêts de son église. Or, sur qui pensez-vous qn'on jette les yeux pour remplir une telle place ? Dans la foule de ceux qui auraient pu se présenter, l'Europe pouvait-elle fournir d'âme plus grande et de courage plus héroïque que l'abbé de Saint-Valier pour être en état de porter un si pesant fardeau. Or s'il est jugé digne de porter la mitre ce n'est point par le titre de sa noblesse et de son sang, qu'il tire de l'ancienne maison de Chevrières en Dauphiné, qui a rendu des services importants à l'Etat taut dans l'épée que dans la robe ; sa piété, son mérite personnel, sont les seuls titres de sa promotion à l'épiscopat : et pour le dire en un mot, c'est par sa vertu qu'il a charmé le plus grand et le plus éclairé des monarques.

Mais si sa piété a éclaté au delà des mers, le Canada n'a-t-il pas été le théâtre où elle s'est fait admirer. Lorsqu'il vint en Canada soit en qualité de simple prêtre et de missionnaire, soit dans la suite avec le titre d'évêque successeur, que d'exemples de vertus ne donna-t-il pas dans le Séminaire qu'il avait choisi pour sa demeure. N'était-ce pas un spectacle digne de l'admiration des anges et des hommes de voir le premier évêque de Québec et son successeur s'efforcer l'un et l'autre, par une noble et pieuse émulation et par un combat de ferveur dont on voit peu d'exemples, à qui



l'emporterait dans les exercices de la piété ? Ne les a-t-on pas vus l'un et l'autre unir et concilier ensemble les fonctions de chanoines et de séminaristes jusqu'à s'abaisser aux plus bas emplois, comme de balayer et de servir à la cuisine ; sans vous parler d'un nombre de Prêtres et de Missionnaires des plus fervents auxquels l'abbé de St-Valier s'était uni pour pratiquer ensemble ce que la pénitence a de plus rigoureux, et ce que vous gens du monde, ennemis de toute mortification, n'entendez nommer qu'avec horreur, je veux dire les jeûnes, les haires, les cilices et les disciplines. Un si bel assemblage de vertus fut ce qui détermina feu Messire François de Laval de Montmorency, premier évêque de Québec, de faire la démission de son Evêché en faveur de l'abbé de St-Valier, et de le demander au Roi pour être son successeur. C'est Elie qui voit son esprit retracé dans son disciple, et qui dès ce moment fait choix de ce nouvel Elisée pour être son successeur et l'héritier de ses vertus. *Requievit spiritus Eliœ super Elizeum.*

Or, ne vous imaginez pas, M., que cette piété ait été passagère, il l'a fait paraître jusque dans l'adversité, et je puis dire avec le plus sage des Rois que cette sagesse l'a suivi jusque dans les cachots au milieu de la captivité, et qu'elle ne l'a point abandonné quoiqu'il fut captif et chargé de chaînes, *descenditque cum illo in foveam, et in vinculis non dereliquit eum.* Le philosophe Sénèque dit que le combat d'un homme de bien contre la mauvaise fortune est un spectacle si grand et si beau qu'il mérite que Dieu lui-même se détourne quelques moments de son grand ouvrage, qui est la conduite de tout l'univers et le gouvernement du monde, pour voir ce sage combattre généreusement contre les disgrâces, et triompher par sa constance de ses malheurs. *Spectaculum dignum ad quod divertat intentus operi suo Deus, vir bonus cum malâ fortunâ compositus.* Et pour faire l'application de cette pensée du philoso-



phe Romain, n'était-ce pas un spectacle encore plus divin et bien plus capable de charmer les yeux de Dieu, spectacle qui met toute l'Angleterre en admiration de l'Evêque de Québec, de voir en lui la piété d'un St Prélat et la constance d'un héros jusqu'au milieu de sa captivité. Vous dirais-je que sa prison était un temple où il célébrait tous les jours les devins mystères, et où il communiait de sa main les ecclésiastiques et les laïcs qui étaient prisonniers avec lui ? Vous dirais-je qu'il fut la consolation des catholiques déguisés qui venaient secrètement s'adresser à lui pour être encouragés par des paroles, et pour recevoir de lui les sacrements de Pénitence et d'Eucharistie ? Vous dirais-je que dans la ville de Pharnam où il fut détenu pendant cinq ans prisonnier, les habitants quoique protestants et ennemis de l'Eglise Romaine et de toute hiérarchie avaient conçu une si grande idée de sa sainteté qu'ils publiaient hautement qu'ils n'avaient point dans toute l'Angleterre d'Evêque d'un mérite si distingué ! Mais ce n'est pas assez dire, les Evêques même d'Angleterre ne firent-ils pas son éloge ? Entre autres l'évêque de Winchester pénétré de son mérite et de ses rares vertus ne vint-il pas plusieurs fois en personne le visiter dans sa prison, et n'envoyait-il pas tous les jours un des officiers de son palais lui donner des marques de son estime et de sa vénération, et lui faire des offres de services qu'il n'accepta jamais ? Un St Louis dans sa prison fit-il paraître plus de grandeur d'âme et de religion ?

Mais pourquoi aller au loin vous en chercher des preuves ? N'avez-vous pas été les témoins de sa vertu pour rendre hommage à son mérite ? Y en a-t-il un seul dans ce diocèse qui osât contester les preuves qu'il nous a données de sa grande piété et de sa profonde religion surtout envers l'adorable sacrement de nos autels. Car sans vous parler du zèle qu'il a eu de se mettre à la tête et de s'enrôler le premier dans cette pieuse association dont il a autorisé l'établissement en

ce pays pour l'adoration perpétuelle de J. C. au St Sacrement de l'autel, combien de fois l'a-t-on vu passer des jours entiers dans le sanctuaire où repose l'arche de la nouvelle alliance. Comme un Moyse conversant avec Dieu sur le mont Sinaï, il eut passé les jours et les nuits l'esprit et le cœur dans le ciel, s'il n'eût été obligé d'en descendre pour veiller au gouvernement d'Israïl que Dieu avait confié à ses soins.

Mais si sa piété fut tendre, elle fut en même temps solide et désintéressée. La cupidité, dit l'apôtre, est la racine malheureuse qui produit toutes sortes de péchés. Or cette cupidité dans le siècle où nous vivons est si universellement répandue qu'il y a peu de personnes qui soient exemptes de cette tache. Elle a corrompu, dit l'Ecriture, jusqu'aux enfants d'Héli, et l'abomination de la désolation a pénétré jusque dans le sanctuaire. Cette même cupidité est la porte par laquelle un grand nombre de bénéficiers entrent dans l'Eglise. Voici donc qui va vous surprendre dans l'abbé de St-Valier. Le Roi le nomme à un bénéfice considérable. D'abord sa piété s'en alarme ; il délibère, il consulte à ce sujet, et quelque chose qu'on fasse pour le calmer, on ne peut le résoudre d'accepter ce bénéfice. Il craint que la faveur des brigues ou des vies humaines, n'aient influé à cette nomination. Que fera-t-il donc ? Comme il ne veut pas charger sa conscience de l'argent du sanctuaire, son parti est pris de rendre cette abbaye et d'en faire sa démission au Roi qui ne pût s'empêcher de témoigner combien il était charmé de voir un cœur si généreux et si désintéressé.

(La fin dans la prochaine livraison).

MARION-LAFONTAINE

Au recensement de la basse-ville de Québec, en 1681, il y a : Nicolas Marion, 40 ans, son fils Guillaume, 14 ans.

En 1687 (18 mars), Nicolas Marion-Lafontaine, marchand de Québec, plaide pour le recouvrement d'une créance ; le procès dure depuis sept ans. *(Conseil Souverain,* III, 134). On ne trouve dans Tanguay ni Nicolas ni Guillaume Marion ou Lafontaine.

L'été de 1687, un marchand coureur de bois, appelé Marion-Lafontaine se compromet avec les commerçants anglais de Boston et Albany. (Belmont, *Histoire du Canada,* p. 19). Quelques mois plus tard, cet homme est pris par les Français et fusillé. *(Documents sur la Nouvelle-France,* I, 560-561 ; La Hontan, I, 125, édition de 1728).

Voici où le mystère commence. En 1688 et 1689, Nicolas Marion dit Lafontaine, marchand de Québec, est présent en cour, à Québec, pour se défendre contre une réparation de bâtisse qu'on exige de lui—et l'affaire paraît remonter à huit ou neuf ans. *(Conseil Souverain,* III, 211, 215, 353).

Le 21 août 1690, le même plaide contre Mayeul Dumetz dit Bourbonnais. *(Conseil Souverain,* III, 455). Le 4 août 1692, il est en cour à Québec, plaidant contre Thomas Lefebvre. *(Conseil Souverain,* III, 675). Le 10 mars 1698, long procès au sujet d'une propriété de Thomas Lefebvre. Marion est habitant de Champigny dans la seigneurie de Lauzon. *(Conseil Souverain,* IV, 176, 195, 201, 217, 220, 241).

Le 1er mars 1700, il est cité comme défunt—étant décédé depuis quelques jours en s'en retournant de Québec à l'Hôpital-Général où il demeurait depuis quelque temps. Son fils George, habitant de Lauzon, accepte la succession sous bénéfice d'inventaire. Il, reste des procès à régler. *(Conseil Souverain,* IV,



396, 403, 409). On fait mention de George, ci-dessus, de son frère Guillaume et de leurs deux sœurs.

Il me paraît bien que l'homme fusillé en 1687 continua son commerce à Québec durant une douzaine d'années après cela.

Quant à George il est désigné dans le procès du 15 mars 1700, comme le gendre de Jean Dumets et, en effet, il s'était marié, quatre ou cinq ans auparavant, avec Marie-Madeleine, fille de Jean Dumets et de Jeanne Redié, de la côte de Lauzon. Tanguay, (I, 412, V, 515), donne George comme le premier de sa famille, en Canada, parce qu'il ne connaît pas le père.

Or, ce père, faut-il le prendre pour un fusillé-vivant ? Evidemment non. Que devons-nous supposer pour tâcher d'éclaicir ce problème ? Je note que le nom de Nicolas ne se trouve nulle part appliqué au coureur de bois de 1687. C'est partout Lafontaine-Marion et Marion-Lafontaine. L'exécution a fait du bruit dans le temps : on ne saurait la révoquer en doute. Faut-il admettre qu'il s'agit d'un frère ou d'un cousin de Nicolas, le marchand de Québec ? C'est ce que je pense.

Benjamin Sulte

LE CHEVALIER D'ANDIGNY DE GRAND-FONTAINE

Capitaine d'infanterie au Canada en 1665, lieutenant puis capitaine de vaisseau. Lorsque l'Acadie que possédait les Anglais depuis 1654 fut restituée à la France en 1667 par le traité de Bréda, le roi le nomma gouverneur de cette colonie. Commandant à Pentagouët en 1670, il reçut l'ordre de rentrer en France, le 5 mai 1675. Il reprit son rang de capitaine de vais-



seau [1]. Il était troisième capitaine sur le *Glorieux*, vaisseau amiral, dans l'escadre sous d'Estrées, qui se rendait à Cayenne en 1676 [2]. A l'attaque de Cayenne, le 21 décembre 1676 dans la nuit, il fut blessé au bras. Il s'était fait porter en chaise à la tête du 2e corps d'attaque, parce qu'il avait un pied malade, mais un de ses porteurs ayant été tué d'une mousquetade, il mit pied à terre et acheva la journée comme le plus valide des combattants. Le 20 février 1677, à la bataille de Tobago contre les Hollandais, le chevalier eut un bras cassé [3]. Il mourut à Brest, le 6 juillet 1696 [4].

RÉGIS ROY

RÉPONSES

Le sieur de Sauvolles (XIII, IX, 1228).—En 1698, Pierre LeMoyne d'Iberville obtenait du roi de France le commandement d'une expédition destinée à aller prendre possession des bouches du Mississipi.

Deux frégates lui furent confiées pour cet objet : la *Badine* et le *Marin*.

La *Badine* avait pour commandant M. d'Iberville lui-même, et comme officiers MM. Lescalette, lieutenant de vaisseau ; Desjordy-Moreau, enseigne ; Josselin de Marigny, enseigne en second ; de la Gauchetière et LeMoyne de Bienville, gardes de la Marine.

Le chevalier de Surgères, capitaine de frégate, commandait le *Marin* et avait pour officiers MM. du Hamel, lieutenant de vaisseau ; de Sauvolles (lieutenant de la compagnie de Bellecourt) enseigne de vaisseau ; de Villautreys, enseigne en second ; Hannivel de Sainte-Colombe, garde de la Marine.

---

(1) *Colbert*, par Clément, tome III, p. 514.
(2) *Duquesne*, etc., par A. Jal, vol. II, p. 282.
(3) *Duquesne*, etc., par A. Jal, vol. II, p. 285.
(4) *Colbert*, par Clément, tome III, p. 514.

L'expédition partit de Brest le 24 octobre 1698 (1).

Le 31 janvier 1699, les vaisseaux mouillaient à deux lieues au large de l'entrée de la rivière Mobile.

Peu après, M. d'Iberville reconnut l'île aux Chats, puis les îles de la Chandeleur, et dans les premiers jours de mars 1699, il atteignait l'embouchure du Missisipi. Il revint ensuite à la côte fonder le fort de Biloxi (12 avril 1699).

Le 3 mai 1699, M. d'Iberville retournait en France, chercher du renfort, laissant le commandement de la petite colonie à l'enseigne de vaisseau Sauvolles.

Le 8 février 1699, M. d'Iberville était de retour à Biloxi. Il apportait à M. de Sauvolles une commission royale pour commander au fort de Biloxi :

" Sa Majesté ayant fait choix du sieur de Sauvolle, enseigne de vaisseau, pour commander dans le fort de la baye de Biloxy et aux environs, elle lui ordonne de faire les fonctions de commandant jusqu'à nouvel ordre, et aux officiers soldats et autres qui y sont entretenus, de le reconnaitre en la dite qualité, et de luy obéir en tout ce qu'il leur ordonnera concernant le service de Sa Majesté, etc."

M. d'Iberville repartit bientôt pour la France, laissant à son frère, Le Moyne de Bienville, la tâche de continuer l'exploration du Missisipi.

C'est pendant cette absence de M. d'Iberville que M. de Sauvolles, mourut au fort de Biloxi, le 22 août 1701.

M. Charles Gayarré écrit, dans son *Histoire de la Louisiane*, (vol. 1er, p. 66), publiée en 1846, que M. de Sauvolles était le frère de Le Moyne d'Iberville.

Tous ceux qui ont écrit après lui sur la Louisiane ou sur la famille Le Moyne, M. l'abbé Daniel, MM. Jodoin et Vincent, M. de Villiers du Terrage, etc. etc., ont accepté de bonne foi l'avancé de M. Gayarré.

---

(1) Le *Français*, vaisseau de 50 canons, commandé par M. de Chateaumorand, rejoignit l'expédition à Saint-Domingue

M. de Sauvolles était-il un Le Moyne et était-il le frèré de Le Moyne d'Iberville ?

Non.

Dans ses lettres au ministre et dans le *Journal* de ses navigations, lorsqu'il parle de M. de Bienville, d'Iberville écrit toujours " mon frère de Bienville."

Citons-en quelques passages :

" Le 1er février, j'ai esté à terre avec *M. de Sauvolle et mon frère de Bienville* dans ma chaloupe."

" Le 8 février au matin, MM. de Surgères, Sauvolle, Desjourdys *et mon frère Bienville* sont allés dans la biscayenne......"

" Le 27 février, je suis party des vaisseaux et deux canots d'écorce avec le sieur de Sauvolle, enseigne de vaisseau sur le *Marin, et mon frère* et le père Récollet et quarante-huit hommes, avec vingt jours de vivres......"

" Le 2 mai, j'ai fait reconnaître le sieur de Sauvolle, enseigne du vaisseau du Roi, pour commandant ; c'est un garcon sage et de mérite, et mon frère de Bienville pour lieutenant de Roi......"

Si M. de Sauvolles eût été son frère, il nous semble que M. d'Iberville aurait écrit : " mon frère de Sauvolles," comme il disait : " mon frère de Bienville."

M. d'Iberville était très attaché à ses frères. Le 16 décembre 1701, en arrivant à Pensacola, il apprend la mort de M. de Sauvolles, arrivée le 22 août précédent. Il se contente d'écrire dans son *Journal :* " J'ai appris la mort de M. de Sauvolles." Si ce dernier eût été son frère n'aurait-il pas noté sa mort avec un peu plus d'émotion ?

Il est établi, sans conteste, que M. de Sauvolles mourut à la Louisiane le 22 août 1701. Or nous avons dressé une liste complète des frères et sœurs LeMoyne, et aucun d'eux n'est mort dans ce pays.

Voyons plutôt :

1° Charles LeMoyne, premier baron de Longueuil,

né à Montréal le 10 décembre 1656. Décédé au même endroit le 7 juin 1729.

2° Jacques LeMoyne, sieur de Sainte-Hélène, né à Montréal le 16 avril 1659. Décédé à Québec le 4 décembre 1690.

3° Pierre LeMoyne, sieur d'Iberville, né à Montréal le 20 juillet 1661. Décédé à la Havane le 9 juillet 1706.

4° Paul LeMoyne, sieur de Maricourt, né à Montréal le 15 décembre 1663. Décédé à Montréal le 21 mars 1704.

5° François LeMoyne, sieur de Bienville 1er, né à Montréal le 10 mars 1666. Tué par les Onneyouts à Repentigny le 7 juin 1691 (1).

6° Joseph LeMoyne, sieur de Sérigny, né à Montréal le 22 juillet 1668. Décédé à Rochefort le 12 septembre 1734.

7° François-Marie LeMoyne, né à Montréal le 22 septembre 1670. Décédé au même endroit le 21 septembre 1687 (2).

8° Anonyme né et décédé à Montréal le 2 octobre 1672.

9° Catherine-Jeanne LeMoyne, née à Montréal le 15 novembre 1673. Mariée à Québec, le 8 décembre 1694, à Pierre Payan de Noyan.

10° Louis LeMoyne, sieur de Châteauguay Ier, né à Montréal le 4 janvier 1676. Tué au fort Nelson, dans la baie d'Hudson, par les Anglais le 4 novembre 1694.

11° Marie-Anne LeMoyne, née à Montréal, le 16 août 1678. Mariée, au même endroit, le 28 octobre 1699, à Jean Bouillet, sieur de la Chassaigne.

12° Jean-Baptiste LeMoyne, sieur de Bienville II,

---

(1) Inhumé à Montréal.

(2) Mgr Tanguay (*Dictionnaire généalogique*, vol. 1er, p. 379), l'a confondu avec son frère, Joseph, sieur de Sérigny. Son acte de sépulture le nomme Joseph-Marie et le dit âgé de 14 ans. C'est 17 ans qu'il aurait fallu mettre.



né à Montréal le 23 février 1680. Décédé à Paris le 7 mars 1767.

13° Gabriel LeMoyne, sieur d'Assigny, né à Montréal le 11 novembre 1681. Mort *des maladies des îles*, à Saint-Domingue, après 1701 (1).

14° Antoine Le Moyne, sieur de Châteauguay II, né à Montréal le 7 juillet 1683. Décédé à Rochefort le 21 mars 1747.

Nous croyons avoir établi que M. de Sauvolles n'était pas un des frères Le Moyne (2). P.-G. R.

Le naufrage de l' " Eléphant " (XIII, VII, 1218).—Le 25 octobre 1729, le gouverneur de Beauharnois et l'intendant Hocquart écrivaient au ministre :

---

(1) Mgr Tanguay (*Dictionnaire généalogique*, vol. Ier, p. 379) dit qu'il mourut garde-marine sur le vaisseau *La Renommée*. Nous ne savons trop où il a pris ce renseignement. M. d'Iberville, se rendant à la Louisiane, écrivait au ministre de la marine, du Cap Français, île de Saint-Domingue, le 24 novembre 1701 : " M. Vincent, que j'ay eu le plaisir de passer icy dans la traversée, m'a desbauché un de mes frères et l'a engagé de rester icy, dans l'espérance qu'il lui a donnée que nous agirions de concert pour faire en sorte auprès de vous de luy obtenir de vous, Monseigneur, la place de M. son frère dans le conseil establi au Cap Français de Saint-Domingue ; il prendra en ce cas, d'autres vues du côté du Mississipi. Cet emploiz me paraits convenir à mon frère, qui est un jeune homme de vingt-quatre années, (il n'en avait que vingt), qui s'est adonné aux estudes et est le seul de tous mes frères qui n'a pas pris le party de la guerre. Je vous supplie, Monseigneur, de lui accorder cette place, qu'il est en état de remplir avec honneur et distinction. Je contribueray de ma part à luy procurer un bon establissement : M. Vincent vous mandera mieux que moy de quoy il est capable." Un mémoire anonyme, mais que nous croyons écrit par Le Moyne de Sérigny ou encore Le Moyne de Bienville, dit positivement que M. d'Assigny mourut à Saint-Domingue, " où le Sieur d'Iberville fut obligé de le laisser, allant au Mississipi en 1701."

(2) M. Daniel, (*La famille de Lery*, pp. 176 et 177), dit que M. de Sauvolles fit d'abord partie du régiment de Carignan, comme volontaire. " Il passa ensuite en Louisiane où il fut très utile à d'Iberville." Nous doutons fort que ce soit là les deux mêmes personnages.



" Nous devons avoir l'honneur de vous rendre compte du zèle et de la vivacité avec laquelle MM. les officiers de cette garnison se sont portés pour sauver les effets de Sa Majesté à bord du vaisseau du Roi l'*Eléphant*, où ils ont travaillé pendant douze jours, avec des peines et des fatigues incroyables et dans les plus mauvais temps sans aucun ménagement. Nous prenons la liberté de vous envoyer la liste de ces officiers.

Les sieurs Freneuse, Vitré, Gallocheau et l'Isle-Ronde, capitaines de vaisseaux marchands, s'y sont livrés de la même manière avec leurs équipages, abandonnant sans réflexion, dans cette occasion, leurs propres affaires et particulièrement les sieurs de Freneuse et Vitré.

" L'affaire regardant particulièrement le sieur de la Richardière, capitaine de port, il s'y est distingué ; il y a fait trois voyages, le second a été de dix-neuf jours, avec de très grands risques ; il a lui seul sauvé les canons, plusieurs ancres, une grande partie du plomb et une quantité de fer considérable, après avoir mis le feu au navire, mais ayant sauvé auparavant les seize canons. Il est encore retourné pour la troisième fois pour tâcher de retirer une partie du fer qui a resté dans le fonds du navire qui n'ont pu être consumé par le feu, étant trop peu de temps à sec. Cet officier mérite, Monseigneur, que vous lui donniez des marques de satisfaction ; nous estimons qu'il a sauvé à lui seul pour près de vingt mille livres d'effets ; c'est un homme de ressources et nécessaire ; nous avons l'honneur de vous écrire sur son compte, sans sollicitation ni prévention, et nous vous supplions, Monseigneur, de lui accorder les appointements de capitaine de flûte qu'il vous a ci-devant demandés.

Nous avons l'honneur d'être, etc.,

BEAUHARNOIS.
HOCQUART."



BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XIV AVRIL 1908 N° 4

LE CHAPITRE DE LA CATHÉDRALE DE QUÉBEC ET SES DÉLÉGUÉS EN FRANCE. LETTRES DES CHANOINES PIERRE HAZEUR DE L'ORME ET JEAN-MARIE DE LA CORNE.

1723-1773

(Suite)

Sacré le 16 août 1739, Mgr de Lauberivière partit de LaRochelle le 10 juin 1740, arriva à Québec le 8 août suivant, et mourut le 20 du même mois.

Sur la lettre de M. De L'Orme, en date du 20 mai 1740, il y a quelques mots de la main de son frère : " M. l'Evêque de Lauberivière arrivé à Québec le 8 août, lundi, dans un canot du roi, ayant laissé le vaisseau à la prairie (?) de l'Isle-aux-Coudres. Il est arrivé sur les 7 heures du soir. Le 6, 7 août, les barques revenues du vaisseau du roi pour chercher les malades, ont mené des matelots ; le vaisseau n'ayant presque personne pour manœuvrer. MM. Rigaud et Olivier ont été très mal et ont reçu les sacrements." Il est question de construire des hangards à la Pointe de Lévis et au bout de l'Isle d'Orléans pour y mettre les malades, afin que la ville soit préservée de l'infection. " On charroyait les matelots et...... à pleines charrettes et il en est mort plusieurs même en chemin du vaisseau à Québec

que l'on a jetés à la mer. Le vaisseau du roi arrivé à Québec le 12 août. Le 11, M. l'Evêque fut voir au château M. le général qui est arrivé ce jour-là de Montréal. Il fut à St-Michel dîner, c'était le jeudi."

On trouva parmi les meubles et effets du seigneur de Lauberivière la somme de douze cents francs avec une inscription écrite de sa main, mais non signée, et conçue en ces termes : " Les douze cents livres ci-jointes en cinquante louis d'or de vingt-quatre francs sont totalement destinées pour faire connaître Dieu et le servir par les pauvres sauvages en leur faisant des missions. C'est là l'intention de la personne qui a donné cette somme."

Le Chapitre la distribura comme suit : quatre cents livres à M. Mercier pour la mission des Tamarois, trois cents livres à M. Maillard pour les missions de l'Acadie, trois cents livres aux PP. Jésuites, missionnaires des sauvages, et deux cents livres aux PP. Récollets également pour leurs missionnaires des sauvages.

Devenu administrateur du diocèse, le Chapitre nomma, suivant le droit, un vicaire capitulaire, M. de Miniac. Mais celui-ci partit pour l'Europe le 3 novembre 1740, et fut remplacé par M. Thierry Hazeur.

Le 7 du même mois, les chanoines assemblés, ce jour-là, à Québec, étaient MM. de Lotbinière, doyen, Hazeur pénitencier, Maufils, Fornel, Tonnancour, De Gannes Falaise et Poulin. Dans l'acte, il est dit que M. Miniac est parti pour la France sans l'agrément et le consentement du Chapitre. On lui ôte ses pouvoirs de grand vicaire. M. Hazeur est nommé " grand vicaire dans toute l'étendue du diocèse " mais il ne devra rien faire de considérable dans les paroisses pour le changement des curés et missionnaires sans l'agrément du Chapitre. Celui-ci se réserve le soin de faire, chaque année, la distribution des suppléments, les visites des monastères, etc. Or ces messieurs n'avaient pas le droit de faire ainsi des réserves, le vicaire capitulaire deve-

que l'on a jetés à la mer. Le vaisseau du roi arrivé à Québec le 12 août. Le 11, M. l'Evêque fut voir au château M. le général qui est arrivé ce jour-là de Montréal. Il fut à St-Michel dîner, c'était le jeudi."

On trouva parmi les meubles et effets du seigneur de Lauberivière la somme de douze cents francs avec une inscription écrite de sa main, mais non signée, et conçue en ces termes : " Les douze cents livres ci-jointes en cinquante louis d'or de vingt-quatre francs sont totalement destinées pour faire connaître Dieu et le servir par les pauvres sauvages en leur faisant des missions. C'est là l'intention de la personne qui a donné cette somme."

Le Chapitre la distribura comme suit : quatre cents livres à M. Mercier pour la mission des Tamarois, trois cents livres à M. Maillard pour les missions de l'Acadie, trois cents livres aux PP. Jésuites, missionnaires des sauvages, et deux cents livres aux PP. Récollets également pour leurs missionnaires des sauvages.

Devenu administrateur du diocèse, le Chapitre nomma, suivant le droit, un vicaire capitulaire, M. de Miniac. Mais celui-ci partit pour l'Europe le 3 novembre 1740, et fut remplacé par M. Thierry Hazeur.

Le 7 du même mois, les chanoines assemblés, ce jour-là, à Québec, étaient MM. de Lotbinière, doyen, Hazeur pénitencier, Maufils, Fornel, Tonnancour, De Gannes Falaise et Poulin. Dans l'acte, il est dit que M. Miniac est parti pour la France sans l'agrément et le consentement du Chapitre. On lui ôte ses pouvoirs de grand vicaire. M. Hazeur est nommé " grand vicaire dans toute l'étendue du diocèse " mais il ne devra rien faire de considérable dans les paroisses pour le changement des curés et missionnaires sans l'agrément du Chapitre. Celui-ci se réserve le soin de faire, chaque année, la distribution des suppléments, les visites des monastères, etc. Or ces messieurs n'avaient pas le droit de faire ainsi des réserves, le vicaire capitulaire deve-



nant par sa nomination le seul administrateur du diocèse. Mais ils ne connaissaient pas tous les secrets du droit canonique, non plus que certains prêtres du diocèse qui profitèrent de la vacance du siège pour demander des lettres de curés fixes, n'ayant été jusqu'alors que des missionnaires ou des desservants. C'est ainsi que MM. D'Aillebout, Soupiran, Martel et Dufrost de Lagemerais s'adressent " à MM. les Doyen, Dignités, Chanoines du Chapitre de Québec" pour obtenir les cures de Repentigny, du Château-Richer, de St-Laurent I. O., et de la Ste-Famille. On voit ensuite les principaux paroissiens de Boucherville demandant au Chapitre d'y fixer M. Marchand. Le titre de curé de la Prairie de la Madeleine est également sollicité, en faveur de M. de Lignery par " le Père Charles Mesaiger, tenant la place du Révérend Père St-Pé, absent, supérieur de toutes les missions de la compagnie de Jésus en Canada, Recteur du Collège de Québec et seigneur de la Prairie de la Madeleine."

Que vont faire les chanoines ? — Il semble qu'instruits par l'expérience et par les difficultés survenues dans les mêmes circonstances et après la mort de Mgr de St-Valier, ils vont s'abstenir de fixer des curés et attendre patiemment l'arrivée d'un nouvel évêque. Ne se rappelleront-ils pas le peu de succès qu'avait eu le Chapitre, en 1728, lorsqu'il nommait des curés soi-disant inamovibles dans six paroisses, lesquels furent ensuite forcés par Mgr Dosquet de remettre leurs lettres de nomination ? Quoi qu'il en soit, les chanoines refusèrent de prêter l'oreille aux leçons du passé et, ne voulant point renoncer à ce qu'ils croyaient être leurs privilèges et leurs droits, ils s'empressèrent de fixer des curés à Château-Richer, St-Pierre [1], St-Laurent, la Ste-

---

[1] Le curé de St-Pierre était M. D'Esglis, futur évêque de Québec, et le neveu de M. de Lotbinière, doyen du Chapitre.



Famille dans l'Isle d'Orléans, Saint-Thomas, Grondines, La Prairie, Repentigny, St-Louis de la Rivière Richelieu, Boucherville, et de nommer des grands vicaires : les abbés de l'Isle-Dieu pour le Mississipi et la Louisiane, J.-Bte Mercier, aux Illinois et Tamarois, de Poncy à l'Acadie, Marchand (M. Courtois ayant refusé), pour le district de Montréal, Maillard à Louisbourg, le Père Guégot (ou Guignot), aussi à Louisbourg. Dans le même temps, le Chapitre nomma M. Hazeur supérieur des Ursulines de Québec et des Trois-Rivières, et M. de Tonnancour supérieur de l'Hôtel-Dieu ; vicaires perpétuels à Québec : MM. Le Chasseur et Rêche. Disons tout de suite que M. Plante, curé de Québec, protesta en bonne et due forme contre cette dernière nomination. Tous les curés nommés par le Chapitre prirent possession à la façon solennelle d'alors. Aujourd'hui, quand un curé est nommé à une paroisse, soit qu'il soit le premier titulaire, soit qu'il change tout simplement de bénéfice, il n'y a plus—du moins dans le diocèse de Québec—de cérémonie spéciale pour la prise de possession. Mais il n'en est pas ainsi—et c'est tant mieux—quand il s'agit de la nomination *du curé de Québec* et de la prise de possession de son église. Le curé de Québec est inamovible, nommé par le Pape en certain cas prévus par le droit, comme il en a été pour le digne titulaire actuel, Mgr Faguy,—et alors il y a la prise de possession solennelle, comme autrefois, à la grande édification du clergé et du peuple.

Les nominations aux cures faites par le Chapitre, furent en pure perte ; car lorsque Mgr de Pontbriand fut arrivé, il exigea la démission de dix curés et ne leur donna pas d'autres lettres, de sorte qu'ils ne conservaient que les titres précaires qu'ils avaient auparavant. Tous ces actes de *désistement* sont inscrits dans nos registres. Voici celui de M. Marchand : " Je regarde comme nuls les titres que j'ai reçus du Chapitre, pendant la vacance du siège, et ne prétends m'en servir en aucune manière,



me désistant purement et simplement de tous les droits et prétentions que je pourrais prétendre avoir sur la cure de Boucherville." Mais les chanoines, ou plutôt le vicaire capitulaire, avaient-ils, oui ou non, le droit de nommer des curés pendant la vacance du siège ? Le vicaire capitulaire, ou l'administrateur d'un diocèse, *sede vacante*, peut nommer des curés amovibles, des chapelains, vicaires, etc., mais il ne peut conférer des bénéfices parfaits comme le sont les cures inamovibles. Même s'ils en avaient eu le droit, les chanoines de Québec n'auraient pas dû s'en servir dans les circonstances. car ils s'exposaient à être condamnés par la Cour de France et c'est précisément ce qui leur arriva.

Mgr Dosquet, avait prouvé en 1731, dans un mémoire qu'il adressait au Ministre, que le Chapitre n'avait pour lui en cette affaire (la nomination aux cures) ni le droit commun, ni l'usage du pays, ni l'utilité du diocèse.

D'après le prélat, sur cent paroisses, il n'y en avait que vingt remplies par des curés en titre. L'édit de 1663 pour l'établissement du Séminaire portait que les curés seraient *amovibles*, *révocables* et *destituables* à la volonté de l'évêque et de ses successeurs.

" Il y a eu des ordres de la Cour portant permission [1] de fixer toutes les cures, mais cela n'a point eu de suites. Feu M. de St-Vallier fit venir des ordres contraires. Il en a fixé lui-même, et le peu qu'il en a fixé, il l'a remis à son ancien état, à la mort du premier titulaire."

Mgr Dosquet soutient que le Chapitre de Québec n'a pas le droit de donner des titres *sede vacante*. Il n'a pas le droit de faire des innovations et de créer un état de choses nouveau. Les paroisses n'étaient pas vacantes, il ne pouvait pas conférer aux titulaires des titres qu'ils n'avaient pas auparavant. Mgr Dosquet prétend

---

(1) On peut dire l'obligation au lieu de permission.



même que le Chapitre de Québec n'a pas tout ce qui lui est nécessaire pour exercer les droits des églises cathédrales. Il n'a ni bulles, ni lettres patentes en forme : la bulle de Clément X a été révoquée par celle de Clément XI.

" Les chanoines ne voulant point accepter cette dernière, les Commissaires du Roi arrêtèrent qu'il serait demandé des lettres patentes sur la première bulle, ce qui n'a point encore été fait."

Mais ces curés, au nombre de vingt, d'après Mgr Dosquet, qui avaient été ainsi *fixés* étaient-ils vraiment des curés inamovibles [1] ? Pourquoi pas ?

J'ai sous les yeux entre autres : " La provision de la cure de Saint-Laurent I. O. en faveur de M. Le Rêche, " par Mgr de St-Vallier, le 17 août 1714. Eh bien, dans cet acte de nomination, il n'y a aucune restriction : le curé est nommé d'après toutes les règles du droit canonique et du droit français de l'époque. Le 2 septembre suivant, prise de possession solennelle par le dit titulaire, en présence de M. Philippe Boucher, curé de Saint-Joseph de Lévis et délégué de l'Evêque, et de plusieurs témoins.

Je me demande si M. Le Rêche ne devint pas tout de suite, par sa nomination et par la prise de possession solennelle de la cure de Saint-Laurent, curé inamovible. Je réponds : oui. Mais cette cure, devenue bénéfice parfait, a-t-elle pu déchoir de sa dignité première et être changée en une simple paroisse canonique dont le titulaire fût ensuite un curé nommé *ad nutum episcopi*, je n'en sais rien. Pour décider définitivement ces questions, il faut d'autres juges plus compétents que moi.

Seulement je ferai observer qu'à cette époque, les curés des paroisses de France étaient inamovibles, et

---

(1) La liste des curés nommés a été publiée dans les *Mandements des Evêques de Québec.*

que lorsque le roi ordonnait ou permettait que les curés du Canada fussent *fixés*, il entendait tout naturellement qu'ils fussent aussi inamovibles qu'en France. Autrement son décret n'aurait eu aucun sens. Et les évêques de Québec, qui venaient de France, l'entendaient nécessairement de la même façon. Pour moi, cela ne fait pas l'ombre d'un doute. Pour d'autres, comme il arrive souvent, ils penseront autrement que moi et je ne pourrai pas leur en faire de reproche. On pourrait aussi dire avec grande raison que ce sont là des questions de droit canonique auxquelles je n'entends absolument rien. Mais ce sont aussi des questions de l'Histoire du Pays, et l'on ne peut exiger que sur ce sujet je me déclare absolument incompétent. Ce serait pousser de ma part l'humilité trop loin et l'on sait que les auteurs n'ont pas l'habitude de le faire. Quoi qu'il en soit, le Chapitre trouva des avocats et des défenseurs, en France, comme on le verra par la correspondance. Quant à moi, je le condamne absolument et à tous les points de vue.

En France, depuis le Concordat, et au Canada depuis la conquête, le droit canonique a été plus ou moins mis de côté et les cours—quand il y en avait ! — en étaient peu fréquentés ; on y revient depuis quelques années pour le plus grand bien du clergé et de toute l'Eglise ; et de même que pour la théologie, on peut maintenant étudier le droit canonique avec des auteurs canadiens.

Nous allons voir ce que pensait M. De L'Orme des nominations aux cures, dont je viens de parler, aussi le chagrin qu'il éprouva en apprenant la mort de M[gr] de de Lauberivière.

Lettre de M. De L'Orme à son frère le 16 février 1741 :

" ...Venons à présent aux malheurs qui regardent notre pays. Vous avez eu la peste qui vous a été portée en Canada par le vaisseau le Ruby, qui a fait périr bien du monde, entre autres M. de Lauberivière, notre



évêque, après avoir donné dans la traversée des marques de son zèle, de sa piété et de sa charité auprès des malades qui étaient dans le vaisseau.

" C'était un homme d'un vrai mérite qui, quoique jeune, se serait fait au pays, dont je suis persuadé il aurait gagné le cœur des peuples par sa grande douceur et son affabilité. Il y a paru à son arrivée par les éloges qu'en ont faits tous ceux qui ont écrit en France. C'était un fruit mûr pour le ciel. Le Seigneur l'a tiré à lui pour des raisons que l'esprit humain ne saurait pénétrer et auxquelles nous devons nous soumettre. La Cour ne paraît pas mécontente de la conduite qu'a tenue le Chapitre depuis la vacance ; j'espère qu'elle ne le sera pas moins par les nouvelles que nous apprendrons cet automne, surtout vous étant chargé des pouvoirs pour tout le diocèse. M. de Lotbinière a écrit ici qu'il n'avait pas voulu du grand vicariat ; je pense comme bien d'autres que c'est parce qu'il n'a pas été choisi, surtout aussi amateur que l'on dit qu'il est des honneurs ; il n'aurait pas refusé si l'on avait jeté les yeux sur lui......

" Nous avons appris de bonne heure la mort de M. de Lauberivière par le vaisseau dans lequel était M. de Navière [1], prêtre qui est à présent curé dans le diocèse de Limoges. Je n'ai fait aucune démarche pour moi (pour succéder à l'évêque défunt) étant d'humeur à ne me jamais charger d'un aussi pesant fardeau quand même on me l'aurait offert.

" La Cour a nommé M. l'abbé de Pontbriand pour évêque de Québec. Il était pour lors grand vicaire dans le diocèse de St-Malo. C'est un homme de mérite et

---

[1] " Arrivé au Canada en 1734, en compagnie de Mgr Dosquet, il était resté six ans dans la cure de Sainte-Anne de Beaupré, qu'il quitta le 3 septembre 1740." *Annales de Sainte-Anne*, 1906-1907, p. 137. Il y a là quelques pages très intéressantes.



des premières familles de Bretagne. Il a environ 32 ans ; je ne l'ai point encore vu. Nous l'attendons incessamment à Paris. J'ai vu M. son frère, qui est abbé, lequel demeure ordinairement à Paris ([1]). Il m'est venu rendre visite et en même temps me prier de certifier, ainsi qu'il est d'usage, de l'état du diocèse de Québec pour M. son frère l'Evêque, pour obtenir ses bulles de Rome. Il doit passer sans faute, cette année en Canada. Quand il sera arrivé à Paris, je ne manquerai pas de faire auprès de lui ce que j'ai fait auprès du défunt, qui est de le prévenir sur ce qui regarde le diocèse et sur les communautés religieuses. Il doit demeurer au Séminaire de Saint-Sulpice où il a été pour ainsi dire élevé, y ayant demeuré pendant 10 ans. Nous verrons s'il en a sucé les principes et s'il est d'humeur de s'en servir. J'ai dit à M. son frère qu'il aurait convenu qu'il eût pris un appartement au Séminaire des Missions Etrangères plutôt qu'à St-Sulpice, eu égard aux instructions qu'il aurait pu tirer de plusieurs de ces messieurs qui connaissent plus parfaitement le Canada que ne font messieurs de St-Sulpice. Il me dit là-dessus qu'ayant été élevé dans ce séminaire, il convenait par reconnaissance qu'il y demeurât, surtout y étant désiré par le supérieur qui lui a offert des premiers une chambre.

" Le mémoire qu'a envoyé M. de Lotbinière n'a pas fait un mauvais effet. M. Miniac, à qui j'en ai parlé, est convenu avec moi d'avoir eu trop de vivacité dans ce qui s'est passé aux différentes assemblées du Chapitre. Je lui ai signifié la révocation de sa place de grand vicaire... Je lui écrivis un mot de lettre dans laquelle je lui marquais que le Chapitre m'avait adressé l'acte capitulaire par lequel, en vous élisant pour grand vicaire du diocèse, il lui révoquait les mêmes pouvoirs ; qu'il convenait entre honnêtes gens d'en user ensemble

([1]) Fondateur de l'œuvre des *Petits Savoyards*.



poliment; qu'il n'aurait qu'à me marquer par lettre qu'il souscrivait à sa révocation, que je ne passerais pas outre.

" C'est ce qu'il a fait, en me faisant bien des remercîments sur la politesse que je lui faisais. Il m'est venu voir depuis et je lui ai rendu visite. Il me paraît honnête homme ; mais avec cela je l'ai trouvé dur dans sa conduite et dans les manières de s'exprimer. MM. des Missions Etrangères qui l'ont vu en ont jugé comme moi. Je ne sais ce qu'il fera, s'il retournera en Canada ou non (1) ; je le lui ai demandé ; il ne s'est pas expliqué bien nettement. J'ai vu aussi M. de la Goudalie qui était à l'Acadie ; il m'a dit être trop âgé à présent pour retourner dans le pays (2). Il est logé au Séminaire de St-Sulpice aussi bien que M. Miniac. C'est un bien honnête homme qui ne goûte pas toujours les manières sulpiciennes, non plus que la conduite qu'a tenue M. Le Normant (3).

" M. Vallier se porte beaucoup mieux. Il a été passer l'hiver à Marseilles qui est son pays natal, d'où nous avons appris que sa santé était beaucoup mieux. Nous l'attendons de jour en jour à Paris où il se préparera pour retourner en Canada avec notre évêque, cette année. C'est un bon sujet qui s'est attiré ici l'amitié et l'estime de tous ceux qui l'ont connu.

" Il m'a été résigné par un abbé de mes amis un prieuré commendataire de 15 à 1600 frs de revenus, charges faites, par pure amitié; mais je l'ai perdu par

---

(1) Il revint au Canada dès les premiers jours du mois d'août avant Mgr de Pontbriand qui arriva le 29 août 1741. Nommé grand vicaire et visiteur de l'Acadie, il fut curé de la Rivière-aux-Canards. En septembre 1749, il quitta Louisbourg pour la France où il mourut vers 1771. Il sera encore question de lui plus loin.

(2) Il retourna cependant et travailla encore durant dix ans en Acadie.

(3) Supérieur de St-Sulpice à Montréal.



la mauvaise volonté du collateur en qui nous avons eu trop de confiance, nous adressant à lui directement pour en avoir les provisions qu'il nous a refusées contre toutes les règles. Il l'a donné à une de ses créatures, ce qui ne fait honneur ni au collateur ni à celui qui l'a reçu ; et malheureusement pour moi je ne peux revenir contre cette collation. Si j'avais eu affaire à tout autre collateur..., je n'aurais pas perdu ce bénéfice qui, comme vous voyez, m'aurait mis un peu au large et m'aurait procuré les moyens de payer mes dettes. Je ne suis pas né heureux, il s'en faut de beaucoup ; car je n'ai jamais réussi dans les choses qui m'ont regardé. Il y avait des collations de 15 à 18 bénéfices dans ce prieuré dont j'aurais été le maître, m'en voilà totalement exclu. Nous attendons à Paris le collateur et le pourvu du prieuré qui pourront peut-être me dédommager de la perte que j'ai faite... Dieu le veuille ! j'en aurais grand besoin, mais je ne compte sur rien. Ne parlez de cela à personne, car cela pourrait faire quelque impression sur l'esprit de messieurs de notre Chapitre qui voudraient, si la chose était possible, que je fisse ici leurs affaires gratis...."

Lettre au Chapitre 1er mai 1741 :

" Vous apprendrez... par M. Vallier la décision du procès qui est entre le Chapitre et le sieur La Brosse, lequel dure depuis plus de dix-huit ans ; nous devons nous assembler demain à ce sujet. Ce ne sera pas avec le sieur La Brosse, car il est mort, il y a environ trois mois, c'est un chicaneur de moins dans le monde ; ce sera avec son fils qui cherche à pacifier tous les procès que feu son père a entrepris, qui sont en assez grand nombre." Il est ensuite question du procès avec M. de Villegongis qui ne veut pas régler l'affaire à l'amiable, et d'autres difficultés avec des curés et des vicaires qui demandent des augmentations pour les dessertes dont ils sont chargés.

" J'ai remis à M. l'abbé de l'Isle-Dieu les lettres de

grand vicaire que vous m'avez adressées pour lui. Il a été charmé de votre politesse. Vous ne pouviez mieux faire que de les lui confier; il est homme plus capable que qui que ce soit d'en faire dignement les fonctions...... Nous avons appris avec douleur la perte inopinée que nous avons faite de Mgr de Lauberivière, notre évêque. Il avait d'excellentes intentions pour procurer le bien et la tranquillité dans son diocèse. Il paraît par toutes les lettres qui ont été écrites du Canada, qu'il avait trouvé, dans le peu de temps qu'il y a paru, le moyen de se concilier les cœurs, puisque non seulement ceux qui l'ont connu, mais même ceux qui en ont simplement entendu parler, l'ont infiniment regretté.

" La Cour lui a nommé un successeur qui est Mgr de Pontbriand dont, à ce que j'espère, vous n'aurez pas moins lieu d'être content que de celui que vous venez de perdre. Il a tous les talents et les lumières nécessaires pour le gouvernement d'un diocèse ; avec cela je le crois dans les sentiments d'entretenir l'union et la paix dans tous les différents états ; je prie le Seigneur qu'il le conduise en bon port et en bonne santé.

" La fixation, Messieurs, que vous avez faite de cinq ou six des meilleures cures du diocèse n'a pas plu au ministre, en ce que plusieurs gens habiles prétendent que le Chapitre n'a pas eu ce droit. Si vous vous étiez contentés d'en fixer une seulement pour conserver votre droit prétendu, l'on n'aurait rien dit; si même il fût mort quelqu'un des desservants qui sont dans les paroisses que vous avez fixées dans la vacance du siège, vous auriez pu le remplacer en donnant des provisions ; mais de nommer à cinq ou six cures qui ne sont point vacantes, et sans un besoin pressant, dont on ne voit point d'exemples en France, c'est contre quoi le ministre se récrie beaucoup. Vous n'aviez pour vous que la déclaration du roi de 1712, qui ordonne aux évêques de fixer les cures du Canada ; mais l'on vous dit que celui qui a



fait la loi est maître d'en dispenser ou par lui-même ou par ceux qui le représentent. Or les ministres ayant laissé jusqu'à présent les évêques maîtres de fixer ou de ne pas fixer, il s'ensuit que le Chapitre n'a pas été en droit de le faire dans la vacance du siège, et dans un temps où rien ne périclitait."

C'était le 1er mai 1741 que M. De L'Orme faisait ainsi connaître aux chanoines ce qu'il pensait de leurs nominations *sede vacante*. Or, le 12 du même mois, il recevait la lettre suivante de M. de Maurepas :

" A Marly.—Je suis persuadé, monsieur, que le Chapitre de Québec n'a pas cru entreprendre sur les droits de l'Evêque dans la fixation qu'il a faite, après la mort de M. de Lauberivière, de quelques cures du diocèse. Mais comme il convient à tous égards d'éviter les discussions que pourraient occasionner cette fixation, je crois que le Chapitre n'aurait rien de mieux à faire que de retirer les titres qu'il a donnés pour ces cures fixées, sauf ensuite à M. l'Evêque à les fixer lui-même, s'il trouve les motifs qui y ont déterminé le Chapitre suffisantes pour cela. Le Chapitre répondrait par là aux dispositions où est M. l'Evêque d'entretenir la paix et la tranquillité. Mais au reste, lorsqu'il sera question des droits de M. l'Evêque, le roi l'y maintiendra dans toutes les occasions. Je suis, monsieur entièrement à vous. MAUREPAS. "

(A suivre)

Mgr HENRI TÊTU

ORAISON FUNÈBRE DE MESSIRE JEAN-BAPTISTE DE LA CROIX DE ST-VALIER, SECOND ÉVÊQUE DE QUÉBEC, DÉCÉDÉ À L'HOPITAL-GÉNÉRAL, PRÈS QUÉBEC, LE 26 DÉCEMBRE 1727.

Requievit spiritus Eliœ super Elizeum.
—L'Esprit d'Elie s'est reposé sur Elisée.

(4[e] Liv. des Rois, ch. 2).

(Suite et fin)

Mais voici la perfection de sa vertu. La piété pour être solide, doit avoir l'humilité pour fondement. Sans elle c'est en vain que nous travaillons, nous ne parviendrons jamais à la consommation de l'ouvrage de notre salut; c'est un édifice bâti sur le sable qui sera bientôt renversé. Sans l'humilité chrétienne toutes nos bonnes œuvres ne sont qu'hypocrisie; notre vertu n'est qu'une vertu païenne, une vertu masquée, c'est-à-dire une vertu qui n'a que l'écorce et la superficie, et qui manque de l'intérieur, où doit être le véritable siège des vertus. Or, c'est dans l'humilité que l'abbé de St-Valier a excellé. A peine est-il nommé successeur au Siège Episcopal et sacré évêque, qu'il court, qu'il vole, qu'il renonce à la cour pour venir dans ce nouveau monde, non pour y jouir de l'honneur de la crosse et de la mitre, mais pour y faire éclater son humilité. En effet, de quelle manière y a-t-il vécu? L'on prétend aujourd'hui qu'il est difficile de soutenir noblement la gloire d'une mitre et l'honneur de l'épiscopat, ou de se faire respecter des peuples, si la gloire et le faste ne sont mis ensemble pour soutenir la majesté de la Prélature. Mais sans m'arrêter à réfuter ici le prétexte spécieux qu'on allègue pour justifier les grosses dépenses que l'on fait dans l'église avec l'argent du sanctuaire, au dépens du patrimoine des pauvres, j'ai à vous représenter un Prélat humble dans la grandeur qui par son humilité, son détachement et sa pauvreté a fait l'hon-



neur de son épiscopat et a soutenu avec éclat la gloire de la mitre. Vous ne verrez point dans sa maison une nombreuse livrée, de superbes équipages, de riches ameublements, beaucoup de vaisselle d'argent, une table délicatement servie et avec profusion, ni tout ce qui accompagne un grand train. Tout cela est trop éloigné de son humilité. Une table frugale, des habits très simples, une chambre qui n'a point d'autre ornement que la blancheur des murs, voilà tout ce qui accompagne l'extérieur de notre prélat. Ne vous semblait-il pas, M., le voyant venir de son hôpital général, et entrer dans cette capitale pour officier dans sa cathédrale, sans train, sans équipage, seul le plus souvent dans une très pauvre voiture, n'ayant d'autre enseigne pour le faire reconnaître que l'humilité et la pauvreté qu'il faisait triompher en sa personne, voir le Sauveur du monde entrer en triomphe dans Jérusalem avec un semblable appareil ? N'avez-vous pas été charmé et édifié de le voir si parfaitement ressemblant à ce premier Pasteur de nos âmes ? Ce n'est pas tout. Il vous a semblé plusieurs fois qu'il aurait mieux convenu qu'il eût fait sa résidence dans le Palais épiscopal qu'il a fait bâtir où il eût paru avec plus d'honneur et d'éclat. Mais son humilité lui veut bâtir une retraite dans un hôpital-général sans avoir égard à sa délicatesse, pour dérober ses vertus à notre connaissance, et pour en faire le théâtre de ses humiliations.

A cette vue, il faut nous taire, faire cesser tout esprit de critique et nous contenter d'admirer sa vertu qui le porte à se faire le chapelain et le seul aumônier d'un hôpital, disant tous les jours la messe aux malades, les prêchant, les visitant et les consolant par sa présence, par ses exemples et par ses paroles. Qui pourrait dire avec quelle humilité il s'abaissait jusqu'à rendre toutes sortes de services aux malades les plus dégoûtants ! Les confesser, leur administrer les sacrements, les exhorter à la mort, les conduire à la sépul-



ture, voilà quelles étaient ses fonctions ordinaires qu'il a toujours exercées jusqu'à la fin de sa vie. Avouons que tout cela est héroïque et sans exemple pour un Prélat. Mais voici un trait de son humilité qui va vous surprendre et qui a mis toute l'Europe en admiration de la vertu de l'Evêque de Québec. Tandis qu'il est enfermé dans les prisons de Pharnam, les Anglais, à la sollicitation de l'Empereur qui s'intéressait fort dans la délivrance du baron de Méan, doyen de Liège, homme d'Etat et de considération, que le Roi retenait prisonnier dans une de ses villes de Flandre, proposent à l'Evêque de Québec, d'écrire au Roi de France et de lui demander son échange et celle de ses dix-huit ecclésiastiques pour le baron de Méan. Mais bien loin de vouloir consentir d'être mis en parallèle avec un doyen de Liège, il répond généreusement qu'il aime mieux être prisonnier toute sa vie en Angleterre plutôt que d'ôter à son Prince un prisonnier dont il pourrait tirer avantage pour le bien de l'Etat. Un prélat peut-il avoir de plus bas sentiments de lui-même ?

Mais quelle demeure pour un évêque, des prisons et un hôpital ! Cependant ne nous étonnons pas de le voir loger au milieu des pauvres. La Charité, cette Reine des vertus, avec laquelle il n'avait jamais eu de réserve, voulait profiter de sa générosité pour achever de le dépouiller de tout. Elle en avait vu des essais dans les profusions qu'il avait faites aux pauvres de son diocèse, auxquels il avait distribué dans ses visites des sommes considérables. C'est pour cela qu'elle lui inspira de bâtir un hôpital-général près Québec qui doit (être) la dernière œuvre de sa charité qui n'a jamais eu de bornes. Ainsi, M., si vous me demandez de quoi sont devenus les gros biens de patrimoine dont il a hérité, et l'emploi qu'il a fait des revenus de son Evêché, je vous répondrai ce que le lévite S[t] Laurent répondit au tyran qui lui demandait où étaient les trésors de l'Eglise, en lui montrant un grand nombre de pauvres auxquels



il les avait distribués. Voilà ceux qui possèdent les trésors de notre prélat. La charité a dissipé tous ses biens, elle l'a rendu prodigue, elle l'a épuisé en faveur des pauvres, jusque là qu'elle l'a fait mourir pauvre, sans qu'il lui reste rien dont il puisse disposer par testament.

Or cette charité ne s'est pas bornée à une seule maison. Car combien de pieux établissements n'a-t-il pas faits à Québec, à Montréal, aux Trois-Rivières et dans un grand nombre de paroisses de ce diocèse. Mais comme ses grands biens ne suffisent pas pour satisfaire sa générosité, que fait-il ? Il intéresse en Europe et principalement à la Cour des personnes de piété qui lui font de grosses aumônes. Il obtient du Monarque pour cette cathédrale un ornement complet digne monument d'une piété et d'une magnificence vraiment royales. Jusqu'au milieu de sa captivité il sollicite des catholiques qui se font secrètement connaître à lui de quoi subvenir aux frais de sa charité qui est insatiable et qui ne craint pas de se rendre importune à ceux auxquels il s'adresse. Après cela, ne nous étonnons pas des inventions de sa charité et des excès où elle l'a porté pour soutenir l'hôpital-général qu'il avait édifié. Ne soyons pas surpris s'il se rendait facile à accorder les dispenses qu'on lui demandait et s'il trouvait par ce moyen de nouveaux fonds à sa charité. C'était un Augustin, un Ambroise, un Charles Borromée, qui eut dépouillé les temples, qui eut épuisé ses trésors et qui eut employé jusqu'aux vases sacrés pour soulager les pauvres. Si l'excès n'a pas échappé à votre critique, souvenez-vous que la charité est un pieux prétexte qui justifie tout et un voile qui couvre jusqu'à nos imperfections. *Caritas operit multitudinem peccatorum.* S'il lui restait quelque chose à expier devant Dieu, c'est à nous chrétiens de soulager notre pasteur, et d'unir nos prières avec celles de l'Eglise qui offre les saints mystères pour le salut de son âme. Mais pour ache-



ver cet éloge funèbre il me reste à vous parler de son zèle pour faire voir qu'il a été parfaitement semblable au premier évêque de la Nouvelle-France et qu'il a été un autre Elisée dans lequel on a vu revivre le double esprit d'Elie, *requievit spiritus Eliœ super Elizeum.*

Seconde partie

Quand j'entends le fils de Dieu nous dire dans l'Evangile qu'il est venu apporter le feu sur la terre pour en communiquer partout les divines ardeurs, *ignem veni mittere in terram et quid volo nisi ut ascendatur*, n'en cherchons point d'autre explication sinon que le zèle de Jésus-Christ était un feu qu'il portait dans son sein pour échauffer tous les cœurs et les embraser de sa divine charité. Or ce zèle il l'a d'abord communiqué à tous ses apôtres et en leur personne à tous les hommes apostoliques qui leur ont succédé dans les travaux de l'apostolat ; et c'est ce même zèle dont je prétends vous montrer les effets dans le Prélat de la Nouvelle-France, disons plus. L'apôtre des nations voulant nous parler de son apostolat dit de luy mesme, qu'il ne cède en rien aux plus grands apôtres et qu'il n'a pas moins travaillé qu'eux aux progrès de l'Evangile. *Nihil minus feci a magnis apostolis.* Disons aussi à la gloire de l'Evêque de Québec qu'il y a non seulement peu de prélats en Europe dont le zèle ait surpassé le sien, mais qu'il a la gloire d'avoir eu luy seul plus à souffrir et à travailler qu'un grand nombre d'autres. C'est un Jean-Baptiste dont le feu du zèle a toujours été ardent pour annoncer partout les voyes du Seigneur. *Ille erat lucerna lucens et ardens.* Zèle pour la résidence dans son évêché, zèle pour le salut des âmes et pour le gouvernement de son diocèse. Entrons dans les détails.

Quels éloges ne méritait pas son zèle quand on le voit quitter la cour, renoncer à toutes les espérances



flatteuses que la protection d'un monarque, sa naissance et ses talents lui donnaient lieu de prétendre, et s'exposer aux dangers de la mer pour venir dans ce diocèse avec le simple titre de prêtre, dans la seule vue de travailler en qualité de missionnaire à la conversion des barbares et des infidèles. Voilà les premiers essais de son zèle, mais en voici le progrès. A peine est-il nommé à l'Evêché de Québec et sacré évêque qu'il n'a pas d'autre empressement que de venir demeurer dans son Eglise qui est l'épouse avec laquelle il se regarde comme fiancé. Mais à quoi pensez-vous, illustre conquérant des âmes ? Ne savez-vous pas qu'il y a beaucoup à travailler et à souffrir dans la conquête de ce Nouveau-Monde ; et que pour courir après cette nouvelle épouse vous seriez exposé, comme l'épouse des cantiques, à voir votre tête pleine de rosée et vos cheveux mouillés par les gouttes d'eau qui tombent pendant la nuit, ce qui s'entend des courses et des travaux apostoliques qu'il vous faudra entreprendre ? Vous n'ignorez pas que cette terre barbare et inculte n'a encore eu qu'un évêque, que les sueurs et les fatigues de l'apostolat ont épuisé et qu'on peut dire de cette terre, avec bien plus de raison que les Israélites ne le disaient de la terre promise qu'elle dévore tout vivants ceux qui l'habitent, puisqu'elle est teinte et encore toute fumante du sang des missionnaires que les barbares ont immolés à leur fureur ? Ne savez-vous pas que ce diocèse est d'une si grande étendue qu'on n'en connaît point les limites : que le climat est si rude qu'on n'y voit d'autre saison que l'hiver ; que pour visiter ce diocèse il vous faudra tantôt marcher au travers des neiges, le plus souvent à pied, tantôt pénétrer des forêts affreuses, et vous exposer sur un fleuve au péril de votre vie pour courir après vos ouailles dispersées ? Pourquoi ne pas écouter la voix de la chair et du sang et condescendre aux volontés de vos parents en restant à la cour pour laquelle il semble que vous êtes né ?



Comme vous avez mérité l'estime du Souverain, la mitre ne peut vous manquer.

D'ailleurs quelque mitre qu'on mette sur votre tête elle sera toujours plus riche et plus brillante que celle du Canada. Mais il est vrai de dire qu'il n'y en a point et que l'Europe ne peut vous en fournir une qui convienne davantage à votre vertu et à un grand courage que celle-ci. C'est pour cela que sitôt qu'il a connu la volonté de Dieu, qu'il marche, qu'il coure et qu'il vole avec plus de joie et d'empressement que les amants intéressés ne courent après les bagues et les bijoux d'une épouse. Disons plus. A peine est-il arrivé dans ce diocèse qu'on dirait à le voir que c'est un Jean-Baptiste élevé dans le désert, fait à la fatigue comme lui, sans ambition, sans délicatesse, sans respect humain, prêchant la pénitence plus par ses actions que par ses paroles, uniquement occupé du soin de préparer la voie du Seigneur et de planter la croix dans toute cette partie septentrionale du Nouveau-Monde. Plus cette terre lui paraît ingrate, plus son zèle s'enflamme et en devient ardent; plus cette épouse lui paraît difforme, plus son amour pour elle semble redoubler.

Mais pour vous faire remarquer combien cet amour fut héroïque, voyons à quelle épreuve il fut mis. Il s'embarque en 1704 sur un vaisseau du Roy pour venir dans ce pays. Il est pris sur mer conduit prisonnier en Angleterre où il demeure cinq années pendant lesquelles il eut beaucoup à souffrir de la part des Anglais qui le traitèrent fort durement dans sa prison sans avoir égard à sa dignité. L'on croirait peut-être qu'une si longue captivité lui aurait fait oublier son Eglise. Non, non, M., c'est un autre Jacob qui pour posséder Rachel consentirait encore à un plus grand nombre d'années de servitude, tant son amour est véhément. S'il est privé un si long temps de revoir son église, son amour s'en console par les lettres qu'il écrit tous les ans, dans lesquelles il n'a d'autre attention que de recommander

le soin de son épouse. Son amour va encore plus loin. Sa captivité finie, à son retour en France, en vain s'efforce-t-on de le retenir en Europe ; en vain lui offre-t-on des évêchés considérables ; c'est un Jacob indifférent pour Léa, et qui n'a des yeux que pour sa belle Rachel. Que fera-t-il donc pour vaincre les obstacles qu'on forme à son retour en ce pays ? Il y a trop longtemps que le feu de son zèle est resséré dans des bornes trop étroites ; il faut qu'il brise toutes les digues qu'on lui a opposées. Pour cela on le verra dans la suite se retirer secrètement de la cour, quitter la France et s'embarquer pour venir dans son diocèse sur un très petit vaisseau qui se trouve prêt à faire voile, sans que les dangers de son précédent voyage puissent l'effrayer ou lui faire délibérer davantage. A cette vue ne faut-il pas dire ce que l'épouse du cantique dit de son époux, que l'amour est fort comme la mort, que le zèle de l'amour est inflexible comme l'enfer et que semblable au feu le plus ardent il consume tout et dévore tout. *Fortis est ut mors dilectio, dura sicut infernus æmulatio, lampades ejus lampades ignis atque flammarum.*

Mais que pensez-vous, M., que soit l'exercice de son zèle dans ce pays. Vous le savez : tantôt il s'occupe avec des fatigues immenses à faire la visite de ce grand diocèse, pénétrant jusque dans l'Acadie dans la fragile voiture d'un canot, où plusieurs fois il a couru risque de la vie. Partout où il passe, non content des aumônes considérables qu'il fait, jusque là n'ayant plus aucun fond pour subvenir aux frais de sa charité qui dissipait tout, on l'a vu donner jusqu'à sa chaussure, son lit et ses vêtements. N'a-t-il pas fait remarquer partout où il a passé des traits de sa charité et de son zèle en guérissant par l'onction de ses paroles toutes les pauvres âmes malades qui avaient recours à ce bon Pasteur, à ce pieux Samaritain pour recevoir la guérison de leurs infirmités spirituelles, *transibat benefaciendo et sanando omnes.* Tantôt il médite l'établissement de plu-

tieurs Stes maisons. A Montréal il donne les mains pour la fondation d'un hôpital, il y établit des frères hospitaliers tant pour avoir soin des malades caducs et incurables dans cet hôpital, que pour enseigner à lire aux enfants, et tenir des écoles dans les villes et dans les campagnes. Aux Trois-Rivières il bâtit et fonde de ses deniers un couvent de Religieuses Ursulines, auxquelles il donne le soin d'un hôpital qu'il y fait bâtir, et dont il est lui-même le fondateur. Il établit dans un grand nombre de paroisses des villes et de la campagne des sœurs de la congrégation dont il est auteur pour l'instruction du jeune sexe. Il transplanta des sujets de l'Hôtel-Dieu de Québec capables de gouverner l'Hôpital-Général près Québec qu'il veut fonder. Enfin il donne les mains pour faire bâtir en pierre des églises et des presbytères dans les campagnes, ce qui lui réussit dans le plus grand nombre des paroisses de cette colonie par le zèle, les sueurs, les soins et les peines des prêtres et des missionnaires qui semblent devoir partager la gloire de ce succès. De plus son zèle n'est jamais oisif. Tantôt il s'occupe à tenir des synodes et à composer des règlements pour la réformation des mœurs ; en quoi il se trouve heureusement secondé par Messieurs de Bernières, Des Maizerets, Glandelet, de la Colombière et autres personnages distingués par leur mérite et leur sainteté éminente, qui ont blanchi sous le joug du Seigneur et dont la mémoire sera toujours en bénédiction dans ce pays, pour avoir été les premiers fondateurs de Séminaire et de cette église naissante qu'ils ont vue au berceau. Tantôt il compose avec eux un catéchisme à l'usage de ce diocèse qu'on peut appeler un excellent ouvrage et un tissu de passages choisis de l'Ecriture. Il fait imprimer un rituel très solide et très instructif, que les siècles les plus reculés regarderont comme un monument respectable du zèle, de la piété et de l'érudition du clergé de cette église primitive. Il est surprenant de voir avec quel succès il travaille de concert avec eux à

détruire l'empire de Satan pour élever l'édifice d'une église sainte. Enfin ce zélé prélat est si épuisé par les fatigues et les travaux apostoliques qu'il en tombe dangereusement malade ; mais pour cela son zèle n'est pas ralenti.

Il voit avec douleur que l'enfer emploie tous ses efforts pour traverser son zèle. L'on veut introduire en ce pays les spectacles et la comédie : c'est un Moïse qui s'afflige à la vue du veau d'or. Il n'y a rien qu'il ne fasse pour s'opposer à ces désordres ; prières, supplications, menaces, rien n'est épargné. Il fait plus : car il ne fait pas difficulté de donner jusqu'à mille écus qu'on lui demande pour arrêter ces spectacles. Il les paye comptant, on accepte cette somme ; mais pour l'honneur dû au nom des auteurs, je m'abstiens d'en dire davantage. C'est un Moïse qui sacrifierait tout et qui briserait jusqu'aux tables de la loi, s'il voyait les Israélites danser, se divertir et adorer les idoles du monde. Il est si transporté de joie de voir les succès de son zèle, qu'étant en France il prend la résolution de traverser l'Italie et d'aller jusqu'à Rome pour apprendre au Souverain Pontife les progrès de l'Evangile dans ce Nouveau-Monde. A cette vue représentez-vous, M., l'apôtre des gentils allant à Jérusalem pour rendre compte de son Evangile à Pierre, le prince des apôtres, et pour lui parler des fruits de son apostolat.

Mais comme le zèle de notre pieux prélat était si ardent, faut-il s'étonner s'il ressentit vivement la chûte d'un de ses ecclésiastiques qu'il vit apostasier durant sa prison en Angleterre. Hélas ! combien de fois les larmes aux yeux et la tristesse dans le cœur témoigna-t-il aux Français qui étaient prisonniers avec lui la peine que lui causait ce fils de perdition ! Combien de fois pressé de la douleur qu'il en ressentait, ce zélé Moïse, ce charitable Paul dit-il à Dieu dans la ferveur de sa prière de l'effacer du livre de vie et de le regarder lui-même comme un objet d'anathème plutôt que



de laisser dans l'égarement cette brebis d'Israël qu'il eût voulu arracher des portes de l'enfer ! Car c'est ainsi que jusqu'au milieu de sa captivité, Dieu voulut éprouver son zèle. Mais passons encore à de nouveaux prodiges.

Que ne fit-il pas dans son second voyage sur mer, peu de temps après son sacre, lorsque la contagion se mit dans son vaisseau qui lui enleva trois ecclésiastiques qu'il emmenait avec lui et qui fit mourir un grand nombre d'autres personnes. Ce fut alors qu'on vit notre nouveau Prélat exerçant les prémices de son apostolat, faire l'office d'aumônier, passer les jours et les nuits à visiter les pestiférés, consoler les uns, exhorter les autres et leur administrer les sacrements. Non content de leur donner des marques de charité la plus tendre, la plus compatissante et la plus héroïque, il leur donne son linge et jusqu'à son lit, et leur distribue les rafraîchissements qu'il avait pris pour son passage. Il s'intéresse auprès des officiers du vaisseau afin de leur procurer toutes sortes de douceurs et de soulagements. Enfin ce zélé Prélat, dont le souvenir et la mémoire nous sera toujours précieuse, après avoir fourni une longue et pénible carrière dans les travaux apostoliques, la mort vient de nous l'enlever, épuisé de fatigues, consumé d'années, dans la soixante dix-huitième de son âge, après quarante-quatre ans d'épiscopat, et par sa mort il fait une plaie à ce diocèse qui saignera longtemps. Car nous avons tout sujet de regretter un Père et un Pasteur que nous perdons.......... Cette triste pompe qui accompagne cette cérémonie funèbre, ce temple en deuil, la multitude de ces tristes lumières, ces ornements lugubres qui couvrent l'autel et ses ministres, ces tristes et plaintifs accents dont les Prêtres et autres Ministres de Sion font retentir la voûte de ce temple par leurs cantiques funèbres, tous les ordres de cette ville rassemblés, moi-même qui paraît dans cette chaire interrompant le sacrifice pour vous prononcer au jour de ses

obsèques un éloge funèbre, tout cela, Messieurs, vous annonce assez la douleur de l'église d'avoir perdu son époux. Samuel est mort et tout Israël s'est assemblé pour en porter le deuil : *Mortus est Samuel et congregatus est universus Israël et planxerunt eum.* Nous ne le verrons plus ce Prélat dans l'église, s'appliquant sans relâche à la conduite de ce diocèse. Il ne paraîtra plus dans ce temple auguste avec les ornements de sa dignité et avec cette majesté qui lui conciliait également l'amour et le respect des peuples. Il ne sacrifiera plus pour nous sur cet autel ce pieux Pontife, il ne nous bénira plus de son trône, il ne nous instruira plus de cette chaire. Nous voilà comme des orphelins, comme des brebis abandonnées qui n'avons plus ni Père, ni Pasteur. N'est-il pas à craindre, puisque le Pasteur est frappé, que le troupeau désolé ne soit bientôt dispersé. Ainsi quelle doit être notre douleur en ce jour de deuil et de désolation. N'est-il pas juste que des enfants qui assistent aux funérailles de leur père, arrosent son tombeau de leurs larmes, qu'ils s'attrissent à la vue de ses cendres et qu'ils fassent retentir la maison du Père de famille de leurs sanglots et de leurs gémissements. Samuel est mort et tout Israël s'est assemblé pour en porter le deuil : *Mortus est autem Samuel et congregatus est universus Israël, et planxerunt eum.* C'est à nous qu'il a édifié par ses vertus d'imiter ses exemples afin d'être sa couronne et sa gloire et de lui être réunis dans le séjour de l'immortalité.

Dixi.

BIENCOURT DE POUTRINCOURT

Jean de Biencourt, IIIe du nom et XIIIe degré dans la filiation, 4e fils de Florimond, Seign de Poutrincourt et de *Jeanne de Salazar, Seign de Marsilly* Guibermesnil, Chantenes, Baron de St Just etc., Gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, chev. de l'O. de Sa Majesté, mestre de camp de Six Cie de gens de guerre, capt. de l'une de ses Cies ; Gouv. de Méry-sur-Seine, etc., est rappelé avec ses frères dans le testament mutuel de ses père et mère du 17 janvier 1565, par lequel ils lui firent don de la seigneurie de Marsilly-sur-Seine en Champagne. Il est également nommé dans le second testament de sa mère du 14 mars 1577 qui lui confirma ce don à la charge de 100 livres de rente viagère au profit de Claude de Biencourt, sa sœur, et y ajouta le restant du partage de Charles, son frère, mort depuis le testament mutuel. Il était écuyer du duc d'Aumale en 1581, que le 2 août il contracta une obligation pour le prix d'un cheval. Le roi Henri IV l'honora singulièrement de sa confiance, ce qui est justifié par des lettres de ce prince, écrites relativement à son service et aux affaires militaires dont il était chargé en 1593-94-95-96 et par une autre lettre adressée au duc de Nevers, où il est parlé de lui. Il a le titre de Chevalier de l'Ordre du Roi et de Mestre de camps d'un régiment de pied dans le contrat de mariage de Louise de Biencourt, sa nièce, avec Théseus de Belloy, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, passé le 23 novembre 1604. Il fut du nombre des volontaires qui en la même année partirent pour la découverte de la Nouvelle France, sous les ordres de M. de Monts, vice-amiral, lieutenant-général dans toute l'étendue de l'Amérique depuis le 40e ^0 jusqu'au 50e ^0 de latitude qui le fit son lieutenant. Il obtint encore de ce com-



mandant la propriété du Port-Royal, qui lui fut confirmée par lettres-patentes, mais ayant tourné toute son attention à la traite plus qu'à la culture des terres et à la solidité de son établissement, cette faute lui coûta cher. De Monts ayant vu révoquer son privilège, il traita avec Jean de Biencourt, connu alors sous le nom de Poutrincourt.

Celui-ci en conséquence arma un vaisseau à La Rochelle et mit à la voile le 13 mai 1606 accompagné entre autres de Marc Lescarbot, voyageur éclairé et écrivain distingué dans son temps. Les voyages de Poutrincourt en France, et ses absences trop longues, tournèrent à sa ruine. Argall, capitaine anglais, ayant enfin ruiné les établissements français, tout y fut consumé par le feu et la principale perte tomba sur Poutrincourt. Ce brave officier, dit l'*Histoire des Voyages*, se vit obligé de renoncer à l'Amérique. Sa fortune se trouvant considérablement altérée, la branche dont il fut le chef n'a pu s'en relever depuis. Ce fâcheux événement fut sans doute le motif de la séparation de biens qui fut prononcée entre Jean de Biencourt et sa femme, le 9 mars 1613, deux ans après son retour d'Amérique.

Pendant son séjour dans ces contrées, on remarque qu'il fit baptiser, entr'autres personnes, le capitaine Membertou, âgé de près de cent ans. Le principal obstacle qu'il eut à éprouver en Amérique lui fut suscité par les Jésuites, avec lesquels il eut de grands démêlés. On en trouve les détails dans un factum à la bibliothèque du Roi, et nous nous dispenserons de le rapporter ici. Les persécutions que M. de Poutrincourt avait essuyées en Amérique et en France rejaillirent tellement sur ses affaires domestiques que sa terre et seigneurie de Guibernesnil fut mise en criées par procès-verbal du 3 mai 1614, et adjugée par sentence rendue en la Sénéchaussée de Ponthieu, le 3 juin 1614, à Chs de Biencourt, seigneur de Poutrincourt, son neveu. Enfin, il termina glorieusement une vie qu'il n'avait



cessé de rendre utile à son Prince et à sa patrie, ayant été tué le 5 décembre 1615 en défendant pour le Roi, Méry-sur-Seine dont il était gouverneur. Au lieu de tombeau, il fut élevé à l'endroit où il avait été tué, une croix qui subsiste, ou qui subsistait encore il n'y a pas longtemps, appelée la croix de Poutrincourt.

Le célèbre LaRoque, dans son *Traité de la noblesse*, le dit auteur d'une histoire touchant les établissements des Français dans le Canada. Il avait épousé par contrat du 14 août 1590, *Blandine Pageot*, dont il eut :

Chs de Biencourt, qui passa en 1610 avec son père au Canada ; mais on ne voit pas qu'il en revint jamais.

(Extrait du *Dictionnaire de la noblesse* de LaChesnaye-Desbois, vol. III, p. 203).

Armes : de sable, au lion d'argent, couronné, armé et lampassé d'or.

RÉGIS ROY

RÉPONSES

La découverte de la Baie des Esquimaux (XIII, VI, 1211).—La *Relation de la découverte qu'a faite le sr Louis Fournel de la baie des Esquimaux nommée par les Sauvages Kesesakiou* se trouve aux département des archives, à Ottawa. E. R.

L'abbé de Beaujeu (IV, VII, 191).—On trouvera dans la *Nouvelle-France* de février et mars 1907 une très intéressante biographie de l'abbé de Beaujeu, né au Canada, et que certains auteurs donnent comme confesseur ordinaire de Louis XVI. Cette étude, écrite par M. l'abbé Lindsay, renferme beaucoup de renseignements nouveaux sur ce prêtre distingué.

L'origine du nom Vide-Poche (XIV, I, 1254).—Il y a entre Yamachiche et Saint-Barnabé, comté de



Saint-Maurice, un rang qui porte le nom de Vide-poche.

Le notaire Pierre Gélinas, de Saint-Aimé, âgé aujourd'hui de 89 ans, originaire de Yamachiche, me donnait l'an dernier l'origine suivante du nom Vide-poche. Il la tenait de ses vieux parents.

Les premiers colons, en s'éloignant du lac Saint-Pierre pour monter plus au nord, côtoyaient les rivages tortueux et difficiles de la rivière Yamachiche. Après environ deux lieues de marche, ils faisaient halte pour prendre leur collation. Le contenu des poches ou sacs de voyage se vidaient pour remplir l'estomac. De là, le nom de Vide-poche appliqué à l'endroit où ils faisaient ainsi cette collation.

Je donne cette explication pour ce qu'elle vaut.

H. Lapalice

M. de L'Espinay, gouverneur de la Louisiane (XIII, III, 1197).—M. de L'Espinay ou de Lespinay qui fut gouverneur de la Louisiane après M. de Lamothe-Cadillac, en 1716, était-il d'origine canadienne ? Appartenait-il à l'importante famille Couillard de L'Espinay ?

Nous lisons dans l'ouvrage de M. l'abbé Couillard-Després, *La première famille française au Canada :*

" Jean-Baptiste, le plus célèbre des enfants de Louis Couillard et de Geneviève des Prés, fut baptisé le 2 mai 1657. M. Jean-Baptiste Le Gardeur de Repentigny, époux de Marguerite Nicolet, fut son parrain, Marie Couillard, sa tante, épouse de François Bissot, sieur de la Rivière, fut sa marraine.

" Après avoir passé quelques années au collège des Jésuites, Jean-Baptiste entra dans l'armée, où il se distingua si bien qu'en 1716, ses supérieurs le nommèrent au poste de gouverneur de la Louisiane. Il remplit cette fonction importante pendant deux ans, puis on le rappela à Québec, où on lui confia les charges de Conseiller du Roi, de Lieutenant Général de l'Amirauté et



de Lieutenant de la Prévôté. Il mourut au mois de mars de l'année 1735. On l'inhuma dans le cimetière de Québec. Les funérailles furent des plus simples, comme il l'avait demandé sur son testament."

Nul n'aurait été plus heureux que nous de pouvoir enrégistrer la nomination d'un Canadien au poste élevé de gouverneur de la Louisiane. Cet honneur vraiment aurait été bien mérité par la belle famille Couillard de L'Espinay. Mais il y a erreur ici.

Le M. de L'Espinay qui fut gouverneur de la Louisiane était né dans la vieille France. En 1683, il obtenait une place de garde marine à Rochefort. Le 17 mars 1687, il était fait enseigne dans les troupes de la marine entretenues au Canada. Lieutenant réformé en 1690, puis lieutenant en pied l'année suivante, il était fait, le 5 mai 1695, enseigne de vaisseau. Il repassa en France le 1er mai 1698 et fut promu lieutenant de vaisseau le 9 novembre 1705.

En 1715, M. de L'Espinay commandait la *Charente*.

Le 3 mars 1715, le Conseil de Marine informait M. de L'Espinay qu'il l'avait proposé au régent pour le gouvernement de la Louisiane. Sa nomination est datée du 12 mars 1716. Il fut créé chevalier de Saint-Louis le 18 octobre 1716, avant de partir pour aller prendre possession de son gouvernement.

M. de L'Espinay, d'après un document en la possession de M. l'abbé Amédée Gosselin, archiviste du séminaire de Québec, mourut à la Martinique le 3 janvier 1721.

Le sieur Dumesny-Noré (X, IV, 1007). —Jacques Dumesny-Noré passa dans la Nouvelle-France en 1684 ou en 1685.

Dans l'expédition de M. de Frontenac contre les Iroquois en 1696, M. Dumesny-Noré commandait un des quatre bataillons de troupes regulières.

Le 28 octobre 1699, M. de Callière écrivait au ministre :

" Le sieur Dumesny, capitaine et lieutenant de vais-



seau, m'a demandé de passer aussi (en France) et comme il y a 15 ans qu'il sert en ce pays sans en être sorti et qu'il m'a fait voir par ses lettres qu'il a perdu son père, j'ai cru que Sa Majesté ne trouverait pas mauvais que je lui aie permis d'aller vaquer à ses affaires."

En juin 1706, M. Dumesny-Noré remplaçait M. de Muy comme major des troupes de la colonie.

Le 14 novembre 1713, le gouverneur de Vaudreuil écrivait au ministre :

" Par mes premières lettres du printemps, je vous ai marqué la mort du sieur de Cabanac, major de 3-R. ; depuis ce temps nous avons encore eu le chagrin de perdre le sieur Dumesny-Noré, major des troupes."

Le lendemain, 15 novembre 1713, le gouverneur et l'intendant écrivaient conjointement :

" Le sieur Dumesny-Noré, major des troupes, est mort le 27 octobre dernier (1) ; il a servi Sa Majesté pendant 30 années avec distinction en ce pays, étant un parfaitement bon officier. Il laisse une veuve chargée de quatre enfants sans bien ; elle a recours à l'honneur de votre protection, tant pour l'avancement de son fils aîné, enseigne de compagnie, que pour obtenir une pension de Sa Majesté qui puisse lui donner moyen d'élever sa famille ; son nom vous est connu, Monseigneur, ayant trois frères officiers de la Marine."

La veuve de M. Dumesny-Noré, Marie-Renée Chorel dit Dorvilliers, obtint, en mai 1714, à cause de ses quatre enfants et des services de son mari, une pension de 400 livres. Elle décéda à Québec le 3 mai 1717.

---

(1) C'est M. LeVerrier, le plus ancien capitaine, qui remplaça M. Dumesny-Noré à la majorité des troupes.

P.-G. R.



QUESTIONS

1268.—Pourquoi désigne-t-on les Canadiens-Français sous le surnom ou le sobriquet de Jean-Baptiste ?
R. G.

1269.—Le capitaine Saint-Ange de Bellerive qui commandait l'escorte chargée de protéger le Père de Charlevoix dans son voyage à travers la Louisiane en 1721 est-il le même qu'on voit commander au fort de Chartres en 1764 ? J'aimerais bien à avoir quelques renseignements sur la carrière de ce brave soldat qui avait si favorablement impressionné le célèbre Père Jésuite.
MILIO

1270.—Le 3 octobre 1767, le général Carleton écrivait au comte de Shelburne : " J'ai raison de croire que l'abbé de Jonquière n'est pas exempt de l'ambition de porter la mitre comme coadjuteur, si le gouvernement y consentait, comme on nous en presse, ce qui aurait l'avantage de le faire consacrer ici."

Mgr Edmond Langevin, dans ses *Notes sur le Chapitre de Québec* prétend que cet abbé de La Jonquière n'est autre que Jean de La Jonquière, neveu du gouverneur de la Jonquière, qui fut nommé, en 1749, je crois, doyen du chapitre de Québec.

Qu'en pense Mgr Têtu qui semble posséder une mine inépuisable sur les Chanoines de Québec ?
INTÉRESSÉ

1271.—Le 3 février 1793, un Champigny de Noroy était nommé gouverneur de la Martinique. Notre intendant portait également le surnom de Noroy, Jean Bochart Champigny de Noroy. Etaient-ils parents ?
XXX

1272.—Quand a-t-on commencé à se servir des sobriquets *rouge* pour désigner les libéraux, et *bleu* pour désigner les conservateurs ? Peut-on me donner l'origine de ces sobriquets ?
REX



BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

Vol. XIV MAI 1908 N° 5

LE CHAPITRE DE LA CATHÉDRALE DE QUEBEC ET SES DÉLÉGUÉS EN FRANCE. LETTRES DES CHANOINES PIERRE HAZEUR DE L'ORME ET JEAN-MARIE DE LA CORNE.

1723 - 1773

(Suite)

Lettre de M. De L'Orme à son frère, 11 mai 1741.

" ...L'ordre que l'on a gardé après la mort de M. de Lauberivière pour l'élection des grands vicaires a été très bon, en élisant les mêmes ; qui que ce soit ne pouvait se récrier. Il n'y a eu que le défaut d'élection de M. le Normant (1) au grand vicariat qui ait fait pester M. l'abbé Couturier, supérieur du Séminaire de St-Sulpice. Notre nouvel évêque, qui est M. de Pontbriand, me dit que le dit sieur Couturier était courroucé au delà de toute imagination contre le Chapitre, qu'il ferait tous ses efforts pour le desservir dans les occasions qui se présenteraient, qu'il en parlerait à M. le Cardinal et à M. de Maurepas. M. l'Evêque m'ajouta que le Chapitre ne s'en mettait pas beaucoup en peine. Je lui répondis que je ne le croyais pas ; que cependant il

(1) Son vrai nom est Normant. Voir Faillon, *Vie de madame d'Youville.*

n'avait point agi en cela dans la vue de faire de la peine à M. Couturier ni aux messieurs de St-Sulpice de Montréal. Je fis ensuite sentir à M. l'Evêque la surprise dans laquelle j'étais de la colère de M. Couturier. Je lui dis que si le Chapitre en eût agi autrement, le public lui aurait jeté la pierre, car 1° M. le Normand s'était déclaré qu'il voulait passer en France; 2° convenait-il, dis-je à M. l'Evêque, de mettre une personne en place dont la réputation et l'honneur sont flétris par un arrêt du Conseil (1). Je lui racontai l'affaire dont il s'agissait. Il n'eut pas le mot à me répondre. En troisième lieu, le Chapitre a nommé en sa place M. Courtois; l'on ne pouvait assurément faire un meilleur choix, ce monsieur ayant été nommé autrefois grand vicaire. M. Courtois n'a pas jugé à propos d'accepter le grand vicariat; il a fallu en nommer un autre qui est un excellent sujet. Il ne paraît pas que le Chapitre soit blâmable en aucune manière dans la conduite qu'il a tenu envers M. le Normand. Je veux bien

---

(1) Cet arrêt du Conseil est du 19 décembre 1739. M. Benoit Baret avait quitté le Séminaire de Montréal en 1731 et il fit des réclamations au sujet de ses biens contre les MM. de Saint-Sulpice. Ceux-ci furent condamnés à Montréal par défaut et ils en appellèrent au Conseil supérieur qui renvoya leur appel avec dépens. Et voilà tout ce que j'ai trouvé. M. Normand protesta tout le temps de même que le procureur du Séminaire, qu'il ne devait absolument rien à M. Baret, et on ne peut mettre en doute sa bonne foi et son honnêteté. Il put se tromper, mais vraiment je ne crois pas que le scandale fût si grand que le dit l'abbé De L'Orme. M. Normand était venu au Canada en 1722, en même temps que M. de Miniac. Faillon dit que « dans les troubles qui survinrent à l'occasion de la mort de Mgr de St-Valier, il composa, sur la réalité de la vacance du siège de Québec, et à la prière du Chapitre, un mémoire qui est une preuve de l'étendue de ses connaissances et de la solidité de son jugement, aussi bien que de sa modération et de sa sagesse. » Il fut supérieur du Séminaire de Montréal depuis 1732 jusqu'à sa mort. Mgr de Pontbriand n'eut pas les mêmes scrupules que le Chapitre, car à peine était-il arrivé à Québec, qu'il nommait M. Normand pour son grand vicaire, le 22 septembre 1741.



croire, ajoutai-je à M. l'Evêque, que M. le Normand ne soit pas coupable des choses dont on l'accuse ; mais vous n'ôterez pas de l'esprit du public que les faits dont on l'accuse ne soient vrais. En ce cas, quelle confiance aurait eu ce public en une personne qu'il croit perdu de réputation. Cela en resta là.

" L'on a bien fait de continuer l'abbé de l'Isle-Dieu, c'est un grand sujet...

" La perte, dit-on, que l'on a faite de M. Berthier, chirurgien, n'est pas grande. Il n'était pas de ces gens célèbres dans son art. Je crois qu'il n'a pas peu contribué à avancer les jours de notre pauvre évêque par la manière brusque dont il l'a traité : ce sont ces saignées si souvent réitérées qui ont donné le transport au cerveau et causé ensuite la mort à notre cher prélat...

" L'on me fait bien de l'honneur dans notre pays de penser à moi pour l'épiscopat. Je vous jure que je n'y pense pas et que je n'y penserai jamais. J'en connais trop les charges pour jamais faire aucun pas ni aucune démarche...

" Si M. Miniac est passé en France dans la vue de l'épiscopat, ses pas et son argent sont perdus. Il m'est venu voir plusieurs fois et je lui ai rendu visite ...Il m'a paru qu'il avait fort instruit M. de Pontbriand, notre nouvel évêque, mais peut-être d'une manière peu avantageuse pour le pays. Nous avons tâché, M. Vallier et moi, de le remettre sur les bonnes voies...

" Pour ce qui est des querelles particulières survenues entre le Chapitre et M. Ransounet, M. Miniac et M. de Lotbinière, la Cour ne paraît pas s'en être beaucoup embarrassée...

" J'ai eu (avec Mgr de Pontbriand) plusieurs conversations avant qu'il fut sacré, desquelles j'ai été fort content. Je n'ai pas été si satisfait de celles que j'ai eues depuis son sacre : les évêques qu'il a fréquentés lui ont mis bien des chimères dans l'esprit, joints à cela les conseils des Sulpiciens et de M. Miniac.... j'ai tâché de lui ôter

toutes ces idées de son esprit et lui ai fait sentir que le principal était de travailler à gagner les cœurs des personnes du pays, sans quoi il n'y ferait du bien que très difficilement. M. Vallier lui a tenu le même langage, et ce qu'il y a de bon, c'est qu'il l'accompagne dans son voyage, pendant lequel il ne manquera pas de lui dire ce qu'il faut pour qu'il ne s'écarte pas du véritable chemin, en quoi il fera sagement. Il paraît entreprenant et avoir envie de faire bien de la réforme dans le pays, de tenir des synodes, de faire des assemblées de curés, etc. Tout cela est bon dans la spéculation, mais peu facile dans l'exécution, eu égard à l'éloignement des curés.

" Il m'a fort pressé de retourner en Canada, en me disant qu'il ne convenait pas que les bons sujets fussent si longtemps absents de leur Chapitre, qu'il l'avait dit à M. de Maurepas, que l'on pourrait mettre un séculier à ma place pour régir les affaires. Je crus dans les commencements qu'il me disait tout cela par bonne amitié ; mais j'ai senti depuis que ce n'était pas là tout à fait son idée.

" Il sait que M. de Maurepas a quelques bontés pour moi. Il a vu, dans l'occasion, que je lui ai parlé assez ferme sur ce qui regardait la conduite qu'il devait tenir dans son diocèse, que je pourrais peut-être le barrer dans les différentes entreprises qu'il voudra faire dans ce pays. Je crois qu'il voudrait qu'il n'y eût point ici de député du corps du Chapitre. Il m'a dit même qu'il en parlerait au Chapitre. Je lui dis là-dessus qu'il ne me convenait plus de retourner en Canada, après avoir refusé deux fois le doyenné, que je ne pouvais plus y paraître dans une autre qualité, qu'au reste il y avait quantité d'affaires importantes que d'autres que moi auraient de la peine à terminer, que nous avions l'expérience des séculiers, qu'ils avaient souvent trompé notre Chapitre, et que les biens étaient bien mieux administrés par une personne du corps, dont on



était sûr. Je vous avoue que s'il me jouait un tour pareil et que le Chapitre fût assez bon pour y condescendre, je saurais bien vite prendre mon parti et que le Chapitre n'en serait pas mieux...

" Vous aurez pour confrère dans le Chapitre M. Gosselin à qui le roi a donné un canonicat pour le gratifier, dit-on, des services qu'il a rendus aux matelots du vaisseau du roi. M. Jaquerau en aura un autre (1) et M. l'évêque s'en réserve un pour quelque prêtre qu'il mène avec lui, que je ne connais pas. Ainsi voilà le pauvre Le Chasseur privé d'un canonicat qui lui avait été promis par M. de Lauberivière, ce dont je suis très fâché. J'ai été bien charmé que l'on ait jeté les yeux sur vous pour être vicaire général dans la vacance du siège, persuadé que je suis que vous maintiendrez la paix et la tranquillité, non seulement dans les communautés religieuses, mais encore dans tout le diocèse ; c'est à quoi doivent s'attacher les personnes en place, sans quoi il est impossible de faire du bien. Je ne doute pas qu'un chacun n'ait applaudi à votre élection. Je ne sais si votre règne sera de longue durée ; car l'évêque se propose de remettre en place les grands vicaires qui étaient auparavant la vacance ; et cela sans doute pour réparer l'honneur de M. le Normant, et pour faire plaisir à M. l'abbé Couturier dont il tient l'évêché. Je crains fort qu'il n'ait des prédilections pour les Sulpiciens, ayant été élevé à Paris dans leur Séminaire. Il a du discernement ; s'il s'applique à connaître les différents caractères, il en pourra aisément faire la distinction...

" Je vous ai déjà marqué ce que la Cour pensait au sujet de la fixation des cures que le Chapitre a faite, ainsi je m'y réfère. Je vous avouerai ingénument que notre Chapitre est composé de têtes qui ne pensent guère ce qu'ils font dans bien des rencontres : je le

---

(1) M. Jacrau était prêtre du Séminaire. Il ne fut pas nommé chanoine.



vois par les restrictions que vous me dites avoir été mises dans vos provisions de grand vicaire...L'on a bien fait de choisir M. l'abbé de l'Isle-Dieu pour grand vicaire ; c'est un homme de mérite qui est capable d'autre chose que d'être grand vicaire. Pour moi je suis très indifférent sur toutes ces sortes d'honneurs et de dignités...

" J'ai parlé à M. l'Evêque de toutes les communautés religieuses du Canada. Il paraît dans de bons sentiments pour elles. Il m'a dit qu'il connaissait parfaitement les tracasseries qui s'y trouvaient, qu'il en avait eu plusieurs (communautés) à conduire en France. Il m'ajouta sa surprise de ce que plusieurs lui avaient parlé des communautés religieuses du pays. Je lui en expliquai le mystère: c'est que depuis M. Dosquet, ces filles avaient été extrêmement tourmentées tant par lui que par ses grands vicaires, soit pour leurs consciences, soit pour leurs élections ; qu'ainsi elles avaient raison de faire prévenir les évêques à ce sujet, afin qu'ils ne fussent pas si durs envers elles et qu'ils leurs adoucissent le joug de la religion, au lieu de l'appesantir comme on fait jusqu'à présent. Cela est juste, me dit-il. Il n'y a que les Ursulines de Québec qui l'embarrassent par rapport aux Jésuites. Il est fort du sentiment de mettre les communautés sur le pied qu'elles doivent être, qui est de leur donner des confesseurs et supérieurs séculiers et non des réguliers."

Mgr de Pontbriand arriva à Québec le 29 août 1741. Il eut entre autres pour compagnons de voyage: MM. de Lavillangevin, Briand, Vallier, Pierre Boucault et Olivier Semelle (1). Ces deux derniers étaient de jeunes ecclésiastiques Bretons. Comme on l'a vu, il y avait des vacances dans le Chapitre. Le nouvel évêque les

---

(1) Lettre de Mgr de Pontbriand au ministre, 28 mai 1741. M. de Miniac était déjà arrivé à Québec, avant l'évêque au commencement du mois d'août. *Registre du Chapitre.*

remplit deux jours après son arrivée, en installant MM. de Lavillangevin, J.-Bte Gosselin et Jean-Olivier Briand ; les deux premiers avaient été nommés par le roi et le dernier par l'évêque. Comme ces messieurs étaient français, l'avenir ne paraissait pas brillant pour les Canadiens. On put croire qu'à la mort de M. Louis Maufils, canadien, arrivée le 8 avril 1743, ce serait le tour d'un enfant du pays ; mais le prélat donna la stalle à son secrétaire, l'abbé Pierre Boucault, de Rennes, qu'il avait ordonné prêtre le 22 septembre de l'année précédente. Ce fut M. de Lavillangevin qui fut le grand vicaire de l'évêque à Québec. M[gr] de Pontbriand, qui certes fut un excellent évêque et un ecclésiastique modèle, comme on peut le voir en lisant sa notice biographique, n'eut pas la consolation de pouvoir toujours s'accorder avec les membres de son Chapitre. Je suis porté à croire, par les documents que j'ai sous les yeux, qu'il était un peu.... sacristain, et qu'il aimait beaucoup les changements, les réformes dans les rubriques, les cérémonies et les costumes, etc. D'après les *Ursulines des Trois-Rivières*, vol. I, p. 335, " il travaillait en broderies sur velours et soie, c'était le métier de son père." Pendant la traversée il avait confectionné trois chapes et chasubles en satin rouge sur velours rouge qu'il donna à la cathédrale de Québec. Que sont devenus ces ornements ?— Je n'en sais absolument rien. Ils ont péri, ou ont été donnés à des missions.

Au reste ces renseignements avaient été fournis aux Ursulines des Trois-Rivières par M. l'abbé Bois dont l'autorité est considérable au point de vue de l'abondance mais non pas au point de vue de l'exactitude. Il suffit pour s'en convaincre de lire la biographie de M[gr] de Mornay qui est presque un roman. Pour ce qui concerne M[gr] de Pontbriand, il aurait bien pu confectionner des ornements lui-même ; mais je ne crois pas que son père fût un tailleur ! M. l'abbé Bois dit qu'il a appris tout cela de M[gr] Signay. M[gr] de Pontbriand pré-

sidait, le 13 octobre 1741, l'assemblée du Chapitre (général) de la cathédrale. Le procès-verbal contient le passage suivant : " Monseigneur a dit qu'il n'avait lieu que de se louer de l'assiduité de MM. du Chapitre à l'office divin, et de la manière dont s'y font les cérémonies, du bon exemple qu'ils donnent tous dans cette ville, et qu'il espère qu'ils continueront avec la même ferveur et la même édification..."

Le prélat demande des renseignements sur les finances, sur ce que l'on fait des prébendes pour les canonicats vacants, etc., on voit qu'il veut se rendre compte de tout, mais il n'a pas oublié M. de L'Orme qu'il avait vu si souvent à Paris ; car le procès-verbal ajoute :

" Monseigneur dit qu'il savait que depuis très longtemps M. De L'Orme, grand chantre de la dite église, était à Paris ; qu'il savait qu'on lui donnait, outre le revenu de sa prébende entière, une somme de neuf cents livres ; que vu le petit nombre de chanoines, il aurait souhaité ne pas en voir s'absenter sans des raisons très pressantes ; qu'il croyait que MM. du Chapitre pourraient trouver des personnes sûres pour leur confier leurs affaires..."

Le prélat tenait évidemment à faire revenir à Québec l'habile agent du Chapitre. Aussi, après avoir constaté que ses vues n'étaient pas partagées par les chanoines, il n'hésita pas à écrire au principal intéressé, le 26 octobre suivant :

" Vous savez, monsieur, combien je vous ai marqué d'empressement à vous voir dans ce pays-ci. J'ai marqué à messieurs du Chapitre le même empressement et je leur ai communiqué mes peines sur votre éloignement. J'ai appris que MM. de St-Vallier [1] et Dosquet avaient parlé sur le même ton ; que cependant rien n'avait été capable de vous exciter à revenir dans

---

[1] Il est peut-être utile de noter que dans tous les documents originaux que je cite, Saint-*Vallier* est écrit de cette façon et non pas St-*Valier*.

un pays où vous pourriez être nécessaire. Le petit nombre de chanoines est pour moi une raison forte. Je vous demande en grâce, monsieur, de faire votre possible pour nous revenir voir. Il est même étonnant, qu'outre vos présences, on vous donne 900 frs. Le Chapitre après tout est le maître de faire des largesses; mais il n'est pas le maître de permettre aux prêtres du diocèse de s'absenter, et le titre de députation continuée ne fait pas une raison canonique pour s'absenter de son bénéfice, lorsqu'on voit que cela n'est pas absolument nécessaire pour le bien de son corps, et que d'ailleurs les évêques ont déclaré qu'ils n'approuvaient pas ces longues absences.

" J'ai vu avec peine partir le jeune M. Sarrazin. J'aurais bien voulu le conserver pour l'état ecclésiastique. C'était bien assez d'être privé de l'oncle sans nous priver du neveu (1). Je suis, etc."

Voici maintenant la réponse de M. De L'Orme.

" 2 mai 1742. Monseigneur, l'on ne peut être plus sensible que je suis aux empressements que vous me témoignez de me recevoir en Canada, dans la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire en date du 26 octobre dernier.

Je souhaiterais y pouvoir répondre dès cette année. La chose est d'autant plus impossible que j'ai ici des affaires pour plus de deux ou trois ans à terminer, tant pour le Chapitre de Québec que pour moi, dans lesquelles je suis engagé en mon propre et privé nom.

" J'ai fait une vente de bois pour le Chapitre, dont l'exploitation n'est point encore finie. Il n'y a que moi qui puisse en donner la décharge, et le grand maître des eaux et forêts ne peut faire le recolement que moi présent, parce que je m'y suis engagé en mon nom ; le recolement ne se fera que dans deux ans, parce que les bois ne sont point encore...... (2) j'ai outre cela un

---

(1) Nous reverrons plus loin ce neveu.

(2) Illisible.



papier terrier que j'ai commencé pour l'abbaye de Méobec qui est très important pour notre Chapitre, eu égard à plusieurs rentes qui étaient perdues et que j'ai fait revivre. Il est sur le point de s'achever. Il reste encore quelques déclarations de particuliers à recevoir, et des foys et hommages à faire rendre à différents seigneurs qui relèvent de cette abbaye, lesquels ne les rendraient point si je quittais la partie. Il y a plusieurs autres affaires dont j'ai seul la clef, que je vais terminer en très peu de temps. Mais ce qui me tient le plus au cœur sont cinq ou six mille livres de dépenses qu'il faut nécessairement que je paye ; après quoi je serai charmé de vous aller offrir mes services, si l'on juge qu'ils soient plus utiles dans notre pays qu'en France où je suis à présent.

" Je n'ai jamais eu de connaissance, Monseigneur, que M. de St-Vallier eût demandé que je retournasse en Canada. C'est lui au contraire qui m'a engagé à passer en France, et, pour cet effet, il me pourvut d'un canonicat que j'avais refusé jusqu'alors. Il fit en même temps connaître au Chapitre que ses biens étant fort mal administrés par MM. du Séminaire des Missions Etrangères, qui en avait chargé le sieur Pepin, procureur au Parlement, ne pouvant y veiller par eux-mêmes, il convenait que ce fût une personne du corps qui en eût soin et non un étranger.

" Il est vrai que M. Dosquet m'a proposé mon retour en Canada en m'offrant le doyenné de notre Chapitre, de la part du ministre, en deux occasions différentes. Je le refusai en lui faisant sentir qu'il convenait mieux que je restasse en France (1) qu'un autre, puisque je commençais à être au fait des affaires qui regardaient notre Chapitre. Il approuva beaucoup mon désintéres-

---

(1) M. De L'Orme écrivait à son frère, le 15 avril 1730 : " Je me tiens ici beaucoup plus content que d'être doyen en Canada. Je ne m'en suis jamais repenti."



sement et, depuis ce temps, il n'a plus été question de mon retour.

" Il vous paraît étonnant, Monseigneur, qu'outre mes présences, on me donne 900 frs. Pensez-vous qu'il en coûte jamais moins au Chapitre quand je ne serai plus chargé de ses affaires? Soyez persuadé qu'il lui en coûtera beaucoup plus ; car il ne faut pas que vous comptiez qu'on me donne 900 frs de net ; j'ai sur ces 900 frs à payer les voyages que je fais tous les ans, à mes frais et dépens, de Paris en Berry et de Berry à Paris, où il y a 70 lieues pour aller et 70 lieues pour revenir.

" Je paye outre cela les voyages à Versailles, les ports de lettres, les carosses qu'il faut prendre nécessairement pour solliciter les procès et autres affaires; cela emporte près de 400 frs. Ce sont donc 500 frs qui restent des 900. Je vous demande si personne voudra se charger des affaires de ces messieurs pour une pareille somme. Le sieur Pepin procureur dont j'ai parlé ci-dessus avait de fixé 4 à 500 frs. Ses voyages de Paris en Berry et de Berry à Paris lui étaient pays à 6 et 7 frs par jour; ceux de Versailles, ports de lettres, carosses, etc., j'en ai ici les comptes qui en font foi, outre cela les pots de vin qu'il tirait dans la passation des baux à ferme qui allaient à son projet; en supputant tout cela ensemble, il est visible que la gestion lui valait au moins 1000 à 1200 frs, au lieu que je n'en ai que 5 à 600 au plus.

" Je ne crois pas, monseigneur, devoir être regardé comme un agent ordinaire. Le Chapitre de Québec doit sentir qu'il m'a l'obligation de 7000 frs de rente dont j'ai augmenté ses revenus depuis que je suis député; savoir: 5000 frs que la Cour a accordés à notre Chapitre, et que je pouvais dans le temps obtenir pour moi; cela est connu de tout le monde. Si M. Raudot était vivant, il le pourrait certifier: il m'en a fait longtemps des reproches. Plus 2000 frs dont



j'ai augmenté les fermes qui, jusqu'à mon arrivée en France, ne l'auraient point été. M. de Maurepas lui-même a eu la bonté de faire sentir à notre Chapitre la vérité de ce que j'expose dans quelques petites tracasseries qu'il m'a faites (le Chapitre). Il ne doit donc plus paraître étonnant, Monseigneur, si le Chapitre de Québec m'a donné 5 à 600 frs de plus que mes présences, qui me doivent être payés en quelque endroit que je sois, comme il se pratique à l'égard de tous les députés des Chapitres de France, auxquels on donne, avec leurs présences, 15 frs par jour à dépenser outre les frais extraordinaires, sans avoir autant travaillé pour l'avantage de leurs corps que je l'ai fait pour le mien et avec autant de désintéressement.

" Il ne paraît pas qu'en France MM. les évêques aient jamais contesté à leurs Chapitres le droit d'envoyer des députés partout où il en est besoin, et pour tout le temps qu'ils le jugent à propos. Il n'y a rien à cela que de très canonique. On le pense ainsi à la Cour de France et dans tous les gouvernements du royaume. Le Chapitre de Québec en a connu la nécessité, puisqu'avant moi les chanoines ne touchaient presque rien de leurs prébendes par la mauvaise administration de leurs revenus confiés entre les mains de gens qui ne songeaient qu'à leurs intérêts.

" J'ai cru devoir, Monseigneur, vous exposer tout ceci, afin de vous faire connaître que ma députation n'a point été inutile à notre Chapitre et qu'elle ne l'est point encore eu égard aux affaires dont j'ai eu l'honneur de vous parler ; et si l'on juge après qu'elles seront finies que je sois plus utile dans notre pays que dans celui-ci, je sacrifierai tout pour condescendre à vos désirs et à vos empressements."

Cette lettre produisit un effet merveilleux : Mgr de Pontbriand abandonna, du moins pendant plusieurs années, l'idée de faire revenir M. De L'Orme. Aussi ce dernier pouvait-il écrire à son frère, le 14 mai 1743 : " M. l'Evêque, dans la lettre qu'il m'a écrite, bien loin

de me redemander, m'exhorte à continuer en France les affaires du Chapitre. Il a bien senti, suivant la lettre que je lui avais écrite, qu'il n'était pas le maître de changer un agent quand il lui en prendrait fantaisie. Il m'a mandé qu'il vous avait encore donné l'année dernière 200 frs. Je le prêche pour vous donner encore quelque chose tant sur les curés usés que sur les suppléments...."

Mgr de Pontbriand présidait souvent les assemblées du Chapitre et il s'occupait de toutes les affaires d'administration, mais impossible d'entrer dans tous les détails. Quelques faits, quelques citations suffiront. Le 15 janvier 1742, il écrit au doyen, M. de Lotbinière. "Je vous prie, monsieur, d'assembler incessamment et extraordinairement un Chapitre général pour délibérer sur plusieurs choses qui m'ont été représentées et sur lesquelles je veux bien me prononcer qu'après les avoir communiquées à mon Chapitre : 1° J'ai été obligé de rapporter dans mon procès-verbal ([1]) que votre chœur avance beaucoup dans la croisée de l'église. Je sais qu'anciennement il n'avançait pas tant. Je sais qu'il y a eu des hautes stalles beaucoup plus qu'il n'en faut pour les chanoines et prêtres résidants en cette ville ; je crois que si le chœur a plus de majesté, le reste de l'église est plus difforme. Il s'agit, monsieur, de savoir de MM. du Chapitre, s'ils prétendent avoir un droit certain d'avancer le chœur de cette manière, si cela a été approuvé par écrit de mes prédécesseurs, si vous avez des raisons particulières pour vous opposer à ce que le chœur soit diminué d'environ trois stalles ou plus..." Les autres articles concernent les archives, les ornements du chapitre et de la fabrique. Pour ce qui regarde le chœur, "après avoir ouï MM. Maufils, Poulin et Falaise qui ont connaissance de l'état où était anciennement le chœur, le Chapitre a été d'avis de faire à M. l'Evêque la réponse suivante :

([1]) Après la visite solennelle de la cathédrale.

“ 1° Qu'il paraît au Chapitre par la relation de tous ceux qui ont vu le chœur dans l'ancien état, qu'il est aujourd'hui tel qu'il était autrefois et qu'il n'a point avancé dans la nef.

“ 2° Que le chœur, tel qu'il est, n'est point trop grand pour les cérémonies, surtout celles qui sont pontificales ou solennelles telles que sont la consécration des saintes huiles, la réception et les obsèques des évêques, chanoines, etc., les processions du St-Sacrement et autres ; et qu'on ne pourrait le diminuer sans diminuer en même temps la décence des cérémonies.

“ 3° Que pour ces raisons le Chapitre prie très humblement Mgr l'évêque de laisser le chœur tel qu'il est aujourd'hui...”

Au reste, il est certain qu'à cette date (1742), la cathédrale tombait en ruines (1) et qu'il valait mieux s'occuper de la rebâtir que de perdre de l'argent à la réparer et à en changer les dispositions. L'hiver, les chanoines faisaient leur office à la sacristie ; quelques-uns d'entre eux, comme M. Maufils, logeaient au Séminaire où se tinrent, pendant longtemps, les assemblées, d'autres en ville, comme MM. de Lotbinière, Hazeur et de Tonnancour. Mgr de Pontbriand avait avec lui dans son palais épiscopal MM. de Lavillangevin, Briand et Boucault. Pendant la reconstruction de la cathédrale, 1744-1748, les chanoines firent leurs offices chez les PP. Récollets (2).

Rien d'étonnant s'il y avait des divisions, des difficultés et des procès pour l'administration de cette église avec tant de maîtres : l'évêque, le Chapitre, le curé, la Fabrique, le Séminaire !

Cela rappelle un peu le Saint-Sépulcre à Jérusalem.

---

(1) La charpente ne valait plus rien ; au reste l'église était devenue trop petite. *Mandements des Evêques.*

Voir aussi un *Mémoire* des marguilliers de 1771.

(2) C'est-à-dire pendant sept mois. *Registre du chapitre,* page 173.

Mais il n'y avait pas de Turcs à Québec pour garder les portes, et le rite romain était le seul suivi.

La cathédrale qui était restée église paroissiale, comme elle l'est encore aujourd'hui, avait été construite en 1644. " Cette même année, 1644 et 1645, cette église fut bâtie par nos pères, dit un *Mémoire des marguilliers* (1771), sur le terrain donné à cet effet, au moyen des quêtes faites dans la ville...et de 1270 peaux de castors qui furent données par les marchands, qui pouvaient valoir alors 8000 livres. MM. de la Compagnie des Indes donnèrent aussi une cloche." Erigée en cure en 1664, l'église devint aussi cathédrale en 1674.

Elle n'avait que cent pieds de longueur (1). " En 1687 (2) les marguilliers...voyant que l'église était trop petite pour contenir les paroissiens dont le nombre avait augmenté considérablement, se déterminèrent à la faire allonger de 50 pieds et à faire faire deux tours carrées aux deux côtés du portail, l'une desquelles fut portée à sa perfection par des ouvriers que la Fabrique fit engager à Paris, et l'autre fut arrêtée à la hauteur des bas-côtés actuels. On n'a pas de preuves certaines pourquoi elle ne fut pas également mise à sa perfection. (mais on s'en doute)." M. l'abbé Auguste Gosselin dit que la cathédrale fut allongée de nouveau en 1697 du côté du portail, en avant des tours.

Enfin en 1744, " cette église fut donc allongée (3) de quarante pieds et élargie par deux bas côtés de 28 pieds chacun, les murs compris, c'est-à-dire telle qu'on la voit aujourd'hui (1771)..."

Le Chapitre vota d'abord 200 livres et plus tard 600 pour la reconstruction de 1744. Avant la fin des travaux, il y eut encore une difficulté entre l'évêque et

---

(1) Voir toute cette histoire de la cathédrale dans *Henri de Bernières.*

(2) Mémoire déjà cité.

(3) *Ibid.*

ses chanoines. Le prélat voulait que la cloche du Chapitre fut descendue de son beffroi et placée dans la tour de l'église, et ces messieurs y étaient opposés. C'était le 14 avril 1747. Trois jours après, " le Chapitre ayant été assemblé sans son de la cloche, attendu qu'elle a été descendue, tous les chanoines avertis, M. de Tonnancour a proposé de se rendre au palais épiscopal, attendu qu'il n'y a point d'endroit convenable pour s'assembler, ce que l'assemblée a accepté. Monseigneur présent, MM. de Tonnancour, Poulin, de Lavillangevin et Boucault présents, MM. Gosselin et Briand absents, Monseigneur a dit qu'il avait déjà répondu à MM. du Chapitre qu'il ne croyait pas qu'il fût nécessaire de faire un clocher particulier pour la cathédrale, que ce n'était pas une marque distinctive d'icelle, que d'ailleurs ce serait une dépense considérable, que c'était beaucoup que de fournir au nécessaire, que c'était un bruit commun que celui qui était entre les deux chapelles avait fait pourrir une partie de la charpente, que le plan de l'église avait été approuvée sans qu'il fût question d'un clocher particulier, qu'il y avait une place dans la tour pour placer la cloche du Chapitre, et qu'il paraissait convenable de l'y placer incessamment pour les offices des chanoines, que d'ailleurs le Chapitre était bien le maître de faire valoir ses prétentions, soit à l'amiable, soit en justice. Monseigneur a signé la présente réponse pour servir autant que de besoin, et a ordonné par provision de placer la cloche du Chapitre dans le grand clocher, sous huit jours, et que pour laisser une pleine et entière liberté à MM. les Chanoines d'agir en conséquence de cette réponse, il ne voulait pas qu'il en fût question davantage en sa présence, que d'ailleurs il ferait son possible pour contenter les désirs du Chapitre, persuadé qu'il est qu'ils ne cherchent comme lui que le plus grand bien."

Les choses en restètent là, de même que la cloche dans la tour. A la date de ce procès-verbal, 17 avril 1747, il y avait à Québec les chanoines de Tonnancour,

Poulin, de Lavillangevin, Boucault, Gosselin et Briand. M. de Miniac était parti pour l'Acadie en septembre 1742, M. de Gannes de Falaise pour l'Europe le 6 octobre 1742, M. Fornel en octobre 1743, et notre ami M. De L'Orme était à Paris depuis des années et entendait bien y demeurer.

Pour le départ de M. de Miniac, il ne pouvait pas y avoir de difficulté, puisque l'évêque l'envoyait en Acadie, en qualité de grand vicaire et de visiteur.

Pour les autres, voici ce que je trouve dans le registre du Chapitre au 14 septembre 1742 : " MM. Fornel, de Gannes et Gosselin ont demandé à l'assemblée la permission de passer en France pour le rétablissement de leur santé." Décision remise à plus tard vu le petit nombre de chanoines présents. Le 17 du même mois, même résultat vu " la lettre de M. l'évêque à ce sujet." Deux jours après, permission est donnée à M. de Falaise seul parce qu'il a un certificat du médecin du roi. Les deux autres n'ayant pas obtenu de billet furent renvoyés à plus tard. En fait, M. Fornel ne put partir que l'année suivante 1743, et M. Gosselin qui était français ne quitta qu'en octobre 1748. Ces quatre chanoines : de Miniac, de Gannes Falaise, Fornel et Gosselin ne revinrent jamais en Canada.

M. Vallier dont M. De L'Orme parle très souvent dans ses lettres, mourut le 16 janvier 1747 [1]. Supé-

---

[1] J'ai sous les yeux deux actes mortuaires différents, de M. Vallier : l'un dans les registres de la cathédrale, l'autre dans ceux du Chapitre ; tous deux contiennent le plus bel éloge du défunt, « il est regretté de tout le monde...., il était doué de toutes les vertus et avait toutes les bonnes qualités et les talents qu'on peut désirer dans un parfait ministre de Jésus-Christ ; il était doux et affable avec un esprit vif et pénétrant, un grand jugement et une prudence pareille.... il joignait surtout une profonde humilité à une grande et très étendue érudition, une vraie mortification et un mépris de soi-même à un entier détachement, une charité sans bornes envers tous les affligés à un zèle infatigable de la gloire de

rieur du Séminaire de Québec, il fut l'un des membres les plus distingués du Chapitre et l'une de ses gloires les plus pures. A sa mort il était théologal et il fut remplacé par M. de Lavillangevin. Deux canadiens entrèrent bientôt dans le Chapitre, et ce furent M. J. M. de la Corne, le 12 juillet 1747, et, le 12 octobre 1749, M. Jos. Ambroise Gaillard, lequel remplaçait M. Boucanlt qui avait résigné sa stalle pour retourner en France en 1748 (1).

Nous avons vu que M. de Gannes de Falaise était parti le 6 octobre 1742 pour aller rétablir sa santé à Paris. Avant de lui faire nos adieux définitifs nous allons consacrer quelques pages à sa mémoire, d'abord et surtout parce qu'il a été le premier prêtre séculier acadien, ensuite parce que ses rapports avec le Chapitre, l'évêque, et MM. de L'Orme et de la Corne, lui méritent son entrée dans le cadre de ces notes historiques.

Dieu et du salut des âmes.... sa dévotion envers la très Sainte-Vierge qu'il appelait sa bonne mère était solide et tendre.... Il mourut « d'une grosse fièvre qu'il avait contractée par ses continuelles visites aux malades de la ville.... plus encore par les visites des prisonniers anglais attaqués les premiers de cette maladie, desquels il avait appris la langue pour tâcher de les ramener au giron de l'Eglise.... "

(1) M. Edmond Langevin écrit qu'il résigna son canonicat et entra au Séminaire. Erreur, il n'entra jamais au Séminaire ; mais il s'en retournait en France pour ne plus revenir. Tanguay dit qu'il partit en 1754, lisez en 1748.

(A suivre)

Mgr Henri Têtu



L'ÉVASION DE STOBO ET DE VAN BRAAM DE LA PRISON DE QUÉBEC EN MAI 1757

Le septième article de la capitulation du fort Nécessité accordée le 3 juillet 1754 par le capitaine Coulon de Villiers au major Georges Washington, le futur fondateur de la République Américaine, se lisait comme suit :

" Que comme les anglois ont eu en leur pouvoir un officier deux cadets et generalement les prisonniers qu'ils nous ont faits dans l'asassinat du S[r] de Jumonville et qu'ils prometent de les renvoyer avec sauvegarde jusque au fort Duquesne situé sur la belle Rivière, et que pour sureté de cet article ainsi que de ce traité Mrs Jacob Vanebrane et Robert Stobo—tous deux capitaines nous seront remis en ôtage jusqua l'arrivez de nos canadiens et françois cy-dessus mentionnés, nous nous obligeons de notre coté a donner escorte pour ramener en sureté les deux officiers qui nous prometent nos françois dans deux mois et demi pour le plus tard."

En conséquence, Stobo et Van Braam furent conduits au fort Duquesne.

Stobo était un esprit curieux, actif, peu scrupuleux. Il profita de la liberté qu'on lui laissait pour lever un plan du fort Duquesne et l'envoyer au commandant anglais de Will's Creek, avec une lettre explicative.

La lettre et le plan furent découverts dans les papiers de Braddock, après sa défaite du 9 juillet 1755.

Le gouverneur de Vaudreuil fit passer les deux otages en conseil de guerre en novembre 1756. Van Braam fut absous. Il n'avait en rien pris part à la trahison de Stobo. Quant à ce dernier, il fut unanimement condamné à avoir la tête tranchée.



Conformément aux ordres du roi en pareil cas, il fut sursis à l'exécution de la sentence que l'on envoya à la cour avec la procédure par les derniers bâtiments de 1756. (1)

Stobo et Van Braam furent amenés à Québec et enfermés dans la prison ordinaire. C'est de là qu'ils s'évadèrent dans la nuit du 1er au 2 mai 1757.

Les deux ôtages furent repris quelques jours plus tard à Saint-Nicolas, à six ou sept lieues en haut de Lévis. Les habitants de cette paroisse eurent les 3000 livres promises par l'intendant Bigot pour leur arrestation.

Stobo s'évada de nouveau au commencement de mai 1759. Cette fois, on ne put le repincer. Il parvint à rejoindre l'armée de Wolfe quelques semaines plus tard et c'est lui, prétend-on, qui indiqua au général anglais le sentier du Foulon par lequel ses troupes gagnèrent les Plaines d'Abraham dans la matinée du 13 septembre 1759.

Après la guerre, la Chambre des représentants de la Virginie vota à Stobo 1000 louis pour l'indemniser de ses souffrances pendant sa captivité et 500 louis pour arrérages de paie.

Stobo laissa l'armée en 1770, et mourut peu après.

Sur Stobo, on peut consulter *Memoirs of major Robert Stobo of the Virginia regiment*, Pittsburg, 1854 ; O'Callaghan, *Documents relative to the colonial history of the state of New-York*, pp. 311, 1025 ; LeMoyne, *Monographies et esquisses*, p. 417 ; LeMoyne, *Maple Leaves*, 1894, pp. 82, 129 ; *La famille Duchesnay*, p. 437.

---

(1) Nos archives fédérales possèdent une copie du jugement du conseil de guerre et de toute la procédure. Correspondance générale, Canada, vol. 101, p. 165.

Procès verbal qui constate l'évasion des sieurs Stobo et Wambram et interrogatoire de plusieurs personnes en mai 1757.

L'an mil sept cent cinquante-sept le deux mai à neuf heures du matin, nous François Daine, conseiller du Roi, lieutenant-général civil et criminel au siège de la prévôté de Québec, en conséquence de l'ordre de monsieur l'intendant nous sommes transporté avec le procureur du Roi, et le greffier de la dite prévôté, ès prison royalle de cette ville, à l'effet d'y faire une visite exacte pour parvenir à constater l'évasion des dites prisons des nommés Stobo et Wambram, anglais, prisonniers ès dites prisons, et connaître de quelle manière ils ont pu s'évader, ou étant en présence comme déjà dit, et assisté de François Dumergue, huissier, nous avons fait venir Charles Vaucour dit Montigny geolier des dites prisons auquel nous avons enjoint de nous indiquer les lieux les plus apparents par où les dits Stobo et Wambram sont sortis des dites prisons, et à l'instant le dit geolier nous a conduit au bout du corridor du second étage des dites prisons où il y a une porte fermant à clef seulement, laquelle porte donne sur la couverture d'un petit hangar construit dans la cour des dites prisons du côté du nord-ouest, où il y a de distance à descendre du pas de la dite porte à aller sur le dit hangar, que deux pieds ou environ, que comme il y a un tas de fumier...... de la hauteur du dit hangar, il est certain qu'ils sont passés par là, d'autant plus que la porte du dit corridor s'est trouvée ouverte le matin, que par la visite que nous avons faite dans la cour des dites prisons où le dit geolier nous a mené ensuite, nous avons reconnus sur le fumier des pistes d'hommes précisément sur le tas de fumier qui est au bas de la dite porte, qu'ensuite nous avons parcouru toute la dite cour jusque à la porte d'icelle qui donne sur la rue des Pauvres, laquelle ne ferme qu'avec un verrou en dedans, lequel verrou ils



ont ouvert sans être obligés d'y employer aucune force. Nous sommes encore transportés dans le dit corridor pour examiner plus particulièrement la serrure de la dite porte, nous avons reconnus qu'elle était extrêmement simple, et ayant envoyé chercher les nommés Legris et Maclure serruriers pour savoir d'eux si on ne pouvait pas aisément ouvrir cette serrure. Ils nous ont déclaré après avoir fait la visite de la dite serrure qu'on pouvait l'ouvrir avec un clou ou un couteau, que même la dite serrure n'a point de ressort. Sur quoi nous leur avons représenté une petite cassette fermant à clef, dans laquelle il fut trouvé des outils propres à faire des clefs, de laquelle déclaration nous avons donné acte pour servir et valoir ce que de raison, et le dit Legris a déclaré ne savoir signer de ce requis, et a le dit Maclure signé avec nous.

André Maclure.

Ce fait, et en continuant le dit procès-verbal nous sommes entré accompagné comme dessus dans la chambre où étaient détenus les dits Stobo et Wambram et avant d'y entrer nous avons remarqué qu'il n'y avait qu'une serrure à la contreporte avec deux verroux à laquelle nous n'avons remarqué aucune fracture, et à la première porte qui sert d'entrée à la dite chambre deux verroux, lesquels serrure et verroux se sont trouvés ouverts lors de la visite qu'a fait le dit geolier dans la dite chambre ce matin sur les cinq heures, qu'en entrant dans la dite chambre il a trouvé la forme de deux hommes couchés dans les deux lits de Stobo et Wambram, et croyant le dit geolier qu'ils dormaient encore il a marché très doucement de crainte de les éveiller, que le dit geolier a oublié de nous dire qu'avant d'entrer dans la chambre des dits Stobo et Wambram il s'était aperçu que la porte du corridor qui donne sur la cour était ouverte ...... donné de l'inquiétude, qu'il a été ensuite......la dite porte, qu'il a lieu de penser qu'on



avait oublié de la fermer, qu'après avoir allumé le feu des dits Stobo et Wambram il est descendu en bas comptant qu'ils dormaient dans leur chambre, mais étant venus deux Acadiennes de la part de M. Montesson pour venir demander de l'ouvrage aux dits Stobo et Wambram, il était remonté dans la dite chambre pour leur demander s'ils avaient des bas à faire faire, qu'alors il a appelé les dits Stobo et Wambram lesquels ne répondant point il a été toucher le lit du dit Stobo, qu'il a été fort surpris de trouver au lieu d'un homme un capot de castor avec un bonnet de nuit et une chemise qui paraissait former la tête d'un homme, et dans l'autre lit une valise, un même bonnet et une chemise de coton, sur quoi il a été avertir monsieur l'intendant de ce qui se passait, ainsi que M. le commandant. Ensuite avons procédé à l'inventaire des effets qui se sont trouvés dans la chambre.

Savoir sur le lit du dit Stobo.

Une courte pointe blanche et bleu par carreau.

Une autre de laine blanc et vert par carreau.

Une paire de bas de laine gris de fer.

Une culotte de ras de castor blanc dans laquelle il s'est trouvé deux écus de six francs.

Une veste sans manches de drap écarlate avec des boutons d'or vené.

Un mantelet de...... doublé de petit coton.

Un gilot sans manches de pluches écarlates, doublé de futaine avec boutons de cuivre.

Un capot de castor ployé en quatre faisant la forme d'un homme avec un bonnet de coton rempli d'une chemise de coton rayé formant une tête.

Dans le lit du dit Wambram :

Un porte manteau de cuir noir avec sa chaîne qui servait de forme d'homme avec un pareil bonnet et chemise de coton.

A côté du lit du dit Stobo s'est trouvé :

Deux petits in-folio intitulés R. i. d. h. v. 11.

Deux idem intitulés Burnett, History.

Un autre idem intitulé Law.

Deux autres volumes intitulés Cyclopedia or an Universal Dictionary.

Dans une petite cassette fermant à clef :

Un rabot, une......, un petit......, une petite pleine, trois limes douces, une lime à refendre, des vis, une autre lime carrée, un poinçon, un ciseau à fret, une petite pince de fer, un petit ciseau, une petite gouge, une écoine, environ. .... de braquette.

A côté du lit sur un...... :

Un petit sceau, une vieille veste sans manche, un chapeau, un petit étoc attaché à la fenêtre.

Sur une armoire s'est trouvé :

Quatre volumes in-quarto intitulés Histoire des voyages.

Idem intitulés idem.

Les œuvres de Marot en deux volumes in octavo.

Trois volumes de l'Histoire des Juifs par Joseph.

Une Imitation de Notre Seigneur.

Un Psautier en Anglais.

Deux Vergettes.

Un jeu d'échec, un mauvais peigne d'ivoire avec une brosse ronde.

Environ quatre livres de tabac à fumèr.

Un vieux sac à plomb d'étoffe.

Trois mouchoirs de poche, une vieille cravate de taffetas.

Une paire de mitaine de loutre, environ une livre de sucre.

Dans un coffre de bois s'est trouvé :

Un habit de satine rouge doublé de serge bleu avec boutons similer, dans l'une des poches du dit habit s'est trouvé un vieux ceinturon, et un porte......

Une plume......, deux mouchoirs de coton bleu, une veste de moire...... garnie de dentelle d'argent à la Bourgogne, sans manches.

Une idem gros bleu galonné d'or, un volant de camelon de Bruxelles doublé de taffetas......, un veston écarlate avec les...... d'or parement de velours bleu à la Reine, doublé de satin blanc, trois chemises de toile de Rouen, garniture......

Une autre idem, quatre paires chaussons de ville, une vieille paire de bas de laine, une culotte de velours noir sans doublure avec une paire de caleçon, deux paires bas de soie noire, un paquet de vieilles pièces, un tamis dans lequel s'est trouvé un cachet.

Un almanach anglais, un volume in-octavo intitulé La véritable croyance de l'Eglise, deux idems intitulés Œuvres de Grecour, un calumet de pierre rouge, une rape à tabac avec ses deux vis en fer, un écritoire de cuir bouilli, deux paires de guêtres.

Dans une boîte qui s'est trouvée dans le coffre :

Une boucle à diamant pour col, une veste de satin sans manche, six cols de mousseline, une autre veste de satin sans manche, deux autres de calandery, deux autres idem.

Quatre boutons de cuivre, une petite menagère, dix-huit boutons à...... pour veste, avec leur anneau, un collier d'écharpe, un flacon de cristal, avec son étui de velours, une boucle de ceinturon [1], six cahiers écrits en anglais, un cahier attaché avec de la non pareille rouge aussi écrits en anglais,................................, un baton de cire.

Dans un autre coffre s'est trouvé dans un portefeuille différents comptes de particuliers :

Une carte de la Virginie.

Une vieille culotte de velours noir doublé de peau, une veste de drap bleu sans manche, un chapeau bordé avec plumet, deux chemises garnies, une paire de ......, deux paires de guêtres, quatre paires de chaussons,...... un porte crayon, une paire......, deux vestes de bazin sans manches, un habit de drap petit gris

---

[1] Remis à monsieur l'intendant.



galonné d'argent, la culotte pareille, une veste de camelé galonné en argent, une idem de bazin sans manche, deux vieilles paires de bas de soie gris de fer, trois cravattes de mousseline, une bourse à cheveux, quatre paires de manchettes avec leurs jabots, une cravate blanche de mousseline avec un col noir.

Un carnet de cuir, un porte éponge dans lequel il y a des balles.

Un Buterfiel.

Une jarretière de ruban double de couleur de rose, une peau de belette.

Plusieurs coupons de ruban noir, quelques morceaux de retaille.

Dans un mouchoir dans les retailles d'habit, un étui, un cordon de soie, des restes de non pareille, un vieux ceinturon de soie.

Huit chemises de toile de Rouen garnies.

Un petit portefeuille avec un livre en blanc.

Un petit livre : bible anglaise.

Dictionnaire anglais et français.

Autre dictionnaire latin et anglais.

Grammaire géographique anglaise.

Traité anglais de la discipline militaire.

Livre de géométrie anglais.

Grammaire anglaise et française.

Un petit cornet de verre.

Qui est tout ce qui s'est trouvé dans les coffres.

Dont et...nous avons dressé le présent procès verbal et inventaire pour servir et valoir ce que de raison, et ont les dits Montigny et Dumergue signé avec nous.

Pinguet Montigny — Daine—Perthuis—Dumergue —Boisseau.

Et avons laissé les effets ci-dessus inventoriés à la garde du dit Charles Montigny qui s'en est chargé comme dépositaire des biens de justice.

Daine—Perthuis—Pinguet—Montigny — Boisseau.

(La fin dans la prochaine livraison)

RÉPONSES

La famille d'Aloigny de la Groix (IX, III, 931). —Le chevalier L'Hermite Souliers, dans son *Histoire Généalogique de Touraine*, imprimée à Paris en 1669, fait mention de la maison d'Aloigny qu'il appelle Alongny, et la divise en 2 branches, l'une appelée Aloigny-Rochefort et l'autre Aloigny-de-la-Groye.

Pierre d'Aloigny, seigneur de la Groye, troisième fils de Guillaume 1[er] du nom, seigneur de Rochefort, épousa en décembre 1412, Marguerite de Mondion.

Louis d'Aloigny, sénéchal de Châtellerault, est celui en faveur duquel la seigneurie de la Groye fut unie à celle de Marigny, du Chesne, d'Ingrande et d'Oyré et érigée en marquisat, avec établissement de 4 foires chaque année par Lettres de janvier 1661. Le marquis de la Groye avait épousé (contrat du 9 août 1657) Charlotte Chasteigner, fille de François, comte de St-George et de Gabrielle Renaud. Leurs enfants furent :

1º Louis-Gabriel d'Aloigny, dit le comte de la Groye, capitaine au régiment de Saint-Aignan, qui n'était pas marié en 1684.

2º Roch-François, ecclésiastique.

3º X, chevalier de Malte.

4º Alexis.

5º Charles, dit le chevalier d'Aloigny, puis le marquis d'Aloigny de la Groix, qui fut commandant des troupes entretenues en la Nouvelle-France et périt dans le naufrage du *Saint-Jérôme* sur l'île de Sable dans l'automne de 1714.

6º Louis-Charlotte.

7º Suzanne.

Armes : De gueules à 5 fleurs de lys d'argent, posées en sautoir.

D'après La Chesnaye-Desbois.

Régis Roy



Clément de La Jonquière. (II, IV, 170).—Dans les dépêches du marquis de La Jonquière, gouverneur de la Nouvelle-France, au ministre de la marine, il est souvent question d'un de ses parents qu'il appelle " mon neveu La Jonquière. " C'est ce de La Jonquière qui devint son héritier. Il eut une belle carrière puisqu'il mourut lieutenant général des armées navales.

En 1726, le marquis de La Jonquière mis à la tête d'une expédition qui devait nettoyer la mer des Antilles des pirates qui l'infestaient amena avec lui son neveu Clément de La Jonquière, alors âgé de vingt ans. Celui-ci prit goût à la marine et s'engagea dans cette carrière.

En 1733, le marquis de La Jonquière eut le commandement du *Rubis* qui vint à Québec. Son neveu l'accompagna dans cette campagne en qualité de garde de la marine.

En 1740, la France envoya à Saint-Domingue une escadre de douze vaisseaux et de deux frégates, sous les ordres du marquis d'Antin. Le jeune de La Jonquière fit partie de cette expédition et s'y distingua.

En 1744, de La Jonquière assista à la bataille de Toulon.

Dans l'expédition du duc d'Anville, en 1746, il commandait la *Mégère*, la plus mauvaise des frégates.

A la bataille du Cap Finistère, le 14 mai 1747, l'escadre française était commandée par le marquis de La Jonquière. Son neveu commandait la frégate l'*Emé-raude*. C'est lui qui rallia la flotte et la conduisit à Québec. Cette action lui valut la croix de Saint-Louis.

Lorsque, en 1749, le marquis de La Jonquière vint prendre possession du gouvernement de la Nouvelle-France, afin de pourvoir à son passage on lui arma deux vaisseaux *Le Léopard*, de soixante-quatre canons, et la frégate *La Diane*, de trente canons. Clément de la Jonquière commandait *La Diane*.

Le 15 septembre, un mois à peine après son arrivée



à Québec, le marquis de La Jonquière écrivait au ministre lui demandant de rétablir pour son neveu la position de commandant général des troupes. Le ministre refusa de se rendre à la demande du gouverneur à cause de la dépense.

En 1751, Clément de La Jonquière conduisit à Louisbourg la flûte du roi *La Seine* pour approvisionner la place.

En 1755, il conduisit à Québec la frégate *La Fidèle.* Chargé par le gouverneur de Vaudreuil d'aller ravitailler Louisbourg bloqué par dix-sept vaisseaux de guerre, il s'acquitta de sa mission avec un tel succès qu'il ne reçut pas même une seule bordée des ennemis.

Rentré en France, de La Jonquière fut nommé capitaine de vaisseau.

En 1757, il prit le commandement du *Célèbre* dans l'escadre de M. Dubois de la Mothe destiné pour le Canada. Le *Célèbre* et un autre vaisseau furent détachés de l'escadre à Louisbourg, le premier de juillet, pour transporter le régiment de Berry à Québec. Le 15 août, M. de La Jonquière jetait l'ancre devant la capitale. Pour son voyage de retour, le gouverneur de Vaudreuil le chargea de dépêches pour la Cour avec ordre de les jeter à la mer en cas de combat désavantageux avec les Anglais. Le *Célèbre* rentra à Brest le 12 novembre, trompant les croisières anglaises. L'habileté qu'il avait déployée dans ce voyage valut à M. de La Jonquière une lettre de félicitations du ministre de la marine, M. de Moras.

En 1761 et 1762, il commanda le *Northumberland* et conduisit une escadre de cinq vaisseaux de Rochefort à Brest.

En 1771, de La Jonquière fut promu chef d'escadre.

Neuf années plus tard, en 1780, il était fait lieutenant général des armées navales avec une pension de 1,500 francs sur l'ordre de Saint-Louis.

Il se retira alors dans sa terre de Guitalens, près de Castres, en Languedoc.

De La Jonquière était âgé de 86 ans lorsqu'éclata la révolution de 1789. Afin de pratiquer sa religion en liberté, il alla se fixer à Mataro, près de Barcelone. Le 21 décembre 1794, il s'embarqua à Barcelone pour se rendre à Malaga. Une frégate française s'empara du vaisseau qui le transportait et il fut emprisonné à Toulon. Il expira en charrette, le 12 mars 1795, à l'âge de 89 ans, pendant qu'on le transportait des prisons de Toulon à celles des Cuers.

Clément de la Jonquière avait épousé en 1750 Catherine-Joseph de Thomas, dont il eut :

1⁰ Clément-Joseph ;

2⁰ Françoise, épouse de M. de Milhan ;

3⁰ Jean-Pierre-Claude-Charles, chevalier de La Jonquière, lieutenant des vaisseaux du roi ;

4⁰ Anne-Marie-Sophie qui devint la femme de Jean-Paul-Joseph-François, marquis de Montcalm-Gozon, le neveu du vaincu des Plaines d'Abraham.

II.—Clément-Joseph de Taffanel, marquis de la Jonquière, né à Lasgraïsses le 20 février 1751, seigneur de Guitalens, lieutenant des vaisseaux du roi, capitaine des canonniers de la marine. Il épousa en 1777 Gabrielle des Portes de Pardaillan qui lui laissa :

1⁰ Jean-Louis-Marie-Aimé de Taffanel de La Jonquière ;

2⁰ Clément-Auguste-Marie-Gabriel ;

3⁰ Françoise-Auguste-Caroline ;

4⁰ Sophronie-Clément ;

5⁰ François-Agathe-Honoré ;

6⁰ Aimé-Marie-Charles-Gaétan.

III.—Jean-Louis-Marie-Aimé de Taffanel, marquis de La Jonquière, né en 1788, épousa en 1814, Louise de Tournon-Simiane. Il mourut en 1837 laissant :

1 Camille-François de Taffanel.

2 Caroline, mariée avec Frédéric de Bourdés, officier supérieur de cavalerie ;

3⁰ Charles, qui épousa Jeanne-Pélion d'Aubigné ;



4° Albert, officier supérieur dans les dragons ;

5° Mathilde, épouse de Ferdinand de Lasalle, officier de cavalerie ;

6° Hélène, morte religieuse du Sacré-Cœur.

IV.—Camille-François de Taffanel a épousé Marie de Chavalard. C'est le présent marquis de La Jonquière.

La carte du Canada par Deshaies. (XIV, III, 1262).—" Carte des côtes habitées du Canada par paroisses et par seigneuries," signée Deshaies. Elle porte le nom de toutes les seigneuries existant en 1686. L'original est aux Archives du dépôt des cartes du ministère des Affaires étrangères à Paris. Reproduite dans le " Recueil de Cartes, Plans et Vues relatifs aux Etats-Unis et au Canada, 1651–1731," publié par E. Dufossé, à Paris, en 1893. D.

Rouge et bleu (VII, VI, 810).—Quelle est l'origine des noms *rouges* appliqués aux libéraux et *bleus* donnés aux conservateurs dans notre pays ?

Pour tous ceux qui étudient l'histoire de la politique canadienne, il n'y a aucun doute que le mot rouge date de 1849. En cette année, le parti libéral se scinda en plusieurs fractions. Le Haut-Canada eut les *réformistes* et les *Clear Grits*, le Bas-Canada, les libéraux modérés et les démocrates. Puis comme ces derniers, à l'instar des démocrates français, se montraient hostiles au clergé, on leur accola le sobriquet de parti rouge, parce que le drapeau rouge avait été l'étendard des démagogues d'outre-mer, lors de la révolution de 1848.

Plus tard, le mot rouge arriva à désigner tout le parti libéral, et les conservateurs, pour avoir un sobriquet à leur tour, n'eurent qu'à prendre le nom de la couleur opposée.

Depuis Mercier et Laurier, ces deux appellations ont perdu leur signification primitive ; le parti démocrate est disparu et nombre de conservateurs se sont

ralliés à la cause libérale dégagée de tout esprit anti-religieux.

Voilà une explication. Elle n'est pas rigoureusement historique, car ce n'est qu'une hypothèse, cependant je suis obligé de m'en contenter pour le moment.

E.-Z. M.

QUESTIONS

1273.—M. de Saint-Laurent qui, sous le régime français, acheta l'île d'Orléans et la fit ériger en comté de Saint-Laurent, a-t-il habité le Canada ? Avez-vous quelques renseignements biographiques sur ce personnage ? Insu

1274.—Un vieux document qu'on vient de me montrer parle d'un Jacques-François de Bouchel d'Orceval, officier dans les troupes de la marine, *décédé à Québec.* Pouvez-vous me donner la date de la mort de cet officier ? A-t-il laissé des descendants dans notre pays ?

Queb.

1275.—Pouvez-vous me donner la liste complète des ouvrages publiés par le regretté Napoléon Legendre ?

Biblio.

1276.—En quelle année voit-on pour la première fois les noms de Rivière-du-Loup (en haut) et de Maskinongé figurer sur les cartes ou titres de concessions ?

Mask.

1277.—Quand René Robineau fut créé baron de Portneuf, il lui fut permis d'ajouter six étoiles à son blason. Pouvez-vous me dire quel était ce blason et sa devise ? G. A. D.

1278.—Quelle est l'origine du nom de Batoche, la petite ville qui fut rendue célèbre par la rébellion de Riel en 1884-85 ? Nord-Ouest



BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XIV — JUIN 1908 — N° 6

LE CHAPITRE DE LA CATHÉDRALE DE QUEBEC ET SES DÉLÉGUÉS EN FRANCE. LETTRES DES CHANOINES PIERRE HAZEUR DE L'ORME ET JEAN-MARIE DE LA CORNE.

1723 - 1773

L'ABBÉ PIERRE DE GANNES DE FALAISE

(Suite)

Tout me portait à croire que M. Pierre de Gannes de Falaise était le premier prêtre acadien, mais ce fut son frère, le récollet, comme nous le verrons, qui eut cet honneur. Notre chanoine est le premier du clergé séculier.

Il était né à Port-Royal, le 17 novembre 1705, de Louis-François de Gannes, Sieur de Falaise, Major en Acadie, et de Marguerite Leneuf de la Vallière. Madame de Gannes était fille de Michel Leneuf, sieur de la Vallière et seigneur de Beaubassin et de Marie Denis [1].

---

[1] Le plus ancien registre de Port-Royal qui ait échappé à la destruction, date seulement du 28 octobre 1702; c'est ce que m'écrit M. Placide Gaudet, qui a eu la bonté de me don-



Nous sommes donc en pleine Acadie. D'après les dates de naissance des enfants, le père de l'abbé de Gannes dut se marier au fort du bas de la rivière St-Jean en 1798. Et ce qui me porte à le croire, c'est qu'à une enquête de la Prévôté de Québec, précisément pour suppléer au manque de documents authentiques et pour donner un état civil à M. Simon de Gannes, frère du chanoine, il est prouvé par plusieurs témoins qu'il était né en 1700, et il y est question d'un autre, Jean-Louis, comme " l'aîné de la famille." *Tanguay* ne commence qu'en 1903.

Il y a bien aussi Louise, fille du Sieur de Falaise, qui est marraine de son frère Pierre, en 1905, et qui signe; supposé qu'elle ait eu cinq à six ans, cela peut fixer à peu près la date du mariage de son père.

Celui-ci quitta Port-Royal en 1710, après la reddition de la ville à Nicholson, pour aller soit à Plaisance, soit à la Rochelle. Ce qui est sûr, c'est qu'il était à Québec, l'année suivante 1711.

Il y fait baptiser un de ses enfants, Louis, le 28 novembre. Autre baptême, de Louise Thérèse, née au même endroit, le 6 octobre 1713.

On croit que le major de Gannes mourut l'année suivante, mais je n'ai aucun document qui le prouve. D'après les notes de M. Placide Gaudet, appuyées sur des documents officiels, " Madame de Falaise, *veuve* du major de l'Acadie," était en 1717 au Port Toulouze et

---

ner une foule de renseignements sur la famille de Gannes; mais ce n'est pas ici le lieu d'exhiber toutes ces richesses et je lui en laisse le soin et l'honneur.

Ce qui est assez embarrassant, c'est que l'on trouve dans la liste des enfants, qui seraient au nombre de douze, deux *Pierre*; l'un notre chanoine de Québec, et un autre marié à ".dame Marguerite devillier, les père et mère mariez ensembles", comme il appert par l'acte mortuaire de Marguerite Marianne, leur fille. Ce document admirable est signé de Che Deville, Ptre. 27 septembre 1750.

demandait des rations au gouvernement. Elle recevait une pension de 600 livres. Je crois qu'elle resta plusieurs années avec son fils Michel, major de Louisbourg, qui mourut dans cette ville le 25 octobre 1752; mais elle était en 1746 aux Trois-Rivières où elle mourut le 25 avril 1760.

Notre abbé Pierre de Gannes fit ses études au Séminaire de Québec où il entra en octobre 1717, à l'âge de 12 ans (1). Pas d'autres détails. Seulement je vois par une lettre qu'il écrivait, en 1751, au chanoine Gaillard, qu'il avait gardé de ses années d'études le meilleur souvenir. " J'ai fait beaucoup de bruit aux Missions Etrangères sur la conduite du sieur Lalanne qui renversait le saint édifice du Séminaire de Québec auquel je prends toujours beaucoup de part, parce que c'est là où j'ai sucé le premier lait de ma religion; ainsi cette maison m'est chère et respectable en tout point. J'ai lieu de gémir si tout le monde s'empresse à la détruire et je ne peux que vous exhorter à concilier tous les esprits, afin que chacun lui rende l'hommage qui lui appartient." M. Valier avait été pendant quelque temps le professeur de M. de Gannes (2). Celui-ci fut tonsuré par Mgr de St-Vallier, à l'Hôpital-Général, le 7 octobre 1719 (3). D'après l'acte d'ordination qui donne les noms de ses père et mère " de la province de l'Acadie ", il avait alors quatorze ans et avait été " confirmé ". Il reçut les ordres mineurs de Mgr Dosquet le 4 mars 1730 et il est nommé " *Petrum Falaise Acadiensem.*"

Notre abbé de Gannes de Falaise s'en alla en France,

---

(1) Archives du Séminaire de Québec.
(2) Lettre citée de M. de Latour.
(3) Son frère, le récollet Bernardin, ne fut tonsuré que le 16 mars 1726; de sorte que si le religieux a été le premier prêtre acadien, l'autre a été le premier lévite. Nous donnerons plus loin la notice biographique — sommaire — du récollet.



ses études terminées, et voici ce qu'écrit de lui le chanoine De L'Orme, le 15 avril de la même année 1730. On verra par là que je ne sors pas du cadre que je me suis tracé et qu'il s'agit toujours du Chapitre et de ses délégués.

Lettre à l'abbé Hazeur, Pénitencier, 15 avril 1730 :

" Je suis surpris que l'on n'ait pas donné un canonicat à M. de Falaise dont vous me parlez. Il convenait beaucoup mieux au Chapitre que ce jeune homme (M. Boulanger) que l'on y a mis. Il y a un fils de M. de Gannes pour lequel M. Dargenson s'intéresse beaucoup. Il en a même parlé, si je ne me trompe, à M. de Mornay. Peut-être est-ce le même que M. de Falaise (c'était le même). Ces personnes feraient honneur au Chapitre et c'est l'intention de la cour que ces places soient données à des enfants de famille......M. Dargenson est fort fâché que l'on n'ait pas donné un canonicat à M. de Falaise. Il en a fait des reproches à M. de Mornay, lequel lui a dit qu'il en avait parlé à M. le coadjuteur lequel lui a mandé qu'il n'avait pu se dispenser de donner un canonicat à son secrétaire, parce qu'il avait tout perdu dans le naufrage du vaisseau l'*Eléphant* (1) ; d'ailleurs que ce n'était point l'usage de donner des canonicats qu'à des personnes revêtues de l'ordre de prêtrise. M. de Gannes, frère de M. de Falaise, capitaine à l'Isle Royale, m'est venu dire cet

---

(1) Mgr Dosquet reçut 3000 frs de la Cour à cette occasion et pour les réparations au palais épiscopal. Dans *l'Habitation de Samos* par M. P.-B. Casgrain, on voit que d'après le procès-verbal officiel du naufrage de l'*Eléphant,* les pertes furent nulles. " Tout a été sauvé à l'exception des poudres, des biscuits, de quelques futailles à eau et de quelques pièces de canon." D'après cela Mgr de Samos n'aurait pas perdu grand' chose. Mais il faut tenir compte avant tout de l'affirmation de l'évêque. De plus la sœur Ste-Hélène de l'Hôtel-Dieu écrivait : " on a...retiré de ce pauvre vaisseau quantité d'effets mouillés et gâtés. C'est une grande perte."



entretien qu'avait eu M. Dargenson avec M. de Mornay. Je lui ai dit que le secrétaire de M. Dosquet n'était pas prêtre, que par conséquent il y avait autant d'inconvénients et plus que de le donner à M. de Falaise qui est au moins aussi rangé que lui et plus. Il me dit là-dessus que M. de Falaise son frère avait écrit à M. Dargenson à ce sujet, et qu'il lui avait mandé que M. Dosquet s'était déclaré qu'il avait des places pour les Canadiens et pour les Français. Cela a révolté un peu M. Dargenson à qui M. de Gannes en devait encore parler pour lui faire entendre que l'on donnait ce qu'il y avait de meilleur aux Français, pendant qu'il y avait une infinité de gens de famille dans le pays capables de remplir ces places aussi bien et mieux que les Français, Je voudrais que M. Dargenson fît entendre cela à M. de Maurepas. C'est aussi ce que M. de Gannes a envie de lui inspirer " (1).

12 janvier 1731.—" MM. Vincelosse et Falaise sont tous deux demeurant avec moi au Séminaire des Missions Etrangères. J'ai trouvé le moyen de les y faire entrer, ce qui leur a fait plaisir. Ils travaillent actuellement auprès de Mgr de Mornay pour se faire ordon-

---

(1) M. de Maurepas avait déjà écrit à ce sujet à Mgr Dosquet le 11 avril 1730. Après lui avoir dit que le roi veut que l'on observe l'exclusion donnée aux messieurs du Séminaire de Québec et des communautés pour les canonicats, il ajoute : " je dois vous observer...que la conduite de quelques jeunes chanoines canadiens ne doit pas exclure les enfants de famille qui se destineront à l'état ecclésiastique et qui seront de bonnes mœurs. Il convient au contraire de leur donner de pareilles places avec d'autant plus de raison que l'exclusion trop marquée serait dangereuse par rapport aux familles et qu'il n'est pas aisé de trouver en France des prêtres d'une certaine réputation qui veuillent se déterminer à passer en Canada...... Les Canadiens sont vifs et glorieux. Il convient d'agir avec eux conséquemment à leur tempérament, afin de gagner leur confiance et les porter avec douceur à remplir les devoirs de leur état. (Archives de l'archevêché.)



ner. Je ne sais s'ils pourront y parvenir, parce qu'il s'est démis de tous ses pouvoirs en faveur de son coadjuteur. Il voudrait bien passer outre, mais il n'ose pas à cause de la Cour. M. Dargenson doit en parler à M. de Maurepas ces jours-ci, l'on attend la réponse du ministre ; car pour peu qu'il veuille fermer les yeux à ce que M. de Mornay aurait envie de faire pour eux, je suis persuadé qu'il le fera, car il en est très piqué contre M. Dosquet de ce qu'il a refusé à M. de Falaise un canonicat qu'il lui avait demandé pour lui, et surtout de la réponse qu'il a faite, lorsque l'on lui en a parlé, qui est qu'il suffisait qu'on lui fit des recommandations pour quelqu'un pour qu'il ne l'exauçât jamais. Je vous avoue que cette conduite a paru fort extraordinaire tant à M. Dargenson qu'à M. de Mornay et aux autres à qui l'on en a parlé.

" Pour M. Vincelosse, il y a une personne qui travaille à lui procurer quelque bénéfice...

" 18 avril 1731.—MM. de Falaise et Vincelosse sont arrivés en France en assez bonne santé. Comme ils étaient dans une auberge à Paris, où ils n'auraient assurément point eu de quoi se soutenir, j'ai engagé MM. des Missions Etrangères à les prendre chez eux, en payant comme les autres. Ils les ont reçus ; ils ont fort édifié tout le monde dans la conduite qu'ils ont tenue et qu'ils tiennent encore. Je comptais que M. de Falaise serait ordonné avant que de passer en Canada où il se détermine à retourner. Cependant la chose n'a pas réussi pour les raisons qu'il vous dira lui-même. Pour M. Vincelosse, il prend le parti de rester, parce qu'il y a un de ses parents qui travaille à lui faire avoir un bénéfice... M. de Maurepas et M. de Mornay écrivent à M. Dosquet pour M. de Falaise."

Voici la lettre de M. de Maurepas ([1]).

([1]) Archives de l'archevêché.

Monsieur,

" M. l'abbé de Gannes qui a passé en France, l'année dernière, repasse à Québec par le vaisseau du Roy le Héros. Il souhaiterait d'avoir un canonicat et de s'attacher au service de l'Eglise de Canada. Il m'a paru sage et de bonnes mœurs. Il est de bonne maison et a des parents en France qui y ont de la considération et que je serais bien aise d'obliger. Vous me ferez plaisir d'accorder dans l'occasion à M. l'abbé de Gannes la place qu'il souhaite, si vous êtes satisfait de sa conduite.

" Je suis etc,

MAUREPAS "

" A Versailles le 15 mai 1731."

Le 2 juin 1731, M. Hazeur De L'Orme écrit à son frère : " Je suis actuellement à faire mon possible pour empêcher M. de Falaise qui est à la Rochelle de passer en Canada. Ses parents qu'il a été voir en Touraine et en Poitou, ont fait tout ce qu'ils ont pu pour le retenir dans l'espérance de lui faire avoir un prieuré de 1200 frs, qui ne tardera pas à vaquer par la mort du titulaire qui est mourant. Ils lui ont même offert de le mettre au Séminaire de Tours, d'y payer sa pension, et de travailler à le faire ordonner par M. l'archevêque dont ils sont fort amis. Ils lui ont pour ainsi dire refusé des chevaux pour s'en retourner à la Rochelle, afin de l'engager par là à rester en France. Tout cela ne l'a point ébranlé, en quoi il fait la plus grande folie du monde. Il leur a pourtant promis de revenir cette année par le même vaisseau qui le mène en Canada. Je ne sais pas ce qu'il fera, car je lui écris par la même occasion que celle par laquelle je vous envoie cette lettre."

M. de Falaise n'était pas encore sous-diacre lorsqu'il revint à Québec dans l'été de 1731. Le 22 septembre suivant, il entra dans les ordres et, le 21 octobre, il fut



ordonné prêtre. Nommé desservant de Boucherville, il n'y séjourna que du 18 août au 15 septembre 1732, et revint à Québec pour recevoir sa nomination de chanoine de la cathédrale. Pressé par Mgr de Mornay et par M. de Maurepas, Mgr Dosquet avait été forcé de lui conférer cet honneur. L'abbé de Gannes prit possession le 31 septembre 1732. En apprenant cette heureuse nouvelle, M. De L'Orme écrivit à son frère : " Je suis ravi que ce soit M. de Falaise qui ait remplacé M. Hamel. C'est un très bon sujet qui fera honneur au Chapitre. Je suis persuadé qu'il a été reçu de la Compagnie avec joie et plaisir."

" Dans l'été de 1733, lit-on dans les *Annales de Sainte-Anne de Beaupré* (1906, p. 102), M. de Falaise succéda à M. Depierre...... Il n'avait alors que deux ans de sacerdoce et était déjà chanoine de la cathédrale de Québec. L'examen des registres et des livres de comptes nous révèle dans le jeune prêtre un esprit d'ordre et un curé appliqué à remplir les devoirs de sa charge. Malheureusement il ne demeura à Sainte-Anne que quelques mois seulement. Dans l'été de 1734, il abandonna définitivement le ministère paroissial." Tout porte à croire qu'il demeura ensuite à Québec, car on le voit assister à toutes les réunions du Chapitre jusqu'à son départ pour la France le 6 octobre 1742. Il se faisait remarquer par son assiduité au chœur, mais aussi par son ardeur et son zèle à défendre les droits du Chapitre même contre l'évêque. " Je trouve que M. de Falaise lui a très bien parlé en plusieurs rencontres, écrit le chanoine De L'Orme le 6 mai 1742." Le 14 mai 1743, lettre du même à son frère : " Vous avez raison de penser que M. de Falaise est ferme. Je ne vois point de chanoines qui ayent soutenu contre l'évêque, de la manière dont il l'a fait. Il lui a parlé avec autant de force que de raison. Nous avons présenté un mémoire au ministre avec les con-



sultations qui y ont été jointes (1), pour demander une décision au sujet des difficultés survenues par le passé entre l'Evêque et le Chapitre sur les nominations qu'il a faites dans la vacance du siège.

" M. le comte de Maurepas m'a écrit que le Roy ne s'était point encore déclaré sur notre mémoire. Comme il m'a écrit cela il y a environ deux mois et plus, je suis persuadé que l'on donnera quelque règlement pour terminer les différends auxquels le Chapitre de Québec sera sans cesse exposé, lorsqu'il se trouvera une vacance de siège épiscopal (2). On en écrira sans doute à MM. le général et intendant, supposé que l'on règle quelque chose cette année. J'ai été fort content de M. de Falaise ; il s'est donné tous les mouvements nécessaires pour soutenir la cause du Chapitre dont il était aussi jaloux que de ses propres affaires. Il a été incommodé à Paris, mais non pas tant qu'il l'a été en Canada. Il a trouvé à son arrivée en France de bonnes protections en M. Dargenson dont le cadet a été fait ministre de la guerre à la place de M. le baron de Breteuil, mort dans le mois de janvier dernier, et M. son frère a été fait chancelier de M. le duc d'Orléans. Ils ont concouru tous deux à rendre service au dit sieur de Falaise. M. de Maurepas s'est joint à eux pour demander un bénéfice ou pension pour le dit sieur de Falaise, ce qui

---

(1) Cette consultation de MM. Nouët et de Héricourt, du 18 avril 1741, sur " l'Etat des cures en Canada " donnait raison au Chapitre. *Archives de l'archevêché* Mgr de Pontbriand écrivait à ce sujet au ministre, le 20 octobre 1743 : " Les sieurs De L'Orme et Falaise me marquent qu'ils ont eu l'honneur de vous présenter un mémoire, au nom du Chapitre, sur la fixation des cures. Je crois devoir vous prévenir que ces deux chanoines ont agi sans la participation du corps, ce qui me paraît fort irrégulier."

(2) Il n'y avait pas besoin de règlement, puisque tout cela se trouve dans le droit canonique. Que de difficultés l'on aurait évitées et l'on éviterait en le suivant !

leur a été promis ; mais l'on ne sait encore de combien sera la pension ou le bénéfice, parce que la nomination n'est point déclarée. Ce qui est de vrai, c'est qu'il aura quelque chose. Il est sorti de Paris de bonne heure, n'ayant pas d'argent......pour aller en Touraine où il a quelques parents qui doivent de l'argent à madame sa mère, dont il profitera. Le pauvre garçon a presque toujours été malade depuis qu'il y est ; ce qui lui fera peut-être prendre le parti de rester encore une année en France, quoiqu'il ait fait paraître un désir et une envie extraordinaires de repasser en Canada, en partant de Paris. J'attends de ses nouvelles de jour en jour."

Voici maintenant la lettre que M. de Gannes adressait à ses confrères les chanoines de Québec, le 20 mai 1743 :

"Messieurs, je m'étais bien proposé de retourner cette année au Canada. J'en ai même fait toutes les démarches, ayant pris congé de la Cour plus tôt que je ne le devais ; mais je n'ai point à m'en repentir, puisque j'ai satisfait mon inclination qui me rappelait et rappelle sans cesse vers vous. Mon contentement cependant ne sera parfait que lorsque j'aurai l'honneur d'aller en personne vous présenter l'assurance de mes respects. La maladie me retient absolument et malgré moi dans ce pays, et m'oblige à vous demander une prolongation de congé pour l'année suivante seulement. Si je n'en fais pas meilleur usage que celle-ci, je m'en retournerai mourir dans ma chère patrie. Ce qui me donne espérance, c'est que depuis mon départ de Canada jusqu'au printemps, j'ai joui d'une santé parfaite ; j'avais même profité à me mettre vis-à-vis le plus gros chanoine, et j'ai perdu tout mon embonpoint pendant le mois d'avril, ayant été dangereusement malade. Aujourd'hui que j'ai du mieux, je me flatte encore de retrouver ce que j'ai perdu.

"Comme je suis à la campagne, je n'ai point de médecin pour avoir de certificat en règle ; je vais faire

venir le chirurgien de Richelieu, qui m'a traité dans cette dernière maladie, qui suppléera à ce défaut, et au cas qu'il ne vînt pas assez tôt, je vous supplie toujours, messieurs, d'avoir égard, dans votre assemblée, aux raisons que j'ai l'honneur de vous alléguer, pour obtenir cette prolongation. Les mêmes causes qui vous ont engagés à m'accorder un *exeat* comme malade subsistent encore. D'ailleurs ma demande est conforme à vos promesses.

" Je suis avec un très profond respect,

" Messieurs,

" Votre très humble et très obéissant serviteur,

" DE GANNES DE FALAISE, Ptre "

" Au Chateau d'Artigny proche Richelieu en Poitou ce 20 may 1743."

" Mon chirurgien m'a fait venir un médecin dont voici le certificat sur le rapport qu'il lui a fait de ma dernière maladie." (1)

Lettre de M. de Gannes au Chapitre, 27 juin 1745 : " Messieurs et vénérables confrères, je ne peux vous exprimer combien j'ai de chagrin de ne pouvoir aller me réunir avec vous. Il n'y a que la soumission aux ordres divins qui puisse me soulager un peu dans un si fâcheux contretemps et m'empêcher de murmurer autrement. Il faut cependant m'y soumettre entièrement, puisqu'il ne m'est pas possible d'y remédier, à cause de la guerre, et faire de nécessité vertu.

---

(1) Nous n'avons pas ce certificat. Comme il s'agit du premier prêtre séculier *acadien*, on me pardonnera sans doute si je ne ménage pas les citations, d'autant plus que M. l'abbé de Gannes était chanoine de Québec, et que, sans être délégué, il eut à s'occuper des affaires du Chapitre.



" Il y a deux ans, Messieurs, que j'eus l'honneur de vous écrire et de vous envoyer un certificat de médecin qui m'autorisait à rester encore un an en France, suivant mon *exeat* et que l'exigeait votre acte capitulaire, sur quoi je n'ai point eu de réponse, sans doute que nous n'avons plus de secrétaire. L'année dernière, je me mis en marche ; et je tombai malade à 4 ou 5 lieues de la Rochelle, ce qui m'obligea de relâcher, sans pouvoir vous donner de mes nouvelles ni vous envoyer de certificat de médecin, parce que j'étais par les campagnes et les chemins de traverse, où l'on ne trouve point d'empoisonneurs. L'on m'a mandé, messieurs, que cela vous avait obligé à faire beaucoup de façon pour me faire toucher mon revenu du canonicat que j'ai l'honneur d'occuper parmi vous. J'en suis surpris, car, outre que la Compagnie devait rendre justice à ma probité, elle devrait aussi s'en rapporter, sans aucune difficulté, à la lettre que j'écrivis à M. l'Evêque qui a bien voulu vous exhorter à me rendre justice. Je lui en ai véritablement obligation. Car il n'est point gracieux pour un particulier d'avoir aucun démêlé avec son corps. Pour prévenir toute difficulté, je vous prie, messieurs, d'approuver encore mon relâche, cette année. J'avais et j'ay grande envie de me rendre ; je suis à la Rochelle depuis deux mois pour cet effet ; mais les dangers évidents d'une longue prison en Angleterre me mettent dans l'obligation d'attendre la paix.

" Pour avoir trop tardé notre départ, nous apprenons que la mer est couverte de flottes anglaises. Si j'étais plus riche, ou que je fus religieux, je courrerais volontiers tous les risques (1), si le chapitre par bonne volonté voulait s'obliger par un acte capitulaire à payer tous

(1) Comme on le voit et comme on le verra aussi plus loin, notre chanoine n'était pas précisément enthousiaste de la pauvreté des religieux, et qui pourrait le blâmer puisqu'il s'agissait des moyens de voyager ? Il est évident que les religieux ont sous ce rapport plus de facilités et de ressources que les séculiers.



les frais que je pourrais faire en cette occasion, quelque danger qu'il y eût l'année prochaine, je n'hésiterais point à m'embarquer. Je ne le pense pas. Ainsi il est de la prudence pour une personne qui n'a que ce qu'il faut pour vivre, qu'elle ne se mette point dans la situation d'encourir le triste sort de la mendicité. Je vous prie donc, messieurs, d'y faire attention et de me tenir présent, en me donnant la jouissance de tout mon revenu. Vous ne devez point avoir de délicatesse de conscience à ce sujet, parce que je ne me comporte que par conseil et que je n'exige rien autre chose que ce que je dois avoir par droit. Vous pouvez d'autant mieux ajouter foi à tout ce que j'ai l'honneur de vous mander, si vous voulez vous donner la peine de me mettre vis-à-vis ma mère que j'aime tendrement et pour laquelle j'oserais entreprendre presque l'impossible.

" M. Fornel est ici à la Rochelle bien déconcerté ; il a couru partout pour se placer sans en venir à bout. Les risques présents de la guerre lui font prendre la résolution d'aller trouver le nouvel archevêque de Bordeaux qui va faire son entrée, je ne sais s'il s'y rendra. Il se pourra que ne sachant où donner la tête, il s'exposera à tous les risques de la guerre. Un apothicaire d'ici fort habile exerce tout son art pour lui faire passer certaines taches sur le visage, qui le rendent difforme et affreux : ce sont des boutons gros comme le pouce depuis le haut du front jusque sous le menton. Cela commence à se passer ; mais persuadez-vous qu'à moins d'un miracle, il ne sera pas plus beau que lorsque vous l'avez vu partir. Je suis assez bien rétabli, à un rhumatisme près. Je vous souhaite à tous une bonne santé.

" J'ai l'honneur, etc.,

" DE GANNES, Ptre."

" Mon adresse reste au
Château d'Artigny, proche Richelieu,
en Poitou.

" A la Rochelle, 27 juin 1745."

M. De L'Orme écrit à son frère le 17 août 1745 :

" MM. Falaise et Fornel ont été à la Rochelle pour repasser en Canada. Ils seront obligés de rester en France, supposé que les vaisseaux n'aillent point en Canada. Il y a grande apparence que cela sera, puisqu'ils ne sont point encore partis. D'ailleurs la saison est trop avancée pour pouvoir aller et venir. M. Fornel a pris l'habit des Pères de St-Lazare chez lesquels il a demeuré pendant deux mois ; mais sa santé, à ce qu'il dit, ne lui a pas permis de rester. Pour M. de Falaise, il a presque toujours été malade ; il aurait joué gros jeu s'il se fût embarqué ; car selon les apparences il n'aurait pu soutenir le voyage. C'est un fort bon prêtre qui s'est comporté au mieux dans le séjour qu'il a fait en France." Une lettre du même au Chapitre confirme tout ce qui précède. Une autre du 1er mai 1746 contient ce qui suit : " Vous auriez dû me faire savoir vos intentions tant sur M. de Falaise que sur M. Fornel. A l'égard de M. de Falaise, je ne crois pas que vous soyez dans le dessein de lui retrancher sa prébende tant que la guerre durera, ayant fait jusqu'ici toutes les diligences nécessaires pour aller remplir son bénéfice. Il paraît encore disposé à repasser, supposé que les vaisseaux partent dans le mois d'avril, étant impatient de retourner dans le pays. Pour M. Fornel, je ne lui ai rien donné, attendu qu'il est passé en France sans permission du Chapitre (1) et uniquement pour affaires.

---

(1) Le 30 octobre 1742, à une assemblée du Chapitre, le doyen avait demandé à Mgr de Pontbriand s'il avait autorisé l'abbé Fornel à s'absenter, et l'évêque avait répondu qu'il ne lui avait pas donné d'*exeat* mais seulement une lettre marquant qu'il ne s'opposait pas à son dessein et qu'il ne l'approuvait nullement. M. de Lotbinière écrivait de son côté à M. De l'Orme que l'abbé Fornel était parti sans avoir même demandé la permission du Chapitre et " sans prendre congé ni du Chapitre, ni des chanoines." En conséquence il n'a droit à rien.



Cependant je serai fort embarrassé si, la guerre continuant, il me demande le revenu de son canonicat. Marquez-moi là-dessus vos intentions et je les suivrai... "

" Je ne saurais vous dire des nouvelles positives de M. Fornel, y ayant fort longtemps qu'il ne m'a écrit, j'ai cependant appris qu'il était dans une paroisse de la Rochelle, que l'on appelle St-Sauveur. Je ne sais s'il se fixera à un si simple bénéfice." Dans sa lettre annuelle au Chapitre en date du 1er mars 1747, M. De L'Orme ne manque pas de parler de M. Falaise qui s'ennuie beaucoup en France et qui veut réellement repasser en Canada. Il lui rend ce beau témoignage : " c'est un sujet qui a édifié dans tous les endroits où il a séjourné."

(A suivre)

Mgr Henri Têtu

L'ÉVASION DE STOBO ET VAN-BRAAM DE LA PRISON DE QUÉBEC EN MAI 1757

(Suite et fin)

L'an mil sept cent cinquante sept le deuxième mai à quatre heures de relevée nous François Daine, conseiller du Roi, lieutenant général civil et criminel au siège de la prévôté de Québec. En conséquence de l'ordre de monsieur l'intendant nous sommes transporté accompagné du greffier de la dite prévôté ès-prisons royaux de cette ville, à l'effet d'interroger le nommé Charles-Pinguet Montigny, géolier des dites prisons, où étant avons fait venir le dit géolier lequel après serment par lui fait de dire vérité a été par nous interrogé ainsi qu'il ensuit.

Interrogé de son nom, surnom, âge, qualité et de-



meure, a dit s'appeler Charles-Montigny Pinguet, âgé de quarante huit ans, géolier des dites prisons et y demeurant.

Interrogé quels ordres il a reçu lorsqu'on lui a amené les nommés Stobo et Wambram, officiers anglais, a dit qu'on lui a donné ordre d'abord de preparer deux chambres pour les y renfermer, et de bien prendre garde qu'il n'y eut aucune communication entre eux, qu'ensuite M. de Longueuil, commandant, lui a donné un nouvel ordre de les mettre tous les deux dans une même chambre ce qu'il a exécuté sur le champ, et qu'il les a tenus renfermés pour la nuit, sans leur laisser parler à personne, à l'exception cependant de Duflos, de sa femme, et ses filles qui leur apportaient à manger journellement, que quinze jours ou trois semaines après c'est-à-dire le quinze ou vingt décembre dernier mon dit sieur de Longueuil lui ordonne de les laisser promener dans le corridor.

Interrogé si mon dit sieur de Longueuil ne lui a pas donné d'autre ordre, a dit que non.

Interrogé s'il a eu l'attention de visiter tous les soirs la chambre des dits Stobo et Wambram et de voir si elle était bien fermée, a dit qu'avant qu'il eut eu l'ordre de les laisser promener dans le corridor il n'a pas manqué une seule fois de s'assurer par lui-même si leur porte était bien fermée, mais que depuis ce temps il y a manqué quelquefois, ne croyant pas que cela fut d'une grande conséquence puisqu'on leur donnait autant de liberté.

Interrogé qui leur a porté à manger le soir de leur évasion a dit que c'est une fille de Duflos appelée Jeannette qui n'était pas dans l'usage d'y venir ordinairement, laquelle a pu laisser les portes ouvertes, ou la servante de lui répondant qui était dans l'usage d'y aller aussi.

A lui demandé s'il ne sait pas qu'un géolier doit s'assurer par lui-même de la sûreté des prisonniers qui



lui sont confiés, a dit qu'il ne l'ignore pas mais que les grandes libertés qu'on a donné de les aller voir, et à eux de se promener ne lui a pas permis d'y veiller aussi exactement étant occupé d'ailleurs pour les autres prisonniers.

A lui demandé s'il ne sait pas qu'on ait fait quelque complot pour enlever les dits Stobo et Wambram, a dit que non, et que s'il l'avait su il n'aurait pas manqué d'en avertir.

A lui demandé à quelle heure il s'est apperçu de l'évasion des dits Stobo et Wambram, a dit qu'il s'en est aperçu vers les sept heures du matin ainsi qu'il nous l'a dit dans notre procès verbal de ce jour.

A lui demandé si quelques personnes n'ont point apporté quelques billets ou lettres aux dits Stobo et Wambram a dit que non.

Interrogé si il a visité le soir la porte du corridor du côté du nord-ouest, a dit que oui, et que lors de sa visite qui était à neuf heures du soir, la dite porte lui a paru fermée.

A lui demandé pourquoi il n'a pas mis la clef dans la serrure pour voir si elle était réellement fermée, a dit qu'ayant pensé qu'elle était réellement fermée il a cru inutile d'y mettre la clef dedans, mais qu'il l'a trouvé ce matin à cinq heures toute grande ouverte, mais qu'il ne sait pas par qui elle l'a été.

Et plus avant n'a été interrogé lecture faite du présent interrogatoire a dit ses réponses contenir vérité, y a persisté, et a signé avec nous.

PINGUET-MONTIGNY—DAINE—BOISSEAU

Interrogé d'où vient qu'il a souffert qu'on fournit des outils comme limes, scie, rabot..., marteau, plaine, poinçon, ciseau à fret, gouge et écoine aux dits Anglais, a dit que ces outils leur ont été apportés de la part de M. de Longueuil et qu'ils appartiennent à M. son fils.

PINGUET-MONTIGNY—DAINE—BOISSEAU.

L'an mil sept cent cinquante-sept, le deux mai, à quatre heures et demie de relevée, nous François Daine, conseiller du Roi, lieutenant général civil et criminel au siège de la prévôté de Québec, étant ès-prisons royaux de cette ville, accompagné du greffier de la dite prévôté, avons fait venir la nommée Jeanne Alin pour être par nous interrogée, laquelle a été amenée par le geolier de ès-prisons, et laquelle a pris serment par elle fait de dire la vérité a été par nous interrogé ainsi qu'il en suit.

Interrogé de son nom, surnom, âge, qualité et demeure.

A dit s'appeller Jeanne Alin, domestique chez Duflos y demeurante, rue Sainte-Anne, âgé de vingt ans.

Interrogée à quelle heure elle a porté à manger hier au soir aux nommés Stobo et Wambran (   ) officiers anglais, a dit que c'était vers sept heures du soir.

A elle demandé combien de temps a été dans la chambre de Stobo et Wambran, a dit qu'elle y est restée environ un quart d'heure.

Interrogée si elle ne leur a pas porté de billet a dit que non.

A elle demandé si c'est la seule fois qu'elle a porté à manger aux dits Stobo et Wambram, a dit qu'elle leur a encore porté à manger trois ou quatre fois cet hiver.

A elle demandé si elle n'a pas eu connaissance que quelques personnes ait facilité leur évasion, a dit que non.

Interrogée si les dits Stobo et Wambram n'ont pas été chez le dit Duflos hier au soir, a dit que non.

A elle demandé si elle n'a rien appris de l'autre fille qui demeure chez le dit Duflos, touchant l'évasion des dits Stobo et Wambram, a dit que non.

A elle demandé si lorsqu'elle était dans la chambre des dits Stobo et Wambram, elle ne s'est point aperçu de quelque paquet, a dit que non, et qu'ils se promenaient dans le corridor, a dit que lorsqu'elle mettait

leur couvert, qu'ils parurent à elle......................... et fort gais, et qu'elle leur entendit dire : " Voilà...... ....pour le premier de mai."

Ayant été interrogée, lecture a été faite du présent interrogatoire, a dit ses réponses contenir vérité, y a persisté, et a déclaré ne savoir signer de ce requise.

DAINE. BOISSEAU.

L'an mil sept cent cinquante sept le deux mai à cinq heures de relevée nous, François Daine, conseiller du Roi, lieutenant-général civil et criminel au siège de la prévôté de Québec, étant ès-prisons royaux de cette ville, accompagné du greffier de la dite prévôté avons fait venir la nommée Marie Murry prisonnière de l'ordre de monsieur l'intendant, pour être par nous interrogée laquelle ayant été amenée par le geolier des prisons et après serment par elle fait de dire la vérité a été par nous interrogée ainsi qu'il en suit.

Interrogé de son nom, surnom, âge, qualité, et demeure, a dit s'appeler Marie Murry, âgée de dix-neuf ans, domestique chez le nommé Duflos, demeurant rue Sainte-Anne.

Interrogé si ce n'était pas elle qui était dans l'usage d'apporter à boire et à manger aux nommés Stobo et Wambram, officiers anglais, a dit que oui, mais qu'elle ne leur en a pas porté hier soir.

A elle demandé si elle n'a pas...... de quelque complot pour faire évader des prisons les nommés Stobo et Wambram, a dit que non.

A elle demandé si elle ne leur a pas porté quelque lettre ou billet, a dit que non.

A elle encore demandé si elle n'a pas entendu dire aux dits Stobo et Wambram qu'ils voudraient trouver une occasion de se procurer la liberté, a dit que non.

Interrogée si elle ne s'est pas quelquefois apperçue qu'ils parlaient et causaient secrètement ensemble, a

dit que oui, mais que comme ils parlaient anglais elle ne les entendait pas.

Interrogée si les dits Stobo et Wambram n'allèrent pas chez le dit Duflos, après leur évasion, a dit qu'elle n'a aucune connaissance qu'ils y aient été.

Interrogée si ils ne lui ont pas offert de l'argent pour porter quelque billet ou lettre à quelqu'un, a dit que non.

Ayant été interrogée, lecture a été faite du présent interrogatoire, a dit ses réponses contenir vérité, y a persisté, et a déclaré ne pas savoir signer de ce requis.

DAINE—BOISSEAU

L'an mil sept cent cinquante-sept, le deux mai à cinq heures et demie de relevée nous François Daine, conseiller du Roi, lieutenant général civil et criminel au siège de la prévôté de Québec étant dans les prisons royaux de cette ville accompagné du greffier de la prévôté avons fait venir la nommée Madeleine Vadeboncœur prisonnière de l'ordre de monsieur l'intendant pour être par nous interrogée, laquelle ayant été amenée par le géolier des prisons, et après serment par elle fait de dire vérité, a été par nous interrogée ainsi qu'il en suit.

·Interrogée de ses nom, surnom, âge, qualité, et demeure, a dit s'appeler Madeleine Vadeboncœur, domestique chez le nommé Montigny, géolier, âgée de dix-huit ans.

Interrogée à quelle heure elle entra hier pour la dernière fois dans la chambre des nommés Stobo et Wambram, officiers anglais, a dit qu'elle y entra sur les six heures du soir, et qu'elle alla leur chercher une bouteille d'eau de vie......Elle descendit en bas.

Interrogée si lorsqu'elle sortit de la chambre des dits Stobo et Wambram elle ferma les portes avec verrou, a dit que non, et qu'elle se contenta de les pousser seulement.

Interrogée si elle n'a pas accompagné le nommé Montigny, son maître, sur les neuf heures du soir dans le corridor, a dit que oui.

Interrogée si elle ne s'aperçut pas que la porte du fond du corridor du côté du norouest et qui donne dans la grande prison n'était pas fermée, a dit qu'elle était fermée.

A elle demandée à quelle heure elle est montée dans le corridor ce matin, a dit qu'elle y est montée à six heures. mais qu'elle ne s'est point aperçu si la porte du corridor était fermée.

Interrogée si on ne lui a pas remis quelque lettre ou billet pour remettre aux dits Stobo et Wambram, a dit que non.

Interrogée si elle ne leur a pas entendu dire qu'ils eussent quelque dessein de se sauver, a dit que non.

A elle encore demandé si quelques Anglais qui sont dans la ville ne sont pas venus les voir, a dit que non.

Interrogée si elle ne les a pas vu souvent se promener dans le corridor, a dit qu'ils s'y promenaient souvent, et causaient ensemble sans entendre ce qu'ils disaient.

Interrogée si elle ne s'est point aperçu qu'ils fussent plus gais qu'à l'ordinaire, a dit qu'elle s'est aperçu qu'ils étaient joyeux, et qu'ils dirent en français qu'il faisait beau temps.

A elle demandé si elle pense que ce soit eux qui ont ouvert la porte du corridor, a dit qu'elle n'en sait rien.

Et plus avant n'a été interrogée, lecture a été faite du présent interrogatoire a dit ses réponses contenir vérité, y a persisté et a déclaré ne savoir signer de ce enquise.

Daine—Boisseau

L'an mil sept cent cinquante sept, le deux mai à six heures de relevée nous François Daine, conseiller du Roi, lieutenant général civil et criminel au siège de la

prévôté de Québec, étant dans les prisons royaux de cette ville accompagné du greffier de la prévôté avons fait venir le nommé Duflos prisonnier de l'ordre de monsieur l'intendant pour être par nous interrogé, lequel ayant été amené par le geolier des prisons, et après serment par lui fait de dire vérité, a été par nous interrogé ainsi qu'il ensuit :

Interrogé de son nom, surnom, âge, qualité et demeure, a dit s'appeler Nicolas Duflos, traiteur, âgé de trente-trois ans, demeurant en cette ville, rue Sainte-Anne.

Interrogé si il est venu souvent voir les nommés Stobo et Wambram, prisonniers anglais, a dit qu'il n'est venu que la première fois qu'ils sont venue en prison et de la part de monsieur l'intendant.

Interrogé si les dits Stobo et Wambram n'ont pas été chez lui hier au soir après leur évasion, a dit que non.

A lui demandé si il n'a pas eu connaissance de quelque complot pour les faire évader des prisons, a dit que non.

Interrogé s'il n'a pas connaissance que les deux filles qu'il a chez lui, leur ait porté des lettres ou billets de la part de quelqu'autre anglais, a dit que non, et que s'il en eut eu quelque connaissance il en aurait averti, étant trop bon serviteur du Roi pour en user autrement en ce cas.

Et plus avant n'a été interrogé, lecture à lui faite du présent interrogatoire, a dit ses réponses contenir vérité, y a persisté, et a signé, avec nous.

DUFLOS — BOISSEAU — DAINE

JACQUES DE NOYON

Il y avait à Québec Marie de Noyon, née en 1643, qui épousa Charles Davenne. Elle avait une sœur, Suzanne, née en 1635 qui se maria avec Claude David. En 1652, ce ménage était aux Trois-Rivières. Mentionnons aussi Guillaume de Noyon, né en 1641, que l'on voit au Cap de la Madeleine en 1666, puis cultivateur à Lachine en 1684. Dans ce dernier lieu on rencontre, en 1688, Pierre de Noyon, âgé de 13 ans, le même, je crois, qui se maria à Montréal en 1706. Ces quatre personnes étaient-elles ou non parentes de Jean de Noyon, né vers 1627 dans le diocèse de Rouen ? je n'en sais rien.

Jean fut d'abord au service des Jésuites. En 1659 il fit un voyage au pays des Iroquois, puis passa en France. En 1665, aux Trois-Rivières. Il épousait Marie Chauvin. Sa signature représente une clef parce qu'il était ouvrier en fer et serrurier, armurier.

Le 12 février 1668, aux Trois-Rivières, un prêtre sulpicien, M. François Dollier de Casson, auteur de l'*Histoire du Montréal*, baptisa Jacques, fils de Jean de Noyon et de Marie Chauvin. Parrain : Jacques Bertault ; marraine : Suzanne de Noyon. Cet enfant mérite une plus grande célébrité que l'histoire ne lui en accorde jusqu'à présent.

Il dépassait à peine la vingtième année lorsqu'il se rendit au lac Supérieur, entra dans la rivière Kaministiquia, près du fort William aujourd'hui et, dès le premier portage, entrait dans le monde inconnu. Il franchit deux lieues de rapides, fit un court portage, nagea trois lieues dans des eaux faciles, rencontra le grand portage du Chien, le lac du Chien, entra dans la rivière du Chien, remonta celle-ci quinze lieues, passa



un portage et se trouva dans un petit lac à la hauteur des terres.

Du lac, il traversa un marécage, suivit une rivière durant dix lieues et entra dans le lac Mille-Lacs. De là il passa à la rivière Seine, où il navigua deux jours de dix lieues chacun et vit la chûte des Eturgeons, où il fit portage pour atteindre un lac de trois lieues de long qui s'ouvrait, du côté ouest, dans le lac des Bois. A l'ouest de cette nappe d'eau, il hiverna. Tout ceci est tiré de son rapport. La Vérendrye était alors âgé de deux ou trois ans.

Les Sauvages expliquèrent à De Noyon la géographie des contrées situées plus loin et il en prit bonne note.

Au printemps de 1689, notre voyageur se remit en marche pour le Canada. Avec lui était un nommé Lacroix qui, dès 1684, s'était rendu au lac Nipigon, et c'est peut-être le même que l'on rencontre aux Illinois en 1683. Lacroix et deux hommes occupaient un canot qui chavira dans un coup de vent sur un lac, et il s'y noya, ce qui fit donner le nom de Lacroix au lac en question — et non pas Sainte-Croix comme portent les cartes de nos jours.

La route du nord-ouest par la rivière Winnipeg est nettement indiquée dans le rapport de Noyon, aussi lorsque La Vérendrye, quarante ans plus tard, se rendit à la Rivière-Rouge, il ne faisait que suivre la trace d'un autre trifluvien dont la découverte était du domaine officiel et devait lui être connue.

M. de Denonville repartait pour la France l'automne de 1687, en même temps que revenait le comte de Frontenac et que la guerre contre les colonies anglaises était déclarée. Le projet de l'ouest fut remis à plus tard.

De Noyon devait faire la vie de coureur de bois et trafiquer avec Boston ou Albany. En 1704 il épousa

Marguerite Stebbens, à Dearfield, Massachusetts, où il paraît avoir vécu jusqu'à 1710, puis se fixa à Boucherville. C'est dans ce dernier endroit que sa nombreuse famille fut élevée. Son dernier enfant naquit en 1726.

Peut-être de Noyon vivait-il encore lorsque La Vérendrye dépassa le lac des Bois, descendit la rivière Winnipeg, remonta la rivière Rouge et reconnut l'Assiniboine déjà signalée par son concitoyen en 1689.

L'honneur de la découverte d'une première partie du nord-ouest appartient à de Noyon, avec Chouart, Radisson et Du Luth. La Vérendrye a poussé plus loin qu'eux, longtemps après, alors que la colonie était tranquille depuis des années et que le gouverneur de Beauharnois, l'intendant Hocquart et les marchands se combinaient pour assurer au commerce des territoires nouveaux.

Dès 1716, Vaudreuil et Bégon s'en étaient occupés en fournissant aux chercheurs de route les renseignements recueillis par de Noyon. Zacharie Robutel de la Noue, en 1717, avait établi un poste sur le site actuel du fort William. De 1718 à 1722 les Pères Bobé et Charlevoix mirent la main à l'entreprise en commentant le rapport de 1689, puis les affaires demeurèrent en suspens jusqu'à 1731 où La Vérendrye les réveilla. Le grand voyage de 1688 ne doit pas rester dans l'ombre.

BENJAMIN SULTE

RÉPONSES

Bouchel d'Orceval (XIV, V, 1274).—Cette famille tire son origine d'un Antoine de Bouchel, E^cr^, qui vivait en 1442, en Picardie, près la ville de Roye. Elle a été attachée à la maison de Bourbon-Condé, sire de Roye.

On voit aussi dans l'*Histoire de France* du P. Daniel, un *DeBouchel*, gentilhomme du connétable de Bourbon, qui l'accompagna dans tous ses travaux militaires.

Cette famille a formé deux branches : L'une a passé dans le Brabant il y a près de 200 ans, et elle subsiste encore dans le baron de Bouchel, seigneur de Bienne, de Bandemont, &c., il demeure à Bruxelles et n'a qu'une fille.

L'autre branche s'est établie dans le Valois, il y a près de 170 ans. Depuis son établissement un

Julien de Bouchel, E^{er}, a eu pour fils :

Etienne de B, qui eut :

Gilles de B, son fils, le 1er qui eut la seigneurie d'Orceval, fut capitaine de cavalerie dans le régiment de Lénoncourt. Il servit longtemps en Italie où il fut fait gouverneur du Port Anséatique dans la Romagne. Il eut pour fils :

J.-B^{te} d'Orceval, mousquetaire de la 1ère Cie : il obtint une commission d'une Cie de Dragons ; mais il n'en fit aucun usage, s'étant marié jeune. Il a eu :

I. Jacques, qui suit :

II. Joseph-Alexandre, dit le *chevalier d'Orceval* ci-devant lieut. de cavalerie dans le régiment de Gesvres, à présent chanoine de l'église cathédrale de Noyon, prieur-commendataire du Prieuré de Dolmairas et de N.-D. de Sourdignac, ci-devant de ceux de Bernay et de Dompierre.

III. J.-B^{te} lieut. du régiment de Gesvres, rapporté ci-après.

IV. Jacques-Charles, aussi lieutenant au régiment de Gesvres, blessé au fort de Kell et mort de ses blessures à Weissembourg en 1734.

V. Marie-Elisabeth, veuve de sieur *Bonnin*, Ecr., Seign. de Messignac, dont il n'y a pas d'enfants.

Jacques-François de Bouchel d'Orceval mort officier d'infanterie des troupes au Canada, à Québec, a eu de *Françoise Cardinet* :



I. Roch ; lieut. au régiment de Béarn et Seign d'Orceval.

II. Victoire.

III. Agnès, mariée à François-Antoine-Jarry-de-Mancy, Ecr, mestre de Camp de Cavalerie et Maréchal des Logis de la seconde Cie des mousquetaires, Chev de St Louis.

Elle a obtenu après la vérification des preuves de noblesse de 5 quartiers donnés par M. d'Hozier, généalogiste et juge d'armes de France, le don de 10,000 liv. laissé par M. *Cochet de Saint-Vallier*, pour une delle après le certificat donné par M. le 1er président de Paris et par MM. le Procureur-Général et Avocat-Général.

J.-Bte de B. d'Orceval, à laissé de N...du *Mouret* un fils unique nommé Bernard de B. d'O. mousquetaire dans la première compagnie.

Cette famille a contracté des alliances avec les maisons de *Vienne*, de *Brûlart*, de *Conflans* et M. le Maréchal de Conflans, vice-amiral est fils de Robert-Anne de Conflans, et d'Anne-Charlotte de Bouchel, sœur puînée du 1er J.-Bte de Bouchel d'Orceval.

Les armes : d'*azur semé de trèfles d'argent, au lion passant aussi d'argent, brochant sur le tout.*

(Lachesnaye-Desbois. *Dictionnaire*, vol. III, p. 640).

R. Roy

Le Mémoire de Collot (XIV, I, 1253).—Le général Collot, qui avait servi sous Rochambeau dans la guerre de l'indépendance des Etats-Unis, avait été nommé gouverneur de la Guadeloupe.

Comme il retournait en France, il fut fait prisonnier à Philadelphie en représailles pour les navires américains qu'il avait fait saisir.

Collot qui était bon militaire, instruit et observateur profita de son séjour forcé dans la république américaine pour faire une enquête sur la situation de la Louisiane et du Canada.



Il publia en 1820 une relation complète de son voyage qu'il intitula *Voyage dans l'Amérique septentrionale.*

C'est le fils de ce général Collot qui présenta au Directoire, en 1797, un mémoire pour être autorisé à lever au nom de la France un corps de Canadiens.

Ce *Mémoire*, paraît-il, existe encore aux Archives de la Marine, à Paris.

Les Taffanel de Cabanac de la Jonquière. (XIV, III, 1266).—Les notes généalogiques suivantes aideront peut-être à établir la parenté entre le colonel réformé de La Jonquière et notre gouverneur du même nom.

I.—Guillaume Taffanel est au nombre des consuls de Lasgraïsses qui repoussèrent, en 1484, les prétentions de la communauté de Cadalen.

II.—Pierre Taffanel, ou Taffanelli, exerça les fonctions de notaire de 1485 à 1531. Il fut consul de Lasgraïsses en 1522.

Il épousa, en 1504, Catherine Massugnier, et laissa un fils, Clément Taffanel.

III.—Clément Taffanel, bachelier en droit, fut notaire de 1532 à 1545. C'est à partir de lui que la famille Taffanel joignit à son nom celui de la terre de Cabanac, située dans Labessière.

De son mariage avec Marie de Ronfiac, en 1547, il eut un fils, Pierre Taffanel de Cabanac.

IV.—Pierre Taffanel de Cabanac épousa, en 1570, Catherine de Regnès ; d'où sont issus :

1° Clément de Taffanel de Cabanac ;

2° Mafre de Taffanel, qui fut la souche des Taffanel de La Noue.

V.—Clément de Taffanel, sieur de Cabanac, fut receveur des deniers royaux de la terre basse d'Albigeois et pays castrais. Il épousa Levezonne de Galaup de La Pérouse, et eut pour enfants :

1° Jean de Taffanel, sieur de Cabanac ;



2° Pierre de Taffanel, sieur de La Jonquière.

VI.—Pierre de Taffanel de La Jonquière naquit en 1613. Il épousa, en 1633, Catherine d'Imbert, qui lui donna en dot la terre de La Jonquière située dans la juridiction de Grandhet, sur la paroisse du Pigné, ou Notre-Dame-des-Vignes. De son mariage avec Catherine d'Imbert, il eut :

1° Jean de la Jonquière ;

2° Pierre de la Jonquière, capitaine au régiment de Navarre, qui trouva la mort au combat de Senef, en 1674 ; mort sans postérité.

3° N. de la Jonquière, lieutenant au régiment de Champagne, tué devant Nimègue en 1672 ; décédé sans postérité.

4° Jacques de la Jonquière, major au régiment de Soissons ; mort sans postérité.

5° N. de la Jonquière, chambellan du roi d'Espagne ; mort sans postérité.

VII.—Jean de la Jonquière épousa en 1684, Catherine, marquise de Bonnes, dont il eut :

1° Pierre-Jacques de Taffanel de la Jonquière ;

2° Louis de La Jonquière, capitaine au régiment de Bourbonnais ;

3° Jean de la Jonquière ;

4° Alexandre de la Jonquière, né en 1696, capitaine au régiment de Condé—infanterie, mort sans postérité.

VIII.—La carrière de Pierre-Jacques de Taffanel de La Jonquière, gouverneur de la Nouvelle France, est assez connue pour qu'il ne nous soit pas nécessaire d'en parler ici. Contentons-nous de mentionner qu'il avait épousé, en 1721, Marie-Angélique de La Valette qui ne lui donna pas de fils (1).

---

(1) Sur le marquis de La Jonquière, on peut consulter *Le chef d'escadre marquis de la Jonquière, gouverneur de la Nouvelle-France de* 1749 *à* 1752, par le marquis de La Jonquière—Paris, 1895.

Bleus et Rouges (XIV, IV, 1072).—Lors des guerres de la Vendée, les chefs de chouans disaient à leurs soldats, lorsqu'ils voyaient s'approcher les troupes de la République : " Egaillez-vous, mes gas, v'là les bieux," pour " Dispersez-vous, mes enfants, voilà les bleus " : nom qu'on donnait aux républicains dont l'uniforme était bleu (*Mélanges sur les langues.* Paris, 1831).

Qui sait si nos appellations de *bleus* et de *rouges* ne viennent pas de là ? Pendant longtemps, ici, le bleu était aussi synonime de pouvoir, de gouvernement, vu que c'était le parti *bleu* ou conservateur qui détenait les rênes du pouvoir.

PHILÉAS GAGNON

L'abbé de Jonquière. (XIV, IV, 1270).—L'abbé de Jonquière dont parle Carleton comme n'étant pas " exempt de l'ambition de porter la mitre comme coadjuteur, si le gouvernement y consentait ", pourrait bien être François de Joncaire, fils de Louis Thomas de Joncaire, sieur de Chabert, Interprète du Roi, et Lieutenant dans les troupes, qui fut baptisé à Montréal, le 20 juin 1723. Ce François de Joncaire fut ordonné prêtre et était devenu le vicaire-général du diocèse de Grasse, en France, en 1766, lorsqu'il vint au Canada pour régler des affaires de famille. Le 24 octobre 1766 (Panet) il donne une procuration au sieur Daniel Chabert de Joncaire, son frère, pour gérer en son nom tout ce qu'il possède en Canada. Il signe bien : " François de Joncaire." Ne pas confondre avec la famille du gouverneur de Jonquière. Ce pourrait bien être cet abbé de Joncaire qui avait des velléités semblables.

Daniel Chabert ci-haut mentionné fut incarcéré à la Bastille le 13 novembre 1761, et y demeura vingt-deux mois, en même temps que Bigot et ses compères.

Qui sait si l'abbé François de Joncaire ne fut pas, lui aussi, à la Bastille ?

En effet, je possède dans mes papiers, l'original d'une lettre de cachet ainsi conçue : " Mons. De Jumilhac



(gouverneur de la Bastille). Je vous fais cette lettre pour vous dire de recevoir dans mon Château de la bastille le S. abbé de Joncaire et de l'y retenir jusqu'à nouvel ordre de ma part. Sur ce Je prie Dieu qu'il vous ait, Mons. de Jumilhac, en sa sainte garde. Ecrit à Fontainebleau, le 27 8[b] 1765. [Signé] LOUIS, et plus bas : PHLLIPPEAUX."

PHILÉAS GAGNON

Le nom de Batoche. (XIV, V, 1278). — Le nom de Batoche est maintenant historique à cause des événements qui se sont déroulés dans cette localité pendant l'insurrection de 1885-1886.

Batoche portait à l'origine le nom de Traverse de la rivière du Gros-Ventre, en anglais *Belly River.*

En 1871-1872, Xavier Letendre dit Batoche ouvrit en cet endroit un magasin pour accommoder la population métisse de cette partie de la Saskatchewan. Pendant longtemps il hébergea le missionnaire catholique. Peu à peu, Letendre dit Batoche se rendit tellement utile aux habitants de la localité que ceux-ci, par reconnaissance, substituèrent son nom de Batoche à celui peu euphonique de Traverse de la rivière du Gros-Ventre.

On peut lire dans le récent ouvrage du R. P. Morice, *Dictiondaire historique des Canadiens et des Métis français de l'Ouest,* une courte notice sur Xavier Letendre dit Batoche.

Le premier créole de la Louisiane. (XIII, X, 1235).—Il résulte d'une lettre de MM. Le Moyne de Bienville et Salmon du 6 mai 1733, citée par Gayarré, dans son *Histoire de la Louisiane,* que le premier créole de la Louisiane fut Claude Jousset. Son père, Canadien d'origine, faisait un petit commerce à la Mobile.

QUESTIONS

1279.—Pouvez-vous me donner la liste des officiers et soldats qui prirent part à la bataille du 9 juillet 1755, sur les bords de la rivière Ohio, à trois lieues du fort Duquesne ? GENÉA.

1280.—Je vois dans un inventaire dressé le 2 novembre 1757 par le notaire Barolet, l'expression suivante : " une bergère avec un oreiller *façon de Montréal* frisée et......"

Que voulait dire cette expression façon de Montréal ?

LEX.

1281.—Avons-nous eu au Canada un peintre du nom de Audy ? J'ai vu une peinture, ces jours derniers, qui porte pour signature le nom " Audy ", avec au-dessous le mot Triand. Qui pourrait me renseigner sur ce peintre ? CHS-J.

1282.—Quels étaient les noms et prénoms de la comtesse de Saint-Laurent, qui a si longtemps vécu avec le duc de Kent ? Quelle était sa nationalité ? Où et quand était-elle née ? Quels étaient ses titres ? Avait-elle été mariée ? Qu'est-elle devenue après la mort du duc de Kent ? Où et quand est-elle décédée ?

S. A. M.

1283.—On sait qu'en 1663, M. Gaudais-Dupont fut nommé commissaire-royal dans la Nouvelle-France pour examiner l'état du pays, son climat, sa fertilité, ses moyens de défense contre les Iroquois, son commerce, etc., etc. M. Gaudais-Dupont a dû faire un rapport au roi de son voyage dans la Nouvelle-France ? Ce rapport a-t-il été publié ? R. O.



BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

Vol. XIV JUILLET 1908 N° 7

LE CHAPITRE DE LA CATHÉDRALE DE QUEBEC ET SES DÉLEGUES EN FRANCE. LETTRES DES CHANOINES PIERRE HAZEUR DE L'ORME ET JEAN-MARIE DE LA CORNE.

1723-1773

L'abbé Pierre de Gannes de Falaise

(Suite)

Cependant les chanoines de Québec ne goûtèrent pas tout d'abord les raisons alléguées par M. de Gannes pour retarder son retour à Québec et ils auraient été enchantés de ne pas lui payer sa prébende. La lettre suivante en fait foi; elle me paraît très intéressante et je la cite en entier.

" Monsieur, Nous reçumes, dans l'été de mil sept cent quarante six, la lettre que vous nous écriviez le vingt juin mil sept cent quarante-cinq, de la Rochelle. Nous sommes charmés que votre santé soit bien rétablie. Nous n'avons pas de peine à nous persuader que vous ne fussiez alors dans le dessein de vous en retourner, s'il avait été possible, aussi bien que les années précédentes. Les diligences que vous avez faites le montrent. Mais, monsieur, cette lettre nous apprend que vous

n'êtes pas dans le dessein d'en faire davantage et que vous ne pensez plus à vous en retourner qu'après la paix faite. Ce ne sera peut-être pas de si tôt, et nous ne vous reverrons peut-être jamais. Vous nous dites que nous ne devons point avoir de délicatesse de conscience au sujet du payement que vous exigez toujours en entier de tous vos revenus du canonicat que vous possédez parmi nous, parce que vous ne vous comportez que par conseil et que vous n'exigez que ce qui est de droit. Nous croyons, monsieur, aussi de notre côté, que vous devriez en avoir de la délicatesse de les demander en entier.

" La crainte d'encourir le sort d'une prison n'empêche point les officiers du roi, et les plus distingués comme les autres, de se rendre où le devoir les appelle. Vous savez sans doute que M. de la Galisonnière et plusieurs autres nous sont venus cette année, et plusieurs prêtres et jésuites, parce que leur devoir et la charité les presse et les oblige de s'exposer à tous les risques qu'on courre dans une navigation si longue et si périlleuse, surtout en temps de guerre. Un chanoine est-il moins obligé, et peut-il manquer de confiance en la divine Providence, lorsqu'il ne s'expose que pour se mettre en état de remplir son devoir ? Vous êtes plus en état que bien d'autres de savoir le temps des embarquements favorables, si vous vouliez vous en informer. Dieu vous a favorisé de bien des grâces, vous le savez, et vous lui devez de la reconnaissance, d'autant plus que vous avez plus reçu. Vous lui devez le service dans l'église dont vous retirez le revenu. Vous savez combien nous sommes en petit nombre, et M. le Doyen et M. Hazeur sont si infirmes qu'ils ne peuvent plus assister du tout, nous ne restons par conséquent que sept, chargés encore d'autres occupations comme vous savez. Vous êtes par conséquent d'autant plus obligé de vous rendre qu'il est plus difficile de faire le service de l'église avec un si petit nombre de chanoines, et qu'il y a déjà quatre ans que vous êtes absent. Nous ne savons pas sur quelles raisons



vous fondez votre absence, ni le droit que vous nous dites que vous avez de toucher tout votre revenu. Ayez la bonté de nous les déclarer et qui soient canoniques; autrement ne trouvez pas mauvais que nous prenions de notre côté nos mesures. Nous vous accordons encore cette année en entier votre prébende qui monte à sept cent vingt-cinq livres que nous payerons à madame votre mère sous la même caution de M. de Riverin ([1]), quoique nous n'ayons reçu aucune lettre de vous. Mais si vous ne nous revenez pas, ou que vous ne nous donniez pas de raisons canoniques de votre absence, nous n'en ferons pas ainsi l'an prochain. Vous devez, Monsieur, vous en prendre à vous-même des difficultés et précautions que le Chapitre a dû prendre au sujet du payement de votre revenu; vous n'avez point donné de procuration à personne et de plus vous avez passé ici pour mort, n'ayant reçu aucune lettre de vous à temps.

" Le Chapitre prudemment pouvait-il agir autrement? Nous n'avons pas toujours, il est vrai, répondu à vos lettres; mais, monsieur, vous savez les embarras de quatre ou cinq chanoines qui peuvent assister au Chapitre, et la meilleure lettre est le payement exact que nous avons toujours fait tous les ans. Personne de la Compagnie ne manque ni d'estime ni de toute la considération que nous devons à un digne confrère, et notre affection est toujours très sincère et très véritable. Aussi nous ne méritons pas les reproches que vous nous faites; mais oublions tout cela...... Faites-nous le plaisir de vous en retourner l'an prochain; vous nous donnerez une vraie consolation, et nous tâcherons de vous en donner aussi de notre côté de toutes les manières possibles.

" Nous avons l'honneur d'être en l'union de vos saintes prières et sacrifices avec toute l'estime et l'affection possibles, etc. Chartier de Lotbinière, doyen de Québec." " POULIN, secrétaire."

([1]) Marchand à Québec, agent de madame de Falaise.



M. de Gannes répondit à ses confrères, le 23 février 1748. Et je crois qu'il vaut mieux le citer que de résumer sa lettre. Elle raconte ses faits et gestes, et met en relief la franchise de son caractère, l'originalité et la causticité de son esprit, le faisant ainsi parfaitement connaître.

" Messieurs, l'instruction que le Chapitre m'a donnée, l'année dernière, pour m'obliger à lui rendre compte de ma conduite ne m'offense nullement. Au contraire, j'y trouve de quoi satisfaire mon inclination et de quoi ranimer le zèle que j'ai toujours eu pour ma patrie de qui je tiens tout ce que je suis. Hélas ! si je l'ai abandonnée pour un temps que je n'aurais pas cru si long, elle ne doit point s'élever aujourd'hui contre moi, ni me menacer de mauvais traitements ! Elle doit se souvenir que son dur climat joint aux services de mon ministère que je ne lui ai point épargnés, m'avait entièrement ruiné la santé et mis hors des rangs de ceux qui ont l'avantage de s'y faire encore remarquer ; et qu'en conséquence elle ne m'a pas refusé un repos nécessaire et m'a permis avec connaissance de cause de venir en ce pays chercher un climat plus favorable et un moyen sûr pour éviter une mort certaine qui allait s'emparer de moi sous peu de temps : quoi de plus juste et de plus raisonnable !

" Voilà cependant le cas, Messieurs, où vous vous mettez, vous mes confrères et mes concitoyens. Vous avez approuvé mon départ et vous me sommez capitulairement de me priver de mon revenu, si je n'ai pas, dites-vous, des raisons canoniques à vous produire. J'ose prendre la Compagnie à témoin sur ce que je vais avancer. N'ai-je pas eu l'honneur de lui représenter l'état pitoyable où j'étais ? N'a-t-elle pas exigé de moi toutes les formalités qu'on peut désirer en pareille occasion : exposés sur exposés, certificats de médecins et autres choses semblables dont on n'avait point affaire vis-à-vis la connaissance de ma situation et ce qui n'avait jamais été recherché pour aucun de nos confrères ? La Com-

pagnie, dis-je, n'a-t-elle pas délibéré là-dessus et ne m'a-t-elle pas délivré un acte capitulaire par lequel il m'est permis de passer en France pour le rétablissement de ma santé ? N'ai-je pas encore exécuté les conditions dont elle m'avait chargé, en lui envoyant, l'année suivante 1743, de nouveaux certificats de médecin ? Certainement, elle n'en peut disconvenir puisqu'elle m'a mis pièce en main.

" Ainsi, messieurs, tâchez, je vous prie, de ne point perdre de vue cet article qui fait le fondement des raisons canoniques que vous me demandez pour autoriser et favoriser mon absence, et en même temps pour me tenir censé présent à raison d'infirmité, comme les canons autorisent un chanoine infirme à percevoir les fruits de son canonicat quoiqu'absent.

" A ce premier débit raisonnablement établi, je vous prierais d'y joindre les obstacles que la guerre met à mon retour en Canada. Cet inconvénient seul, suivant mes consultations, me renferme toujours dans le premier état d'infirmité et m'en conserve tous les droits et privilèges ; parce que je ne suis en aucune façon tenu d'encourir les adversités, qui sont la mort et les prisons, pour parvenir à ma résidence ; supposé toutefois que j'aie eu des raisons valables pour m'en éloigner et qu'ensuite ces sortes d'incidents soient survenus. Or tablez là-dessus et n'oubliez pas la cause de mon absence. Pour lors vous aurez soin d'en former un bon argument, et vous en tirerez une conséquence juste à mes prétentions.

" Cependant pour ne point surcharger vos inquiétudes à mon sujet, je vous dirai quelque chose de plus sensible, et non susceptible de consultation. Je vous rappellerai que vous avez dû savoir que je ne m'en suis pas tenu à ce système, quoi qu'il me rende excusable en tout point. Car j'ai eu l'honneur de vous mander que je m'étais mis en chemin en 1744, et que j'y étais resté malade dans le temps du départ des vaisseaux ; qu'en l'année 1745, je me suis rendu à la

Rochelle où j'ai été trois mois pour attendre le départ de la Gironde, commandée par M. de Tilly, qui n'a pu mettre à la voile qu'aux premiers jours de septembre, et par conséquent dans l'impossibilité de pouvoir se rendre. Sur quoi je vous ai envoyé des certificats de M. le vicaire général de la Rochelle, que vous avez reçus ; et vous pouvez vous souvenir que le vaisseau du Roy ne s'est point rendu cette année-là. En l'année 1746, je me suis contenté de mander à Mgr notre évêque, et non au Chapitre, parce qu'il n'avait pas daigné me faire une seule réponse, que je ne pouvais m'en retourner, la dite année courante, en ce que M. de Maurepas m'avait mandé que la flotte était destinée pour l'Acadie, et que si l'expédition pouvait se faire promptement, j'aurais peut-être le temps de me rendre en Canada. J'ai cru, avec bien du monde, qu'il n'était pas beaucoup prudent d'agir sur un peut-être.

" En l'année 1747, j'ai été à Bordeaux pour m'embarquer suivant mon passage de la Cour, sur la *Fortune*, après vous en avoir donné avis par triplicata. J'ai fait route sur toute la rivière ; mais en entrant en mer, à la vue de 5 à 6 Grenezey et d'un gros corsaire, et étant trop faibles pour nous défendre, je me suis fait tranquillement débarquer au Verdon, à 22 lieues de Bordeaux, où j'ai abandonné le capitaine à sa témérité, qui se flattait que les ombres de la nuit le mettraient assez au large pour être exempt de toute poursuite. Sur quoi il s'est trompé ; car il fut pris dès le lendemain au matin avec plusieurs effets que j'avais à bord et que je n'avais pu débarquer. Vous jugerez ainsi par là si j'ai pu savoir le départ de M. de la Galisonnière qui, en ce temps, devait partir pour la Martinique.

" Nota—Ce qui suit est au sujet de la comparaison que le Chapitre fait de moi avec MM. les sulpiciens, missionnaires et jésuites (en passant). Je ne suis ni l'un ni l'autre ; mais dans mon espèce, je vaux bien tous ces messieurs-là ; ou bien un chanoine ne vaut pas grand'chose.



" Je voudrais qu'il me fût permis de vous demander à vous-mêmes, Messieurs, qui est celui qui prendra soin de me dédommager de toutes les dépenses que ces routes-là m'ont fait faire, et qui montent à la somme de plus de deux mille livres, ce qui m'a obligé de créer des dettes ? Si c'est pour ma satisfaction, je dois en être pour les dépens ; si c'est pour remplir un devoir indispensable, j'en dois encore répondre. Mais si je ne voulais pas me satisfaire, si je n'avais pas d'obligation de faire ces sortes de démarches, comme cela est bien décidé tant que la guerre durera, et que je ne les fasse aujourd'hui que pour obéir à vos ordres ainsi que vous paraissez le prétendre, je pense que vous devriez au moins vous proposer de m'en faire le remboursement, et aussi de ce qui pourrait m'en coûter en Angleterre si j'avais le malheur d'y aller ; car vous n'ignorez point que MM. les sulpiciens, missionnaires et jésuites n'y mettent rien du leur en particulier ; tous les frais sont pour le compte de la maison où ils vont.

" Eh bien, messieurs, que pouvez-vous demander davantage pour me croire en sûreté de conscience ? je vous donne des raisons de droit et de fait ; voudriez-vous maintenant me refuser mes rétributions ? Il faudra donc que de propos délibéré vous me fassiez un procès et dire que vous voulez absolument de moi l'impossible. Pour lors je n'aurais pas autre chose à vous répondre que je n'ai pas le don de faire des miracles, et que je suis encore trop jeune pour en savoir si long. Quelqu'un de nos anciens confrères aura peut-être ce talent ; je lui serai obligé s'il peut me faire rendre à bon port. Je veux pour un moment être dans l'obligation de partir, malgré les raisons de droit qui m'en dispensent. Quel avantage pourra tirer le Chapitre si j'ai le malheur d'être fait prisonnier ou d'être tué ? Si je suis tué, on ne parlera plus de moi. Si je languis dans les prisons, j'altèrerai tout à fait ma santé et le Chapitre continuera à payer ma prébende. Si j'arrive

à bon port en Canada, j'y serai peut-être aussi à redire que si j'étais absent. Car ne vous imaginez pas que j'aie toujours le même courage que le temps passé, pour assister à l'office plus exactement que ceux qui se portaient le mieux. Non non, si je retombais dans les mêmes infirmités, comme il y a apparence, je ne serais pas si simple ; j'aurais beaucoup plus de soin de me ménager, et, sans scandaliser personne, je paraîtrais mieux fondé que ceux d'à présent qui sont gros et gras et qui par imagination ou délicatesse se disent hardiment malades pour ne point assister au chœur. C'est ici qu'il faut avouer que la maxime d'avoir de la sévérité pour les autres et beaucoup de douceur pour soi-même est une maxime trop suivie, quoiqu'elle ne soit pas évangélique. *Qui potest capere capiat.*

" Si quelqu'un de la Compagnie se reconnaît à ce dernier trait, qu'il ne s'en formalise pas, et qu'il ne croye pas que je parle en récriminant pour ma défense, puisque ma cause est trop juste par elle-même pour la favoriser de ces sortes de couleurs. Mais entre confrères, je pense qu'il est permis de suivre le précepte de la correction fraternelle qui nous oblige de nous avertir les uns les autres de nos petits égarements, pourvu que cela se fasse par des motifs de charité. C'est aussi dans ce sens, quoique je ne sois pas coupable, que j'ai pris la lettre que le Chapitre m'a fait l'honneur de m'écrire, et je ne lui en ai pas moins d'obligation...... J'attends incessamment les ordres de la Cour pour aller m'embarquer. J'ai déjà jeté les yeux sur le vaisseau de M. Pascaud ; je ne sais pas si celui-là me sera accordé. En attendant je vous prierai, etc."

La 30 octobre de la même année 1748, M. de Lavillangevin répondit lui-même au nom de ses confrères : "......Le Chapitre a été satisfait des diligences que vous avez faites..... Si nous avions su ce que vous faisiez, nous ne vous eussions pas écrit comme nous



l'avons fait pour vous exhorter à revenir, mais pour vous louer de votre empressement ; mais le malheur des temps nous le faisait ignorer. Nous n'avons aucun tort ni les uns ni les autres, car nous n'avons agi qu'avec une vraie charité. Nous sommes très sensibles à votre très juste affliction et à votre malheur d'être tombé entre les mains des Anglais, nos ennemis. Vous avez bien perdu et eu bien des peines. Dieu vous en récompensera, monsieur et très honoré confrère, et en tirera sa gloire pour votre plus grand bien. Nous l'en prions de tout notre cœur. Nous vous souhaitons une parfaite santé et une abondance de grâces. Nous désirons tous ardemment de vous voir revenir à nous. Vous trouverez une nouvelle et belle église dont vous serez content, nous l'espérons. Vous avez cette année sept cent trente-six livres pour votre prébende...... Nous avons payé ce qui vous revenait à madame votre mère ; tous ceux qui sont ici de votre famille se portent très bien. M. le Doyen est toujours à l'Hôpital-Général, mais bien plus mal qu'à l'ordinaire...... M. Hazeur croit que l'air de Montréal lui est plus utile et meilleur que celui de Québec. Il y est mais toujours infirme. MM. Gosselin et Boucault sont passés en France, M. Miniac en Acadie. Vous voyez donc que nous ne restons ici que cinq."

Voici ce que, de son côté, écrivait en France Mgr de Pontbriand au sujet du doyen du Chapitre, et ce qu'il pensait des chanoines, en particulier de M. de Gannes.

Lettre au Ministre, 8 octobre 1747.

" M. de Lotbinière, doyen du Chapitre, est devenu absolument infirme. S'il avait une pension, il se démettrait facilement de cette dignité, surtout s'il osait se flatter que vous voulussiez la faire tomber entre les mains de Monsieur son fils ; mais il serait à souhaiter pour bien des raisons que son successeur, s'il en est question, fût un homme éclairé, pacifique ; peut-être serait-il bon qu'il ne fût pas de ce pays."

En 1748, le même au même :

" Je viens d'apprendre que M. de Lotbinière, doyen du Chapitre, désirerait abandonner son doyenné et son canonicat. Il a été à l'article de la mort et il n'est guère en état de penser à ce qui le regarde. Il est moralement sûr qu'il ne sera pas en vie dans deux ou trois mois...... J'ai eu l'honneur de vous marquer que Monsieur son fils n'est pas propre pour être à la tête du Chapitre [1]. Monsieur de Gannes, qui est en France, m'a toujours paru brouillon, aussi le sieur Fornel ; le sieur Gosselin est encore moins propre en général. Un Français conviendrait peut-être......(²)."

" Messieurs de Gannes, Fournel, Gosselin, qui sont en France, ne conviennent sûrement pas, et je vous prie instamment d'y avoir égard......"

" Il y a M. de Villangevin, ancien curé de Bretagne, environ 61, homme de bonne maison, qui a quitté son bénéfice, qui est official et grand-vicaire, et qui, depuis quelque temps, se trouve déjà à la tête du Chapitre. Il est sûrement capable de cette charge, le seul de faire un peu jour ; d'ailleurs il se porte assez bien, et sa surdité ne l'empêche point encore de confesser et de m'aider beaucoup. En venant ici, il a renoncé à une cure considérable. Voilà le seul Français, dans ce pays, propre pour cette place. J'ajouterais cependant M. Briand, aussi chanoine, et qui est venu aussi avec moi de France, par motif de piété. Mais il n'a que trente-deux ans. Il demeure chez moi. On peut le regarder comme un bon prêtre. Peut-être, Monsieur, pourriez-vous en

(¹) M. Chartier de Lotbinière, conseiller-clerc au Conseil Supérieur et doyen du Chapitre, avait été dans le monde avant d'entrer au service de l'Eglise. Marié à Marie-Françoise des Meloises, il en avait eu plusieurs enfants, dont deux furent prêtres. Louis-Eustache, né en 1715, mourut curé de Lorette en 1786. C'est évidemment de lui qu'il s'agit dans la lettre de Mgr de Pontbriand. François-Louis entra chez les Récollets. Son histoire est loin d'être édifiante. Voir *Les Evêques de Québec*, page 289.

(²) Toujours la même note : des Français !

trouver un en France ; je marque à mon frère [1], s'il les connaît, de vous les proposer. Cette place peut valoir 1300 ou 1400 frs, sans les messes. Si, nonobstant mes réflexions, vous pensez qu'il convienne de favoriser les Canadiens, je n'en sais dans le Chapitre que deux : M. Tonancourt, le plus ancien chanoine [2], quoiqu'il n'ait environ que cinquante ans, homme de condition, qui travaille au ministère avec zèle et qui me paraît assez éloigné des défauts qu'on reproche aux Canadiens. Il a du bien et peut vivre honorablement. Le second est M. de la Corne, pour lequel j'ai eu l'honneur de vous écrire, à l'occasion de la charge de conseiller-clerc. C'est le dernier chanoine ; il est de l'âge de M. Briand ; il a des revenus suffisants pour son entretien."

Il est assez étonnant que l'évêque ne dise pas un mot de M. Hazeur De L'Orme qui était à Paris. La suite de ces notes prouvera cependant qu'il ne l'avait pas complètement oublié et qu'il l'avait sur ou dans le cœur.

Pour M. de Gannes Falaise, on a vu que le prélat ne lui était pas favorable. Mais il n'était pas un sujet à dédaigner, puisqu'il était déjà question de lui pour le doyenné en 1733. Le ministre lui-même lui écrit le 8 avril, qu'il ne peut le lui donner, parce que M. de Latour ne veut pas démissionner [3]. Celui-ci ayant enfin résigné son canonicat, M. De L'Orme écrit à son frère Hazeur, le 9 mai 1737 :

" Je ne crois pas que le certificat qu'a " obtenu " M. de Falaise du Chapitre fasse grande chose en France au sujet du doyenné. Je veille à tout et comptez que si je peux vous le faire tomber, je n'y manquerai pas."

---

(1) L'abbé de Pontbriand.

(2) Le plus ancien au Canada ; car le grand chantre Hazeur De L'Orme avait 65 ans et il avait été fait chanoine deux ans avant M. de Tonnancourt.

(3) Archives du Canada.

Ce fut M. de Lotbinière qui obtint cette dignité et franchement il la méritait plus que M. Hazeur, le grand pénitencier, qui, au reste, était presque toujours malade.

Après la mort de M. de Lotbinière arrivée le 14 février 1749, il fut encore question de M. de Gannes Falaise pour le doyenné de Québec comme on le voit par les lettres suivantes qu'il écrit au Chapitre :

"10 mai 1749."

"Messieurs, Je me suis rendu à Rochefort dès les premiers jours d'avril pour m'embarquer. J'ai été très surpris de recevoir, quinze jours après, ordre de la Cour pour me rendre à Versailles, sans savoir de quoi il fût question. Aujourd'hui que j'y suis, j'ai entrevu qu'on voulait me faire doyen. Mais on n'avance à rien dans ce pays et on ne veut point que je parte que l'on n'ait terminé sur ce qui me regarde. Vous ne devez pas douter, messieurs et vénérables confrères, de l'empressement que j'ai d'avoir l'honneur de vous rejoindre et d'aller remplir mon devoir sous votre édification et à l'exemple de votre zèle. Au cas que je ne pusse rejoindre les derniers vaisseaux, je vous supplie de ne pas me croire en faute, car je fais tous mes efforts pour partir au plus tôt, d'autant mieux que je m'endette ici beaucoup. Je pense que vous ne ferez point de difficulté de donner à ma mère le revenu de mon canonicat, supposé que je ne puisse me rendre cette année. Vous voyez que c'est une force majeure qui me tient enchaîné et malgré moi. En un mot, il faut que je vive et sans ce revenu je ne le puis pas. Conservez-moi, s'il vous plaît, l'honneur de vos estimes et votre souvenir aux Saints Sacrifices. Je suis avec un vrai respect..."

Le même aux mêmes, 14 janvier 1750.

"Des Missions Etrangères de Paris, rue du Back."
"Messieurs, Quoique vous n'ayez pas jugé à propos de m'honorer d'un mot de réponse, mon inclination et le

respect que j'ai pour la Compagnie me conduisent naturellement à vous réitérer les sentiments d'attache et d'amitié que j'ai toujours eus pour messieurs mes confrères. Ils sont d'autant plus sincères que l'intérêt d'un établissement considérable me tient encore dans l'incertitude de ce que je pourrai faire. Un penchant naturel pour vous, messieurs, me fait soupirer sans cesse après mon retour en Canada. Il est exactement vrai que je fais tous mes efforts your y parvenir ; mais M. l'évêque de Mirepoix m'en détruit tous les moyens, m'alléguant pour raison qu'il est convenable que je me laisse conduire par les bonnes dispositions qu'il a pour moi. Cependant, à force de sollicitations, il a été sur le point de se laisser fléchir et de me pourvoir, ou plutôt de me faire nommer au doyenné de Québec. Ayant eu le temps de la réflexion, il a cru plus à propos de me retenir en France pour le bien de ma santé qui me paraît pourtant assez bien rétablie. Votre doyen est M. l'abbé Cabanac, parent de M. Lajonquaire ; (1)

---

(1) L'abbé était le neveu du gouverneur. Le 14 mai 1749, le ministre avait écrit à Mgr de Pontbriand qu'il aurait à s'entendre pour la nomination du doyen avec MM. de la Galissonnière et Bigot (!). Le 14 juin 1752, il lui écrit de nouveau : " La réflexion que vous m'avez faite sur la préférence qu'il convenait de donner à un prêtre français pour la place du Doyen du Chapitre a paru fort convenable ; et Sa Majesté a également approuvé la proposition que vous avez faite du sieur de Cabanac Taffanel pour cette place " (archives de l'archevêché). Nommé par le roi le 23 novembre 1749, il prit possession le 10 septembre 1750.

Comme il était exécuteur testamentaire de son oncle le gouverneur, décédé le 27 mai 1752, il partit en octobre de l'année suivante, pour aller régler en France les affaires de la succession. Il prétendait aussi avoir mal aux yeux, mais ne voulut pas montrer au Chapitre les certificats qu'il disait avoir du chirurgien major Brian ou du sieur Gauthier, médecin du roi. Et ce fut sans l'autorisation de ses confrères qu'il les quitta pour ne plus les revoir et pour ne plus revenir au Canada. M. Edmond Langevin fait erreur quand il écrit que le même abbé La Jonquière était sur les rangs en 1767 pour la coadjutorerie de Québec. Il s'agissait, dans les



on l'a accordé à M. notre évêque uniquement pour l'obliger, parce qu'on a pensé qu'il ne pouvait refuser ses sollicitations pour le nouveau gouverneur général. Toutefois on n'a pas trouvé bon qu'il ne se soit pas intéressé pour quelqu'un du corps, et en particulier pour les enfants du pays, surtout lorsqu'ils s'en trouvent qui peuvent mériter cette place.

" Je ne sais, messieurs, si vous avez eu soin de faire toucher à ma mère les revenus de mon canonicat, ainsi que j'avais eu l'honneur de vous en supplier. Ils m'appartiennent de droit et tout entiers, du moins jusqu'à l'arrivée du second vaisseau du Roy l'année dernière, et on devrait me faire raison du gros pour le reste de l'année.

" Si vous ne l'avez pas fait, vous aurez, s'il vous plaît, la bonté d'en faire restitution pour la décharge de vos consciences. Et pour l'année présente, je me contenterai de ce que vous me donnerez, suivant l'avis de M[gr] notre évêque. Si je n'arrive pas en Canada avant la fin de l'automne, pour lors si je ne suis pas rendu, ou qu'on n'aît point de mes nouvelles, je prie M[gr] l'évêque de remplir ma place, ayant à cœur que l'office divin n'en souffre point davantage; car autrement je serais en droit de la conserver plus longtemps, vu que le doyenné dont le Roy m'a honoré est encore en litige et que je ne reçois le revenu d'aucun bénéfice. De plus

---

dépêches du général Carleton, d'un abbé Joncaire, appelé aussi Chabert, dont la famille était établie depuis longtemps au Canada, et non pas de l'abbé de Cabanac de la Jonquière qui avait été doyen du Chapitre. Je ne puis entrer dans tous les détails et je me contente de renvoyer les lecteurs aux *Archives du Canada* où l'on trouve une foule de renseignements sur les deux frères Joncaire-Chabert, l'un prêtre, l'autre commerçant. Ce dernier, passé en France en 1761, séjourna à la Bastille deux ans et obtint la permission de revenir au Canada, en 1766, pour recommencer ses affaires avec les sauvages. L'abbé Joncaire vint lui-même à Québec à cette occasion et retourna en France en 1767. C'est tout ce que j'en sais. Sa candidature à l'épiscopat n'était pas sérieuse.

je pourrais ne compter mon année d'option que du jour de ma paisible possession qui sera je ne sais pas quand. Je cours même le risque, si je perds mon procès, de me trouver sans titre (1). Il est vrai qu'on me promet, sur cet accident, de me donner mieux, quoique le bénéfice en question soit de 4000 frs. J'ai même espérance de réussir et d'avoir gain de cause. Quoiqu'il en soit, j'aurai toujours par devers moi quelque connaissance du chic en matière bénéficiale. Il y a huit mois que je plaide, je pourrai me rendre habile si cela continue encore quelque temps, comme il y a apparence. J'apprends aussi à manger de l'argent dans ce noble métier : j'ai déjà dépensé 4,200 frs, et ce aux dépens des amis qui m'ont prêté. Ah ! fi des bénéfices à ce prix ! je serais cent fois plus heureux dans ma chère patrie, avec ma simple prébende, où je goûterais une vie tranquille avec d'aimables confrères et sous les ordres d'un Prélat digne de nos plus humbles respects. Mes regrets dans ce moment sont sincères et m'arrachent à juste titre les larmes des yeux. Je n'ai point donné occasion à mes traverses ; le ciel et la divine Providence me les fournissent sans que je puisse les parer ; il faut même m'y soumettre ; mais pour mon soulagement, permettez que je m'en plaigne en passant. Je tâcherai dorénavant d'en parler le moins possible.... J'ai acquitté les messes pour le repos de l'âme de feu M. Lotbinière et pour M. Gosselin (2) décédé dans son pays à la fin de septembre

---

(1) Voici ce que m'écrit M. l'abbé Dorvaux, directeur du Séminaire de Metz : " Pierre de Gannes, prêtre du diocèse de Québec, obtint des institutions pour le décanat de St-Sauveur, le 13 août 1749, sur le visa des bulles de provision de cette dignité obtenues par lui en cour de Rome. Il y avait eu une élection du doyen par le Chapitre, mais Rome ne l'avait point reconnue et il prit possession en 1751." (Après Pâques.)

(2) Chanoine de Québec, botaniste remarquable, dont il a été question plus haut. Voir *Québec en* 1730 par l'abbé Aug. Gosselin.

dernier. Il avait obtenu une pension de 800 frs et il n'en a pas profité.... "

"16 janvier 1750." "Je viens de recevoir, messieurs, votre lettre obligeante; je suis très sensible et parfaitement reconnaissant à toutes vos amitiés. Je ne m'attendais pas au revenu entier de mon canonicat, connaissant la rigidité de notre corps. Vous me persuadez très amplement par ce trait que vous avez quelque considération pour moi. J'ai l'honneur de vous en remercier ainsi que de vos compliments gracieux. Vous comprendrez par ma lettre que je ne suis pas encore placé et qu'il se pourrait faire que je retournerais en Canada; je le souhaite ardemment.

"Je ne goûterais point du tout la démission que vous voulez faire de l'abbaye de Maubec, c'est un morceau plus certain que tout ce que vous pourriez demander. (1) Je n'ai point négligé d'informer la Cour de la pauvre situation de nos chanoines dans un pays aussi dur que le Canada. J'en ai beaucoup parlé au bureau de la Marine et à M. de Mirepoix; mais je n'ai trouvé aucune sensibilité sur notre état. Les personnes qui pourraient y remédier sont à leur aise et ne sentent point le mal d'autrui. Je vous promets cependant en honneur que sitôt que M. de L'Orme sera de retour de l'abbaye, je confèrerai avec lui des moyens nouveaux que nous pourrons prendre. J'en ai actuellement quelques-uns dans l'esprit qui me paraissent naturels et puissants; j'en ferai tout l'usage que vous pouvez attendre de mon zèle..."

---

(1) C'était aussi l'avis de l'abbé de l'Isle-Dieu et de M. De L'Orme. Les chanoines demandaient au roi dix mille livres par an en retour de cette abbaye.

(A suivre)

Mgr Henri Têtu



LA FAMILLE JARRET DE VERCHÈRES

FRANÇOIS JARRET DE VERCHÈRES

C'est au printemps de 1665 que débarqua à Québec le fameux régiment de Carignan qui devait mettre fin aux courses des Iroquois si désastreuses pour la colonie de la Nouvelle-France et qui duraient depuis près d'un demi-siècle.

Nos historiens Garneau et Ferland ont fait ressortir avec avantage les services rendus à notre pays par le régiment de Carignan. Inutile donc d'y revenir.

La vénérable Mère de l'Incarnation écrivait le 18 octobre 1667 :

" On dit que les troupes s'en retourneront l'an prochain, mais il y a apparence que la plus grande partie restera ici comme habitants, y trouvant des terres qu'ils n'auraient peut-être pas dans leur pays." (1)

Louis XIV ayant, en effet, besoin de troupes pour faire la guerre en Europe, rappela le régiment de Carignan en France.

Ferland dit à ce sujet :

" Quatre compagnies de Carignan, choisies parmi celles, dont les capitaines s'étaient mariés dans le pays ou étaient disposés à s'y marier, furent laissés en arrière, afin de conserver les forts les plus avancés, et défendre les habitants contre les incursions des ennemis. Le roi ayant averti les officiers, qui allaient rentrer en France, qu'il serait fort aise si une partie de leurs soldats consentaient à demeurer dans la colonie, il resta, en tout, plus de quatre cents hommes, décidés à adopter le Canada pour leur patrie. On distribua à chaque soldat cent francs ou cinquante francs avec les

---

( ) L'abbé Richaudeau, *Lettres de la Révérende Mère Marie de l'Incarnation*, tome second, p. 352.

vivres d'une année ; chaque sergent reçut cent cinquante francs ou cent francs avec les vivres d'une année. Douze milles livres furent distribués aux soldats, qui, sans appartenir aux quatres compagnies laissés en arrière, consentaient à rester dans le pays et à s'y marier." (1)

Au nombre des officiers du régiment de Carignan, qui ayant pris femme dans le pays, décidèrent de s'y établir définitivement, se trouvait François Jarret de Verchères, enseigne de la compagnie de Contrecœur.

Il était né, en 1641, dans la paroisse de Saint-Chef, archevêché de Vienne, en Dauphiné, du mariage de Jean de Jarret et de Claudine de Pécaudy (2).

Le 29 octobre 1672, l'intendant Talon concédait à M. de Verchères une lieue de terre de front sur une lieue de profondeur à prendre sur le fleuve Saint-Laurent, entre les concessions des sieurs de Grandmaison et de Vitré.

Nous lisons dans les lettres de concession accordées à M. de Verchères :

" Sa Majesté ayant de tout temps recherché avec soin et le zèle convenable au juste titre de fils ainé de l'Eglise les moyens de pousser dans les pays les plus inconnus par la propagation de la foi et la publication de l'Evangile la gloire de Dieu avec le nom chrétien fin première et principale de l'établissement de la colonie française en Canada et par accessoire de faire connaître aux parties de la terre les plus éloignées du commerce des hommes sociables la grandeur de son nom et la force de ses armes, et n'ayant pas estimé qu'il y en eut de plus sures que de composer cette colonie de gens capables de la bien remplir pour les qualités de leurs per-

(1) *Cours d'histoire du Canada*, vol. II, p. 62.

(2) Mgr Tanguay (*Dictionnaire généalogique*, vol. 1er, p. 318) dit Picou. C'est Pécaudy qu'il faut lire. Claudine de Pécaudy était la sœur d'Antoine de Pécaudy de Contrecœur, capitaine au régiment de Carignan et premier seigneur de Contrecœur.

sonnes, l'augmenter par leurs travaux et leur application à la culture des terres et de la soutenir par une vigoureuse défense contre les insultes et les attaques auxquelles elle pourrait être exposé dans la suite des temps et fait passer en ce pays bon nombre de ses fidèles sujets officiers de ses troupes dans le régiment de Carignan et autres dont la plupart se conformant aux grands et pieux desseins de Sa Majesté voulant bien se lier au pays en y formant des terres et seigneuries d'une étendue proportionnée à leur forces, et le sieur de Verchères, enseigne de la compagnie de M. de Contrecœur, nous ayant requis de lui en départir; nous en considération des bons, utiles et louables services qu'il a rendus à Sa Majesté en différents endroits tant en l'ancienne France que dans la nouvelle depuis qu'il y est passé par ordre de Sa Majesté et en vue de ceux qu'il témoigne vouloir encore rendie ci-après, en vertu du pouvoir par Elle à nous donné, avons accordé, donné et concédé, accordons, donnons et concédons au dit sieur de Verchères une lieue de terre de front sur une lieue de profondeur, à prendre sur le fleuve Saint-Laurent depuis la concession du sieur de Grandmaison en descendant vers les terres non concédées jusqu'à celle du sieur de Vitré et s'il y a plus que cette quantité entre les sieurs de Verchères et Vitré elle sera partagée également entre eux ".

Cette concession était faite aux charges ordinaires, c'est-à-dire la foi et hommage au château Saint-Louis de Québec, droits et redevances, feu et lieu pour le seigneur et les censitaires, etc., etc.

L'année suivante, le 26 août, M. de Verchères se faisait concéder par M. de Frontenac deux îles situées dans le fleuve Saint-Laurent, vis-à-vis la devanture de sa seigneurie, l'île aux Prunes et l'ile Longue.

M. de Verchères trouvant que ses terres étaient peu propres à la culture obtint de MM. de Frontenac et Duchesneau, le 8 octobre 1678, une lieue de terre d'augmentation à prendre dans la profondeur de sa seigneurie.

Le passage du régiment de Carignan dans la Nouvelle-France avait arrêté pour un temps les incursions des Iroquois. Mais ils recommencèrent bientôt leurs courses si fatales aux colons. La seigneurie de Verchères était une des plus exposées aux coups des Iroquois. Ceux-ci pour éviter le fort de Richelieu élevé à l'embouchure de la rivière du même nom passaient par les seigneuries de Verchères, de Contrecœur et de Saint-Ours. De là, les nombreuses alertes que subirent ces colonies à leur origine.

M. de Verchères pour protéger sa famille et les braves colons qui l'avaient suivi dans sa seigneurie, se décida à construire une espèce de fort ou de camp retranché. A la moindre alerte, les habitants, occupés à leurs travaux de culture ou de défrichement, pourraient s'y réfugier et s'y défendre avantageusement.

Le Père de Charlevoix nous donne quelques renseignements au sujet de ces forts que les seigneurs érigeaient autrefois dans leurs seigneuries.

" On y entretenait nuit et jour, dit-il, un ou deux fonctionnaires, et tous avaient quelques pièces de campagne, ou tout au moins quelques pierriers, tant pour écarter l'ennemi, que pour avertir les habitants d'être sur leurs gardes, ou pour demander des secours. Ces forts n'étaient que de grands enclos formés de palissades avec quelques redoutes : l'église et la maison du seigneur y étaient renfermées, et il y avait encore assez d'espaces pour y retirer en cas de besoin, les femmes, les enfants et les bestiaux. C'en était assez pour se mettre hors d'insulte (1) ."

Le 12 mai 1678, Louis XIV, par commission signée à Saint-Germain-en-Laye, ordonnait au gouverneur de Frontenac et à l'intendant Duchesneau conjointement avec le Conseil Sonverain, d'assembler les vingt principaux et plus anciens habitants du pays pour avoir leur

---

(1) *Histoire de la Nouvelle-France.*



avis sur le commerce de l'eau-de-vie avec les Sauvages.

MM. d'Ailleboust de Musseaux, Dugué de Boisbriand, LeBer de Saint-Paul, LeGardeur de Repentigny, Boucher, Saurel, Berthier, Jarret de Verchères, Crevier, Pezard de La Touche, Duplessis-Gatineau, Chorel Dorvilliers de Saint-Romain, Robineau de Bécancour et de Portneuf, Charron, de Lestre de Wallon, Roger des Colombiers, Jolliet, Picoté de Bellestre, Saint-Ours et Saint-Pierre furent choisis pour donner cette consultation.

Le 26 octobre 1678, jour fixé pour la réunion, MM. Boucher, d'Ailleboust de Musseaux et Saint-Pierre ne s'étant pas rendus à Québec, quoiqu'avertis de s'y trouver, le Conseil Souverain les remplaça par les sieurs Cavelier de la Salle, Bourdon de Dombourg et Pelletier de la Prade.

Malheureusement, la plupart de ceux qui avaient été choisis étaient intéressés dans le pernicieux commerce de l'eau-de-vie. Quinze parmi eux soutinrent que la traite de l'eau-de-vie avec les Sauvages était absolument nécessaire au bien de la colonie.

Pour sa part, M. de Verchères donna l'opinion suivante :

" Que la traite doit être entièrement permise tant des dites boissons comme des autres marchandises, étant extrêmement utile au commerce du pays et pour donner le repos aux consciences qui, depuis plusieurs années ont été troublées par ce qu'on n'a pu empêcher les personnes qui en paraissaient les plus éloignées de faire ce commerce, voyant bien que ce n'est qu'un mystère qui continuerait, s'il n'y était pourvu par Sa Majesté, d'autant qu'en premier lieu le cas réservé a fait un très-grand tort au dit commerce, les habitants ne pouvant souffrir qu'on emportât le profit chez les nations éloignées, et qu'ils n'ont fait aucune difficulté de passer par dessus toutes ces considérations quoiqu'il leur reste du scrupule, ce qui les a obligés d'être plusieurs années

sans s'approcher des sacrements, en second lieu, que l'on fait croire que les sauvages ont une grande avidité pour la boisson, ce qui devrait être, parce qu'elle ne leur est donnée qu'en cachette pour leur argent, et que cette manière d'agir leur fait connaître qu'on les traite en bêtes et qu'on veut les distinguer des Français, ce qui leur peut donner occasion de s'en éloigner, et que si on en usait autrement, on les obligerait à vivre comme nous et à nous servir, et que bien loin que cette liberté de traiter de la boisson les empêche d'embrasser notre religion, elle les y porterait, ce qui se prouve par les Outaouas qui ne sont point enclins à boire et chez lesquels on n'a pas fait de grands progrès ; que quant aux désordres que la dite traite cause, ils sont en petit nombre, à proportion des peuples, et que lorsqu'ils connaissent l'autorité royale et la manière dont on punit les vices, ils n'y sont pas communs." (1)

Seuls, M. M. LeBer de Saint-Paul, Duplessis-Gatineau, de Lestre de Wallon, Jolliet et Bourdon de Dombourg agirent comme des hommes de caractère et se prononcèrent contre la traite avec les Sauvages. (2)

En 1681, M. de Verchères habitait sa seigneurie s'occupant activement de la mettre en valeur. Le recensement fait à la fin de cette année lui donne 20 arpents en valeur. On voit également qu'il a 13 bêtes à cornes et qu'il garde dans son manoir 5 fusils.

Les censitaires de M. de Verchères sont André Jarret de Beauregard, Toussaint Lucas, Mathieu Binet,

---

(1) Pierre Margry, *Etablissements des Français dans l'Amérique septentrionale*, vol. 1er, p. 413.

(2) M. de La Tour, dans ses *Mémoires sur la vie de Mgr de Laval*, signale comme un coup de la vengeance divine la mort funeste ou violente des vingt citoyens qui prirent part à cette délibération importante. L'affirmation de M. de La Tour n'est pas *toute* vraie. La moitié de ces citoyens moururent paisiblement dans leurs lits, "après avoir reçu tous les sacrements." Voir à ce sujet le *Bulletin des Recherches Historiques*, vol. XII, p. 375.

Adrien Ponce, Jean Blouf, Pierre Geoffrion, André Balsac, François Chagnon, Jean Charlot, Pierre Bosseau et Pierre Chicoyne.

Ces onze habitants avaient en tout 89 arpents en valeur, soit avec les 20 arpents du seigneur 119 arpents en valeur. La seigneurie de Verchères, il ne faut pas l'oublier, n'était ouverte à la colonisation que depuis sept ou huit ans.

En 1687, M. de Verchères prit part à la trop célèbre expédition du gouverneur de Denonville contre les Tsonnontouans.

L'armée était composée de 100 Sauvages du Sault Saint-Louis ; de 60 Sauvages de la Montagne ; de 40 Hurons de Lorette ; de 60 Abénakis et de quelques Algonquins ; et de 1800 hommes de troupes régulières et de milices. Ces dernières étaient divisées en quatre bataillons commandés par MM. DuGué, Berthier, de Longueuil et de Verchères.

" Jamais, remarque M. de Belmont, le Canada n'avait vu et ne verra peut-être jamais un pareil spectacle : il y avait un quartier de troupes réglées de France ; le quartier des habitants en quatre bataillons, avec la noblesse du pays ; le quartier des Sauvages chrétiens, et ensuite une cohue de toutes ces nations barbares, nues, mattachées et peintes par le corps de toutes sortes de figures, portant des cornes à la tête, des queues au dos, armées de flèches. On oyait [1] la nuit une infinité de toutes sortes de langues, et des chants et des danses en toutes sortes de langues [2]."

En 1691, le gouverneur de Frontenac donnait à M. de Verchères l'ordre de servir en qualité d'enseigne dans une compagnie des troupes du Canada, au lieu et place du sieur de Forsan, promu lieutenant [3].

---

(1) Entendait.

(2) *Histoire du Canada*, p. 21.

(3) Estat des employs vaquans ausquels monsieur le comte de Frontenac, gouverneur et lieutenant général pour le roy

La même année 1691, M. de Frontenac disait ce qui suii au sujet de M. de Verchères :

" Le sieur de Verchères était ci-devant enseigne dans le régiment de Carignan. Il a eu un gendre tué par les Iroquois il y a deux ans, et cette année il en a perdu un autre qui a été enlevé avec un de ses frères et son fils " (1).

En 1694, M. de Verchères était fait lieutenant réformé (2).

M. de Verchères décéda le 26 février 1700. (3)

M. de Verchères avait épousé, à Sainte-Famille de l'Ile d'Orléans le 17 septembre 1669, Marie Perrot, fille de Jacques Perrot dit Vildaigre et de Michelle Leflo. (4)

---

en toute la France septentrionalle, a pourvue en l'année 1691 en attendant les commissions de Sa Majesté.— Correspondance générale, Canada.

(1) *Bulletin des Recherches Historiques*, vol. XIII, p. 343.

(2) L'abbé Daniel, *Famille de Léry*, p. 185.

(3) Mgr Tanguay ne donne pas la date de la mort de M. de Verchères. Les registres de Contrecœur pour 1700 n'existent plus. Nous lisons dans la requête de Marie Perrot au lieutenant-général de la juridiction de l'île de Montréal pour faire assembler ses parents afin de nommer un tuteur à ses enfants mineurs : "Suplie humblement damoiselle Marie Perrot, veuve de François Jarret, vivant écuyer seigneur de Verchères, lieutenant réformé dans les troupes du détachement de la marine, disant que le dit sieur de Verchères, son mari, était décédé le *vingt-sixième février dernier......*"

(4) Nous lisons dans les registres de la Sainte-Famille : "..... Mariages faits par M. Thomas Morel, prêtre, Miss^re tirés de ses manuscrits par moi prêtre soussigné avec l'exactitude convenable en pareille occasion. (Signé) P. Lamy,...... Le dix-sept^e septembre mil six cent soixante-sept, François de Jaret de Verchère, fils de feu Jean de Jaret et de Claudine de *Picon* (Pécaudy), de la paroisse de Chef, archevêché de Visme en Dauphiné, et Marie Perrot, fille de Jacques Perrot et de Michelle Leflo, de cette paroisse d'autre part. Ont été mariés par M. Morel, prestre, miss^re en présence de Jacques Perrot, de Mr de Grandville et Guillaume Bosché les jours et an que dessus." M. Lamy fait erreur quant à la date du mariage. C'est bien en 1669 qu'il fut célébré. Le contrat de mariage des jeunes époux fut dressé par Pierre Duquet le 7 septembre 1669.

Elle n'avait que quatorze ans.

Madame de Verchères décéda à Verchères le 30 septembre 1728.

On a beaucoup vanté les hauts faits de sa fille, Marie-Madeleine de Verchères. Cette dernière avait probablement hérité de sa mère son humeur guerrière. En 1690, madame de Verchères avait soutenu, presque seule, un véritable siège de la part des Iroquois. Sa bravoure et son sang-froid en imposèrent tellement à ces barbares qu'ils se retirèrent, ne pouvant croire qu'elle était seule.

" L'espérance que les assiégeants avaient conçue, dit Charlevoix, d'avoir bon marché d'une place, qu'ils savaient être dégarnie d'hommes, les fit retourner plusieurs fois à la charge, mais la dame les écarta toujours Elle se battit de la sorte pendant deux jours, avec une bravoure et une présence d'esprit, qui auraient fait honneur à un vieux guerrier, et elle contraignit enfin l'ennemi de se retirer, de peur d'être coupé, bien honteux d'être obligé de fuir devant une femme (1) ".

(A suivre)

RÉPONSES

Lettres de naturalité pour le Sieur de Villieu (IX, II, 926).—Louis, par la grâce de Dieu, Roy de France et de Navarre, A tous présens et à venir, Salut :

Sébastien de Villieu, Lieutenant de la Compagnie de Butier dans le Régiment de Salières en Canada, natif de la ville de Turin en Piémont faisant profession de la Religion Catholique, Apostolique et Romaine, nous a

---

(1) *Histoire de la Nouvelle-France.*

fait remonstrer qu'il y a prez de vingt ans qu'il sert dans nos armées et s'est retiré en nostre Royaume, et qu'il désire s'aller establir au pays de Canada avec sa femme et enfans, mais comme il craint qu'aprez son déceds nos officiers ne veillent prétendre ses biens nous apartenir par le droict d'aubeine, en conséquence des ordonnances faictes contre les estrangers, tant ceux qu'il laisse en France qu'au dict pays de Canada qu'il pourrait avoir acquis ou pouroit acquérir à l'advenir ou qu'il luy seroient eschues on pourroient escheoir par succession, Donation ou autrement, Il est obligé d'avoir recours à nous pour l'obtention de nos Lettres sur ce nécessaires, lesquelles il nous a très humblement faict suplier luy vouloir accorder.

A ces causes désirant favorablement traicter le dit Exposant, nous luy avons de nostre grace spéciale, pleine puissance et autorité Royale permis, accordé et octroyé, permettons, accordons et octroyons par ces présentes signées de nostre main, voulons et nous plaist qu'il puisse et luy soit loysible de demeurer et résider dans toutes les villes et lieux compris dans l'estendue de nostre dict Royaume et pays de Canada, terres et seigneuries de nostre obéissance, et y jouir des privilèges, franchises, libertez, immunitez dont jouissent nos vrays et naturels sujets, y acquérir tous biens tant meubles, qu'immeubles que bon luy semblera desquels ensemble de ceux qu'il aurait desjà acquis et pourroit acquérir cy après, ou luy pourroit eschéiir par Donation, Succession ou autrement il puisse disposer par testament et ordonnance de dernière volonté, donnation entrevifs et en toutes autres manières qu'il advisera bon estre, et que ses hérittiers, ayans cause et autres en faveur desquels il en aura disposé en héritant et luy succèdent pourvu qu'ils soient rignicolles et résidens en nostre dict Royaume, pays, terres et seigneuries de nostre obéissance sans qu'ils en puissent estre empéschez ny recevoir aucun trouble à cause des dictes ordonnances

faictes contre les dict Estrangers, de la rigueur desquelles nous avons le dict Exposant ensemble ses hérittiers tant néz qu'à naistre ou ayans cause, relevé et dispensé, relevons et dispensons par ces dictes présentes tout ainsy que s'ils estaient natifs originaire de nostre dict Royaume, sans que pour raison de ces dictds présentes il soit tenu de nous payer ny à nos successeurs Roys aucune finance dont et a telle somme qu'elle se pust monter, nous luy avons de nostre plus ample grace faict don, pourvu qu'il finisses ses jours à nostre service sous notre obéissance et qu'il ne soit facteur ny entremetteur d'aucun estranger à peine de demeurer privé de l'effect d'icelles. Si donnons en mandement à nos amiz et féaux Conseillers les gens tenant nostre conseil souverain dans le dict pays de Canada, et à tous nos autres officiers et justiciers qu'il appartiendra chacun en droict soy, que ces dictes présentes ils ayent à faire registrer et du contenu en icelles jouir et uzer pleinement et paisiblement le dict Exposant, ses héritiers, successeurs et ayant cause faisant cesser tous troubles et empeschment. Car tel est nostre pleisir, nonobstant tous Edicts, Statuts, reiglemens et ordonnance à ce contraires, auxquelles et aux detrogatoires das desrogatoires y contenues nous avons desrogé et desrogeons par ces dictes présentes. Et afin que ee soit chose ferme stable et à toujours nous avons faict apposer nostre seal à ces dictes presentes.—Donné à Sainct Germain en Laye au moie de juin, l'an de grâee mil six cent soixante huict, et de nostre Règne le vingt-sixième (signé, "Louis," et sur le reply, par le Roy, "DeLionne," et scellé du grand sceau de cire verte sur lacs de soye rouge et verte.

Registrées pour servir au dict Sieur de Villieu, sa femme, enfans et dessendans ce que de raison, suivant l'arrest de ce jour, à Québec le trentiesme septembre, mil six cent soixante quinze.

(Signé) "Peuvret," avec paraphe.

Tant pis, tant mieux. (XII, XI, p. 321.)—C'est en 1871 ou 1872 que le savant et judicieux Alfred Garneau, examinant le manuscrit des *Mémoires* de Pierre de Sales Laterrière, me signala le passage que voici : " Un avocat appelé Jotard, inculpé d'être rédacteur, et un imprimeur appelé Fleury Mesplet, imprimeur d'un papier connu sous le nom de *Tant pis, tant mieux*, du genre libellique, qui se permettait d'attaquer... la politique du gouvernement..." Nous aurions voulu en savoir davantage sur ce "papier" que nous prenions pour une gazette, mais de tous les hommes instruits que nous consultâmes alors, aucun n'avait eu connaissance d'un semblable journal. En 1876, dans le volume intitulé *Mélanges*, page 284, je dis que Jotard et Mesplet imprimaient " une feuille sous le titre de *Tant pis, tant mieux*, premier journal entièrement français publié en Amérique" Ceci a été répété à la page 136 du tome VII de l'*Histoire des Canadiens-Français*.

Dans le *Bulletin du Parler Français*, 1905, page 239, M. l'abbé Camille Roy donne à entendre que *Tant pis, tant mieux* était une sorte de feuille ou circulaire d'occasion répandue à l'instar de certains écrits de temps d'élection pour agiter les masses. Le chercheur le plus heureux est M. R. W. McLachlan (*Société Royale*, 1906, II partie, page 304) qui a retrouvé dans la *Gazette Littéraire* de Mesplet, dernier numéro, 2 juin 1779, l'article en question, car c'est un seul et unique article de journal dans lequel l'auteur dit alternativement *tant pis* et *tant mieux* à mesure qu'il énumère les nouvelles politiques du moment.

Nous voilà donc fixés sur ce " papier " mystérieux qui a donné le coup de grâce au " premier journal entièrement français publié en Amérique." Il n'y a pas eu simultanément deux journaux de cette langue mais le tout est compris dans la *Gazette Littéraire*.

Valentin Jautard, le rédacteur, était natif de France



venu en Amérique depuis dix ans. Ses écrits dénotent une manière de traiter la politique telle qu'on l'entendait en France, et son vocabulaire est de la même source. Sur ce point, je ne puis m'empêcher de faire un rapprochement. Lorsque Laurence Sterne écrivit son *Voyage Sentimental*, en 1767, il notait les choses curieuses qui se présentaient à son observation. Les lignes suivantes que M. Léon Gérin a remarquées dans cet ouvrage, font penser à l'article de Jautard :

—Ce garçon... il serait très fier d'avoir l'honneur de servir un Anglais.

—Pourquoi donc un Anglais plutôt qu'un autre?

—Ils sont si généreux, les Anglais.

—Qu'on me pende si le compliment ne coûte pas vingt sous !

—Ah ! c'est qu'ils en ont les moyens.

—Bon, un autre franc qui s'en va.

—Pas plus tard que ce matin un mylord anglais présentait un écu à la fille de chambre.

—Tant pis pour la demoiselle.

Mais Jeanneton était la propre fille de l'hôtelier, qui se hâta de me corriger en disant que c'était tant mieux, et il ajouta : Tant mieux, toujours, monsieur, lorsque l'on reçoit—et tant pis quand il n'y a rien.

Je ne saurais, continue Sterne, profiter d'une meilleure occasion de faire observer, une fois pour toute, que *tant pis* et *tant mieux* sont comme deux pivots sur lesquels tourne la conversation française. Un étranger ferait bien, avant que d'arriver à Paris, de se mettre au courant de l'emploi de ces mots.

Le marquis demande à l'ambassadeur si son compagnon H. est H. le poète. Non, monsieur, répond H. Tant pis, réplique le marquis. Mais l'ambassadeur aime à préciser et dit que ce monsieur est H. l'historien. Tant mieux, reprend le marquis,—de sorte que H., l'excellent homme, fit ses remercîments pour tant pis et pour tant mieux.

Sterne nous met ainsi au courant d'une façon de parler que Jautard devait connaître et qu'il a eu l'adresse d'employer... pour aller en prison.

BENJAMIN SULTE

M. Bochart de Noroy (XIV, IV, 1271)—Jean Bochart de Champigny, sixième intendant du Canada, eut un fils :

Jacques-Charles, né le 22 septembre 1723, qui continua la lignée, s'intitulant seigneur de Champigny, de Noroi et de Poinci, et marquis de Sainte-Marie, en Amérique. Il fut gouverneur de la Martinique, où il mourut le 20 mai 1754. Sa femme était Marie-Madeleine de Boisseret, fille de Louis, marquis de Sainte-Marie. Les Boisseret étaient seigneurs d'Herblay.

Evidemment ce doit être un fils de Jacques-Charles qui fut nommé gouverneur de la Martinique le 3 février 1793. Le généalogiste ne nous donne point la lignée de Jacques-Charles. J'espère l'avoir bientôt d'un descendant de la famille Bochart, en France.

RÉGIS ROY

La bataille du 9 juillet 1755. (XIV, VI, 1279.)—Liste des officiers, cadets, soldats, miliciens et sauvages qui composaient le détachement qui a esté au devant d'un corps de 2000 Anglais à 3 lieues du fort Duquesne, sur la rivière Oyo (Ohio), et avec lesquels, il a eu une action le 9 juillet 1755, sçavoir :

Capitaines : M. de Beaujeu (commandant), Dumas, Ligneris.

Lieutenants : de Courtemanche, LeBorgne, Montigny, Carqueville.

Enseignes : Le chevalier de Longueuil, La Pérade, Bailleul, Corbière, Bleury, chevalier de Céloron.

Cadets : Pécaudi, Courtemanche, Beaulac, Sainte-Thérèse, Hertel, Cabanac, De Muy, Sacquepée, Rochebrune, Joannes, Saint-Simon, LeBorgne, Linctôt l'aîné,

Linctôt cadet, D'Ailleboust, La Framboise, Normanville, Roctoyade (Rocquetaaillade), Celeron, Blainville, Montmidi, Saint-Ours, La Morendière.

Soldats : 72.

Miliciens : 146.

Sauvages : 637.

Il y avait donc 891 hommes du côté français à la bataille du 9 juillet 1755.

La liste ci-haut fait partie de la série F. aux Archives du Canada, à Ottawa. C. F. BOUTHILLIER.

Rouge et Bleu. (XIV, V, 1072.)—La pièce de vers suivante que je trouve dans mes cartons et qui porte la signature presque illisible de " A. R. Ducereau," aidera peut-être à trouver la réponse demandée. Cette pièce date de 1857 :

UN RÊVE IMITÉ

Je rêvais cette nuit que, de mal consumé
Côte à côte d'un Rouge on m'avait inhumé ;
Mais que ne pouvant pas souffrir ce voisinage,
En qualité de Bleu, je lui tins ce langage :
" Retire-toi, coquin, va pourrir loin d'ici !
" Il ne t'appartient pas de m'approcher ainsi.
" Tu sens le démocrate à cent lieues à la ronde."
— " Silence ! répond-il, on n'est plus dans le monde
" Où le Rouge et le Bleu ne pouvaient s'endurer.
" Ici faut, malgré soi, conservateur rester.
" Là-haut chacun de nous à part faisant marmite,
" Il n'en est pas de même au pays qu'on habite.
" Le gouvernement veut que le tory pur sang
" A côté du *clear-grit* soit sur le même rang
" Et que le rouge-feu si brillant dans le monde,
" Près du conservateur repose dans la tombe.
" Le *Globe* et le *Courrier*, le *Pays*, l'*Avenir*,
" Auprès de la *Patrie* en paix pourront dormir ;
" Et le *National*, feuille démocratique,
" En tout point du journal suivra la politique."

ED. AUBÉ

QUESTIONS

1284.—Le 18 décembre 1850, en déblayant les fondations de l'ancien palais épiscopal de Québec, pour poser sur leur emplacement celles de la nouvelle aile du palais législatif, on trouva quelques ossements humains et une tombe soigneusement faite en maçonnerie, placée en dehors de l'enceinte et accolée au mur de fondation.

A-t-on su quel était celui que renfermait cette tombe? Evidemment, ce devait être un personnage car on n'aurait pas fait un tombeau en maçonnerie pour le premier venu. QUÉBEC

1285.—En octobre 1817, une couple de cents Allemonds débarquaient à Québec pour venir s'établir dans la seigneurie d'Aubert-Gallion, sur la rivière Chaudière. C'est M. George Pozer, propriétaire de cette seigneurie et allemand lui-même d'origine, qui avait attiré ces teutons ici. Existe-t-il encore des descendants de ces Allemands dans la Beauce? JARRET N.

1286.—Lorsque le Pape Clément XIV, par le bref *Dominus ac Redemptor noster*, supprima la Compagnie de Jésus dans tous les pays du monde, il y avait encore douze Jésuites au Canada, quatre au collège de Québec et huit dans les missions. Pourriez-vous me donner les noms de ces douze Jésuites? R. O. B.

1287.—Dans l'automne de 1711, M. Duplessis, receveur des droits de l'amiral, et M. de Monseignat, agent de la ferme, frêtèrent une barque pour aller passer l'hiver à l'île aux Œufs, et pouvoir dès le printemps tirer tout ce qu'ils pourraient des vaisseaux naufragés de la flotte de Walker. Un aumônier accompagnait cette petite expédition. Connaît-on le nom de ce prêtre?

O. P.



BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

Vol. XIV AOUT 1908 N° 8

LE CHAPITRE DE LA CATHÉDRALE DE QUEBEC ET SES DÉLÉGUÉS EN FRANCE. LETTRES DES CHANOINES PIERRE HAZEUR DE L'ORME ET JEAN-MARIE DE LA CORNE.

1723-1773

L'abbé Pierre de Gannes de Falaise

(Suite)

1er mai 1750.—" Messieurs, Vous aurez sans doute reçu celle que j'ai eu l'honneur de vous écrire par l'Isle Royale. Je ne vous apprendrai rien de nouveau depuis ce temps-là. Vos sollicitations et les nôtres n'ont produit aucun effet. Il est vrai que j'ai perdu de vue vos intérêts pendant deux mois, ayant été obligé pour affaires de famille d'aller en Province. A mon retour, j'ai trouvé les bureaux de la marine trop occupés aux affaires des colonies ; il n'y a pas eu moyen de les faire réfléchir sur le juste secours que vous leur demandez. Je ne doute point que si Mgr notre Evêque passe en France et qu'il veuille épouser votre cause comme la sienne propre (ce qu'il peut faire sans préjudicier à ses

propres intérêts), il ne vienne à bout de vous obtenir quelque augmentation ; mais ne parlez plus, s'il vous plaît, de faire votre démission de l'abbaye, la chose n'est point proposable, ainsi que je vous l'ai mandé. Je ne vous parlerai point de tout ce qui s'est dit, tant de la part de la Cour que de celle de vos solliciteurs ; il y a apparence qu'ils vous en feront le détail. Je vous exhorterai simplement à la persévérance dans vos poursuites, et lorsque M. l'Evêque sera ici, il verra par lui-même ce qui sera plus convenable de solliciter. Je pense avec fondement que la Cour lui saura bon gré des démarches qu'il pourra faire pour vous.

"Je vous suis très obligé, Messieurs, d'avoir remis à ma mère le revenu de mon canonicat. Vous me ferez plaisir de le lui remettre encore cette année, si Dieu me l'a conservée. Autrement je vous prierais de me le faire toucher par les Missions Etrangères. Je crois être en sûreté de conscience de l'exiger ; c'est l'avis de mon conseil. J'ai cependant fait la politesse à M. l'Evêque de vouloir bien me décider lui-même sur cet article, ainsi vous pourrez le consulter. Si je gagne mon procès qui doit être jugé dans le mois de juillet prochain, je ne pourrai prendre possession du doyenné et canonicat qu'à Noël, parce qu'il est d'usage dans ces Chapitres de n'y donner entrée qu'à la S. Jean et Noël. Ainsi, en attendant que la cause du Roy soit finie, je n'ai point d'autre titre que celui de chanoine de Québec.

" N'oubliez point, je vous prie, que personne au monde n'a été plus attaché à votre corps que moi, et je m'en ferai toujours gloire. Vous me devez en retour une part dans vos estimes ; du moins c'est une grâce que je vous demande avec instance, aussi celle de me croire avec respect, etc......"

On voit par cette lettre qu'il était fortement question d'un voyage de Mgr de Pontbriand en France. M. De L'Orme écrivait lui-même, le 1er mai 1750, au Chapitre : " L'on m'a dit (à la Cour) qu'il convenait d'attendre

l'arrivée de Mgr notre Evêque en France et que sa présence ferait plus que toutes les représentations que nous pourrions faire. Il connaît mieux que personne les besoins de notre Chapitre, aussi bien que ceux du diocèse. Vos mémoires ont été trouvés très bons et l'on pense que la Cour ne peut se dispenser d'y avoir égard de manière ou d'autres. Le nouveau ministre est si accablé d'affaires et si peu, quant à présent, au fait des affaires des colonies, qu'il ne donne ses décisions qu'après bien des examens dont M. le comte de Maurepas n'avait pas besoin ; ce qui fait que, cette année, vous n'aurez aucune décision positive sur les demandes que vous avez faites. Je ne crois pas que MM. les abbés de Pontbriand, de l'Isle-Dieu, Couturier, Mgr l'ancien Evêque de Mirepoix et Mgr Dosquet, non plus que la Cour, avec lesquels j'ai eu plusieurs conférences sur votre projet, vous parlent différemment de ce que j'ai l'honneur de vous écrire."

A cette époque, Mgr de Pontbriand avait tant d'œuvres, tant d'affaires sur les bras qu'il ne pouvait se décider à passer en France. Il écrivait à ses sœurs : "je ne puis dissimuler l'envie que j'aurais de vous voir, mais je vous prie de ne plus parler de mon voyage." D'après les lettres de l'abbé de L'Isle-Dieu et des ministres de Maurepas, Rouillé et Machault, il est certain que Mgr de Pontbriand était tenu en très haute estime à la Cour et que l'on était heureux, lorsque les circonstances le permettaient, de lui être agréable. Plût au ciel qu'il eût pu se rendre en France et mettre fin par l'autorité de sa présence et de sa parole aux difficultés énormes que nous allons raconter et arrêter le procès qui commençait—pour ne jamais finir—entre son Chapitre et son Séminaire, et assurer à jamais les droits de l'évêque de Québec qui s'y trouvaient intéressés. M. de Gannes défendait, lui, les prétentions de ses confrères avec son zèle accoutumé et il ne manquait pas dans ses lettres de leur donner toutes les

nouvelles qu'il pouvait recueillir. Il écrit, le 20 février 1751, à M. l'abbé Gaillard. (1)

" J'ai été flatté, monsieur et cher confrère, de recevoir de vos nouvelles et de celles du Chapitre ; elles m'ont fait d'autant plus de plaisir qu'elles me sont parvenues le 26 du mois d'août, et que je m'intéresse toujours de plus en plus à tout ce qui regarde mes concitoyens et vous particulièrement. J'ai fait beaucoup de bruit aux Missions Etrangères sur la conduite du sieur Lalanne.... (passage déjà cité page 163). Pour ce qui regarde le Chapitre, je n'y suis pas moins dévoué, quoiqu'il y ait eu quelquefois des gens inquiets et remuants ; grâce au ciel, il n'y en a plus selon toute apparence. A la réception de votre lettre, je l'ai blamé (le Chapitre) sur ses nouvelles entreprises, parce que selon les connaissances bornées que j'avais de ses droits, je ne le comptais pas assez fondé pour entreprendre tant de choses à la fois ; mais depuis que j'ai vu votre député (2), avec tous vos titres, j'ai tout à fait changé ma façon de penser. Il est certain que l'honneur et votre conscience devaient vous porter à ne point négliger ses charges, devoirs, obligations et droits. Il faut donc que je vous loue et que j'approuve de grand cœur votre entreprise et votre fermeté à la soutenir. Vous ne pourriez même vous dispenser de sacrifier votre propre bien pour une cause aussi légitime.

...... " Nous n'avons présenté à la Cour que vos titres, une consultation contradictoirement resultée sur les pièces des parties intéressées par MM. De Héricourt, Estève et Simonet, tous trois fameux avocats, qui vous est avantageuse en tous les points, et un petit mémoire respectueux que nous avons fabriqué, les abbés De

(1) Canadien nommé chanoine le 12 octobre 1749.

(2) Le chanoine de la Corne. Je suis forcé d'anticiper un peu sur les événements, pour en finir avec M. de Gannes.



Lorme, Lacorne et moi. Vous ne devez pas douter du zèle avec lequel nous avons secondé l'abbé Lacorne qui se donne des peines infinies et qui en aurait davantage s'il ne nous avait pas pour support, parce que nous sommes un peu plus au fait de la carte.... Je demande en grâce de faire reconduire le sieur Jacrau [1] à la cuisine, il ne lui convient point de parler sur des matières importantes. Il s'annonce pour être l'auteur des entrelignes sur la requête que vous avez fait signifier au séminaire. En vérité, il n'a pas le sens commun ; cela me fait peine pour l'honneur des directeurs..."

4 mars 1751 : " Messieurs et trés honorés confrères, je ne crois pas devoir entrer en discussion sur la contestation que vous me faites de ma prébende, parce que vous me paraissez subtils pour me surprendre par mes propos. J'aurai simplement l'honneur de vous mander qu'étant très occupé des affaires de notre Chapitre, j'ai envoyé votre consultation en Sorbonne, pour soulager l'abbé Lacorne et ne point me détourner de mes grandes occupations. Votre député vous remettra la réponse des docteurs ; j'ai gardé l'original, mais une copie collationnée par notaire vous suffira pour l'usage que vous en pourrez faire. Je ne m'en suis pas tenu à cela ; je me suis mis en devoir de faire saisir tous les revenus de l'abbaye perçus et à percevoir, jusqu'à ce que mon Chapitre de Québec eût compté avec moi. Là-dessus M. l'abbé De L'Orme, après s'être consulté, a jugé à propos de me délivrer ce qui pouvait m'appartenir, sans préjudicier à mes autres droits, avec la soumission cependant de me rendre comptable. Si vous jugez à propos de me plaider, je vous attends de pied ferme ; mais en bon confrère, je ne vous le conseille pas.

---

[1] Ecclésiastique français, ordonné à Québec en 1726. En 1747, il était supérieur du séminaire, mais il quitta ce poste l'année suivante pour ne plus le reprendre. D'après M. de Gannes, la cuisine lui convenait mieux.

" Je vous ai mandé, Messieurs, que je ne comptais plus retourner en Canada. Si je ne me suis pas assez expliqué pour mes lettres, nous vous donnerons par la suite un plus ample éclaircissement, peut-être par moi-même, si je retourne en ce pays, ou en justice réglée.

" J'ai mandé à M. l'Evêque que je lui donnais ma démission pure et simple, mais par quel motif ?—Attendu ma longue absence, le petit nombre de chanoines et pour l'acquit de l'office divin, aimant mieux me trouver dépouillé de tout bénéfice que d'avoir à me reprocher sur cet article. Mais en même temps, je prie mon dit Seigneur Evêque de me conserver la place jusqu'à la fin de l'année, c'est-à-dire au mois d'octobre après les distributions faites. Ainsi suivant le droit que je prétends, l'année 1750 m'appartient de bon jeu.

" Vous aurez aussi la bonté de me compter 1751, parce que mon Evêque, touché de mon zèle, n'a point accepté cette démission, et il me fait l'honneur de me mander qu'il ne remplira point ma place qu'il ne sache que je suis en paisible possession d'un autre bénéfice. Je lui aurai cette obligation au cas que j'aie le plaisir de revoir ma chère patrie ; je le supplierai de nouveau de me tenir parole et de ne point profiter de ma trop grande facilité.

" Je vous représenterai, en passant, que l'exposé du Chapitre à mon occasion n'est pas exact ; s'il n'est pas décidé en ma faveur, ce n'est pas la faute des docteurs. Le temps ne me permet pas de répliquer ; car autrement je vous ferais voir clair comme le jour que je suis réellement dispensé d'assister à l'office, suivant le concile de Trente, et que je suis *in casu urgentis necessitatis.* J'ai mis par écrit et en abrégé les raisons légitimes qui me retiennent ici en France, et si vous pouviez faire le miracle de transporter notre Chapitre en deçà des mers, vous verriez que je résiderais. M. l'abbé de l'Orme vous les enverra peut-être.

" N'ayez point, Messieurs, je vous supplie, trop d'in-



quiétude pour le bon ordre de ma conscience. Je vous suis cependant obligé de la part que vous y prenez, et j'aurai soin qu'elle ne me reproche rien sur la perception des fruits de plusieurs bénéfices qui seraient surtout incompatibles. Jusqu'ici j'ai *jus in re* dans le Chapitre de Québec, et je n'ai que *jus ad rem* sur le doyenné de St-Sauveur, à cause du litige.

" Je me regarde tellement du diocèse de Québec que dans les suffrages je fais mémoire du patron, je nomme l'évêque à la messe, je prie pour mes confrères et je me livre tout entier aux intérêts qui regardent le corps. On pourra vous en rendre compte. Je vous dirai seulement que nous avons fait approuver votre conduite à la Cour...... [1]

" Je compte pouvoir vous écrire, lorsque je serai paisible possesseur ; en tout cas, vous en serez informé par M. l'abbé De l'Orme. Vous devez aussi lui rendre justice : c'est un homme qui vous est essentiel et qui travaille plus pour le bien du Corps que pour lui-même. Sa santé est meilleure cette année que les précédentes. Il n'est pas possible que l'on puisse rien ajouter à sa probité. Donnez-vous de garde de prendre le change sur tout ce que l'on pourrait vous dire de contraire sur son compte. Le Chapitre y a déjà été surpris une fois et doit s'en être repenti. Je me recommande à vos prières, etc."

De son côté, M. de la Corne écrit au Chapitre le 10 février 1761 :

" Trois docteurs de Sorbonne... nous adjugent sa prébende, disant qu'elle ne lui appartient point. Il a depuis consulté des avocats fort habiles qui la lui attribuent. J'en ai consultés qui jugent également. Il a aussi trouvé plusieurs docteurs qui lui sont favorables. En conséquence, il s'est mis en devoir de faire saisir les

(1) Il s'agit du procès entre le Chapitre et le Séminaire, etc., et j'omets ce passage pour ne point répéter. M. de Gannes fait de nouveau l'éloge de l'abbé de la Corne.



revenus de l'abbaye entre les mains de M. de Lorme. Tout bien compensé, nous n'avons pas cru devoir, dans les circonstances présentes, le laisser venir à ce point. Selon les apparences, il nous aurait fait des frais et nous lui aurions payé la prébende. Au reste cela regarde directement M. de Lorme. Je lui ai conseillé de ne le payer que conditionnellement, afin que si vous jugiez à propos de ne rien lui donner, il conservera le droit de réclamer la somme, et ensuite on aurait recours à la justice. Depuis mon arrivée, il s'est donné bien des mouvements pour nous et a agi en bon chanoine ; il m'a beaucoup aidé...

" Il m'a dit qu'il remettrait à M. de Lorme ce qu'il avait reçu, sitôt qu'il serait en état, car il doit beaucoup. Si son procès eût été terminé plus tôt, l'affaire aurait été différente. Je pense que le bonhomme de Lorme ne lui aurait rien donné, il n'aurait lui-même rien demandé. C'est une restitution qu'il fera au Chapitre sitôt que les affaires seront arrangées. Je n'en doute point." Elle le furent en effet.

Le 1er mai 1755, De L'Orme écrit : " J'ai touché de l'abbé de Gannes la somme de 600 frs à compte du revenu de sa prébende qu'il avait indûment perçue, lorsqu'il a eu le doyenné de Metz.... Il me promet de s'acquitter du reste qui se monte à 287 frs, dans le cours de cette année."

Enfin, en 1758, on voit que cette balance avait été payée, puisque M. De Lorme écrit à ses confrères de Québec : " Je vous prie de donner à madame de Falaise 300 frs sur mon revenu, au cas que M. de la Corne ne vous ait pas prié de le faire sur le sien, suivant la promesse qu'il a faite à M. l'abbé de Gannes, fils de madame de Falaise."

Voici maintenant la dernière lettre que nous possédions de la main du doyen de St-Sauveur de Metz.

Paris, 26 mars 1751.

Messieurs et très honorés confrères,

" J'ai eu l'honneur de vous écrire par l'Isle Royale et de vous mander que j'avais trouvé le moyen de me faire payer le revenu de mon canonicat, nonobstant la consultation de Sorbonne que vous m'avez rendue contraire par l'exposé que vous avez envoyé et qui n'est pas conforme à mes prétentions. Aujourd'hui je vous annonce que je l'ai reçu légitimement avec tous les droits de la justice. Cependant je me propose de vous le rembourser, lorsque l'on m'aura restitué les fruits de mon nouveau bénéfice, ainsi qu'il est ordonné par l'arrêt que j'ai obtenu du grand conseil le 13 de ce mois. Je ne peux point, messieurs, vous fixer le terme de ce remboursement, parce que je ne sais point quand la restitution me sera faite. Et d'ailleurs j'avais mangé d'avance ma portion de Québec que je n'ai eue qu'après l'année écoulée, et j'ai bien dépensé une année du revenu à venir. Aussi ne vous en étonnez point : je suis plus gros et plus gras que je n'étais, ainsi ce n'est point bien perdu. Il faut ajouter à cela que j'ai envie de vivre sans vouloir perdre mon embonpoint. Ayez donc, s'il vous plaît, la bonté de m'honorer de votre crédit, et de vous en rapporter à la délicatesse de ma conscience. Au surplus, il y a apparence qu'on ne me restituera que la moitié, suivant des usages particuliers au pays Messin ; pour lors, je ne vous ferai qu'une demie restitution. Depuis ma première, je n'ai pu veiller à vos intérêts, voulant travailler à me tirer d'embarras, et savoir si je retournerais au Canada, ce qui serait arrivé si j'avais perdu mon procès. L'abbé Lacorne est continuellement à Versailles pour faire avancer l'ouvrage ; j'ai peine à croire qu'il en vienne à bout cette année ; on n'avance pas si promptement que vous le croyez dans les affaires. J'ai été deux ans à terminer la mienne ; encore m'a-t-il fallu de la protection et de l'argent. Je lui conseille cependant de retour-

ner en Canada ; M. De L'Orme pourra les faire terminer sans qu'il vous en coûte plus qu'à l'ordinaire.

" Nous touchons au jubilé et au temps de Pâques ; je ne peux plus y donner mes soins (à l'affaire du Chapitre), et je dois partir pour Metz après la quinzaine ; j'irai cependant à la Cour sous deux jours et j'y ferai toutes les sollicitations imaginables ; c'est tout ce que je peux faire pour le service d'un corps qui me sera toujours cher. Je vous supplie de me regarder toujours comme un membre qui vous est tout dévoué. Priez pour moi, je vous rendrai le change ; et trouvez bon que je vous assure de plus en plus du respect avec lequel je suis, messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur,

" L'abbé de Gannes."

Voilà donc le premier prêtre (séculier) acadien qui s'en va prendre possession du doyenné de la collégiale de St-Sauveur de Metz ! Le fait est-il assez original ?— Mais ici se termine mon récit ou plutôt mes citations ; car je n'ai pu encore me procurer des détails sur la vie de M. de Gannes dans son nouveau poste. Cela viendra plus tard. Tout ce que je sais, c'est qu'il ne résigna sa dignité qu'en 1770, son successeur étant institué le 28 août de cette année. Il mourut, âgé de soixante et huit ans, le 2 août 1774, sur la paroisse (aujourd'hui disparue) de Saint-Victor à Metz. Ces derniers renseignements m'ont été fournis par M. l'abbé Dorvaux, déjà cité. M. l'abbé Pierre de Gannes était l'un des douze enfants—peut-être y en eut-il davantage—de Ls-François de Gannes, major en Acadie, et de Marguerite Leneuf. Cette famille est remarquable et j'espère que quelqu'un se chargera d'écrire son histoire. Pour moi je dois d'autant plus me limiter que les matériaux que j'ai à exploiter sont presque sans limites, même si je m'en tiens au titre de ces notes historiques. Je me contenterai donc de mentionner Michel qui fut major de Louisbourg, Simon qui dut aller s'établir à la Trini-



dad, et dont la famille existe encore je crois, et enfin et surtout le récollet, le Père Bernardin de Gannes Falaise, le premier prêtre acadien. Impossible jusqu'à présent de trouver son acte de baptême. Voici ce que je puis dire. Il naquit en 1706 ou 1707. Tonsuré le 16 mars 1726, il reçut l'onction sacerdotale, le 24 septembre 1729, des mains de Mgr Dosquet. Dans son acte d'ordination, il est dit *Acadiensem;* ce qui pour moi règle tout de suite le fait de sa parenté avec l'abbé Pierre de Gannes, notre chanoine, puisqu'il n'y eut qu'une seule famille de ce nom à Port-Royal. Autre preuve : quand il s'agit d'établir à la Prevôté de Québec que Simon est le frère de Pierre, et ce, à la demande de l'abbé, le frère récollet Bernardin est cité comme témoin pour prouver que Simon était né en 1700.

De plus, en 1746, M. le doyen du Chapitre, le chanoine de Lotbinière, écrit à M. De L'Orme : " L'abbé Falaise a donc été payé deux fois, car nous avons payé aussi pareille somme à M. Riverin que madame sa mère nous avait donné pour caution, nous assurant que M. son fils entendait qu'elle touchât. *Le Révérend Père Falaise nous assura lui-même la même chose*... Nous avons cru nous en devoir fier à la parole de madame sa mère, et de *messieurs ses frères* qui nous donnaient une bonne caution."

Donc on peut regarder comme certain que le récollet et le chanoine de Gannes étaient frères. D'après le père Odéric, franciscain, qui a eu la bonté de me donner les renseignements qui suivent : le Père Bernardin exerçait en 1732, le ministère au Trois-Rivières ; 1740, missionnaire à Soulanges ; puis gardien du Couvent de Québec ; 1747-1748 encore à Québec ; 1754, supérieur et curé des Trois-Rivières ; 1762, supérieur des Récollets de Montréal et ensuite des Trois-Rivières ; 1775, supérieur à Montréal où il mourut le 8 août 1800. Il devait avoir quatre - vingt - quinze ans. Coïncidence assez curieuse : s'il était assez difficile d'établir le degré

de parenté entre les deux De Gannes, le récollet et le chanoine, il ne l'est pas moins de prouver que le chanoine Jean-Marie de la Corne était le frère du récollet, le père Maurice de la Corne.

Pour résoudre ces sortes de problèmes, on sait qu'il est à peu près inutile de consulter le *Répertoire du Clergé.* Mais il y a, grâces à Dieu, d'autres sources d'informations. Or après avoir lu les lettres du chanoine de la Corne, qu'il s'agit pour moi de publier—du moins en partie—, et avoir reçu des renseignements précieux de M. l'abbé Amédée Gosselin et du R. P. Odéric, je puis affirmer que le chanoine et le récollet de la Corne étaient frères et mêmes frères jumeaux. Comme je l'ai promis, je fais tout de suite et brièvement la notice du premier.

Né à Verchères, d'après Tanguay—ou plutôt à Contrecœur, puisque c'était là que résidait sa famille—le 2 novembre 1714 (1), il était fils de Jean de la Corne, sieur de Chapt, et de Marie Pécody de Contrecœur. Après avoir fait ses études au Séminaire de Québec, il embrassa l'état ecclésiastique et fut tonsuré le 6 mai 1735. Comme on l'a déjà vu par la lettre de M. De L'Orme du 21 mars 1739, le jeune lévite traversa en France, dans l'automne de 1738, pour se faire ordonner prêtre par l'évêque de Rennes, en 1739 (2), et il revint la même année à Québec. De septembre 1739 à septembre 1747, curé de St-Michel (3). Grâce à l'influence méritée de sa famille et à la recommandation de Mgr de Pontbriand, il fut nommé conseiller clerc au Conseil Supérieur pour remplacer M. l'abbé Vallier, décédé en

---

(1) L'acte de baptême n'existe pas.

(2) Je n'ai pas trouvé la date exacte. M. De L'Orme écrit le 14 mai 1739: " Ils (les abbés de la Corne, Mercereau et Guillory) sont ordonnés prêtres et repassent, cette année, en Canada."

(3) Le premier acte inscrit par lui dans les registres est du 5 octobre 1739, le dernier du 19 septembre 1747.

janvier 1747, lequel il remplaça aussi comme chanoine, le 12 juillet de la même année.

Il demeura ensuite au palais épiscopal jusqu'à son départ pour l'Europe en 1750, comme on le voit par une lettre de Mgr de Pontbriand au ministre le 7 novembre de cette année : " Le sieur de la Corne a du mérite personnel, parent aux principaux du pays ; ses frères sont recommandables par leurs services et par leurs sentiments. Vous lui avez procuré la charge de conseiller clerc. Depuis deux ans, il demeurait chez moi."

Pour la suite de cette notice biographique du chanoine de la Corne, on la trouvera dans le récit des événements que je vais raconter en utilisant le *Registre du Chapitre*, les lettres de M. de la Corne lui-même et celles de M. de L'Orme à qui le temps n'est pas encore arrivé de faire nos adieux. Mais je crois utile de dire tout de suite et pour résumer : que M. de la Corne fut délégué du Chapitre en France, en 1750, et qu'il ne revint plus en Canada. Nommé par le roi, comme on le verra, doyen du Chapitre de Québec en 1755, abbé de l'abbaye de l'Etoile en 1759, abbé de Maubec en 1766, il mourut à ce dernier endroit le 8 décembre 1779 (1). Sa correspondance prouvera qu'il fût mêlé jusque dans les dernières années de sa vie aux événements les plus importants de notre histoire ecclésiastique. Son portrait sur toile se trouve dans la salle des prêtres du Séminaire de Québec, avec ceux de son père et de son frère, de la Corne de St-Luc.

Comme il l'avait fait d'ailleurs pour les deux frères de Ganne Falaise, Tanguay n'indique en aucune façon la parenté des deux frères de la Corne. Il ne leur donne pas même le même nom de famille et fait arriver le récollet à Québec en 1739, sans ajouter d'où il

---

(1) Lettres de M. de Villars à M. Gravé et de M. Lavallée à Mgr Briand. Archives du Séminaire de Québec.



vient. Or il était né à Contrecœur et le même jour que son frère, le chanoine, le 2 novembre 1714.

Jean-Louis fut tonsuré et reçut les ordres mineurs le 20 septembre 1741 ; sous-diaconat le même jour ; diaconat deux jours après, et le lendemain 23 septembre 1741, la prêtrise. En 1747, il est à Miramichi, chez les Micmacs ; on l'y retrouve en 1750.

En 1757, d'après M. Bois, il est supérieur des Récollets à Québec ; dans tous les cas, il était dans cette ville, puisque Montcalm l'écrit au chevalier de Lévis.

Le même M. l'abbé Bois et Mgr Tanguay font mourir le père de la Corne, en Canada, en septembre 1769. Erreur : le père Jean-Louis de la Corne, en religion le père Maurice, traverse en Europe vers 1758, et voici ce qu'écrit à son sujet son frère, le chanoine Jean-Marie de la Corne, délégué du Chapitre de Québec à Paris, le 6 février 1759 :

" Le pauvre Maurice est toujours malade, il est dans les remèdes, on ne lui en fait prendre que trop. Il ira aux eaux. Sa poitrine et son estomac sont dans un triste état. Dieu veuille que les eaux le soulagent ! Les médecins lui ont dit qu'il ne fallait pas qu'il espérât jamais observer la règle ni la régularité de son état. On l'a pressé de quitter son état pour passer dans un ordre plus mitigé, ce qu'on appelle sécularisé. Il y a résisté longtemps ; mais le mal l'a fait céder.

" C'est monseigneur de Blois et beaucoup d'autres évêques qui lui ont dit qu'il ne devait pas s'en faire de peine. Et Mgr d'Orléans a demandé lui-même le consentement du provincial, qui le lui a accordé d'autant plus volontiers qu'il voit que le pauvre garçon n'en profitera pas longtemps. Il serait devenu un des gros bonnets de St-François, s'il eût eu assez de santé : il eût été employé dans les premières places à la première promotion, à ce que m'a dit le provincial qui est un digne homme. Enfin il va être abbé. Je souhaite que ce changement opère celui de sa santé. Il m'a chargé



de vous dire bien des choses de sa part ; il vous embrasse tous."

Le 19 février 1785, M. le Chevalier de la Corne écrit à son frère en Canada et signe : Chs Lacorne de Chapte. En parlant d'héritage, il dit que son oncle l'abbé de la Corne est mort le 7 décembre 1779 (1) et il ajoute : " pour mon pauvre oncle de Chapte, comme il était religieux, quand il aurait laissé des biens, nous n'aurions pu en hériter." (2) Cet oncle religieux était—impossible d'en douter—le récollet Jean-Louis de la Corne, frère Maurice, récollet, devenu abbé de Chapte en 1759, et qui mourut dans l'été de 1778. C'est ce qu'écrivait le 15 mai 1779, M. l'abbé Lavallée à Mgr Briand : " L'abbé de Chapt, *frère jumeau de M. l'abbé Lacorne*, est mort de l'été dernier aux eaux de...... en Bourbonnais." (3)

---

(1) M. de Villars écrit " le 8 décembre " ; M. Lavallée : " dans la nuit du 7 au 8."

(2) Ce document et d'autres m'ont été fournis par le R. P. Odérie. Je ne les cite qu'en partie, pour ne pas sortir du cadre. Quand à la lettre du chanoine de Lacorne qui me semble régler la question de parenté, je la prends dans les archives de l'archevêché.

(3) Archives du Séminaire. Cette dernière preuve me paraît définitive. Le mot qui manque doit être : Bourbonne-les-Bains, Haute-Marne.

(A suivre)

Mgr Henri Têtu

LA FAMILLE JARRET DE VERCHÈRES

(*Suite*)

Enfants :

I

ANTOINE JARRET DE VERCHÈRES

Né à Verchères, le 11 janvier 1671. (1)
Décédé au même endroit le 17 juillet 1686. ( )

---

(1) Mgr Tanguay (*Dictionnaire généalogique*, vol. 1er, p. 319) fait de lui deux personnages, Antoine et François. Nous lisons dans les registres de Boucherville, à la date du 15 janvier 1671 : " L'an de N. S. 1671 est nay un enfant, l'onziesme de janvier, de François Jaret dit de Vercher et de Marie Perro, lequel j'ai ondoié pour quelque raison le quinziesme du dit mois.—Pierre de Caumont, ptre, mission. " Cet enfant reçut le nom de Antoine ainsi qu'il appert par l'acte suivant : " L'an de Notre Seigneur mil six cent septante et quatre le huitième jour du mois de novembre faisant les fonctions curialles à Vercher j'ai conféré les saintes cérémonies et imposé nom à un enfant né le l'onziesme du mois de janvier de l'année mil six cent soixante et onze de François Jaret, seigneur de Verchère, et de Marie Perro légitimement mariés ; Je l'ay baptisé moy mesme ainsi qu'il est marqué en la page sixième de ce registre. Cet enfant s'appelle Anthoine. Son parrain Anthoine Pecaudy, seigneur de Contrecœur. La marraine Barbe Denis, femme du susdit sieur de Contrecœur—Pierre Caumont, ptre, miss. "

(2) Extrait des registres de Contrecœur pour 1686 : " Le dix-septiesme du mois de juillet de l'année mil six cent quatre-vingt-six a esté enterré à Verchère après avoir reçu les sacrements de pénitence et de viatique, Anthoine Jarret, fils de François Jarret, seigneur de Verchère, et de Madle Marie Perrot, sa fame, faict en présence de parens et habitants du dict lieu qui ont déclaré ne sçavoir signer et de monsr de létang qui a signé avec moy. de lestang. Sennemaud, ptre. "



II

MARIE-JEANNE JARRET DE VERCHÈRES

Née à Verchères, le 8 mars 1674 (1).

Mariée, à Verchères, le 4 novembre 1686, à Jean de Douhet, sieur de Larivière dit de l'Etang, fils de feu Charles de Douhet, sieur de Larivière, et de Léonarde de Roux, natif de la ville de Limoges, paroisse Saint-Michel (2).

En décembre 1687, les Agniers saccagèrent Verchères et M. de l'Etang fut tué par eux sur les bords de la rivière Richelieu. (3)

Sa veuve se remaria, en 1689, à Antoine Du Verger d'Aubusson, lieutenant. (4)

---

(1) Extrait des registres de Boucherville pour 1674 : " L'an de Notre-Seigneur mil six cent septante et quatre, le sixième du mois d'avril, faisant les fonctions curiales à Vercher j'ay baptizé chez Mr de Vercher une enfant née du huitième du mois de mars de la susdite année, de François Jarret, sieur de Vercher, et de Marie Pero, légitimement mariés ensemble. Cette enfant s'appelle Marie-Jeanne ; la marraine Jeanne Messier, fille de Michel Messier et de Anne LeMoine, son parrain François-Ethienne Denisay, fils de Pierre Denisay et de Marie Heroy—Pierre de Caumont, ptre miss."

(2) Leur contrat de mariage fut dressé par Bénigne Basset le 15 septembre 1686. L'acte de mariage enregistré à Contrecœur se lit comme suit : " Le quatriesme jour du mois de novembre de l'année mil-six-cent-quatre-vingt-six, après les fiançailles faictes et les trois bancs publiés de futur mariage entre Jean Dedouhet, sr de la Rivière dict Lestang escuyer du diocèze de Limoges, paroisse de St-Michel avecque Marie-Jeanne de Verchère, et ne s'estant descouvert aucun empeschement je soubsigné prestre et faisant les fonctions curialles à Verchères leur ay donné la bénédiction nuptiale dans le dict lieu de Verchère, en présence de M. Lacorne, officier, et de M. Beauregard......Sennemaud, Ptre."

(3) M. de Belmont, *Histoire du Canada*, p. 27.

(4) De ce mariage elle eut deux filles : 1° Catherine Du Verger d'Aubusson, née à Sainte-Famille, le 6 février 1690, mariée à Verchères le 8 janvier 1718 à Paul-François Raim-

M. Du Verger d'Aubusson fut enlevé et massacré par les Iroquois deux années après son mariage, en 1691.

Marie-Jeanne de Verchères se maria pour la troisième fois, à Québec, le 3 octobre 1698, à Charles Gloria, fils de Denis Gloria et de Marguerite Autou, de la paroisse Saint-Jacques, ville de Dieppe.

III

FRANÇOIS-MICHEL JARRET DE VERCHÈRES

Né à Verchères, le 19 juillet 1675. (1)

Tué par les Iroquois le 7 mai 1691.

M. de Belmont écrit à cette date du 7 mai 1691 :

" Le 7 mai, les Iroquois brûlent le moulin de M. LeBert, à la Rivière des Prairies. La femme de Guillon ; Grégoire ; sa femme; Goulet, le fermier de Lachenaye, et quelques autres défendent une brêche de quarante pieds contre 300 Iroquois. Verchères et un soldat furent tués." (2)

---

bault de Saint-Blin. Elle décéda à Verchères le 4 avril 1760. 2° Marie Jeanne Du Verger d'Aubusson née à.................. le .... 1691. Décédée non mariée à Sainte-Anne de la Pérade le 16 février 1746.

(1) Son acte de baptême est enregistré à Montréal, de même qu'à la Pointe-aux-Trembles. Seulement ici il est enregistré sous le nom de Gené. Voir Tanguay (*Dictionnaire généalogique*, vol. 1er, p. 263). Ci-suit l'acte enregistré à Montréal : " Le premier septre de la d. année (1675) a esté baptisé François-Michel, fils de François Jarret, sr de Verchères, et de Marie Perrot, sa femme ; le parrain Michel Messier, seigneur du Cap de la Trinité, la marraine damelle Marie Moyen, femme de Monsr Du Gué, sr de Ste-Thérèse. Le dit enfant né le dix-neuf juillet de la d. année."

(2) *Histoire du Canada*, p. 33.



IV

MARIE-MADELEINE JARRET DE VERCHÈRES

Née à Verchères, le 3 mars 1678 (1).

C'est la fameuse héroïne Madelon de Verchères.

En 1692, âgée de quatorze ans seulement, elle repoussa avec succès les attaques d'une troupe d'Iroquois sur le fort de Verchères, pendant l'absence de son père appelé à Québec par le Gouverneur.

Louis XIV, pour reconnaître cette belle action, à la mort de M. de Verchères, transporta à sa fille la pension qu'il retirait comme ancien officier du régiment de Carignan. Il l'obligeait cependant à soutenir sa mère.

Marie-Madeleine Jarret de Verchères devint, à Verchères, le.....septembre 1706, la femme de Pierre-Thomas Tarieu, sieur de la Pérade, lieutenant d'une compagnie des troupes du détachement de la marine, fils de feu Thomas Tarieu, sieur de Lanaudière, enseigne dans le régiment de Carignan, et de Marguerite-Rénée Denis.

En 1722, madame de la Pérade accomplit une nouvelle action d'éclat en sauvant la vie de son mari attaqué par deux Abénaquis en état d'ivresse. Elle était douée d'une force peu ordinaire car en cette circonstance elle cassa les reins d'un des barbares agresseurs.

---

(1) Extrait des registres de Contrecœur pour 1678. " Le dix-septième jour du mois d'avril de l'année mil six cent septante et huict a esté baptisée Marie Magdeleine, fille de sieur François Jarret, seigneur de Verchère et de demoiselle Marie Perrot sa femme ; est née le troisième jour du mois de mars de la même année. Ses parrain et marraine ont esté Jean Bonnet dit la Chambre et damoiselle Marie Mullois, femme de sieur Pierre de St-Ours, seigneur de St-Ours—B. Duplein, Ptre.› Cet acte est aussi enregistré à Saint-Pierre de Sorel.

Madame de la Pérade décéda à Sainte-Anne de la Pérade le 8 août 1747. (1)

Elle avait eu cinq enfants : Marguerite-Marie-Anne, qui se maria à Richard Testu de la Richardière, puis à Antoine Coulon de Villiers, et enfin à Jean-François Gauthier ; Charles-François, qui continua la lignée de la famille de Lanaudière ; Louis-Joseph, qui décéda célibataire ; Marie-Madeleine, qui mourut en bas âge ; Jean-Baptiste-Léon, qui mourut d'une blessure reçue à la bataille de la Monongahéla.

V

PIERRE JARRET DE VERCHÈRES

Né à Verchères, le.................. 1680 (2).

Le 1er mars 1693, il était nommé enseigne dans les troupes de la marine.

Dans un grand conseil de guerre tenu à Montréal avec les chefs de tous les sauvages chrétiens de la colonie, une expédition contre la Nouvelle-Angleterre avait été décidée. MM. de Saint-Ours Deschaillons et Hertel de Rouville reçurent le commandement de ce parti. M. Boucher de La Perrière commandait les sauvages. L'expédition partit de Montréal le 26 juillet 1708.

---

(1) Sur Madelon de Verchères on peut consulter Joseph Frémont, *Annuaire de l'Institut Canadien de Québec*. 1888, pp. 69 et 73 ; *Sainte-Anne de la Pérade autrefois et aujourd'hui*, p. 23 ; l'abbé Daniel, *Grandes familles du Canada*, p. 452 ; N.-E. Dionne, *La Kermesse*, p. 93 ; Raoul Renault, *Revue Canadienne*, vol. XXXI (1895), pp. 279 et 340 ; Fréchette, *Légende d'un peuple*, p. 63 ; Sir J.-M. LeMoyne, *Les Héroïnes de la Nouvelle-France*, p. 14 ; Frédéric de Kastner, *Héros de la Nouvelle-France*, première série, p. 82 ; Drummond, *Madeleine Verchères*.

(2) Le recensement de 1681 lui donne deux ans.



M. de Verchères fut tué à la prise de Haverhill, au cours de cette expédition.

Le 14 novembre 1708, MM. de Vaudreuil et Raudot rendaient compte au ministre dans les termes suivants du parti de guerre envoyé sur les frontières de la Nouvelle-Angleterre :

" Les sieurs de Vaudreuil et Raudot se donnent l'honneur de vous informer de la réussite du parti que le sieur de Vaudreuil a envoyé cette année chez les Anglais, et espèrent, Monseigneur, que vous serez content de la bonne conduite des commandants, de la valeur, de la persévérance de tous les officiers, des soldats et habitants de ce pays et d'une partie des sauvages qui l'ont composé.

" Ce parti a paru extrêmement nécessaire au sieur de Vaudreuil pour rompre toutes les intrigues que les Anglais d'Orange faisaient avec nos Sauvages pour les empêcher de faire la guerre à ceux de Boston. Ils ont connu par une expérience triste pour eux, que nos Sauvages quoi'attirés par les biens qu'ils leur font nous sont toujours fidèles, la valeur des Français en cette occasion les attirera encore plus à nous, et leur donnera pour notre nation, une estime qu'ils refusent absolument aux Anglais.

" Ce parti a été composé de cent Français, tant soldats qu'habitants, et soixante Sauvages sous le commandement des sieurs D'Eschaillons et Rouville et du sieur de la Perrière, enseigne, qui commandait les Sauvages. Ils sont partis, savoir : les sieurs D'Eschaillons et Rouville par Saint-François avec tous les Français et les Sauvages Abénakis et Népissingues, et le sieur de la Perrière par le lac Champlain avec ceux du Sault et de la Montagne, devant tous se joindre dans un lac proche les Anglais, mais les Sauvages que commandait le dit sieur de la Perrière, ou pratiqués par les Anglais ou pour vouloir couvrir notre nation de honte en faisant relâcher le parti, sont revenus à leurs cabanes, si bien

que le sieur de la Perrière a été obligé de relâcher, n'ayant pu trouver parmi ces Sauvages deux hommes qui voulussent lui montrer le chemin pour qu'il pût joindre le parti. Ces Sauvages se sont excusés de cette relâche sur une maladie qui courait dans leurs villages.

" Les Français et les autres Sauvages ne se rebutant point de la difficulté qu'ils trouvaient tous les jours par le peu d'eau qui était dans les rivières, ce qui crevait à tout moment leurs canots, et les obligeait de les traîner, et ne s'étant point déconcertés de ne pas trouver les autres Sauvages au rendez-vous, continuèrent leurs routes et tombèrent sur un village anglais nommé Hevereil (Haverhill) qui était composé de vingt-cinq à trente maisons et de celle du gouvernement qui était dans le fort, où il y avait environ trente soldats et dix ou douze (sic) dans chacune des maisons. Ces troupes avaient été envoyées pour renforcer ce village par le gouvernement de Boston sur l'avis qu'il avait eu du parti. A une demi-heure de jour ils attaquèrent ce village. Ils trouvèrent beaucoup de résistance et pour se rendre maîtres des maisons et du fort, ils furent obligés, après avoir essuyés beaucoup de coups de fusils, sans avoir pu en forcer qu'une partie d'y mettre le feu aussi bien qu'au fort, pour pouvoir s'en rendre maîtres. Il y a eu environ cent Anglais de tués dans cette occasion.

" Ils se retiraient tous en bon ordre après cette expédition, quand ils tombèrent dans une embuscade de soixante à soixante et dix Anglais qui étaient dans les bois et qu'ils ne découvraient que par le feu que l'ennemi fit sur eux, aussitôt jetant tous les vivres qu'ils portaient, ils allèrent droit dans l'embuscade et donnèrent si peu de temps à leurs ennemis de se reconnaître qu'ils les défièrent tous, à l'exception de dix ou douze qui furent poursuivis jusqu'aux premières maisons. Cette deuxième action, Monseigneur, a été bien plus chaude que la première et les commandants en cette

occasion ont pris le seul parti qui leur restait pour sauver leur monde et avoir peu de blessés.

" Il y a eu dans ces deux actions le sieur de Verchères, enseigne, et le sieur de Chambly, petit officier, de tués, cinq Français et trois Sauvages ; et nous avons eu dix-huit hommes tant Français que Sauvages de blessés (1)." .

VI

ALEXANDRE JARRET DE VERCHÈRES

Né à Verchères le 10 mars 1682. (2)

VII

ANGÉLIQUE JARRET DE VERCHÈRES

Née à Verchères le 13 avril 1684. (3)

---

(1) Correspondance générale, Canada.

(2) Extrait des registres de Contrecœur pour 1682: "Le quatriesme jour du mois d'aoust de l'an mil six cent quatre vingt deux par moy Benoist Duplein ptre missionnaire du séminaire de Québec faisant les fonctions curiales dans la paroisse de Verchères a esté baptisé dans le d. lieu Alexandre Jarret, fils de François Jarret, seigneur de Verchères, et de damelle Marie Perrot, sa femme. Est né le dixième jour du mois de mars de la mesme année. Le parrain a esté Joseph Perrot ; la mareine Marguerite Charpentier, femme de Toussaint Luca dit Lagarde, tous habitants du dit lieu de Verchères et a la dite mareine desclaré ne sçavoir escrire ny signer de ce interpellée suivant l'ordonnance—Verchères—Joseph Perrot."

(3) Extrait des registres de Contrecœur pour 1684 : " Le huitiesme may mil six cent quatre vingt quatre par moy Benoist Duplein ptre missionnaire du séminaire de Québec faisant les fonctions curiales dans Verchère a esté baptisé dans le d. lieu Angélique, fille du sieur François Jarret, seigneur de Verchère, et de demoiselle Marie Perrot, sa femme ; est née le treiziesme du mois d'avril de la mesme année. Le parain a été Ignasce Hébert et la mareine Jeanne Messie sa femme laquelle a déclaré ne sçavoir escrire ni signer de ce interpellée suivant l'ordonnance (signé) Ignasce Hébert, B. Duplein, ptre."

Mariée, à Verchères, le... décembre 1705, à Nicolas-Antoine Coulon de Villiers, enseigne dans le détachement des troupes de la marine. (1)

En 1731, M. Coulon de Villiers fut nommé commandant du poste de la Baie des Puants.

En 1733, il entreprit d'aller déloger les Renards du fond de la Baie des Puants, où ils s'étaient réfugiés. Il fut tué le 16 septembre 1733 dès sa première rencontre avec ces féroces sauvages. Le fils de M. de Villiers, M. de Repentigny, M. Duplessis-Faber et plusieurs autres Français furent aussi tués dans cette rencontre.

M. de Villiers avait été nommé capitaine le 1er avril précédent.

Madame de Villiers restée veuve avec plusieurs enfants obtint, le 13 avril 1734, une pension de 300 livres.

Elle ne reçut que le premier versement de cette pension car elle décéda un peu plus d'une année après son mari, à Montréal, le 30 décembre 1734. (2)

VIII

CATHERINE-GABRIELLE JARRET DE VERCHÈRES (3)

Née à Verchères le 27 octobre 1685. (4)

---

(1) Leur contrat de mariage fut reçu par Abel Michon le 7 décembre 1705. Le greffe de Michon fut déposé plus tard à Montmagny. On n'a pas retrouvé cet acte du 7 décembre 1705.

(2) Sur M. de Villiers et ses descendants, on peut consulter une savante étude de M. l'abbé Amédée Gosselin, *Notes sur la famille Coulon de Villiers.*

(3) Elle fut plutôt connue sous les prénoms de Marguerite-Gabrielle.

(4) Extrait des registres de Contrecœur pour 1685: "Le vingt-septiesme du mois de novembre mil six cent quatre vingt-cinq a esté baptisée à Verchères par moy prestre sous



Mariée à Batiscan, le 23 février 1718, à Léon Levreau de Langy, officier dans les troupes du détachement de la marine, veuf de Marguerite Trottier.

Madame de Langy décéda à Verchères, le 3 août 1744.

IX

JEAN-BAPTISTE JARRET DE VERCHÈRES

Le continuateur de la lignée.

X

LOUIS JARRET DE VERCHÈRES

Né à Verchères le.................. 1690 ([1]).

---

signé et y faisant les fonctions curiales, Catherine-Gabriel, fille de M. François de Verchère et de Melle Marie Peraud, sa fame ; elle est née le vingt-septiesme du mois d'octobre de la même année que dessus. A esté parrain Mr Gabriel Dumont, maraine Madlle Jeanne Crevier qui ont signé avec moy. (Signé) J Dumont de Blaignac—Jeanne Crevier—Sennemaud, Ptre."

([1]) L'inventaire du 20 janvier 1710 fait remonter sa naissance à 1690. Son acte de sépulture, le 6 mai 1766, le dit âgé de 74 ans, ce qui l'aurait fait naître en 1692. Il fut baptisé en 1693, ainsi qu'il appert par l'acte suivant : " Le dimanche treizième jour de septembre de l'an mil six cens quatre vingt treize les cérémonies du baptême ont été supplées à un enfant de M. François Jaret, seigneur de Verchères et lieutenant dans le détachement de la marine, et damoiselle Marie Perrot, sa femme, lequel né le .... de l'an mil six cens quatre vingt......... avait été ondoié par Monsieur Foucaut Pretre Missionnaire alors residant a Saintours. Il a été nommé Louis et a eu pour parrain en cette administration des ceremonies du batême Haut et puissant seigneur Messire Louis de Buade de Frontenac Chevalier Comte de Palluau Conseiller du Roi en ses conseils gouverneur et lieutenant general pour le Roi en Canada, Acadie Ile de Terreneuve et autres lieux de la France septentrionale ; sa mareine a été Damoiselle Marie Anne de Saintours femme de Monsieur de Mine Ecuyer Capitaine d'une compagnie du detachement de la marine (Signé) Frontenac—Marie Barbe de St Ours—E. Guyotte, curé."

M. de Verchères décéda à Verchères le 5 mai 1766.

Il avait épousé, à Verchères, le 4 avril 1736, Marie-Josephte Biron, fille de feu Pierre Biron et de Marie-Jeanne Dumouchel, et veuve de René Chorel Saint-Germain, notaire royal (1).

De leur mariage naquirent deux enfants :

I.—Louis-Marie Jarret de Verchères

Né à Verchères le 19 janvier 1738.

Il entra comme cadet dans les troupes de la marine.

A la conquête, il était enseigne et resta ici.

Le 26 juin 1769, sir William Johnson écrivait au comte de Hillsborough :

"Je viens justement de recevoir l'information du Détroit communiqué par un Huron du nom de André, homme de bons sens, très respecté par son attachement et les services qu'il nous a rendus, que M. de Vercher (sic), autrefois officier dans les troupes françaises, qui a fait la traite sans congé l'hiver dernier dans Sandusky sur le lac Erié, a distribué deux ceintures et deux barriques de rhum parmi les Hurons, et leur a dit de garder leur esprit guerrier parce qu'ils verront bientôt revenir leur Père Français (le roi de France) et qu'ils auront l'occasion de combattre pour lui." (2)

Deux mois plus tard, le 26 août 1769, sir William Johnson fournissait des détails supplémentaires au comte de Hillsborough :

" J'ai reçu une copie du discours de M. Verchères

---

(1) Mgr Tanguay (*Dictionnaire généalogique*, vol. IV, p. 589) fait remarier Marie-Josephte Biron, à Montréal, le 4 février 1760, à Nicolas Trudel. Erreur. Marie-Josephte Biron, qui se marie à Montréal le 4 février 1760, n'est pas fille de feu Pierre Biron et de Marie-Jeanne Dumouchel, mais de Pierre Biron et de Catherine LeDuc. Le contrat de mariage de Louis Jarret de Verchères et de Marie-Josephte Biron fut dressé par Jean-Baptiste Adhémar le 16 mars 1736.

(2) O'Callaghan, *Documentary History of New York*, vol. IX.

(autrefois officier dans les troupes) aux Sauvages du lac Erié. Ce discours m'a été remis par quelques espions, et ils m'ont affirmé qu'il leur a donné un présent au nom du roi de France, leur demandant en même temps de se tenir prêts. Les sauvages qui aiment Verchères se sont rendus auprès du commandant de Détroit, lui ont remis les ceintures de Verchères et une copie de son discours mais après avoir retranché tout ce qu'il y a de compromettant contre lui." (1)

Nous n'avons pas de nouvelles de M. de Verchères à partir de cette date.

Il avait épousé Mlle LeMoyne de Longueuil.

Elle décéda à Québec le 6 mars 1792, à l'âge de 57 ans et 4 mois.

II.—Marie-Charlotte-Louise Jarret de Verchères

Née à Verchères le 6 décembre 1739.

Mariée, à Verchères, le 18 février 1760, à Hyacinthe Godefroy de Linctot, enseigne dans les troupes de la marine, fils de feu René Godefroy de Linctot et de Catherine, Apolline Blondeau.

XI

FRANÇOIS JARRET DE VERCHÈRES

Né à Verchères, le 30 mai 1693. (2)

Décédé avant 1700.

---

(1) Idem, p. 185.

(2) Extrait des registres de Notre-Dame de Montréal:

" Le samedi trentieme jour de may de l'an mil six cens quatre vingts treize a été batisé François Jarret fils de Mr François Jaret de Verchères et de damoiselle Marie Perrot sa femme. Le parain a été Mr Pierre de saint ours lieutenant du détachement de la marine. La marraine damoiselle Jeanne de saint ours fille de Monsieur de saint ours Capitaine du détachement de la marine. (Signé) Verchère.— Pierre de St-Ours, Jeanne de St-Ours."

XII

JOSEPH JARRET DE VERCHÈRES-POULIGNY

Né à Verchères le.................. 1695 (1).

En 1737, M. Verchères de Pouligny était proposé comme enseigne dans les troupes de la marine. On dit de lui :

" J. Verchères de Pouligny. Il a eu trois frères tués ou brûlés par les Iroquois."

M. de Verchères décéda à Verchères le 27 septembre 1753.

Il ne s'était pas marié.

1ère génération : François Jarret de Verchères.
2ème génération : Jean-Baptiste Jarret de Verchères.

JEAN-BAPTISTE JARRET DE VERCHÈRES

Né à Verchères le 1er juin 1687 (2).

En 1709, M. de Verchères, dans une de ces hardies expériences envoyées sur le territoire de la Nouvelle-Angleterre, tomba aux mains des Anglais.

Les MM. Raudot écrivaient au ministre, le 14 novembre 1709 :

" Les sieurs Raudot sont chargés, Monseigneur, de joindre à cette lettre un placet qui vous est présenté

---

(1) L'acte de foi et hommage du 30 janvier 1723 lui donne 27 ans.

(2) Extrait des registres de Contrecœur pour 1687 : " Le premier jour du mois de juin, de l'année mil six cent quatre-vingt et sept a esté baptisé à Verchère par moy prestre soubsigné et y faisant les fonctions curialles Jean fils de Monsr françois Jarret Seigneur de Verchere et de Malle Marie Perrot sa fame il est né le mesme jour a esté parain Monsr Jean Dedoüyet dict de lestang et maraine malle Marie Jeanne de Verchère sa fame qui ont signé avec moy. Sennemaud, Ptre."



par la dame de Verchères par lequel elle a l'honneur de vous demander l'avancement de son fils qu'on peut dire n'être en vie que par miracle, ainsi que vous le verrez par l'exposé de ce placet. S'il ne faut que la vérité de ces faits pour lui faire obtenir ce qu'elle vous demande, ils peuvent vous assurer que tout le contenu en est véritable."

Le placet de madame de Verchères est malheureusement disparu, et nous n'avons aucun détail sur l'aventure de M. de Verchères.

Quoi qu'il en soit il fut échangé l'année suivante.

M. de Verchères fut promu lieutenant le 14 mai 1726.

En 1736, le lieutenant de Verchères commandait le poste de Michillimakinac.

Le 6 mai 1738, M. de Verchères obtenait le commandement de la compagnie vacante par la mort de M. de Repentigny.

En novembre 1747, M. de Boishébert écrivait :

" M. de Verchères, capitaine, a eu ordre d'aller commander à la Baye. C'est un bon officier, qui a commandé souvent dans les postes d'en haut et qui a si bien conduit les affaires que Monsieur le général l'a toujours employé dès qu'il en a eu besoin. On croit qu'il pourrait revenir à Michillimakinac si M. de la Corne est employé ailleurs.

" Il a pareillement bien maintenu les sauvages pendant son séjour et a été cet hiver avec des sauvages considérés de nos domiciliés courir les nations à descendre qui étaient bien tranquilles." (1)

M. de Verchères décéda à Montréal le 2 août 1752 (2).

---

(1) Correspondance générale, Canada.

(2) Extrait des registres de Notre-Dame de Montréal : " Le 3 août 1752, a été inhumé dans la chapelle de St-Roch de cette église le corps de Jean-Bte Jarret, écuyer, seigneur de Verchères, capitaine d'infanterie, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, décédé à minuit de la nuit du premier au second des dits mois et an, âgé de 65 ans."

Il avait épousé, à Montréal, le 24 novembre 1721, Madeleine d'Ailleboust de Manthet, âgée de 21 ans, fille de feu Nicolas d'Ailleboust, sieur de Manthet, capitaine d'une compagnie du détachement de la marine, et de Françoise-Jeanne Denis.

Elle se remaria à Verchères, le 14 février 1756, à son parent, Jean-Baptiste Levreau de Langy, enseigne d'une compagnie du détachement de la marine, fils de Louis-Joseph Levreau de Langy et de feue Marguerite Jarret de Verchères.

Elle décéda à Montréal, le 8 avril 1782.

Son second mari s'était noyé près de l'île Saint-Paul dans le printemps de 1760. Son corps fut inhumé à Longueuil le 1er juin 1760. Mgr Tanguay dit de lui : .... " Officier distingué de la colonie. Actif, vigilant, toujours prêt à marcher et à se signaler."

(à suivre)

RÉPONSES

Les ouvrages de Napoléon Legendre (XIV, V, 1275).—*Albani (Emma Lajeunesse).* Avec autographe et portrait.—Québec, imprimerie A. Côté & Cie, 41, rue Sainte-Anne, 1874. 72 pp. in-16.

A mes enfants.—Québec, typographie d'Augustin Côté & Cie, 1875. 167 pp. in-16.

Echos de Québec.—Québec, imprimerie Augustin Côté & Cie, 1877. 2 volumes in-12, l'un de 210 pp., l'autre de 204 pp.

Notre constitution et nos institutions.—Montréal, J.-A. Plinguet, éditeur, 22, rue Saint-Gabriel, 1878. 42 pp. in-8.

Les Perce-Neige. Premières poésies.—Québec, typographie de C. Darveau, 82, rue de la Montagne, 1886. 222 pp. in-12.

Nos écoles.—Québec, atelier typographique de C. Darveau, 1890. 96 pp. in-12.

Nos asiles d'aliénés.—Québec, imprimé par Belleau & Cie, 1890. 65 pp. in-8.

La langue française au Canada.—Québec, typographie de C. Darveau, 82, rue de la Montagne, 1890. 177 pp. in-12.

Mélanges. Prose et vers.—Québec, typographie de C. Darveau, 1891. 223 pp. petit in-8.

Annibal.—Lévis, Pierre-Georges Roy, éditeur, 1898. 120 pp. petit in-8.

Le comte de St-Laurent (XIV, V, 1279).—La famille Berthelot était originaire de Bretagne, où elle a formé plusieurs branches, l'une desquelles s'est établie en Picardie. Ce fut en faveur de celle-ci que l'île d'Orléans fut érigée en comté sous le titre de Saint-Laurent.

II. François Berthelot (1er), né en 1626, second fils de *Simon* (1er du nom) et de *Catherine Germain*, fut secrétaire du Roi et des commandemants de Madame la Dauphine, commissaire général d'artillerie et conseiller d'Etat. C'est lui qui fut comte de Saint-Laurent. Il mourut le 3 février 1712, et avait été marié (1°) en avril 1656, avec *Catherine Bacquereau*, et (2°) avec *Anne Renault de Duchy.*

Son fils aîné épousa, en 1706, *Marie Catherine Bégon.*

Armes : *d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois besants de même, deux en chef et une en pointe.*

(*Dictionnaire* de Lachesnaye-Desbois, volume III, p. 34).

Régis Roy.



QUESTIONS

1288.—Est-ce de notre Frontenac qu'il est question dans le passage suivant d'Arvède Barine, dans son livre *Louis XIV et la Grande Mademoiselle*, p. 16 :

" L'une de ces dames (à Mademoiselle), la gracieuse Frontenac aux yeux " remplis de lumière ", avait fait un mariage d'inclination, chose absurde, chose basse et honteuse, au jugement de sa maîtresse. Le ménage alla mal. M. de Frontenac était un bizarre. Sa jeune femme le prit en crainte, puis en aversion, et il se passa entre eux, à Saint-Fargeau, des scènes tragi-comiques...... "

X. X. X.

1289.—M. Daine, qui fut magistrat de police à Québec, sous le régime français, est-il mort dans la Nouvelle-France ? A. B. G.

1290.—Denis-Nicolas Foucault enfermé à la Bastille en 1770 ou 1771, était-il d'origine canadienne ? Etait-il allié à notre famille de Beaujeu ? de B.

1291.—Où trouverais-je une biographie complète de M. de Tracy ? CURIOS.

1292. — Le comté de Bellechasse a-t-il existé dès 1792 ? St-M.

1293.—Existe-t-il encore une famille de Croizille au Canada ? CRA.

1294.—Quelle est donc cette " canadienne ", dont parle le général Thiébault dans ses *Mémoires*, t. III, p. 237 :

" J'aperçus, (à l'Opéra de Madrid) la plus magnifique créature qui jamais m'eut apparu. Je sus que c'était la plus belle femme qu'on se rappelait avoir vue à Madrid, canadienne de naissance, et épouse du colonel de cavalerie Minutoro." X. X. X.



BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

Vol. XV SEPTEMBRE 1908 N° 9

LE CHAPITRE DE LA CATHÉDRALE DE QUEBEC ET SES DÉLÉGUÉS EN FRANCE. LETTRES DES CHANOINES PIERRE HAZEUR DE L'ORME ET JEAN-MARIE DE LA CORNE.

1723 - 1773

(Suite)

Avant de publier les lettres du chanoine de la Corne et de le suivre dans sa délégation en France, il est nécessaire de raconter brièvement les événements qui précédèrent son départ du Canada. D'abord, quand il s'agit de nommer M. Récher pour remplacer M. Plante à la cure de Québec, 6 novembre 1749, Mgr de Pontbriand le fit sur la présentation des messieurs du séminaire, mais en protestant qu'il ne se croyait pas lié par cette présentation. Il la soupçonnait d'être abusive, car lorsque la cure avait été unie au séminaire, c'étaient les mêmes personnes qui y renonçaient comme chanoines et qui la recevaient comme membres du séminaire ; et parce que d'après ce système le curé ne pouvait jouir des revenus de l'église, ni même des moyens de faire des aumônes. De leur côté, les chanoines firent

des difficultés pour conférer au nouveau curé, qui le leur demandait selon l'usage, le titre de chanoine honoraire. Et il fallut l'intervention de l'évêque et du supérieur du séminaire, M. Lalane, pour régler la question. Mais ce n'était là que le commencement des difficultés *Initia dolorum hæc!* Cet épisode donna sans doute l'idée à Mgr de Pontbriand de faire examiner les titres et les papiers du Chapitre ; car je trouve, au 29 décembre de la même année 1749, dans le procès-verbal de l'assemblée du Chapitre, que le prélat " a donné l'ordre d'ouvrir les archives et d'en examiner les papiers et titres... pour s'intruire à fond des obligations et droits du dit Chapitre." Et voici comment l'un des chanoines, dans une lettre adressée à l'agent de Paris, raconte l'opération, et explique comment le Chapitre avait pu durant des années ignorer ses plus importants privilèges.

" Nous avons justifié dans nos écrits...premièrement que tous les papiers du Chapitre étaient entre les mains de messieurs du Séminaire, en 1726 et jusqu'après 1730, en laquelle année M. de Latour fit faire la délibération pour faire faire un coffre d'archives, et exhorta tous messieurs qui pouvaient avoir des papiers du Chapitre de les y remettre quand il serait fait. Ils étaient encore en ce temps tous du séminaire et les chanoines y demeuraient et M. de Latour lui-même, et les délibérations se faisaient comme elles s'y étaient toujours faites dans la chambre du Doyen : dans laquelle, suivant une délibération de 1724, et l'usage, étaient tous les papiers du Chapitre ou dans la procure du séminaire. Comme nous l'avons dit dans nos écrits, depuis que les papiers du Chapitre furent remis dans les archives du Chapitre, messieurs du séminaire qui étaient toujours du Chapitre en avaient encore la clef...puisqu'il a fallu lever la serrure à la fin de 1749, après la mort du sieur Valier, supérieur du séminaire, chanoine théologal de notre cathédrale et syndic du Chapitre, messieurs du séminaire ayant toujours dit que la dite clef dont il était chargé s'était trouvée perdue à sa mort...troisième-



ment nous avons justifié que les chanoines qui n'étaient que cinq ou six chargés de continuelles occupations ne pouvaient trouver le temps de regarder à leurs papiers, et qu'on ne l'a fait, en 1749, que par un ordre exprès du seigneur évêque, qui dit qu'il fallait, une fois du moins, voir les papiers du Chapitre, et qui nomma lui-même et chargea le sieur de Lavillangevin, son grand vicaire, official et chanoine théologal, d'en faire l'examen, avec cette déclaration que le Chapitre tout entier, qui était présent et qui approuva la proposition de mon dit seigneur évêque, se fiait tellement à sa fidélité et probité qu'il lui donnait la liberté de faire apporter chez lui le coffre des archives, de faire lever la serrure et d'examiner seul les dits papiers et en faire l'inventaire. Le dit sieur de Lavillangevin, sur l'approbation du Chapitre, se mit en devoir d'exécuter l'ordre. Il se fit apporter le dit coffre de chez les Révérends Pères Récollets où il était depuis environ trois ans, fit lever la serrure par Tiberge, serrurier; mais à la vue seule de la quantité de papiers, il referma le dit coffre, le fit porter à la sacristie de la cathédrale, fit assembler le Chapitre, et lui déclara qu'il ne pouvait seul, avec ses occupations continuelles, examiner cette foule de papiers dans le cours d'une année, d'autant plus qu'il n'y connaissait rien et qu'ils y étaient sans aucun ordre, qu'il ne refusait pas d'y travailler, pourvu qu'on lui donnât des adjoints, qu'on fît faire une seconde clef et qu'il ne demeurât point chargé seul des dits papiers, ce que le Chapitre accepta et nomma en conséquence des adjoints. Tout cela est prouvé par la délibération... de la fin du dit temps 1749 ; et ils ne purent encore trouver le temps de travailler qu'en 1750. Que peut-on demander de plus fort pour faire voir que les chanoines ne connaissaient aucun de leurs droits et ne pouvaient les connaître, étant...tous nouveaux venus dans le Chapitre, à l'exception d'un vieux missionnaire (1) qui n'était

(1) M. Poulin.

résidant que depuis deux ou trois ans et était vicaire de la cure, et d'un autre chanoine qui jusque là ne s'était jamais mêlé d'aucune affaire, était maître des cérémonies et du chant pour tout le séminaire, et faisait le grand catéchisme aux enfants de Québec dans la cathédrale depuis 1724. C'est le sieur de Tonnancour... Vous savez qu'il prêchait et confessait, comme il le fait encore. Je crois que c'en est assez pour faire voir que l'ignorance des chanoines de Québec pour tout ce qui regarde leur droit est non seulement excusable, mais est un effet de leur grand zèle pour servir le public et le séminaire, de la confiance trop grande qu'ils avaient aux dits messieurs du séminaire, toujours chanoines, leurs maîtres et directeurs, qui les ont trompés en les conduisant toujours selon leurs vues de tout avoir et de tout gouverner..."

Cette lettre est de M. Jos.-Frs Perrault, qui fut nommé chanoine le 13 décembre 1750, pour remplacer M. de Gannes-Falaise.

Mais qu'avait-on trouvé de si terrible dans le fameux coffre aux archives ?—On l'a écrit déjà : c'était la bulle de Clément X érigeant, en 1674, l'évêché et le Chapitre, supprimant la paroisse pour l'ériger en cathédrale et donnant au Chapitre les droits les plus amples sur le temporel de cette église en même temps que le soin de la desservir. Mais Mgr de Laval avait transféré et uni tout cela au séminaire ; et ce n'est qu'après soixante et six ans d'oubli que le Chapitre veut reprendre ses biens, ses droits et ses privilèges. Il est temps d'y songer, car les marguilliers sont sur le point de conclure des marchés pour faire bâtir un presbytère sur le terrain du Chapitre, sans même avoir daigné en parler aux chanoines ! On comprend que ces derniers ne furent pas lents à protester et à réclamer.

Mécontents de l'évêque qui leur avait proposé des moyens de régler sans bruit cette affaire, ils s'adressèrent au Conseil Supérieur où ils plaidèrent contre le

séminaire et contre le curé Récher. Mais ils perdirent leur cause sur le point de la collation de la cure, et furent condamnés, le 16 octobre 1750, à une amende de soixante et quinze francs et aux frais. Quant à l'affaire principale—celle de la propriété de la cathédrale—un arrêt du Conseil d'Etat la fit traverser les mers et évoquer devant le roi. Le registre du Chapitre contient de nombreuses lettres et mémoires échangés à ce sujet entre M[gr] de Pontbriand et ses chanoines ; mais il serait trop long de les reproduire. Ceux-ci—et toujours à l'unanimité—crurent de leur devoir de lutter jusqu'à la fin et contre le séminaire et—au besoin—contre l'évêque, et ne négligèrent aucun moyen, aucun sacrifice, aucune influence pour atteindre le but. Ils font écrire tous leurs amis à la Cour : leur doyen Cabanac, le gouverneur lui-même, M. de la Jonquière, son fils, et bien d'autres.

Le 21 octobre 1750, ils nomment le chanoine de la Corne pour leur agent et le chargent d'aller à Versailles pour plaider leur cause auprès du roi. Il devra employer trois des plus célèbres avocats de France. De plus, il s'occupera de l'abbaye de Meaubec et, en cas de mort, remplacera M. de L'Orme.

" On lui donnera six cents livres d'avance pour les frais de son voyage et dépenses raisonnables qu'il lui conviendrait de faire, et il jouira de plus pendant le temps de sa députation, de sa prébende entière pour les mêmes fins, et à son arrivée, il rendra compte au Chapitre de ses frais et dépenses......" (1)

Le 26 du même mois, M[gr] de Pontbriand écrit aux Chanoines : " Quoique l'agrément que vous m'avez demandé pour députer en France ne soit pas en conséquence d'une délibération, quoique vous ne me parûtes point disposés à me montrer l'étendue de la procuration que vous prétendez donner à M. de la Corne, je

(1) Registre du Chapitre.

veux bien me contenter des deux raisons que vous m'allégâtes le 24 du courant : la première est tirée des affaires qui regardent votre abbaye de Maubec. Il est nécessaire que je sache si vous révoquez à M. De L'Orme la commission d'absence qu'il a depuis longtemps, afin que je lui donne des ordres convenables. Vous sentez bien, messieurs, que les règles et votre petit nombre ne peuvent vous permettre d'avoir deux députés en France. La seconde raison que vous m'avez apportée est le procès que vous avez intenté au Séminaire au sujet de la cure de Québec. Longtemps avant qu'il fût entrepris, je vous avais conseillé de consulter en France et de supplier Sa Majesté de vouloir bien terminer cette contestation et toutes celles qui en sont des suites nécessaires ; je suppose, messieurs, que c'est ce que vous vous proposez dans le parti que vous prenez aujourd'hui ; c'est ce qui me fait l'approuver avec plaisir."

L'évêque n'eut pas le bonheur de revoir M. De L'Orme ; le Chapitre ne voulut pas lui reprendre sa députation, parce qu'il croyait—bien à tort—qu'une année de séjour en France suffirait à M. de la Corne pour régler toutes les affaires. Plus tard, comme on le verra, M. De L'Orme, vieux et malade, fut remplacé définitivement par M. de la Corne ; mais alors le vénérable grand chantre n'était plus capable de revenir en Canada.

Le 7 novembre, lettre de Mgr de Pontbriand au ministre :

" La perte d'un des points des procès que le Chapitre avait intenté au séminaire... vient de lui ouvrir les yeux. Il se détermine à consulter en France, à consentir à une exécution, et c'est en partie pour cela qu'il envoie M. de la Corne comme député. J'en suis d'autant plus flatté que j'espère une prompte décision, ou du moins je me flatte que vous prendrez des mesures pour empêcher dans cette colonie une division dans le



clergé...Sans entrer dans le fond du procès, je crois, monsieur, qu'il est bon de marquer à ce député qu'on aurait dû, dès le commencement, suivre mes vues qui étaient de consulter en France et de vous prier d'engager Sa Majesté à décider cette affaire."

Il suffit de lire les lettres de l'évêque pour constater combien il regrettait cette difficulté et quels furent ses efforts pour la prévenir ou la régler à l'amiable. Mais ce fut en vain ; et ce qui lui fut plus sensible, c'est que le plus ardent pour la lutte parmi les chanoines était l'homme de sa droite, son grand vicaire, son confident et son ami, M. de Lavillangevin. On a vu plus haut l'éloge que faisait le prélat de ce digne ecclésiastique en le recommandant pour le doyenné. Et bien, depuis qu'il avait pénétré dans le fameux coffre aux archives et qu'il avait lu la bulle d'érection du Chapitre, le vénérable chanoine ne voulait ni accommodement, ni atermoiement, il lui fallait la cure, l'établissement définitif du Chapitre sur des bases solides et des revenus pour assurer son existence. Je trouve à son sujet un curieux passage dans un mémoire—dejà cité—des marguilliers de Québec en 1771. Ces messieurs y plaident leur propre cause et se plaignent amèrement des exigences des chanoines. " Le prélat plus éclairé que son Chapitre sur cette matière (le procès devant le conseil supérieur au sujet de la cure), voulut en homme prudent, empêcher cette contagion qui commençait à se communiquer à tous les membres de ce corps. Il en parla à un des chanoines qui résidait dans son palais et qui était le plus entêté de ces droits chimériques. Ce chanoine, bien loin d'écouter les avis salutaires de son évêque, n'en devint que plus altier ; de sorte que le prélat, ne pouvant lui faire entendre raison, le chassa de son palais, en lui disant qu'il ne voulait point avoir chez lui des personnes qui intentaient des procès injustes. Ce chanoine se retira aux Jésuites où il est mort. Je ne prétends pas par ce rapport attaquer sa réputation,

et je lui rends la justice qui lui est due, en disant qu'il était un digne homme."

Que de fois je me suis demandé quel pouvait bien être ce chanoine que Mgr de Pontbriand avait ainsi mis à la porte de son palais épiscopal ! Je ne pouvais pas songer un instant à M. de Lavillangevin, tant étaient étroits les liens qui unissaient ces deux vertueux ecclésiastiques. Mais la lettre suivante me tira de mon illusion. Elle est du 5 juin 1750 :

" Monseigneur,

" Pour répondre au mémoire et compte que Votre Grandeur m'a communiqué, voici en peu de mots ce que j'ai à dire : je ne suis point venu en Canada pour chercher du bien non plus que des plaisirs, je n'ai jamais prétendu être en qualité de pensionnaire dans votre palais et vous ne m'en avez jamais parlé jusqu'à ce jour, je vous ai laissé jouir de tout ce qui m'est revenu de mon pauvre bénéfice sans en rien prétendre, je vous en ai même prié et vous ai dit d'en faire des aumônes ou tels autres bons emplois qu'il vous plairait, que je n'en voulais rien. Je ne change point, je suis encore aujourd'hui dans les mêmes sentiments. J'ai dépensé ce que j'avais apporté de chez moi (1) et ce qu'on m'a envoyé depuis ; je n'ai fait chez vous aucune folle dépense et j'ai tout mis à m'entretenir ou pour vous ce qui m'est revenu de mes messes ; j'ai travaillé toujours autant que vous me l'avez voulu permettre, lorsque j'ai été en santé, mais non pas tant que je l'eusse pu et désiré. (2) Vous m'avez nourri et

(1) Sa cure de Plérin.

(2) M. de Lavillangevin était théologal et il voulait remplir toutes les charges attachées à sa dignité, parmi lesquelles se trouvaient celles des conférences sur la théologie et l'Ecriture Sainte. Ses prédécesseurs ne s'étaient pas occupés spécialement de ces fonctions, puisqu'il y avait le séminaire pour la théologie et le curé de la paroisse pour la prédication. M. Lavillangevin n'entendait pas la chose de cette façon : il écrivit un long mémoire à Mgr de Pontbriand pour lui rappeler les

entretenu de tout ce que j'ai eu besoin et que je vous ai demandé ; vous m'avez même offert plusieurs fois de l'argent que je n'en ai point pris, et offert aussi d'en

---

devoirs et les droits du théologal d'un Chapitre, les obligations de l'évêque lui-même, et il lui demanda un règlement, et l'autorisation de prêcher dans la cathédrale et de jouir de tous les privilèges attachés à sa dignité. " Quelque disposé que soit votre suppliant à remplir son devoir, il n'a prêché que cinq fois dans la dite église et aux jours qui lui avaient été marqués par Votre Grandeur, avant qu'Elle l'ait honoré de cette dignité, et qu'il y ait six mois entiers qu'il en a pris possession." Il est intéressant de trouver dans ce long mémoire les détails suivants sur la vie du vénérable chanoine: " La quatrième et dernière objection que l'on puisse faire à votre suppliant, monseigneur, est de lui disputer sa capacité, n'ayant aucun degré en théologie ; à quoi il répond qu'il est vrai qu'il n'a pris aucun degré, quoiqu'il ait fait quatre ans de théologie au Collège de Louis-le-Grand à Paris, sous les révérends pères Jésuites, étant pour lors au Séminaire du Saint-Esprit, mais qu'il y a dispense du Pape pour posséder en ce diocèse les dignités sans degrés, qu'il a répété sa philosophie, et a été nommé et choisi répétiteur de théologie, que les amples pouvoirs dont il a été honoré pour la prédication et la confession dans les diocèses de St-Brieuc, de St-Mâlo, de Nantes, de Trequet, (Tréguier ou Lantriguet) de Vannes et de Rennes, les missions et les retraites où il a eu l'honneur de travailler et qu'il a données en chef ; les carêmes et les avents qu'il a prêchés par l'ordre des dits seigneurs évêques en la province de Bretagne et par les ordres de Votre Grandeur et des seigneurs évêques de Bretagne, depuis trente-six ans qu'il exerce le sacré ministère, et encore plus l'honneur qu'il a d'avoir été nommé à cette dignité et à la charge d'official de votre diocèse par Votre Grandeur, sont la preuve de sa capacité." Mgr de Pontbriand ne crut pas devoir accorder à son théologal tous les points de sa requête. Il lui donna " le droit de faire des leçons de théologie et d'obliger ceux qui composent le Chapitre d'y assister, autant toutefois que les règles du Droit le permettent, parce qu'il aura à ses frais et dépens, à cet effet, un appartenant convenable, nous réservant le droit d'obliger les ecclésiastiques de la ville et nos séminaristes d'y assister, qu'il sera obligé de recevoir gratuitement, si ce n'est que le grand nombre ne l'obligeât à avoir une plus grande salle, auquel cas nous serions obligé de contribuer à une partie du loyer, accordons aux termes de la requête trois conférences par semaine, excepté le temps des

envoyer à mes Filles à Plérin [1] et je ne l'ai point accepté, parce que je vous voyais occupé de la bâtisse de votre cathédrale ; j'en ai toute la même obligation à Votre Grandeur. Pour terminer tout compte et toute affaire, je ne vous demande, Monseigneur, qu'une quittance du temps que Votre Grandeur m'a fait l'honneur de me souffrir à sa table et dans son palais, et la permission de faire apporter chez les RR. PP. Jésuites mon linge et mes hardes et tels des meubles de la chambre que j'occupais qu'il vous plaira de m'accorder ; le peu que j'ai payé de mes messes n'est pas plus à moi que le reste, car je n'en ai jamais prétendu que l'usage ; ainsi vous êtes le maître de tout. Je ne m'attendais pas, il est vrai, à être traité de cette façon, je fonds en larmes en y pensant, pour bien d'autres raisons que celles qui me regardent ; mais c'est mon Dieu qui me l'a fait, qu'il soit béni ; je suis prêt de souffrir tout ce qu'il lui plaira pour expier mes péchés qui méritent bien d'autres châtiments. Dieu n'usait à mon égard que de sa grande miséricorde. Je prie aussi Votre Grandeur de me donner quittance des quatre cents livres que j'ai touchées, l'an passé, du Sieur Moreau, marguillier en charge, pendant votre absence, et que j'employai en planches pour l'église, suivant vos ordres, et dont je vous ai rendu compte comme de tout l'argent que vous m'avez confié depuis que je suis chez vous.

" Au sujet de la signature que Votre Grandeur me demanda hier par rapport à l'affaire du Chapitre pour

---

vacances...Le théologal n'aura aucun droit de prêcher pendant l'avent, le carême et l'octave du St-Sacrement... Tandis que les offices de la cathédrale et de la paroisse ne seront point séparés, le théologal...ne sera obligé et n'aura le droit de prêcher que les jours suivants : l'Epiphanie, la Fête du St-Nom de Jésus, la Purification, l'Ascension, la Pentecôte, la St-Jean, la St-Pierre, la Dédicace, l'Assomption, la St-Louis, les Reliques, la Toussaint, la Conception."

[1] Communauté des Filles du St-Esprit fondée par lui à Plérin.



la cure, j'assure Votre Grandeur que je n'ai pas plus de part que tous les autres messieurs du Chapitre au procès intenté : nos délibérations toutes unanimes sont sincères et véritables ; je n'ai sollicité ni engagé personne dans cette affaire ; j'ai recueilli les voix et suffrages exactement après les débats, et dit mon avis à mon rang et place, le dernier ; chacun a communiqué ses lumières et ses raisons et tous ont travaillé de concert, chacun selon ses forces et ses talents et le temps qu'il a pu donner pour la défense des droits légitimes du pauvre Chapitre, sans avoir voulu ni prétendre faire injure à personne, bien éloigné d'en vouloir faire à Votre Grandeur. Voilà Monseigneur, tout ce que j'ai répondu. J'ai consulté Pontas, Ste-Beuve et nos statuts exactement, je me crois obligé d'assister au Chapitre et de travailler pour le maintien de ses droits selon mon pouvoir, tandis que je serai chanoine, surtout à cause de sa pauvreté, du petit nombre de chanoines, et que je suis la seule dignité à sa tête, et dois un secret inviolable aux fins du serment que j'ai prêté entre les mains de Votre Grandeur ; je ne puis dire ni promettre davantage ; vous ajouterez, Monseigneur, telles autres peines qu'il vous plaira à celle que vous venez de me faire ; je les souffrirai humblement avec la grâce de Dieu, parce que je ne crois pas avoir rien fait ni contre mon devoir, ni contre le respect que je dois à Votre Grandeur que j'aime toujours et que j'honore infiniment, et si elle y trouve quelque chose de mal, il n'y a point de malice de ma part, et je lui en demande très humblement pardon. C'est dans ces sentiments sincères de mon cœur que j'ai l'honneur d'être, " Monseigneur, De Votre Grandeur

" Le très humble et très obéissant serviteur,
" ALLENOU DE LA VILLANGEVIN,
" Chanoine théologal de Québec,
" Ancien recteur de Plerin."

" Au collège, le 5 juin 1750."

Nous citerons plus bas d'autres lettres de M. de Lavillangevin et nous raconterons ses derniers moments. M. l'abbé Briand qu'il avait baptisé et qu'il regardait comme son enfant, l'avait accompagné au Canada par piété filiale, et il fut plus heureux que son vénérable protecteur, car il put continuer de demeurer au palais épiscopal. Mais on peut assurer qu'il partageait les vues de M. de Lavillangevin, puisque jamais l'on n'entendit de voix discordante aux assemblées du Chapitre sur la grande affaire. Au reste, j'ai déjà fait connaître—dans les *Evêques de Québec*, et au commencement de cette étude : *Recherches Historiques*, août 1907, page 232, quelles étaient les pensées et le jugement de Mgr Briand. J'ajoute, en me répétant (1), le passage d'une lettre que l'illustre évêque écrivait sur le même sujet à M. Marchand son grand vicaire et ami : " Voilà, mon cher grand vicaire, où aboutissent des affaires mal faites. M. de Laval, avec vos anciens directeurs du séminaire, si renommés dans le pays, ont si mal fait les affaires, qu'il n'y a rien de certain maintenant vis-à-vis de ceux qui vivent actuellement. Mgr de Pontbriand, ennemi des procès, n'a jamais voulu me croire, quoique cent fois je lui ai dit de prendre en mains l'érection solide, stable et en forme de son église." Comme on le voit par cette lettre et comme on le verra par les autres documents qui vont suivre, il est assez difficile de condamner le pauvre Chapitre de Québec et ceux qui en faisaient partie. Il est permis de dire aussi que si Mgr de Pontbriand était "ennemi des procès", il ne prenait pas les bons moyens de les éviter. Il n'avait qu'une chose à faire, et il ne la fit pas, c'était de se rendre à Versailles et d'obtenir par son influence et celle de sa famille et de ses puissants amis, un règlement final et définitif. Sa prétendue neutralité ne rémédia à rien et ne fit que compliquer et prolonger le procès.

---

(1) *Bulletin de Recherches Historiques*, vol. 9me, 1903, page 119.

Le 5 septembre de la même année 1750, les chanoines écrivent à leur agent M. De L'Orme :

" Nous avons reçu vos deux lettres et les deux copies de votre compte ; vous ne pouviez nous annoncer une nouvelle plus agréable que de nous mander que vous nous donniez, cette année, une augmentation de mille écus de plus à distribuer, et elle ne pouvait venir dans un temps où nous en eussions plus besoin, attendu les affaires importantes que nous avons et pour lesquelles nous députons en France M. l'abbé de Lacorne, l'un de nous, pour conjointement avec vous y travailler efficacement.

" Ayant examiné, cette année, sérieusement les titres et papiers du Chapitre et reconnu les torts infinis qu'ont faits à notre Chapitre messieurs du Séminaire, qui nous ont enlevé et la cure et notre propre église, et ont chargé le Chapitre de frais et dépenses excessives, sans qu'ils y contribuent d'un seul sol ; et aperçu les abus visibles commis par les Seigneurs évêques ; nous nous sommes crus obligés en conscience de nous pourvoir au Conseil Supérieur de Québec pour le recouvrement de nos droits légitimes. Nous avons même été forcés de le faire au plus tôt, attendu la faute dans laquelle Monseigneur nous avait engagés, nous faisant recevoir en qualité de chanoine honoraire le sieur Récher, l'un des messieurs du séminaire, qu'il avait pourvu de la cure de son autorité seule, sans aucun égard à la présentation du séminaire, attendu l'abus qu'il reconnaissait dans l'union faite par Monseigneur de Laval de la dite cure au Séminaire, et que le presbytère s'allait bâtir aux frais de la fabrique sur le terrain de l'église qui nous appartient, sans qu'on nous demandât notre avis ni notre consentement, non plus qu'on ne nous l'a aucunement demandé pour la bâtisse de l'église cathédrale. M. de Lacorne qui vous communiquera sa procure vous fera par là connaître toutes les autres affaires pour lesquelles nous l'envoyons pour

vous soulager, attendu qu'il en est instruit et que nous savons qu'on agit contre nous à toutes forces, comme il vous le dira plus au long. Il ne faut plus penser à nous défaire de notre abbaye, mais plutôt à l'améliorer. Il faut faire aussi tous nos efforts pour obtenir de la Cour quelque augmentation et l'établissement de notre terre de la Petite Nation où de la Chaudière en Canada, s'il est possible d'en obtenir la permission. Il nous en coûte ici déjà de frais pour notre procès près de cent écus ; les avances que nous faisons à M. de Lacorne pour son voyage, et la prébende de M. de Falaise que nous avons prélevée......ainsi que le doyenné à M. l'abbé de Cabanac depuis le jour de sa nomination, sont la cause que, quoique nous ayons mille écus de plus, les prébendes ne montent qu'à la somme de huit cent quatre-vingt-sept livres en tout. Ainsi ce sera pour vous, comptant les cent livres de votre dignité, la somme de neuf cent quatre-vingt-sept livres......

" Nous vous sommes bien obligés, monsieur, de tous vos soins ; nous vous les demandons encore avec plus d'instance que jamais et nous les espérons avec confiance, persuadés de votre zèle et de votre attachement pour tout ce qui regarde et concerne l'avantage du Chapitre....

" Vos très humbles et très obéissants serviteurs, les Doyen, Dignités, Chanoines et Chapitre de Québec."

(A suivre)

Mgr Henri Têtu

LA FAMILLE DE VERCHÈRES EN FRANCE

Une famille de Verchères, originaire du Brionnais, remonte jusqu'au XIII[e] siècle, temps auquel elle avait des notaires royaux, des ecclésiastiques et des gens de lettres. Elle a donné plusieurs juges châtelains à la ville de Marcigny, un premier président à la Chambre du Trésor et Bureau des finances de la province de Bourgogne, et au parlement de Dijon, quatre conseillers et un président à mortier. Elle compte encore six chevaliers de Saint-Louis, un chevalier de Malte, un officier et un chevalier de la Légion d'Honneur. Il y a eu également des personnages de cette maison dans presque tous les ordres religieux ainsi que dans plusieurs chapitres nobles.

Les armes de cette famille bourguignonne étaient : De sable à la fasce d'or accompagné d'un croissant d'argent en chef, et de trois étoiles d'or en pointe.

Supports : Deux cygnes.

Nous ignorons si nos Jarret de Verchères sortaient de cette famille de Verchères.

LA FAMILLE JARRET DE VERCHÈRES

(Suite)

Du mariage de M. de Verchères et de Madeleine d'Ailleboust de Manthet étaient nés :

I

MARIE-MADELEINE JARRET DE VERCHÈRES

Née à Montréal le 20 avril 1723 (1).

(1) Tanguay (*Dictionnaire généalogique*, vol. IV, p. 589) dit qu'elle se maria, en 1750, à Paul Benoit. Erreur. La femme de Paul Benoit-Livernois était une Jarret-Beauregard, issue du mariage de Vincent Jarret et de Catherine Pinaut (Note de M. Léandre Lamontagne).

II

JEAN-BAPTISTE-PAUL JARRET DE VERCHÈRES

Né à Montréal le 19 juin 1726.
Décédé au même endroit le 8 juillet 1726.

III

CHARLOTTE-ANGÉLIQUE JARRET DE VERCHÈRES

Née à Montréal le 2 avril 1729.

IV

CATHERINE-MADELEINE JARRET DE VERCHÈRES

Née à Montréal le 20 décembre 1731.

Mariée, à Montréal, le 19 avril 1751, à Pierre Hertel de Beaubassin, enseigne d'infanterie, fils de feu Joseph Hertel, écuyer, enseigne d'infanterie, et de dame Catherine Philippe.

V

MARIE-ANNE JARRET DE VERCHÈRES

Née à Montréal le 10 mars 1733.

Mariée, à Montréal, le 17 novembre 1755, à Philippe-Thomas Dagnau de La Saussaye, enseigne d'infanterie, âgé de 27 ans, fils de feu Philippe Dagnau, sieur de La Saussaye, et de dame Madeleine Raimbault.

M. de La Saussaye fut tué le 15 juin 1757, près du fort Duquesne en même temps que les enseignes de Saint-Ours, de Bellestre et trois Canadiens. Ce parti revenait du fort Cumberland et tomba dans une embuscade tendue par une vingtaine d'Anglais ou de Sauvages et qui les tuèrent presque à bout portant.

Sa veuve se remaria, à Montréal, le 21 avril 1760, à Pierre-François Trottier-Desauniers, âgé de 28 ans, fils de feu Pierre Trottier-Desauniers, secrétaire du Roi, et de défunte Marguerite Cheron.

VI

CHARLOTTE-GABRIELLE JARRET DE VERCHÈRES

Née à Montréal, le 10 février 1735 (1)

Mariée à Montréal, le 25 janvier 1751, à Pierre-Marie-Joseph Raimbault, seigneur de Saint-Blin, officier d'infanterie, âgé de 28 ans, fils du sieur Paul-François Raimbault, de Saint-Blin, et de défunte Marie-Catherine d'Aubusson, de la paroisse de Verchères.

En secondes noces, à Montréal, le 5 février 1767, elle se maria à René-Ovide Hertel de Rouville, veuf de Louise-Catherine André de Leigne.

Elle décéda à Boucherville le 14 mai 1808.

Son second mari, le juge de Rouville, célèbre dans notre histoire, était mort à Montréal le 12 août 1793.

---

(1) Marie-Anne (sic) de Verchères, veuve de M. de Saint-Blain, âgée de 26 ans, et sa demoiselle âgée de 10 ans, entrent pensionnaires chez les Sœurs Grises à Montréal le 13 novembre 1763.—*Annuaire de Ville-Marie*, 11e livraison du supplément, p. 86.

Relation des faits héroïques de mademoiselle de Verchères, Marie-Magdelaine, contre les Iroquois, âgée de quatorze ans, en l'année 1696 [1], *le* 22 *8bre, à* 8 *heures du matin.*

J'étais à cinq arpens du fort de Verchères, appartenant au sieur de Verchères, mon père, qui était pour lors à Québec par ordre de M. le chevalier de Callières, gouverneur de Montréal, et ma mère était à Montréal. J'entendis tirer plusieurs coups de fusil sans savoir sur quoi l'on tirait. Bientôt j'aperçus que les Iroquois faisaient feu sur nos habitans, qui étaient éloignés du fort environ d'une demi-lieue. Un de nos domestiques me cria :—Sauvez-vous, mademoiselle, sauvez-vous ; voilà les Iroquois qui viennent fondre sur nous! A l'instant je me détournai et j'aperçus 45 Iroquois qui accouraient vers moi, n'en étant éloignés que d'une portée de pistolet. Résolu de mourir plutôt que de tomber entre leurs mains, je songeai à chercher mon salut dans la fuite, je courus vers le fort en me recommandant à la sainte Vierge en lui disant du fond de mon cœur : Vierge sainte, mère de mon Dieu, vous savez que je vous ai toujours honorée et aimée comme ma chère mère, ne m'abandonnez pas dans le danger où je me trouve ; j'aime mille fois mieux périr que de tomber entre les mains d'une nation qui ne vous connaît pas. Cependant les Iroquois qui me poursuivaient se voyant trop éloignés de moi pour me prendre en vie auparavant que je puisse entrer dans le fort, et se sentant assez proches pour me tuer à coups de fusils, s'arrêtèrent pour faire

---

(1) Est-ce bien en 1696 que se passèrent ces faits ? Le *Dictionnaire des sièges et batailles* les place en 1697. Charlevoix et La Potherie disent 1692. Mademoiselle de Verchères dit elle-même qu'elle avait quatorze ans lorsqu'elle accomplit cet exploit. Née le 3 mars 1678, elle avait ses quatorze années accomplies le 3 mars 1692. Nous opterions pour la version de Charlevoix et La Potherie, c'est-à-dire 1692.

leur décharge sur moi. Je l'essuyai pendant longtems, ou du moins elle m'ennuya fort. Les balles de 45 fusils que me sifflaient aux oreilles me faisaient paraître le tems bien long et l'éloignement du fort bien considérable, quoique j'en fusse bien proche. Etant à portée de m'entendre, je criai aux armes, aux armes ! espérant que quelqu'un sortirait pour venir me secourir, mais en vain. Il n'y avait dans le fort que deux soldats qui, saisis de frayeur, s'étaient retirés dans la redoute pour se cacher. Enfin, arrivée à la porte, je trouvai deux femmes qui pleuraient leurs maris qui venaient d'être tués. Je les fis entrer malgré elles dans le fort dont je fermai moi-même les portes ([1]), alors je pensai à me mettre moi et le petit nombre de personnes qui m'accompagnaient à couvert des insultes des barbares ; je fis la visite du fort, je trouvai plusieurs pieux tombés, qui faisaient des brèches par où il était facile aux ennemis d'entrer. Je donnai mes ordres pour les faire relever et sans avoir égard à mon sexe ni à la faiblesse de mon âge, je prenais un pieu par un bout en encourageant les personnes qui étaient avec moi à le relever, j'éprouvai quand Dieu donne des forces, il n'y a rien d'impossible. Les brèches du fort réparées, je m'en allai à la redoute qui servait de corps de garde où étaient les munitions de guerre. J'y trouvai les deux soldats, l'un caché, l'autre qui tenait une mèche allumée ; je demandai à celui-ci : que voulez-vous faire de cette mèche ? C'est pour mettre le feu aux poudres, me répondit-il,

---

([1]) " Les sauvages la poursuivirent, dit le Père de Charlevoix, et l'un d'eux la joignit dans le temps qu'elle mettait le pied sur la porte, mais l'ayant saisie par un mouchoir qu'elle avait au col, elle le détacha, et ferma la porte sur elle."

" Il y en eut un autre, dit La Potherie, qui la poursuivit jusques à l'entrée du fort où il crut l'avoir arrêté par son mouchoir de col qui lui resta dans les mains. Elle conserva assez de présence d'esprit pour fermer la porte du fort sur l'Iroquois qui n'osa risquer d'y entrer à cause du bruit qu'il y entendait."

pour nous faire sauter.—Vous êtes un malheureux, lui repartis-je.—Retirez-vous, je vous le commande ; je lui parlai d'un ton si ferme et si assuré qu'il m'obéit sur le champ. Je jetai ma coiffe, j'arborai un chapeau, et prenant un fusil, je dis à mes deux jeunes frères (1) : Battons-nous jusqu'à la mort, nous combattons pour notre patrie et pour la religion. Souvenez-vous des leçons que mon père vous a si souvent donnés, que des gentilshommes ne sont nés que pour verser leur sang pour le service de Dieu et du Roi. Mes frères et les soldats, animés par mes paroles, firent un feu continuel sur l'ennemi. Je fis tirer le canon (2) non seulement pour effrayer les Iroquois en leur faisant voir que nous étions en état de nous bien défendre, ayant du canon, mais encore pour avertir nos soldats, qui étaient à la chasse, de se sauver dans quelque autre fort.

Mais que n'a-t-on pas à souffrir dans ces extrémités ! Malgré le bruit de notre artillerie, j'entendais les cris lamentables des femmes et des enfans qui venaient de perdre leurs maris, leurs frères et leurs pères, je crus qu'il était de la prudence, pendant que l'on faisait feu sur l'ennemi, de représenter à ces femmes désolées et à ces enfants, le danger d'être entendus de l'ennemi, malgré le bruit des fusils et du canon, je leur ordonnai de se taire afin de ne pas donner lieu de croire que nous étions sans ressources et sans espérances (3).

---

(1) Pierre de Verchères qui avait douze ans, et Alexandre de Verchères, qui en avait dix et demie. Un peu plus loin, Mademoiselle de Verchères dit qu'ils étaient âgés de douze ans.

(2) " Elle chargea elle-même, dit La Potherie, un canon de huit livres de balles, s'étant servi d'une serviette pour tampon, qu'elle tira sur eux. Ce coup les épouvanta de frayeur et en même temps fit un signal à tous les forts nord et sud du fleuve."

(3) Charlevoix rapporte qu'elle renferma toutes ces femmes sous clefs.

Pendant que je leur parlai de la sorte, j'aperçus un canot sur la rivière vis-à-vis du fort : c'était le sieur Fontaine ([1]) avec sa famille qui venait débarquer dans l'endroit où je venais d'être manquée par les Iroquois, qui y paraissaient encore à droite et à gauche. Cette famille allait être défaite, si on ne lui eût donné un prompt secours. Je demandai aux deux soldats s'ils voulaient aller au devant de cette famille pour lui favoriser le débarquement qui était à cinq arpents du fort ; leur silence me fit connaître leur peu de résolution. Je commandai à la Violette, notre domestique, de faire sentinelle à la porte du fort et de la tenir ouverte pendant que j'irais moi-même au bord de la rivière, le fusil à la main et le chapeau sur la tête. J'ordonnai en partant que si nous étions tués, l'on fermât la porte du fort et que l'on continuât toujours à se bien défendre. Je partis dans la pensée que Dieu m'avait inspirée, que les ennemis qui étaient en présence croiraient que c'était une feinte que je faisais pour les engager de venir au fort, d'où l'on ferait une vive sortie sur eux. Ils le crurent effectivement, et ainsi j'eus lieu de sauver ce pauvre Pierre Fontaine, sa femme et ses enfants. Etant tous débarqués, je les fis marcher devant moi jusqu'au fort à la vue de l'ennemi. Une contenance si fière fit croire aux Iroquois qu'il y avait plus à craindre pour eux que pour nous. Ils ne sçavaient pas qu'il n'y avait dans le fort de Verchères que mes deux jeunes frères, âgés de 12 ans, notre domestique, deux soldats et un vieillard âgé de 80 ans avec quelques femmes et quelques enfants.

Fortifiée de la nouvelle recrue que me donna le canot de Pierre Fontaine, je commandai que l'on continuât à faire feu sur l'ennemi. Cependant le soleil se couche :

([1]) Pierre Fontaine dit Bienvenu, de Varennes, avait épousé Marguerite Anthiaume, veuve d'André Jarret de Beauregard, oncle de notre héroïne.

un nord-est impétueux, qui fut bientôt accompagné de neige et de grêle, nous annonça la nuit la plus affreuse qui se puisse imaginer. Les ennemis, toujours en présence, bien loin de se rébuter d'un temps si fâcheux me firent juger par leurs mouvements qu'ils voulaient escalader le fort à la faveur des ténèbres. J'assemble toutes mes troupes, c'est-à-dire six personnes auxquelles je parlai ainsi : " Dieu nous a sauvés aujourd'hui des mains de nos ennemis, mais il faut prendre garde de ne pas tomber cette nuit dans leurs filets. Pour moi, je veux vous faire voir que je n'ai point de peur ; je prends le fort pour mon partage, avec un homme âgé de 80 ans et un soldat qui n'a jamais tiré un coup de fusil ; et vous, Pierre Fontaine, La Boïté et Gachet (noms de deux soldats), vous irez à la redoute avec les femmes et les enfants, comme étant l'endroit le plus fort ; si je suis prise, ne vous rendez jamais, quand même je serais brûlée et hâchée en pièces à vos yeux ; vous ne devez rien craindre dans cette redoute, pour peu que vous combattiez.

A l'instant je place mes deux jeunes frères sur deux bastions, le jeune homme de 80 ans sur le troisième et moi je pris le quatrième. Chacun fit bien son personnage. Malgré le sifflement du nord-est qui est un vent terrible en Canada dans cette saison, malgré la neige et la grêle, l'on entendait à tout moment : Bon quart, de la redoute au fort, et du fort à la redoute, bon quart. On aurait cru à nous entendre que le fort était rempli d'hommes de guerre. Aussi les Iroquois, gens d'ailleurs si rusés et si belliqueux, y furent-ils trompés, comme ils l'avouèrent dans la suite à M. de Callières à qui ils déclarèrent qu'ils avaient pris conseil pour prendre le fort pendant la nuit, mais que la garde que l'on y faisait sans relâche les avait empêchés d'exécuter leur dessein, surtout ayant déjà perdu du monde par le feu que mes deux jeunes frères et moi avions fait sur eux le jour précédent.

Environ une heure après minuit, la sentinelle du bastion de la porte cria : mademoiselle, j'entends quelque chose. Je marehe vers lui pour découvrir ee que c'était : j'aperçus au travers des ténèbres et à la faveur de la neige quelques bêtes à eornes, tristes restes de nos ennemis, l'on me dit : il faut ouvrir pour les faire entrer. A Dieu ne plaise, repartis-je, vous ne eonnaissez pas eneore tous les artifiees des sauvages ; ils marchent sans doute après ces bestiaux couverts de peaux de bêtes pour entrer dans le fort, si nous sommes assez indiserets pour en ouvrir la porte. Je craignais tout d'un ennemi aussi fin et aussi rusé que l'Iroquois. Cependant après avoir pris toutes les mesures que demande la prudenee dans ees eireonstances, je jugeai qu'il n'y avait point de risque à ouvrir la porte. Je fis venir mes deux frères avee leurs fusils bandés en cas de surprise, et ainsi nous fîmes entrer ees bestiaux dans le fort.

Enfin le jour parut, et le soleil en dissipant les ténèbres de la nuit, sembla dissiper notre ehagrin et nos inquiétudes. Je parus au milieu de mes soldats avec un visage gai, en leur disant : puisqu'avee le seeours du eiel nous avons bien passé la nuit, toute affreuse qu'elle a été, nous en pourrons bien passer d'autres en continuant uotre bonne garde et faisant tirer le cauon d'heure en heure, pour avoir du secours de Montréal, qui n'est éloigné que de huit lieues. Je m'aperçus que mon diseours avait fait une pression sur les esprits. Il n'y eut que Mademoiselle Marguerite Antiome, femme du Sieur Pierre Fontaine, qui extrêmement peureuse, comme il est naturel à toutes les femmes parisiennes de nation [1], demanda à son mari de la eonduire dans un autre fort, lui représentant que si elle avait] été

---

[1] En effet la femme de Pierre Fontaine était parisienne, fille de Michel Anthiaume, exempt du grand prévost de l'Hôtel de Paris.

assez heureuse pour échapper la première nuit à la fureur des sauvages, elle ne devait pas s'attendre au même bonheur la nuit suivante ; que le fort de Verchères ne valait rien, qu'il n'y avait point d'hommes pour le garder, et que d'y demeurer c'était s'exposer à un danger évident ou de tomber dans un esclavage perpétuel ou de mourir à petit feu. Le pauvre mari, voyant que sa femme persistait dans sa demande et qu'elle voulait se retirer au fort de Contrecœur, éloigné de trois lieues de celui de Verchères, lui dit : " Je vas vous armer un canot d'une bonne voile avec vos deux enfants qui savent bien canoter. Pour moi je n'abandonnerai jamais le fort de Verchères, tant que Mademoiselle Magdelon y sera (c'est ainsi que l'on m'appelait dans mon enfance). Je lui fis réponse que je n'abandonnerais jamais le fort, que j'aimais mieux périr que le livrer aux ennemis ; qu'il était d'une conséquence infinie qu'ils n'entrassent dans aucun fort français, qu'ils jugeraient des autres par celui-ci, s'il s'en emparaient et qu'une pareille connaissance ne pourrait servir qu'à augmenter leur fierté et leur courage (2).

Je puis dire avec vérité que je fus deux fois vingt-quatre heures sans dormir ni manger, je n'entrai pas une seule fois dans la maison de mon père, je me tenais sur le bastion où j'allais voir de quelle manière l'on se comportait dans la redoute : je paraissais toujours avec un air riant et gai ; j'encourageai ma petite troupe par l'espérance que je leur donnais d'un prompt secours.

---

(2) " Je ne sache pas, dit Charlevoix, que les Iroquois aient jamais pris aucun de ces forts. Ils se sont même rarement arrêtés à les tenir bloqués, plus rarement encore les ont-ils attaqués à force ouverte. L'un est trop périlleux pour des sauvages, qui n'ont aucune arme défensive, et n'aiment point une victoire teinte de leur sang. L'autre ne convient pas à leur manière de faire la guerre. Deux attaques du fort de Verchères sont néanmoins fameuses dans les fastes canadiens, et il semble que les Iroquois ne s'y soient attachés par deux fois, contre leur coutume, que pour faire éclater la valeur de l'intrépidité de deux Amazones."

Le huitième jour (car nous fûmes huit jours dans de continuelles alarmes, toujours à la vue de nos ennemis et exposés à leur fureur et à leur barbarie), le huitième jour, dis-je, M. de la Monnerie, lieutenant détaché de M. de Callières, arriva la nuit avec 40 hommes, ne sachant point si le fort était pris (1). Il faisait son approche en grand silence ; une de nos sentinelles entendant quelque bruit cria : qui vive ! J'étais pour lors assoupie, la tête sur une table, mon fusil de travers dans mes bras. La sentinelle me dit qu'elle entendait parler sur l'eau ; sans perdre de temps je montai sur le bastion pour reconnaître à la voix si c'étaient Sauvages ou Français. Je leur demandai : qui êtes-vous ? Ils me répondirent : Français. C'est la Monnerie qui vient vous donner du secours. Je fis ouvrir la porte du fort, j'y plaçai une sentinelle et je m'en allai au bord de l'eau pour les recevoir. Aussitôt que je l'aperçus, je le saluai par ces paroles : " M. vous, soyez le bienvenu, je vous rends les armes.—Mademoiselle, me répondit-il d'un air galant, elles sont en bonnes mains.—Meilleures que vous ne croyez, lui répliquai-je. Il visita le fort, et le trouva en très bon état, une sentinelle sur chaque bastion. Je lui dis : Monsieur, faites relever mes sentinelles afin qu'elles puissent prendre un peu de repos, il y a huit jours que nous n'avons point descendu de dessus nos bastions

---

(1) Suivant Charlevoix, ce fut le chevalier de Crisasi qui vint porter secours à notre héroïne. Il confond probablement les deux sièges, le présent avec celui que subit en 1690 madame de Verchères. De la Potherie parlant de ce dernier siège, dit : " Le choc dura deux fois vingt-quatre heures, et M. le marquis de Crisasi vint à son secours, qui manqua d'un moment les Iroquois qui avaient quitté prise." Puis parlant de l'exploit de mademoiselle de Verchères " on détacha cent hommes pour lui donner du secours qui arriva peu de temps après que les Iroquois se furent éclipsés dans le bois." Il nous semble donc probable que ce fut le marquis de Crisasi, ou son frère le chevalier, qui vint au secours de madame de Verchères en 1690, et M. de la Monnerie qui vint prêter main forte à notre héroïne en 1672.

J'oubliais une circonstance qui pourra faire juger de mon assurance et de ma tranquillité. Le jour de la grande bataille, les Iroquois qui environnaient le fort faisant brûler les maisons de nos habitants, saccageant et tuant leurs bestiaux à notre vue, je me ressouvins à une heure de soleil que j'avais trois poches de linge avec quelques couvertures hors du fort. Je demandai à mes soldats, si quelqu'un voulait venir avec moi, le fusil à la main, chercher mon linge. Leur silence accompagné d'un air sombre et morne me faisait juger de leur peu de courage. Je m'adressai à mes jeunes frères en leur disant. Prenez vos fusils et venez avec moi; pour vous, dis-je aux autres, continuez à tirer sur les ennemis pendant que je vais chercher mon linge. Je fis deux voyages à la vue des ennemis dans le lieu même où ils m'avaient manquée quelques heures auparavant. Ma démarche leur parut sans doute suspecte, car ils n'osèrent venir pour me prendre ni même tirer pour m'ôter la vie. J'éprouvai que quand Dieu gouverne les choses, l'on ne peut que bien réussir.

Depuis que je suis mariée (l'an 1722), (1) je me suis trouvée dans une occasion assez délicate où il s'agissait de sauver la vie à M. de la Pérade, mon mari et à moi. Deux Abénaquis des plus grands hommes de leur nation étant entrés chez nous, cherchèrent querelle à M. de la Pérade. Il leur dit en iroquois : sortez d'ici. Ils sortirent tous deux très fâchés. Leur sortie qui fut fort brusque nous fit croire la querelle finie. Nous n'examinâmes point leur démarche, persuadés qu'il avaient pris le parti de s'en aller. Dans un moment nous fûmes fort surpris de les entendre tous dans le tambour de la maison, faisant le cri de mort et disant : Tagariauguen, qui est le nom iroquois de mon mari, tu es mort. Ils étaient armés : l'un d'un casse-tête et l'autre d'une hache; celui-ci en-

(1) Madame de la Pérade donne ici la date de l'action qu'elle raconte. Elle avait quarante-quatre ans en 1722 et d'ailleurs elle s'était mariée en septembre 1706.

fonce, brise la porte à coups de hache, entre comme furieux, la rage peinte sur le visage, lève la hache sur la tête de M. de la Pérade, qui fut assez adroit et assez heureux pour parer le coup en se jetant à corps perdu sur le sauvage ; mais il était trop faible pour pouvoir résister longtemps à un sauvage d'une stature gigantesque et dont les forces répondaient à la haute taille. Un homme de résolution qui se trouva fort à propos à la porte de la maison donna du secours à M. de la Pérade. Le sauvage qui était armé d'un casse-tête voyant son compagnon en presse entre, lève le bras pour décharger son coup sur la tête de mon mari ; résolue de périr avec lui et suivant les mouvements de mon cœur, je sautai, ou plutôt, je volai vers ce sauvage, j'empoigne son casse-tête, je le désarme. Il veut monter sur un coffre, je lui casse les reins avec son casse-tête et je le vois tomber à mes pieds. Je ne fus jamais plus surprise que de me voir enveloppée à l'instant par quatre sauvagesses ; l'une me prend à la gorge, l'autre aux cheveux, après avoir arraché ma coiffe ; les deux autres me saisissent par le corps pour me jeter dans le feu. A ce moment un peintre me voyant aurait bien pu tirer le portrait d'une Madeleine ; décoiffée, mes cheveux épars et mal arrangés, mes habits tous déchirés n'ayant rien sur moi qui ne fût par morceaux, je ne ressemblais pas mal à cette sainte, aux larmes près, qui ne coulèrent jamais de mes yeux. Je me regardais comme la victime de ces furieuses outrées de douleur de voir, l'une son mari, les autres leur parent, étendu sur la place sans mouvement et presque sans vie. Bientôt, j'allais être jetée dans le feu, lorsque mon fils Tarieu, âgé seulement de douze ans, animé comme un lion à la vue de son père qui était encore aux prises avec le sauvage et de sa mère prête à être dévorée par les flammes, il s'arme de ce qu'il rencontre, frappe avec tant de force et de courage sur la tête et sur les bras de ces sauvagesses, qu'il les obligea à lâcher prise. Débarrassée de leurs mains, je

cours au secours de M. de la Pérade, passant sur le ventre de celui que j'avais étendu par terre. Les quatre sauvagesses s'étaient déjà jetées sur M. de la Pérade, pour lui arracher la hache qu'il tenait et dont il voulait casser la tête au malheureux qui venait de le manquer. Prenant le sauvage par les cheveux, je lui dis : tu es mort, je veux avoir ta vie. Le Français dont j'ai parlé qui donnait secours à M. de la Pérade me dit : Madame, ce sauvage demande la vie, je crois qu'il faut lui donner quartier. En même temps ces sauvagesses qui jusqu'alors, avaient toujours poussé des cris effroyables qui nous empêchaient de nous entendre, demandèrent aussi la vie. Nous voyant les maîtres, nous crûmes qu'il était plus glorieux de laisser la vie à notre ennemi vaincu que de le faire mourir. Ainsi je sauvai la vie à mon mari, et mon fils âgé de douze ans sauva la vie à sa mère. Cette action fut aux oreilles de M. de Vaudreuil, il voulut s'informer du fait par lui-même, il vint exprès sur les lieux, il vit la porte cassée, il parla au Français témoin de l'action et sut dans la suite des sauvages mêmes la vérité de ce que je viens d'exposer.

Voilà la narration simple et juste de mon aventure, qui m'a déjà procuré des grâces de Sa Majesté [1] et que je n'aurais pas pris la liberté de rédiger par écrit, si M. le marquis de Beauharnois, notre illustre gouverneur, qui n'a point d'autre attention que de metre notre colonie à couvert de l'irruption des barbares, et d'y faire fleurir la gloire du nom français, en rendant redoutable le nom de notre invincible monarque à tous ses ennemis et respectable à tous ses sujets ne m'avait engagée à faire ce détail. Sa sagesse ne se contente pas de contenir toutes les nations sauvages dont nous sommes

---

[1] Madame de la Pérade fait ici allusion à la pension que lui servait le Roi de France. " Je vous dirai, madame, lit-on dans de la Potherie, que madame la comtesse de Pontchartrain a pris les intérêts de cette demoiselle avec tant de générosité, qu'elle lui a procuré pour toute sa vie une pension."

environnés, dans le respect et dans la crainte et de tenir éloignés à quatre ou cinq cents lieues les ennemis de l'Etat. Son infatigable application aux affaires les plus sérieuses n'étant interrompue que par l'attention qu'il donne à ce qu'il s'est passé de plus considérable depuis l'établissement de cette colonie. Il le fait valoir avec cette bonté et cet air noble et grand qui lui sont si naturels. Il le propose pour exemple, afin d'animer de plus en plus les sujets du Roi à se distinguer par des actions éclatantes lorsque l'occasion s'en présentera.

(La fin dans la prochaine livraison)

RÉPONSES

Alexandre de Prouville, Sieur de Tracy (XIV, VIII, 1290).—Au volume X, page 342, du *Bulletin des Recherches Historiques*, on trouvera ce que j'avais glané de notes concernant M. de Tracy. Depuis, j'ai rencontré du nouveau et tout mon article d'alors moins les trois derniers paragraphes sera compté bon avec les lignes suivantes.

On a toujours écrit et prononcé PROUVILLE, mais d'après M. Borel d'Hauterives, en son *Nobiliaire de Flandres et d'Artois*, il faudrait dire PRONVILLE; ce nom ainsi orthographié s'y voit bien une douzaine de fois. M. d'Hauterives, en 1857, alors qu'il est à la tête de l'*Annuaire de la Noblesse* (publication qui subsiste encore à Paris) reproduit les *Tablettes Généalogiques* du *Nobiliaire* sans rien changer. Voici ce qu'il dit : " On cite un chevalier de Pronville mort à Azincourt. " Alexandre de Pronville, seigneur de Tracy " (*serait-ce* " *notre homme* ?) " dans l'élection de Noyon, avait fait " ses preuves, remontant en 1480. Un de ses parents " était maître-de-camp à un regiment de cavalerie. " Philippe-Dominique de Pronville, seigneur de Hau-" court, capitaine d'infanterie wallonne fut crée cheva-" lier par Philippe IV, le 31 juillet 1654. Dominique

" de Pronville, capitaine d'infanterie wallonne, tué
" à l'assaut du Catalet, en Picardie, le 14 décembre 1638,
" avait épousé Anne de Schoore. Alliances : Assoule-
" ville, Berminicourt, Bertoult, Carondelet, Moncheaux,
" La Vacquerie, Warluzel. Armes : *De sinople, à la*
" *croix angrelée d'argent.*"

Godefroi de Pronville figurait parmi les gentilshommes artésiens convoqués par Jean-Sans-Peur aux Etats tenus à Arras, le 2 mars 1414, pour la levée d'un subside de guerre. Pour avoir entrée aux Etats il faillait être noble de six générations et être seigneur de paroisse ou église succursale.

De Pronville, d'Haucourt, du château de Haucourt, par Bapaume, assistait en 1788 à l'Assemblée Générale des messieurs de la noblesse d'Artois.

Vers 1697, Françoise-Albertine de Pronville, femme de Simon de Dreux, gouverneur de Cambrai, blasonnait : *de sinople, à une croix angrelée d'argent.* A la même époque il y avait à Douai, madame Ernestine-Antoinette Druotte, veuve de Jean-François de Pronville.

Dans chacun de ces cas, comme on le voit, *Pronville* est écrit avec un N ; doit-on en conclure que c'est la bonne manière ?

Nous avons relevé ce nom dans le dictionnaire de Lachesnaye-Desbois écrit des deux façons.

Le Prouville que cite M. de Genouillac dans son *Dictionnaire des fiefs de l'ancienne France*, au titre de : *baron de Tracy en* 1648, *en l'Orléanais*, appartenait probablement à la même famille que ceux de l'Artois, car le blason est le même.

Notre Alexandre de Prouville était originaire de Picardie. Retournant en France en 1667, pour aller prendre le gouvernement de Dunkerque, ville de son pays natal, le roi en l'envoyant là, aurait voulu qu'il se trouva parmi les siens, au retour d'une absence de quatre ou cinq ans.

Nous avions demandé, il y a quelque temps, si quelqu'un des amis du *Bulletin* pourrait nous fournir un facsimilé de la signature de M. de Tracy couvrant le nom *Prouville*, afin d'élucider le point d'interrogation posé plus haut. Personne n'a donné signe de vie; devons-nous en conclure que personne ne possède le renseignement demandé ? RÉGIS ROY

Le parlementaire de Phips (XI, VII, 1082).— On a posé dans le *Bulletin des Recherches Historiques* la question suivante :

" Le nom de l'officier anglais qui, le 16 octobre 1690, vint si insolemment, au nom de l'amiral Phips, sommer Frontenac de lui remettre Québec, est-il connu ? "

La plaquette des *Dialogues et Discours des Pageants du Tricentenaire de Québec*, publiée par M. Ernest Myrand, secrétaire du comité d'histoire et d'archéologie, répond à cette question. En effet, nous lisons, pages 26 et 27, la note suivante :

" En 1870 on ignorait encore le nom du parlementaire de Phips. Aussi Joseph Marmette était-il parfaitement justifiable de dire dans son roman, *François de Bienville*, que le parlementaire de Phips se nommait *Harthing* " le lieutenant Harhting."

Mais depuis 1902 cette licence historique n'est plus permise. Cette année-là les éditeurs John Wilson and Son, de Cambridge, Etat de Massachusetts, ont publié deux nouvelles relations, jusqu'alors inédites, de l'expédition de Sir William Phips contre Québec. L'une d'elles, du Rev. John Wise, *minister of God's Word at Chebacco*, nous donne le nom du parlementaire qui présenta à Frontenac la sommation de l'amiral, le matin du 16 octobre 1690. Cette sommation avait été rédigée la veille, lue, discutée et approuvée à une séance du conseil de guerre tenue à bord du vaisseau-amiral, le *Six Friends*, comme nous l'apprend la brochure américaine, à la page 22 :

" The summons was read, duly considered and ordered

to be sent to Count Frontiniak or the chief in authority at Quebeck by the hand of Capt. Lieut. Thomas Savage."

L'auteur de cette relation, le Rev. John Wise, faisait partie de l'expédition en qualité de chapelain militaire.

Le parlementaire de l'amiral Phips nous est donc maintenant sûrement connu. Nous en avons la preuve historique. C'était le capitaine-lieutenant Thomas Savage.

QUESTIONS

1295.—Quelle est la dame Baudoin, dont le fief de quatre arpents de front, relevant de la seigneurie de Tilly, a été donné pour limite entre les paroisses de Saint-Nicolas et de Saint-Antoine de Tilly, suivant le règlement de 1721. (*Edits et Ordonnances*, vol. 2, p. 451). PH. B.

1296.—En 1779, à une conférence tenue au château Saint-Louis de Québec entre le gouverneur Haldimand, un chef Onondaga et trois Cayugas, MM. de Lorimier et La Force servaient d'interprêtes.

M. de Lorimier est bien connu, mais l'interprête La Force qui était-il ? Est-ce le militaire qui à en 1754, sous le régime français, fut fait prisonnier par Washington ? Où est mort ce Laforce ? LAF.

1297.—Où trouverais-je la liste des officiers des troupes du détachement de la marine servant dans la Nouvelle-France en 1721 ? G. O. B.

1298.—Le sieur de Subercase qu'on voit en 1690, lors de l'invasion de Phips, se jeter dans l'île d'Orléans avec un détachement de quelques cents hommes pour empêcher les Anglais d'y faire une descente, est-il le même de Subercase qu'on voit en 1706 succéder à M. de Brouillan comme gouverneur de l'Acadie ?—ACAD.



BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

Vol. XIV OCTOBRE 1908 N° 10

LE CHAPITRE DE LA CATHÉDRALE DE QUEBEC ET SES DÉLÉGUÉS EN FRANCE. LETTRES DES CHANOINES PIERRE HAZEUR DE L'ORME ET JEAN-MARIE DE LA CORNE.

1723 - 1773

(Suite)

Encouragé par un grand nombre de lecteurs du *Bulletin des Recherches Historiques*, qui me disent de publier sans crainte, je n'hésite plus à reproduire les documents inédits qui peuvent jeter du jour sur cette période de notre histoire et faire connaître comment à cette époque l'on pouvait plaider un procès de la plus haute importance et surtout comment on arrivait à ne pas avoir de jugement.

Le chanoine de la Corne partit de Québec, muni des plus hautes recommandations. Voici celle que lui donna le gouverneur, M. de la Jonquière, oncle du doyen du Chapitre :

" A Québec, le 7 novembre 1750.

" Monseigneur, (le Ministre)

" L'abbé de La Corne qui aura l'honneur de vous remettre ma lettre, est un chanoine du Chapitre de



cette cathédrale, qui a été député pour vous faire leurs très humbles représentations au sujet du procès qu'ils ont pendant au Conseil Supérieur de Québec contre le Séminaire de la même ville. Ce procès est des plus intéressants pour ces chanoines, et il est certain, Monseigneur, que la nature de leur cause les rend dignes de votre puissante protection. Agréez que je prenne la liberté de la réclamer en leur faveur. Je ne puis être leur juge à cause que leur doyen est mon parent ; mais la place que j'occupe dans ce pays-ci m'oblige de les aider de tout mon possible à rentrer dans les droits qui leur ont été usurpés contre la bonne foi ; à quoi ils ne pourront parvenir de longtemps, si vous n'avez la bonté de leur obtenir de nouvelles lettres patentes du roi. Il n'est point de chicanes dont les Séminaristes ne fassent usage pour conserver la possession de la cure de cette ville, qui est le revenu le plus considérable et le plus solide qui ait été attribué au Chapitre. Je vous supplie très humblement, Monseigneur, de vouloir bien prendre connaissance de leur (1) affaire dont ci-joint un mémoire instructif. Je suis assuré que vous serez touché du triste état de ces pauvres chanoines qui, à travers leur indigence, ressentent vivement le mépris que leur prélat fait d'eux et les menaces outrageantes qu'il ne cesse de leur faire. (2) Je ne dois pas vous cacher, Monseigneur, qu'en m'intéressant à ces chanoines, je suis contraire à leur prélat qui, non content d'être le protecteur du séminaire, est leur conseil et leur avocat, ayant fait toutes leurs écritures. Ce qu'il y a de bien particulier, est que M. l'Evêque est l'auteur de ce procès d'une façon assez singulière. D'abord il dicta au Chapitre les voies dont il devait se

---

(1) Outre ce mémoire, il y eut une lettre du Chapitre signée par le doyen Cabanac de la Jonquière et par le chanoine Poulin, secrétaire.

(2) Quelle exagération ! Les lettres que nous avons de Mgr de Pontbriand, adressées aux chanoines, sont toutes marquées au coin de la plus exquise politesse ; on n'y trouve aucune menace.



servir pour rentrer dans ses droits. Il lui indiqua les pièces qui lui sont nécessaires qui étaient en dépôt chez les RR. PP. Récollets à leur insu ; et s'étant conformés à cet avis, les Séminaristes par leurs adulations ont porté M. l'Evêque à abandonner le Chapitre pour les soutenir dans leurs injustes prétentions. Ce prélat a si bien pris ces intérêts à cœur, qu'il s'est porté à l'extrémité de menacer ces pauvres chanoines qu'il les ferait souscrire à ses volontés et qu'il ferait venir des lettres de cachet pour les y assujetir. Vous conviendrez, Monseigneur, que ces menaces sont hors de propos et je puis même vous certifier qu'elles sont déplacées, M. l'Evêque ne pouvant que se louer de la déférence et du respect que les chanoines en général et chacun d'eux en particulier ont pour lui ; j'en ai une parfaite connaissance, et si je n'étais instruit par moi-même de tous ces mauvais traitements et d'une infinité de circonstances qui y ont rapport, je ne me hazarderais pas à vous en faire des représentations pour le Chapitre surtout contre leur prélat. Je suis, etc."

Le chanoine de la Corne partit de Québec le 8 novembre 1750 et arriva à l'Isle de Ré le 13 décembre suivant. Nous allons commencer à publier ses lettres, dont la collection n'est pas complète ; en même temps nous continuerons celles de M. De L'Orme, et nous ajouterons quelques autres documents inédits qui feront mieux comprendre le procès qui allait commencer.

M. de la Corne écrivait très mal et il oubliait souvent de mettre la date, ce qui n'est pas un mince embarras pour l'éditeur. Nous ferons notre possible pour choisir dans tout cela ce qui peut intéresser et instruire davantage. D'abord le compte rendu suivant, que le chanoine adressa au Chapitre, montrera quel fut son itinéraire, et ce qu'il dépensa d'argent de Québec à La Rochelle, puis à Paris, Versailles, Maubec, Orléans, La Rochelle encore et retour à Paris.

" Etat des dépenses que j'ai faites en qualité de député du Chapitre de Québec pour ses affaires en France ; je suis parti de Québec le 8 novembre ; arrivée à l'Isle de Raye le 13 décembre 1750.

Payé à MM. Gravis et Lefebvre pour mon passage	150 *l.*	
Payé pour une clef à Berlinguette pour la serrure de ma chapelle	1	
Pour les domestiques sur le vaisseau	7	10 *s.*
Pour le matelot qui le premier a découvert la terre 3 frs ainsi que tous les passagers.	3	
Payé à M. le Doyen pour un matelas	25	
A M. Gaillard pour une couverte	15	
Pour un souper, coucher et dîner à l'Isle de Raye	7	10
Pour mon voyage et mon passage de l'Isle de Raye à la Rochelle dans une allège.	8	
Pour le transport de mon équipage de la grève au bureau et du bureau à l'auberge	2	10
Pour trois repas à la Rochelle et le coucher à deux livres par repas	8	
Pour le bois brûlé	1	
Pour la servante		10
Pour 2 déjeuners		16
Pour ma part de la chaise de poste qui m'a amené de la Rochelle à Paris avec M. Rigault à 4 *l.* 10 *s.* par poste, 2 *l.* 50 *s.* pour moi 64 postes compris la poste royale qui se paye double	144	
Pour les postillons à 12 *s.* par poste, 6 pour moi	19	4
Pour les valets d'écurie 1 *s.* par poste pour moi	3	4
Pour ma nourriture pendant 7 jours de route à 2 *l.* le dîner et 2 *l.* 10 *s.* le souper et coucher	27	
Pour les servantes le long de la route	1	

Pour ma part de roues cassées deux fois et une changée	18	
Pour ma part d'une paire de roues neuves qu'il a fallu acheter à 60 *l.*	30	
Pour ma part du graissage des roues le long de la route	1	10
Arrivée à Paris le 23 décembre 1750.		
Pour le loyer de ma chambre pendant 11 jours dans la rue du Bac chez le sieur Hermanda sur le pied de 30 *l.*	11	
Pour la déposition de ma procuration chez un notaire et pour le contrôle	6	
Pour douze voyages que j'ai faits à Versailles dans le cours de l'hiver; 3 *l.* 10 *s.* pour aller, autant pour revenir	84	
Pour le voyage que MM. De L'Orme et de Gannes ont fait avec moi pour parler tous trois au nom du Chapitre, ayant pris à nous trois un carosse à 4 places, ne se trouvant personne pour la 4ème place	17	10
Pour les cochers à 12 *s.* par voyage par personne	16	16
Pour un voyage où je fus obligé de prendre un carosse à deux places, ne se trouvant personne	3	10
Pour vingt-deux nuits que j'ai couché à Versailles à 1 *l.* 50 *s.* par nuit	27	10
Pour les deux nuits que MM. De L'Orme et de Gannes y ont couché	5	
Pour soixante et un repas que j'ai pris à Versailles à 2 *l.* par repas sur lesquels il y a dix collations à une livre deux sols par collation	113	
Pour cinq repas pour M. De L'Orme et cinq pour M. de Gannes à 2 *l.*	20	
Pour dix-huit déjeuners à Versailles, ceux		

de MM. De L'Orme et de Gannes compris à sept sols le déjeuner	6	6
Pour quatre-vingt-une pièces de bois à 5 *s.* la pièce qui n'est pas plus grosse que la tête	20	5
Pour les domestiques à 6 *s.* par voyage	3	12
Pour une copie du mémoire que nous avons fait à Versailles selon la demande du ministre, laquelle copie j'ai donnée à M. de Nouailles	3	
Pour une autre à M. le duc de Gênes	3	
Pour un placet à M. Rouillé, c'est-à-dire pour la copie que j'en ai fait faire pour demander qu'il nous jugeât ou explicât la volonté du roi et son intention dans les titres, arrêts, etc.		12
Pour une autre copie au duc de Nouailles.		12
Pour les fiacres que j'ai été obligé de prendre pendant le premier hiver pendant lequel il pleuvait continuellement	161	6
Pour une copie d'un nouveau placet à M. Rouillé		12
Pour demander une prompte expédition		12
Pour une autre copie, ayant à changer quelque chose dans la première		12
Pour un manteau long	24	
Payé à M. de Héricourt pour la 2ème consultation	66	
Pour mon clerc	6	
Pour une copie de la consultation	2	
Pour papier, encre, plumes, canif, cire d'Espagne	7	
Pour le loyer de ma chambre pendant le 1er hiver, trois mois et demi à 18 *l.* par mois non compris les 11 jours ci-dessus portés.	63	
Pour deux voyages et demi de bois à vingt livres le voyage, scié et monté à ma chambre	50	



Pour un domestique qui m'a servi pendant tout l'hiver, fait mes commissions, etc. . 30

Pour une copie de la consultation de Sorbonne pour MM. de Cabanac et de Gannes, la dite copie faite par deux notaires, M. de Gannes voulant conserver l'original dont il s'était nanti 3

Pour ma lumière pendant 4 mois à 10 *s.* par semaine usant une livre de chandelle dans la semaine..................... 8

Pour un cheval que j'ai acheté pour aller à l'abbaye étant obligé de prendre des chemins détournés..................... 150

Pour une selle..................... 24

Pour des bottes..................... 18

Pour un foette..................... 1 10

Pour le domestique qui m'a accompagné dans ma roûte par les chemins détournés, l'ayant pris le lendemain de mon départ de Paris à Orléans..................... 20

Pour des chevaux de louage que j'ai pris de temps en temps lorsqu'il était lassé, pendant tout le cours de ma route jusqu'à la Rochelle..................... 20

Pour la nourriture de mon cheval pendant toute la route à 2 *l.* par repas pendant 15 jours pour aller à la Rochelle 30

Pour les garçons d'écurie et servantes le long de la route..................... 3

Pour les 2 gardes de l'abbaye qui m'ont conduit par tous nos bois, etc........... 12

Aux domestiques du contrôleur et du curé chez qui je mangeais à l'abbaye......... 6 8

Pour la nourriture du domestique qui m'a accompagné à 1 *l.* 15 *s.* par jour......... 16 15

Pour le loyer de ma chambre à la Rochelle pendant un mois..................... 12

Pour papier, encre, plume, cire d'Espagne pour mes écrits à la Rochelle...........	3	
Pour deux voyages à Rochefort pour aller voir M. de la Filière et M. l'Intendant, espérant pour lors m'embarquer..........	12	
Pour les valets d'écurie.........		12
Pour une consultation faite à un avocat de la Rochelle pour savoir si je pouvais m'embarquer, ainsi que M. Goguet me le porte sur mon compte..................	6	
Payer le port et l'emballage d'un livre de chant de la Rochelle à Paris, que le Chapitre avait demandé	6	
Pour le port de mes hardes de Paris à la Rochelle.........	15	
Pour un cheval pour m'en revenir, le premier ayant les jambes ruinées 110 *l.* Vendu le premier 24 *l.*, l'autre 45 *l.*, la selle 14 *l.*, reste 27 *l.* sur les 110 *l.*.......	27	
Pour la nourriture de mon domestique pendant un mois à la Rochelle à une livre cinq sols par jour.........	37	10
Pour faire ferrer mon cheval pendant la route.	2	
Pour faire rembourrer ma selle.............	1	10
Pour la nourriture de mon cheval en retournant de la Rochelle en Auvergne 7 jours et demi........	14	15
Pour les garçons d'écurie et servantes dans la route........	1	10
Pour la nourriture de mon cheval et de celui de mon domestique pendant 3 jours et demi pour aller de l'Auvergne à l'Abbaye de Maubec....................	13	10
Pour les garçons d'écurie et servantes......		14
Pour la nourriture du domestique...........	4	7
Pour une couchée en chemin de Maubec au prieuré d'Eve, ayant un de nos gardes		



a cheval avec le contrôleur dont j'avais besoin, pour quatre personnes sans m'y comprendre..	5		
Pour une soupe à trois...........................	3	10	
Pour le garçon d'écurie et la servante......		6	
Pour les domestiques lorsque je suis parti d'Eve	6		
Pour un...d'Eve à aller à Chezelle, y ayant douze lieues de distance, le fermier nous accompagnant pour nous montrer le chemin, pour quatre personnes sans m'y comprendre..................................	5	10	
Pour cinq chevaux.................................	3	15	
Pour la servante et garçon d'écurie.........		5	
Pour les domestiques à Chezelle	6		
Pour les domestiques en partant de Maubec et pour les gardes........................	12		
Pour mon retour en Auvergne, n'ayant plus rien à faire à Maubec et ayant appris que ma présence était inutile à Paris, pour mon cheval et celui du domestique.	9	10	
Pour la nourriture du domestique pendant deux jours..	3	3	6*d*
Pour le garçon d'écurie et les servantes.....		12	
Pour un licol à mon cheval, ayant perdu le sien à Maubec.................................	1	10	
Pour le domestique venu avec moi, le cheval m'ayant été prêté par mes parents...	6		
Pour mon retour d'Auvergne à Paris ; huit jours en chemin à 2 *l.* par jour pour le cheval, 16 *l.* pour les domestiques le long de la route à 4 *s.* par jour............	1	12	
Pour deux voyages à Versailles.............	14		
Pour les cochers....................................	2	8	
Pour quatre repas..................................	8		
Pour une nuit seulement, ayant été et revenu la même journée........................	1	15	
Pour un déjeuner..................................		7	

Pour six pièces de bois	1	10
Pour la servante................................		8
Pour du papier, encre, plumes, cire d'Espagne..	2	10
Pour trois voyages de bois scié et monté à ma chambre..................................	54	
Pour le loyer de ma chambre..................	99	
Pour la chandelle..................................	11	
Pour les fiacres que j'ai été obligé de prendre pendant tout l'hiver lorsqu'il pleuvait ou que j'avais loin à aller............	79	8

J'ai la date des jours et les noms des personnes chez qui j'ai été.

Pour ma nourriture pendant une année à trente deux sols par repas et six sols pour le déjeuner, moins quarante-deux jours que j'ai portés ci-dessus.......... ..	1130	10
Pour les domestiques qui m'ont servi dans le cours de l'hiver pour mes commissions, etc..	40	
Pour les ports des lettres que j'ai reçues et affranchies depuis mon séjour en France et dont j'ai les dates.....	28	
Pour le port de mes hardes à revenir de la Rochelle à Paris par le messager.........	20	
J'ai reçu en partant du Canada en 1750...	600	
En 1751, j'ai reçu de M. De L'Orme......	800	
Et s'il me donne à la fin de 1752 ce qu'il m'a promis, j'aurai reçu dans cette même année 1752..	1230	

Etat de ma recette."

(A suivre)

Mgr Henri Têtu

LA FAMILLE JARRET DE VERCHÈRES

(Suite et fin)

Contrat de mariage de Pierre-Thomas Tarieu de La Pérade et de Marie-Madeleine Jarret de Verchères.

Pardevant le notaire garde-notes du Roy nostre Sire en la nouvelle france resident a villemarie isle de Montréal soussigné et tesmoins cy bas nommez, furent presents en personne pierre thomas, de tarrieu escuyer sieur de la perrade, Lieutenant d'une Compagnie des troupes du detachement de la marine entretenues par Sa majeste En ce païs, fils maieur de deffunt thomas de tarrieu escuyer Sieur de la nougueres vivant Enseigne dans le Regiment de Carignan et de dame marguerite Renée denis son Epouse ses pere et mere seigneur en partie de Ste anne D'une part,—

Et Damoiselle marie magdeleine, de jarret, fille majeur de deffunt françois de jaret vivant escuyer Sieur de vercheres. Enseigne dans le dit Regiment de Carignan et de dame marie perrot son Epouse ses pere et mere D'autre part,—

Lesquelles parties de leur bongré et de L'avis agrement et Consentement de Leurs parents et amis de part et d'autre scavoir de la part du dit Sr de la perrade de messire Claude de Ramesay seigneur de bois fleurant et la gesse Chevalier de L'Ordre militaire de St Louis gouverneur pour Le Roy de la ville et gouvernement de montreal et de dame Charlotte denis son Epouse, De Lade dame marguerite Renée denis sa mere, de Mr Claude de Ramsay Enseigne dest trouppes de la marine, de nicolas Dailleboust ex Sieur de menthet, Capne dans lesd trouppes et dame françoise denis son Epouse, de dame Louise denis Epouse de pierre



dailleboust escuyer Sr D'argenteuil, Lieutenant dans lesd trouppes, de damlle françoise bouthier, sa cousine germine, de Mr Jean baptiste Le gardeur escuyer seigr de Repentigny Con. du Roy au Conseil souverain de ce païs et dame marguerite nicolet son Epouse, de pierre Legardeur escuyer sieur de Repentigny Lieutent dest trouppes, et dame agathe Saintpere son Epouse, de françois de Cerey escuyer Enseigne dans lest trouppes de nicolas Blaise escuyer sieur des Bergeres, et de Rigoville aussi Enseigne des dittes trouppes amis dut Sr de la perrade.

Et de Lapart de la damlle de verchères, de la dame perrot sa mère, de nicolas antoine Coulon ex Sr de villier enseigne dest trouppes et damlle angelique jarret de vercheres, son Epouse de damoiselle marguerite jarret *boise ?* de jean jarret ecr Sieur de beauveny et de vercheres, de louis de jaret de vercheres, de joseph de jaret de poligny tous freres et sœurs de lad damlle, de de pecandy escuyer Sieur de Contrecœur Enseigne des dittes trouppes, et dame jeanne de st ours son Epouse, Escuyer Sieur de la Corne Lieutent d'une Compagnie desd trouppes et dame marie peccaudy son Epouse, de mesre pierre de St ours Chevalier de Lordre militaire de St Louis premier Capitaine des dittes trouppes du detachement de la marine ont fait des Conventions promesses et accords de mariage qui ensuivent.

C'est a sçavoir que le dit sieur de Laperrade, a promis et promet prendre pour sa femme et legitime épouse, lad damlle Marie magdelaine jarret de vercheres par loy et non de mariage Comme aussy lad damlle Marie magdelaine de jarret de vercheres, a promis et promet Reciproquement, prendre led Sieur de la perade pour son mary et legitime espoux, iceluy mariage faire et solemniser en face de nostre mere Ste Eglise le plutost que faire se pourra, et qu'il sera avisé et deliberé entre Eux leurs dits parents et amis sy dieu et nostre ditte mere Ste Eglise y Consentent et accordent, pour



estre les futurs Conjoints uns et Communs en tous biens meubles et Conquets, immeubles du jours de leurs Epousailles et benediction nuptialle suivant la Coutume de paris a laquelle ils se referent encor qu'ils fussent demeurer en païs ou la loy fut contraire.

Ne seront les dits futurs Epoux tenus aux dettes L'un de l'Autre faites et crées avant la celébration dud futur mariage mais sy aucunes se trouvent elles seront payées et acquittées par celui qui les aura faites et sur son bien. Et en Consideration dudit futur mariage ledit Sr futur espoux a doüé et doüe Lad future Epouse de la somme de Ciuq mil Livres de doüaire préfixe une fois payées a prendre sur les plus claires biens du dit futur espoux en quelques Lieux et Coutumes qu'ils soient scitués et àssis, ce qu'il a des apresent Chargez et hypothequez Apercevoir aussy tost que douaire aura Lieu, et sans estre obligée de le demander en justice, pour de Lusufruit diceluy douaire jouir par la ditte dame future Epouse sa vie durant, et après son deceds le dit usufruit Renuy et Consolidé au fonds et retourner aux heritier dudit sieur futur espoux de son côté et ligne.

Le préciput sera Egal et Reciproque de la somme de mil liures aprendre par Lesurvivant d'Eux sur les biens meubles de la future Communauté après inventaire fait d'iceux suivant Laprisée et estimation, qui en sera faite et sans cruë, Le tout avant partage, a esté Reconnu par ledit futur espoux que la dite damoiselle future Epouse apporte en mariage la somme de Cinq Cents livres en argent Cartes ayants Cours en ce païs a elle appartenante directement et quelle a par ses Epargnes et soins amassée, sans que pour quelque raison que ce soit elle soit obligée a Rapport venant a la succession de ses pere et mere, Laquelle somme de Cinq Cents Livres tiendra nature de propre a lad future Epouse, au surplus les dits Sieur et damlle futurs Espoux se prennent avec tous leurs droits a Eux appartenants de présent et

qui leur pourront avenir et eschoir pendant et constant le dit futur mariage tant par Succession donnation autrement.

Et outre le preciput cy dessus, le dit sieur futur espoux donne a lad damlle future Epouse sa chambre garnie, qui consistera en douze chaises, un fauteuil, un miroir, une tenture de tapisserie, une table, un lit garny. Le tout évalué et estimé à la somme de mil livres qui sera précomptée a lad damlle future epouse, soit en espece ou valleur après la dissolution de lad Comté.

Et arrivant la dissolution du dit futur mariage par le deceds du dit futur espoux, sera loisible a lad future Epouse d'accepter ou Repudier la ditte Communauté et en y renonçant Remporter franchement et quittement tout ce quelle y aura apporté comme ses dot douaire et preciput tel que dessus ensemble ses habits, hardes, linges, bagues, joyaux a son usage sa chambre garnie ou valleur d'icelle telle que dessus, et generalement tout ce qui luy sera avenu et escheu tant par succession, donnation quautrement sans quelle soit tenue des dettes de lad Communauté encor bien quelle y eut parlée sy fut obligée et condamnée. Car ainsy le tout a esté convenu stipulé et accordé, entre la dittes parties sans quoy le dit mariage n'eut esté accomply promettant chacun en droit soy et obligeant et Renonçant et Ce fut fait et passé en la maison seigneurialle de vercheres, avant midy Lan de grace mil sept cent six le huitieme jour de septembre en presences des Sieurs René allary, charpentier et Charles gervaise et vincent Le noir menuisier tesmoins demeurant aussi villemarie, qui ont avec les dits futurs espoux leur parents amis et notaire signé apres Lecture faite suivant Lordonnance.

(Signé), Tarrieu de Lapérade—Marie Magdeleine Jarret — Marie Perrot — Marguerite de Vercher—De Ramezay—M. Charlotte Denis—Françoise Bouthier—Coulon de Villier—M. Pecaudy—Menteht—Delechal-

lion—St-Ours—Angélique de Verchère—De Villié—De Berey—Louise Denis—Des Bergères—De Rigauville—Daigremont — Mouzeres — Puigibau — Marguerite Gaultier—M. B. veuve de Varenne—Louis Dailbout—D'Argenteuil—LeGardeur de Beauvais—Repentigny—Marguerite Nicolet—Le Noir—Le chevallier de St-Ours—Agathe Le Gardeur—Charles Gervaise—René Allary—Le Pailleur. (1)

Mgr De LAUBERIVIÈRE

Oraison funèbre de Messire François Louis Pourroy de Lauberivière, conseiller du Roy en ses Conseils et cinquième évêque de Québec, prononcé en la cathédrale le 26 août 1740, jour de ses obsèques (2).

Mortuus est Moyses servus Domini in terra Moab jubente Domino, fleverunt que eum filii Israël in campestiebus Moab trigenta diebus.

Moyse, serviteur de Dieu, mourut dans la terre des Moabites, par l'ordre du Seigneur, et les enfants d'Israël pleurèrent sa mort dans les déserts de Moab pendant trente jours. (Au 34e chapitre du Deuteronome).

Il y a peu de jours, M., que tous les corps de cette capitale étaient assemblés pour aller au devant du prélat pour lequel tout le pays avait fait à Dieu les vœux les plus ardens. Toutes les rues de Sion, toutes ses places publiques avaient retenti des cantiques de joye et d'actions de grâces pour remercier le ciel de nous l'avoir

---

(1) Nous devons ce contrat de mariage à M. Léandre Lamontagne.

(2) Nous devons cette copie à M. l'abbé Amédée Gosselin, archiviste du séminaire de Québec.

donné, et de l'avoir préservé des dangers de la mer et de la contagion sur le navire à laquelle on croyait qu'il avoit échappé. Les murs sacrés de ce temple auguste avoient été l'échos de nos voix et du chant de ministres de tous les ordres pour célébrer l'arrivée heureuse du Pasteur qui devoit être la joye et la consolation de tout son peuple. Mais tout-à-coup, quel deüil succède à notre joye ! Quelle triste et lugubre cérémonie nous rassemble à ce jour ! Le dirai-je ? M., hélas ! je n'ose m'expliquer davantage pour ne pas renouveler votre douleur et la mienne ! Sitost que j'y pense mon esprit se trouble, mes pensées se confondent, la douleur m'ôte la parole, mes yeux se baignent de larmes, et je sens ma voix s'affaiblir, ma parole est entrecoupée par les soupirs et les sanglots qui échappent malgré moy à ma juste douleur. On excusera ma faiblesse : il est naturel à des enfants de répandre des larmes sur leur Père commun, et à tout un peuple de s'affliger d'avoir perdu son pasteur. N'est-ce pas par cet endroit que St Augustin prétend justifier les larmes qu'il répandit à la mort de sa mère. Desjà depuis plusieurs années cette Eglise étoit privée de son ancien Pasteur qui l'avoit abandonnée : cette Epouse des Cantiques souffroit avec peine son état de viduité, jusques là qu'elle s'étoit vue obligée de recourir audelà des mers à des Pasteurs étrangers pour l'ordination de ses ministres. Triste extrémité ! à laquelle elle se voit encore réduite en ce jour ; extrémité fatale et la plus fâcheuse qui pût arriver à ce diocèse. Ainsi il était juste de se réjouir à l'arrivée d'un Pasteur, et de le regarder entrant dans son diocèse comme cette colombe qui après le déluge rentra dans l'arche portant dans son bec un rameau d'olivier pour marque de paix et de joye. Mais qui l'eut cru ! M., que notre joye eût été si courte, qu'une pompe funèbre l'eut suivi de si près, que de tristes accens, qu'un chant lugubre eut dû succéder si tost aux cantiques de Sion et aux hymnes de joye dont ce temple avoit retenti.

Qui l'eut pensé ! Le voyant faire sa première entrée dans cette cathédrale avec tout l'apareil convenable à un Prélat au milieu des aplaudissemens de tout un peuple assemblé, qui se rejouissoit de l'arrivée de son Pasteur, que c'estoit une victime qu'on conduisoit au pied des autels pour y estre bientôt immolée. En effet dès ce moment Dieu comme un autre Abraham tenoit desjà son bras étendu pour frapper cette innocente victime qui portait dans son cœur le feu de la charité qui devoit consumer l'holocauste du sacrifice. A ce sujet je me rapele l'entrée triomphante de Jésus-Christ à Jérusalem qui fut peu de jours après suivie de sa mort.

Mais qui n'eut pas cru voyant un jeune Prélat à la fleur de ses années, rempli de forces, de mérite et de zèle, qu'il auroit rempli une longue et noble carrière dans les travaux apostoliques ? Mais non : semblable à Moyse à qui Dieu fit voir de loin la terre promise, et qui mourut à la veüe de cette mesme terre sans avoir la consolation d'y entrer, ainsy Dieu se contente de montrer au Prélat que nous regrettons l'héritage qu'il lui avoit promis ; il n'est pas plustôt entré dans ce diocèse que la mort nous l'enlève et nous le ravit sans nous donner le tems de le connoître ; *Mortuus est Moyses servus Domïni in terra Moab jubente Domino.* L'Ecriture adjoute qu'à la mort de Moyse tout Israël fut dans le deüil pendant trente jours : *fleverunt que eum filii Israel trigenta diebus.* Comme la mort de ce Prélat fait une playe sensible à ce diocèse, n'avons-nous pas sujet de nous affliger, de pleurer et de regretter un Prélat qui devoit être l'exemple de son peuple, le père et le pasteur de son troupeau. S'il a été l'objet de nos vœux, il doit être le sujet de nos regrets.—C'est tout le plan de ce que j'ay à dire pour composer l'éloge funèbre de Messire François Louis Pourroy de Lauberivière, Conseiller du Roy en ses conseils, cinquiesme évêque de Québec. Ne pensez pas, M., que je me flatte de l'espérance de remplir le sujet que je traite,

je n'ay d'autre but que de vous édifier et de répondre aux empressements qui m'ont été faits. Il est vray que le cercle des actions de sa vie nous est inconnu, d'autant que ce pays n'a pas été le théâtre de ses vertus, mais la renommée ne nous en a-t-elle pas assez publié pour composer son éloge, de sorte que je me ferois de justes reproches, si pour répondre aux regrets que vous avez de ce Pasteur, je refusois de parler sur un sujet où la flaterie ne peut avoir lieu et dans une occasion où la matière est si favorable qu'elle n'a pas besoin pour plaire d'emprunter les fleurs et les ornemens d'une éloquence vaine et prophane. Commençons.

PREMIÈRE PARTIE

Rien de plus édifiant dans l'église que de voir les ministres de l'Evangile annoncer aux peuples la religion par la pureté de leurs mœurs et la sainteté de leurs actions. Si les paroles persuadent, les actions achèvent de nous convaincre : les paroles servent de conviction à l'esprit, mais les actions gagnent les cœurs et font une conviction entière. Les exemples sont à la vérité une voix muette, mais bien plus éloquente que les discours les plus pathétiques ; de sorte que si les exemples ne sont joints aux paroles, on ne fait aucun progrès ; on ressemble à un airain qui frappe l'air et à une cimbale qui retentit. On peut frapper l'esprit et luy faire impression, mais le cœur demeure insensible, ou pour mieux dire, on détruit d'une main ce qu'on édifie de l'autre. Car de quel front voudrait-on défendre aux autres ce que l'on fait soy-mesme ? N'est ce pas mériter le reproche que St Paul faisait aux faux prophètes qui vouloient contredire son évangile : ils étaient injustes, et sous prétexte de piété et de religion, ils dévoroient les maisons des veuves, tandis qu'ils deffendoient le vol et le larcin. De quoy vous avisez-vous, leur disoit cet apôtre, de deffendre le culte des idoles, vous

qui comettez les plus grands sacrilèges ? Vous convient-il de prescher la pureté et la sainteté, tandis que vous vous prostituez aux plus grands excès ? Afin d'être à l'abri de si honteux reproches, si nous voulons qu'on adjoute foy à nos paroles, il faut pratiquer nous-mesmes ce que nous voulons enseigner aux autres. Ce qui fait dire au Roy-prophète que les ministres de Dieu doivent se revestir de la justice, non seulement parceque tout doit être édifiant en eux et prescher la sainteté de leur ministère, mais encore parceque la sainteté de leur vie et l'innocence de leurs mœurs doit faire la joie et la consolation des peuples qui se réjouissent d'avoir des ministres saints : *Sacerdotes tui enduant justitiam st sancti tui exultent.* Voilà pourquoy l'Evangile en nous parlant des fruits prodigieux de la prédication de Jesus-Christ dans la Judée, qui entraînoit à sa suite des villes entières, et qui attiroit dans le désert jusqu'à des cinq mille personnes, nous fait remarquer que la cause de tant de progrès étoit de ce qu'il mettoit en pratique ce qu'il enseignoit aux autres *Coepit Jesus facere et docere.* Telle fut aussy la prédication de Jean-Baptiste cet ange du désert qui preschoit la pénitence le long du Jourdain. L'austérité de sa pénitence, son nouveau genre de vie faisoient que les habitans de la Judée sortaient de toutes parts, et venaient en foule pour écouter sa parole, et pour estre baptisés dans le Jourdain.

Lorsque l'Apôtre instruit Thimothée son disciple, évêque d'Ephèse, il lui apprend qu'un évêque doit être un homme irrepréhensible dans ses mœurs et dans sa doctrine, chaste, sobre, prudent, modeste, charitable, désintéressé, sans vanité, sans ambition, détaché de tout désir de vaine gloire, et orné de toutes les vertus. Desjà vous me prévenez, M., et il me semble qu'à ces traits, vous vous retracez le portrait du Prélat que nous regrettons. Il est vray que nous n'avons pas été les témoins de sa vertu, et que son mérite nous est inconnu d'autant que toute sa vie s'est passée au delà

des mers, et que nous n'avons pas eu le plus léger échantillon de sa sagesse. Mais si nous écoutons ce que l'Europe nous a vanté de sa vertu, et ce que les étrangers nous en ont annoncé, on ne peut disconvenir qu'il était véritablement digne de l'épiscopat et qu'il mérite nos regrets. J'en prends à témoins les officiers et autres personnages de distinction qui me font l'honneur de m'entendre, et qui l'ont connu sur le vaisseau. N'ont-ils pas aplaudi au bonheur que nous avions de le posséder, et de l'avoir pour évêque ? N'ont-ils pas fait de luy le même éloge que la Reine de Saba faisait du Roy de Jérusalem, lorsqu'elle vit elle-même la sagesse de ce prince ? N'ont-ils pas avoué plusieurs fois dans les mesmes termes que cette Reine du midy le publiait de Salomon, ce Roy pacifique, que la maturité et la sagesse, la science et la douceur, l'humilité et le désintéressement de ce nouvel apôtre étaient au dessus de tout ce que la renommée en pouvait publier ? C'est ce que vous allez voir.

D'abord on s'était allarmé sur le petit nombre de ses années. Mais on pouvait dire de luy ce que l'Esprit dit dans la Sagesse, que sans être parvenu au dernier période de l'âge, il en avoit toute la maturité, et que le mérite en sa personne ne devoit pas se compter par le nombre des années, mais qu'une vie saintement passée luy tenoit lieu du plus grand âge *Senectus venerabilis est, neque annorum numero computata, neque diuturna.* Hélas ! nous expérimentons tous les jours que pour avoir beaucoup d'années, au lieu d'être plus vertueux et plus sage, on n'en devient que plus vicieux. Ainsy la sagesse ne se compte pas par le nombre des années ; l'innocence et la sainteté sont seules la perfection de notre âge. *Aetas senectutis vita immaculata.* C'est ce que nous devons dire de notre prélat, c'estoit un fruit précoce, un fruit mûr de bonne heure pour le ciel, un fruit qui prévenoit sa maturité. Si l'Europe luy a rendu un témoignagne si honorable, s'il a mérité

le suffrage de tous les gens de bien qui l'ont connu, comment pourrions-nous luy refuser le nôtre ? Sorti d'une ancienne et noble famille de Grenoble, qui compte parmy ses ancêtres des personnages illustres qui ont rendu des services importans à l'Etat, et qui se sont distingués dans le militaire et dans la magistrature qui nous fait voir encore en ce jour des présidents au parlement de cette province ; il avoit sucé avec le lait les principes de la piété et de la religion. Ses pieux parens, en luy inspirant de bonne heure le néant de toutes les grandeurs humaines, luy avoient fait connaître qu'il étoit plus glorieux de servir à J. C. que d'être au service du plus grand des Monarques. Ses mesmes parens, comme une autre Reine Blanche, mère de St-Louis, luy avoient inspiré dès ses plus tendres années qu'il valait mieux perdre les plus grandes fortunes en ce monde, que d'encourir la disgrâce de Dieu. C'est pourquoy, ses père et mère, sans écouter la voix de la chair ny du sang et sans avoir égard à l'affection qu'ils luy portoient, s'en étoient séparés et l'avoient éloigné de la maison paternelle pour le former de bonne heure dans la science et dans la piété, afin d'être en étât de l'offrir dans la suite au Seigneur, comme un autre Samuel, et de le mettre dans le temple pour être au service du Dieu des armées. Pour cela, ils l'envoyent à Paris, apprendre la science des saints et se perfectionner aux voyes du salut dans la plus illustre et plus savante académie de l'Europe. Bien différens de ces pères et mères idolâtres de leurs enfans qui ne les élèvent que pour le monde, que pour les sacrifier au monde, et pour en estre les victimes infortunées ; et qui, au lieu de la science du salut, ne leur apprennent que les maximes du monde, les maximes du mensonge et de la vanité. L'excès va jusqu'à un tel point qu'on le croit heureux de se sacrifier pour le monde, tandis qu'on plaindra leur sort s'ils quittent le monde pour se donner à Dieu et qu'on les verra sans



douleur, vivre dans la dissolution et le libertinage et se plonger dans les plus grands excès. *Filii hominum usquequo gravi corde. Ut quid diligitis vanitatem et quantis mendacium.*

Notre jeune candidat a l'avantage d'estre placé dans un Séminaire qu'on peut regarder comme la plus célèbre école de science et de piété ; une école qu'on peut dire exempte dans un tems d'erreurs de tout soubçon, d'hérésie et de mauvaise doctrine ; une école qu'on peut regarder comme une pépinière abondante qui fournit à l'église des personnages illustres et recommandables par leur sçavoir et leur piété; une école qui fournit à l'épiscopat les plus grands sujets de l'Europe : et c'est de cette école fameuse, où se forment les saints qu'est sorti le prélat dont nous honorons la mémoire. Mais ce qui doit nous le faire respecter davantage, c'est d'avoir été jugé digne de l'épiscopat par un monarque éclairé qui fait l'admiration de toute l'Europe, où il est regardé comme l'arbitre des souverains, le pacificateur des troubles, le juge des différentes prétentions entre potentats et le médiateur de la paix ; un monarque rempli de piété et de religion qui fait plus de cas d'estre serviteur de Jés. Ch. et le fils ainé de l'Eglise que du sceptre et de la couronne qu'il porte. Enfin ce qui justifia davantage le choix et le discernement de notre Souverain, c'est d'avoir auprès de sa personne un ange de paix, un ministre pacificateur revestu de la pourpre romaine, un ministre fidèle et éclairé qui préside à ses conseils ; un ministre qui se fait aimer également de l'étranger comme du citoyen ; un ministre enfin pour lequel toute l'Europe fait les mesmes vœux que l'Empire romain faisait pour César-Auguste, en disant qu'au deffaut de l'immortalité il seroit à souhaiter que Dieu lui accordât de longues années et nous fît voir en sa personne les années de Nestor pour luy donner lieu de consommer son ouvrage, qui est la pacification de l'Europe entière. Ne nous étonnons donc pas après cela si notre nouveau prélat

jugé digne de la prélature possédoit les vertus que St Paul recommandoit à son disciple Thimothée. Disons plus : c'étoit un Charles Borromée sans ambition qui avoit renoncé de bonne heure à toutes les prétentions que sa naissance luy donnoit lieu d'espérer, et qui avoit aporté pour disposition à l'épiscopat l'innocence et la sainteté, et qui se seroit cru indigne de toute prélature, si des vues humaines avoient eu part à sa nomination. Bien différent de ces courtisans, de ces faméliques avides de bénéfices, qui se livrent à toutes sortes de bassesse, et qui n'ont souvent pour tout mérite que celuy qu'ils s'imaginent avoir, ou que personne ne remarque en eux et qu'ils n'ont jamais eu. En quoy leur ambition ressemble à celle des enfans de Zébédée qui demandoient à J. C. les premières places dans son royaume sans les avoir méritées.

Mais pour revenir à notre nouveau prélat il ne faut pas être surpris s'il possédoit un mérite éminent, puisqu'il avoit passé la plus grande partie de ses années dans la retraite et dans les séminaires, éloigné du grand monde, uniquement occupé à se former dans les sciences et dans la vertu, sous les meilleurs maîtres et les plus expérimentés dans la science du salut. Après cela faut-il s'étonner du progrès qu'il y avoit fait, et s'il réunissoit en sa personne la science et la vertu qui font l'homme parfait tel que l'apôtre le désiroit de son disciple. Faut-il être surpris si l'innocence qu'il avait conservée luy donnoit de l'horreur pour tout ce qui a l'aparence du mal, et s'il étoit religieux jusqu'au scrupule. Car qui pourroit dire combien dans le séminaire où il a demeuré l'on a été édifié de sa ferveur, de sa régularité, de l'innocence de ses mœurs, de cet esprit de piété, de recueillement et de religion qui luy rendoit Dieu présent partout, et qui faisoit que son esprit et son cœur étoient plus dans le ciel que sur la terre. Car c'est ainsy que, comme un autre Samuel, il s'exerçoit pour se disposer à servir Dieu dans son temple.

Adjouterai-je à cela la douceur et la modestie qui paroissoit peinte sur son visage, en sorte qu'il paroissoit un homme nouveau parfaitement maître de luy-mesme, exempt des foiblesses et des passions humaines qui dominent dans tous les hommes. Il est raporté aux Actes des Apôtres que les juifs assemblés dans leur synagogue jettant les yeux sur St Etienne remarquèrent que son visage étoit semblable à celui d'un ange. *Et intuentes eum omnes qui sedebavit, in concilio viderunt faciem ejus tanquam faciem angeli.* Or ne nous sembloit-il pas, M., voyant notre nouveau Prélat faire son entrée dans cette capitale avec cet air de modestie et de douceur, de bonté et d'affabilité qui brilloit sur son visage, qu'il ressembloit à un ange, et qu'il devoit être un jour aussy bien que Jean-Baptiste, un ange de paix qui devoit, suivant l'expression de l'Ecriture, concilier le cœur du père avec les enfans, unir les frères ensemble; accorder le citoyen avec l'étranger afin que nous n'eussions tous qu'un mesme esprit et un mesme cœur. Il sçavoit que J. C. canonise ceux qui sont doux, parce qu'étant maîtres d'eux ils possèderont la terre. Il sçavoit que J. C. nous dit d'apprendre de luy, qu'il est doux et humble de cœur. Ainsy formé qu'il étoit à l'école du Verbe humanisé, faut-il s'étonner de cette égalité d'esprit et de cœur, de cette tranquillité d'âme sans altération, de cette affabilité dans la conversation, de cette douceur dans le tempérament qu'il a fait voir dans tous les états de sa vie. Or, si cette douceur que la nature avoit dépeinte sur son visage éclatoit dans toutes ses actions; si en rendant justice à sa vertu on ne l'a jamais vu s'écarter de cette modération et de cette douceur qui le faisoit aimer, n'est-ce pas à cause de cette vertu que ceux qui l'ont vu en Europe nous en ont écrit dans les termes les plus magnifiques; et que ceux qui l'ont connu sur le vaisseau nous ont vanté et préconisé son mérite. Car combien ne falloit-il pas que sa vertu fut héroïque,



puisqu'elle luy procuroit tant d'admirateurs, et qu'il ne s'est pas trouvé un seul censeur, dont la malignité de la satyre ait donné atteinte à son mérite : tant il est vray de dire que la vertu porte avec elle un certain caractère qui la rend aimable et qui la fait respecter. Ainsy quel prodige dans un jeune Prélat de faire voir à la fleur de ses années la sagesse et la perfection de l'âge le plus mûr. Ne semble-t-il pas vérifier en sa personne ce que nous dit le Roy prophète que la mémoire du juste est éternelle, et qu'elle ne craint par les traits empoisonnés d'une longue critique et meurtrière. *In memoriâ æterna erit justus ab auditione malâ non timebit.*

Quel prodige de voir un jeune Prélat mortifié jusqu'à l'excès, humble dans la grandeur, pauvre et détaché dans ce siècle de corruption. La pénitence et la mortification sont de tous les états ; elle doit se trouver dans tous les hommes et surtout dans les hommes apostoliques qui doivent prescher de parole et d'exemple. Tel fut Jean-Baptiste autrefois dont la prédication fut si énergique et les discours si pathétiques, qu'il mit toute la Judée dans l'admiration de sa vertu et de sa sainteté. Tel fut aussy le grand apôtre, ce vase d'élection, qui nous assure que la pénitence l'a attaché sur la croix, qu'il porte sur son corps la mortification de J. C. et ses sacrés stigmates, qu'il châtie son corps et le traite avec dureté, comme un vil esclave, de crainte qu'après avoir annoncé l'évangile aux autres il ne devienne un réprouvé. A l'égard de notre Prélat on peut dire qu'il avoit formé sa vie sur le modèle des premiers apôtres dont il était une fidèle copie. Ce n'est point un homme de délices, sensuel, indulgent à luy mesme, vêtu mollement, aimant le luxe dans les habits, le plaisir et la bonne chair. La vie dure qu'il a menée dans un séminaire jusqu'à son épiscopat nous fait preuve que tout cela étoit bien éloigné de son esprit ; et si vous en doutez, je vous représente les célices, les dis-

ciplines et un grand nombre d'autres instrumens de mortification qui ont été trouvés à sa mort et qu'on doit regarder comme un témoignage non suspect de ses austérités et de ses mortifications, secrètes. Mais ce qui doit nous charmer en sa personne c'est de voir l'apareil humble avec lequel il fait son entrée dans ce diocèse. Ce n'est point un Prélat qui employe la gloire et le faste pour soutenir l'honneur de l'épiscopat. Mais qu'avoit-il besoin de réhausser par l'or, l'argent et les pierreries, l'éclat et le brillant de sa mitre, puisqu'il en faisoit luy mesme le plus beau lustre. Il n'a ny train, ny livrée, ny cortège, ny équipage ; il vient dans ce pays sans aucune suite, comme le plus simple particulier. On dirait à le voir que c'est un des premiers apôtres. Ne nous en étonnons pas. Tout cet apareil de faste et de variété ne convenoit pas à un apôtre. Sa modestie et son humilité lui donnoient plus de gloire et de majesté que tous les ornemens empruntés dont il se seroit servi. Ces deux vertus font tout son cortége. Ce sont les perles et les diamants dont sa mitre est enrichie. Car ce n'est point la mitre qu'il porte qui fait tout son mérite, sa vertu est le seul relief qu'il donne à sa dignité. Pour cela bien loin d'aller demeurer dans son palais épiscopal pour y paroistre avec faste et avec éclat, il va demeurer dans le séminaire pour y mener une vie obscure et régulière, afin d'être l'exemple de son clergé, et afin d'avoir lieu de distribuer aux nécessiteux les épargnes qu'il pourra faire sur les revenus de son évêché.

A cette veüe permettez moy, ô mon Dieu, de m'écrier que vous nous êtes miséricordieusement sévère : Le St-Evangile nous dit que J. C. eut pitié d'un grand nombre de peuples qu'il vit comme des brebis qui n'avoient point de pasteur. Comment se peut-il faire, Seigneur, que vous n'ayez pas été touché de compassion pour ce diocèse en luy conservant son Pasteur qu'on pouvoit dire être aussy bien que David un homme selon votre cœur ? Si nous avions péché, pour-

ciplines et un grand nombre d'autres instrumens de mortification qui ont été trouvés à sa mort et qu'on doit regarder comme un témoignage non suspect de ses austérités et de ses mortifications, secrètes. Mais ce qui doit nous charmer en sa personne c'est de voir l'apareil humble avec lequel il fait son entrée dans ce diocèse. Ce n'est point un Prélat qui employe la gloire et le faste pour soutenir l'honneur de l'épiscopat. Mais qu'avoit-il besoin de réhausser par l'or, l'argent et les pierreries, l'éclat et le brillant de sa mitre, puisqu'il en faisoit luy mesme le plus beau lustre. Il n'a ny train, ny livrée, ny cortège, ny équipage ; il vient dans ce pays sans aucune suite, comme le plus simple particulier. On dirait à le voir que c'est un des premiers apôtres. Ne nous en étonnons pas. Tout cet apareil de faste et de variété ne convenoit pas à un apôtre. Sa modestie et son humilité lui donnoient plus de gloire et de majesté que tous les ornemens empruntés dont il se seroit servi. Ces deux vertus font tout son cortége. Ce sont les perles et les diamants dont sa mitre est enrichie. Car ce n'est point la mitre qu'il porte qui fait tout son mérite, sa vertu est le seul relief qu'il donne à sa dignité. Pour cela bien loin d'aller demeurer dans son palais épiscopal pour y paroistre avec faste et avec éclat, il va demeurer dans le séminaire pour y mener une vie obscure et régulière, afin d'être l'exemple de son clergé, et afin d'avoir lieu de distribuer aux nécessiteux les épargnes qu'il pourra faire sur les revenus de son évêché.

A cette veüe permettez moy, ô mon Dieu, de m'écrier que vous nous êtes miséricordieusement sévère : Le St-Evangile nous dit que J. C. eut pitié d'un grand nombre de peuples qu'il vit comme des brebis qui n'avoient point de pasteur. Comment se peut-il faire, Seigneur, que vous n'ayez pas été touché de compassion pour ce diocèse en luy conservant son Pasteur qu'on pouvoit dire être aussy bien que David un homme selon votre cœur ? Si nous avions péché, pour-



quoy châtier le juste et faire grâce au coupable ? Falloit-il punir l'innocent et fraper le pasteur ? Si pour apaiser votre justice il falloit des sacrifices, n'étiez-vous donc pas content de tant de pauvres infortunés qui ont péri sur le vaisseau ou qui périssent tous les jours, et que la contagion nous a immolés comme autant de victimes ? N'était-ce pas assez du sang de J. C. qui avoit coulé sur les autels pour la conservation du Prélat que vous nous aviez donné ? S'il vous eût fallu d'autres victimes combien d'âmes innocentes se seroient offertes à votre justice pour conserver ce Prélat ? Au moins, mon Dieu, puisque vous n'avez point épargné le pasteur, contentez-vous de cette victime, en faisant cesser le fléau de la contagion dont tout un peuple nombreux, et qui vous est fidèle, semble être menacé ; arrestez le bras de l'ange exterminateur, afin de sauver le troupeau.

Mais cessons de nous plaindre, adorons les décrets de Dieu, respectons la main qui nous frape, et disons avec le prophète : vous estes juste, ô mon Dieu, votre justice est remplie d'équité, vos jugemens sont incompréhensible et vos voyes sont impénétrables. Hélas ! eh, Dieu a voulu sauver le Pasteur, c'estoit un fruit mur pour le ciel, son âme étoit agréable à Dieu, c'étoit la victime que Dieu vouloit en sacrifice : il l'a retiré de ce monde, afin qu'il ne fût pas témoin de l'iniquité de son peuple. *Placita enim erat Deo anima illius, propter hoc properavit educere illum de medio iniquitatum......* Nous pouvons dire aussy que Dieu a frapé le Pasteur à cause des peschés de son peuple, comme il arriva aux Israëlites, lorsque Dieu pour les punir, permit que leur armée fût taillée en pièces par les Philistins, que l'arche sainte frêt prise, que les lévites qui la portoient furent tués sur le champ de bataille, de sorte que le grand prestre, sur la nouvelle d'une si sanglante défaite, en mourut de douleur, apprenant que l'arche d'alliance étoit tombée entre les mains

des ennemis du peuple de Dieu. Ainsy quand Dieu est irrité contre les hommes, il n'épargne pas ce qu'il y a de plus sacré, il frape du mesme coup l'innocent et le coupable, le monarque et le sujet, le pasteur et le troupeau, sans faire grâce à personne. Ainsy comme il paroist que Dieu est encore irrité contre nous, et que son bras s'apesantit sur nous, il est de notre devoir de l'apaiser; pour cela offrons luy, en sacrifice un cœur contrit et humilié, présentons luy le sang de l'agneau sans tache pour le salut du pasteur. Mais je dis que si notre pieux prélat doit être regretté parce qu'il devoit être l'exemple de son peuple, j'adjoute qu'il devoit être le père et le pasteur.

(La fin dans la prochaine livraison)

RÉPONSES

Denis-Nicolas Foucault (XIV, VIII, 1290.)—Denis-Nicolas Foucault naquit à Québec le 13 janvier 1723.

Son père, François Foucault, avait été nommé garde-magasin à Québec en juin 1716. Plus tard, le 18 avril 1733, il remplaça au Conseil Souverain le sieur de Saint-Simon, décédé.

En 1738, le jeune Foucault entra dans les bureaux de la Marine de la Nouvelle-France.

Quatre ans plus tard, en 1742, il passa élève de la Marine à Rochefort.

Il fit sa première campagne sur la *Gironde*, à l'île Royale en 1745.

En 1747, il devenait écrivain de la Marine, puis, en 1757, écrivain principal.

En 1763, Foucault obtenait l'emploi de contrôleur de la Marine en Louisiane.

Ses neuf campagnes sur mer lui avaient probablement aidé à obtenir cette charge.

Lorsque dom Antonio de Ulloa vint prendre possession de la Louisiane, au nom du roi d'Espagne, il se trouva bientôt en difficultés avec Foucault, et, au commencement de 1768, il lui enlevait sa charge.

Foucault se vengea de l'irascible espagnol en prêtant la main presque ouvertement à la sédition qui le chassa de la Louisiane.

En 1769, l'Espagne envoyait le comte O'Reilly reprendre possession de la Louisiane.

Comme Foucault était à l'emploi du roi de France, O'Reilly n'osa le faire arrêter. Mais il pria M. Aubry, dernier gouverneur français de la Louisiane, qui était encore dans la colonie, de se charger de cette besogne.

Foucault fut arrêté le 24 août 1769. Il se défendit très habilement. A toutes les questions que M. Aubry, sur la demande d'Oreilly, lui posa, il se contenta de répondre qu'il n'était en rien justifiable des tribunaux espagnols.

O'Reilly n'osa aller plus loin et il le fit embarquer pour la France.

A l'arrivée du navire à LaRochelle, il fut arrêté et incarcéré à la Bastille le 17 février 1770. L'ordre de détention portait : " Sur la demande de Sa Majesté Catholique."

On commença le procès de Foucault, puis la justice se décida à laisser à la diplomatie le soin de décider de son sort.

Le 18 juillet 1770, la dépêche suivante était envoyée à l'ambassadeur de France à Madrid : " Le roi d'Espagne prononcera sur le sort de ce commissaire en le suppliant néanmoins de vouloir bien conseiller la clémence.... "

Le roi d'Espagne fit répondre : " L'intention de Sa Majesté est de ne point se mêler de la décision du sort du sieur Foucault qu'il laisse entièrement à l'arbitre du roi de France pour que, suivant les inspirations de sa

clémence, il en dispose selon son bon plaisir. Il demande seulement que Foucault ne puisse jamais retourner en Louisiane."

Il est peut-être bon d'ajouter que Foucault avait adressé au roi d'Espagne plusieurs suppliques pour implorer sa générosité.

Foucault ne fut pas tout de même mis en liberté sur le champ. Il fut *oublié* près d'un an à la Bastille.

Le 22 juin 1771, il sortait enfin de prison.

Le duc d'Aiguillon, qui s'était intéressé à son sort, écrivait à peu près vers cette époque : " Sa conduite à la Nouvelle-Orléans paraît ne lui avoir été inspiré que par un zèle excessif pour le service du roi."

De son côté, le comte O'Reilly, qui avait été plus à même de le connaître, faisait de lui un portrait peu flatteur : " C'est un personnage vain, borné, qui a dupé beaucoup de monde, ainsi qu'il est aisé d'en juger par l'état des dettes ($27,000) qu'il laisse. Je suis persuadé que la crainte de ne pouvoir jamais les payer a été la principale cause de ses délits."

Quoi qu'il en soit, le roi de France ne lui tint pas trop compte de sa conduite puisque, peu après sa sortie de la Bastille, il le nommait commissaire titulaire de la marine "pour prendre rang du 1er avril 1765."

En 1772, Foucault obtenait la charge d'ordonnateur à Pondichéry.

Il passa en la même qualité, en 1776, à l'île de France.

Foucault se retira du service le 2 août 1783, avec une pension de 10,000 livres.

Il mourut à Tours le 3 septembre 1807.

M. Foucault s'était marié, après son retour en France, à Louise Liénard de Beaujeu, veuve de Jean-Baptiste-François Charly, chevalier de St-Louis et major de l'île de Gorée.

Elle décéda à Tours en 1823, et laissa ses biens à Amédée-Vincent Juchereau de Saint-Denys.

Députés de Bellechasse (XIV, VIII, 1292).

AVANT L'UNION

Pierre Marcoux, 10 juillet 1792 au 31 mai 1796.
Louis Dunière, 10 juillet 1792 au 31 mai 1796.
Louis Dunière, fils, 20 juillet 1796 au 4 juin 1800.
Michel Tellier, 28 juillet 1800 au 13 juin 1804.
Louis Blais, 28 juillet 1800 au 13 juin 1804.
Louis Turgeon, 6 août 1804 au 2 octobre 1809.
Etienne-Féréol Roy, 6 août 1804 au 9 février 1820.
François Blanchet, 23 novembre 1809 au 29 février 1816.
Louis Turgeon, 25 avril 1816 au 10 mars 1818.
François Blanchet, 6 avril 1818 au 24 juin 1830.
François-Xavier Paré, 11 avril 1820 au 6 juillet 1824.
Nicolas Boissonneault, 28 août 1824 au 27 mars 1838.
Augustin-Norbert Morin, 26 octobre 1830 au 27 mars 1838.

SOUS L'UNION

Augustin-Guillaume Ruel, 8 avril 1841 au 1er janvier 1842.
Abraham Turgeon, 6 juin 1842 au 23 septembre 1844.
Augustin-Norbert Morin, 12 novembre 1844 au 6 novembre 1851.
Jean Chabot, 16 décembre 1851 au 22 septembre 1854.
Octave-Cyrille Fortier, 17 octobre 1854 au 10 juin 1861.
Édouard Rémillard, 2 juillet 1861 au 1er juillet 1867.

SOUS LA CONFÉDÉRATION, A QUÉBEC

Onésime Pelletier, 3 septembre 1867 au 7 juin 1875.
Pierre Fradette, 7 juillet 1875 au 22 mars 1878.

Pierre Boutin, 1er mai 1878 au 7 novembre 1881.
Narcisse Faucher de Saint-Maurice, 2 décembre 1881 au 9 mai 1890.
Adélard Turgeon, 17 juin 1890.

A OTTAWA

Napoléon Casault, 4 septembre 1867 au 27 mai 1870.
Télesphore Fournier, 15 août 1870 au 8 octobre 1875.
Joseph-Goderic Blanchet, 26 novembre 1875 au 17 août 1878.
Achille Larue, 17 septembre 1878 au 11 février 1881.
Guillaume Amyot, 19 mars 1881 au 30 mars 1896.
Onésiphore-Ernest Talbot, 23 juin 1896.

L'ABBÉ AUGUSTE GOSSELIN. (1)

Le chef Donacona (XIII, II, 1192.)—A quelle nation appartenait Donacona, se demande le R. P. Lacasse. "A la nation des Montagnais; car les Sauvages qui habitent le bas du fleuve ont conservé cette expression *dona-cona*, deux mots qui signifient *chef de bourgade.* Lorsque Cartier arriva à Québec, le chef des Montagnais se présenta à lui en disant : *Donacona*, c'est moi qui suis le chef de la bourgade. Ce sont les Montagnais qui habitaient Québec à l'arrivée de Champlain, car il nous dit lui-même qu'il avait à passer par le pays des Algonquins pour arriver à celui des Hurons."

---

(1) *Le docteur Labric* (Nouvelle édition, revue et augmentée).



BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XIV NOVEMBRE 1908 N° 11

LE CHAPITRE DE LA CATHÉDRALE DE QUEBEC ET SES DÉLÉGUÉS EN FRANCE. LETTRES DES CHANOINES PIERRE HAZEUR DE L'ORME ET JEAN-MARIE DE LA CORNE.

1723 - 1773

(Suite)

Dans le numéro précédent, nous avons publié un long compte rendu des dépenses que le chanoine de la Corne avait faites depuis son départ de Québec et pendant son séjour en France.

Il fait suivre ce document de la lettre suivante, qui n'est pas datée ; mais par le texte on voit qu'elle a été écrite en avril 1752 :

" Messieurs, Vous trouverez sans doute que ma dépense est forte ; j'en conviens, surtout pour un Chapitre aussi pauvre que le nôtre. C'est aussi une des principales causes et raisons qui me déterminèrent, l'année dernière, à m'en retourner et qui ne m'y portent pas moins cette année; mais quelque forte qu'elle vous paraisse, j'ai cependant épargné le plus qu'il m'a été possible, et je n'ai pu me dispenser, pour nos intérêts, de la faire telle qu'elle est portée dans l'état ci-joint.



" Vous trouverez encore l'article des fiacres considérable pour la 1ère année. Consultez nos Canadiens qui viennent à Paris ; il n'y en a pas un à qui il n'en coûte plus de 300 *l.* pour 4 mois, sans y avoir d'affaire pressante que de faire leur cour à Versailles. Vous avez dû être informés, messieurs, que l'hiver dernier a été remarquable par les pluies continuelles, et au point que la Seine était tellement débordée que le premier guichet était noyé et inondé, et le chemin ordinaire de Versailles, en sorte qu'il fallait faire un grand tour.

" Vous connaissez l'étendue de cette ville et le peu de temps qu'il y a dans la journée à faire des visites qui ne commencent qu'à 11 heures du matin jusqu'à 2 heures, et depuis 5 heures du soir jusqu'à 8. Je ne pouvais me dispenser, dans les circonstances où je me trouvais, d'aller en fiacre, tant à cause des pluies ou de l'étendue du chemin que du grand nombre de personnes que j'avais à voir sans retardement. Souvent même qu'il ne pleuvait pas, je ne pouvais aller à pied à cause des boues et éclaboussures des carosses et de la grande quantité de voitures, ce qui met hors d'état de paraître convenablement et d'entrer dans des appartements où tout reluit et où l'on marche le plus souvent sur des tapis magnifiques. Quoi qu'il en soit, j'ai encore plus marché ici que je n'ai fait dans mon pays en quatre années, et n'ai point pris de fiacres que je ne me le sois reproché. Je comptais que cet article se montait beaucoup plus haut, attendu la quantité d'articles que je voyais portés sur mon journal, quoiqu'il soit bien assez fort.

" Le dernier hiver ayant été moins sale, vous verrez que j'ai aussi plus épargné pour cet article. Il m'a cependant fallu faire à peu près les mêmes démarches, aller et venir sans relâche, comme il me faudra faire jusqu'à la fin. Vous sentez bien, messieurs, que j'ai par date tous les articles et même les personnes chez qui j'allais à chaque fois que j'ai pris un fiacre ; je vous les



présenterai si vous le jugez nécessaire. Je n'ai réuni ces articles en un que pour vous épargner la lecture de de 3 à 4 pages et à moi la peine de les écrire.

" Quand à la nourriture, vous trouverez encore cet article bien fort, et cela est vrai ; mais, messieurs, on ne peut dépenser moins pour être convenablement. La vie est fort chère ici : la livre de viande se vend 8 sols. J'ai voulu d'abord prendre mes repas dans une auberge où il ne m'en coûtait que 1 *l.* 3 s. par repas ; mais à la 3me fois, je m'aperçus, ainsi que M. Lotbinière, que non seulement nous n'étions pas convenablement, mais pas même en sûreté, étant mêlés avec toutes sortes de gens. J'aurais pu épargner, en me mettant dans un séminaire ; les Missions Etrangères qui était celui qui me convenait davantage m'était interdit de toute façon ; M. de Lalane m'ayant dit qu'il aurait bien voulu avoir une chambre à m'offrir, mais qu'elles étaient toutes remplies, tandis que l'abbé de Gannes et l'abbé Vincelot en savaient plusieurs de vides. La principale raison qui m'a empêché de faire toutes les recherches que j'aurais pu faire, est que je ne pouvais m'assujetir aux heures des communautés pour les repas, qui se font principalement dans le temps où on doit faire des visites. Aussi ai-je plus souvent dîné à 2 heures et demie qu'à 1 heure et demie, et soupé régulièrement à 9 heures du soir. Voilà, messieurs, ce qui m'a contraint d'aller journellement à l'auberge ; quoiqu'on y soit assez bien, il faut cependant y passer pour savoir combien cela est désagréable de toute façon. J'aurais été avec plaisir chez le bonhomme de Lorme [1] ; mais il s'est fait une habitude de ne presque point souper ; d'ailleurs si tôt que sa santé lui permet de sortir, il mange le plus souvent chez quelque connaissance et assez rarement chez lui. En outre, il est fort éloigné,

---

[1] C'est notre chanoine ; son nom s'écrivait de bien des manières !



ce qui m'aurait occasionné encore plus de frais pour les voitures.

" Vous connaîtrez que Versailles est un gouffre pour l'argent. Je comptais encore y avoir fait plus de voyages et que la dépense se monterait plus haut ; mais j'ai été agréablement surpris d'en décompter. Il m'a fallu d'abord y aller souvent, le ministre m'ayant donné espérance à mon arrivée de terminer par lui-même. J'étais par conséquent dans le cas de lui faire ma cour assidûment et de revenir à Paris pour suivre ma consultation et conférer avec nos avocats et les presser. Si tôt que le ministre m'a eu fait connaître qu'il ne pouvait juger par lui-même, mais que le roi évoquait cette affaire, il m'a encore fallu y aller à l'ordinaire pour 1° demander le conseil de dépêche, 2° l'expédition de l'arrêt, ce qui m'a tenu jusqu'à mon départ à aller continuellement au dit Versailles.

" Je ne vous compte que douze mois pour ma nourriture, quoiqu'il y en ait près de 17 que je suis en France. Je supprime le temps que j'ai passé dans ma famille, quoiqu'il m'en ait autant et plus coûté que si je fusse revenu à Paris, par les petits présents que j'ai été dans le cas de faire pour reconnaître leur attention, et les voyages que j'ai faits d'un parent à l'autre pendant ce temps, qui m'ont coûté ainsi que les domestiques. J'ai aussi quelquefois été invité où il ne m'en coûtait rien ; mais aussi j'ai été dans le cas de rendre souvent ; il m'a fallu donner à dîner aux abbés de Gannes et De Lorme lorsqu'ils sont venus chez moi pour nos affaires, quoique ce ne soit pas arrivé souvent. Aussi, messieurs, il m'en a coûté souvent 2 *l.* pour ma couché et mon souper dans tous mes voyages et toujours 1 *l.* 16 *s.* par repas pendant tout le temps des caresmes pendant lesquels j'ai soupé le plus souvent et même fait gras, à cause de mes maux d'estomac par l'ordre d'un fameux médecin. Aussi, messieurs, ai-je dépensé depuis mon séjour en France 800 *l.* que ma



famille m'a envoyées, plus de 500 *l.* que j'avais apportées avec moi et 716 *l.* de mon canonicat de cette année avec 100 *l.* que mon cousin Péan m'a envoyés pour les petits fauteuils que j'avais envoyées en Canada, pour remplacer ceux que j'avais rendus à M. Gaillard ; et je dois à présent à M. Goguet tout ce que vous m'avez envoyé à très peu de chose près ; cela est comme j'ai l'honneur de vous le marquer et, je vous le jure, mon entretien me coûte considérablement. Il m'en coûte jusqu'à 5 *s.* par chemise, etc., mon blanchissage va à 1 *l.* par semaine compris les rabats, 4 habits complets, bas de soie, vestes de soie, car il faut être convenablement. Enfin Dieu soit béni ; pourvu que nous réussissions, je ne regretterai rien.

" J'ai l'honneur d'être, avec le plus respectueux attachement,

" Messieurs,

" Votre très humble et très obéissant serviteur,

" LACORNE, p^tre^."

Cette lettre, comme je l'ai dit, est du mois d'avril 1752. M. de la Corne en avait écrit antérieurement quelques autres que je citerai en partie seulement, et qui font connaître ses premières impressions, son premier travail et les causes du prolongement de son séjour en France.

Lettre au Chapitre, 10 février 1751 :

" Messieurs, C'est avec une joie bien sensible que je profite des 1ères occasions pour vous donner des marques de mon respectueux attachement et des nouvelles de ce pays ; je ne vous parlerai que de celles qui nous intéressent, n'ayant pas le temps de m'appliquer aux autres.

" Grâce au Seigneur, jusqu'à présent nos affaires paraissent prendre un bon train ; j'ai déjà eu l'honneur de vous le marquer, il y a 8 ou 10 jours, par l'Angle-

terre. J'ai été un mois entier sans pouvoir avoir réponse de ma consultation. J'ai choisi MM. de Héricourt, Estève et Simonel, très célèbres et éclairés. Ils concluent que le Chapitre est bien fondé dans ses demandes. Je joins à celle-ci une copie de la consultation que vous voirez être bien consolante pour nous, pourvu que messieurs du séminaire ne produisent pas un acte valide de l'ancienne réunion de la cure au séminaire antérieurement à l'érection du Chapitre. Car en ce cas, le Pape n'eut pas été le maître de nous donner cette cure, ni le roi, que MM. du séminaire n'en eussent fait une légitime démission. J'ai été 15 jours ou 3 semaines dans des transes effroyables, les avocats me disant que cette union au séminaire leur paraissait réelle et antérieurement faite, qu'ils n'espéraient guère de succès de notre procès.

"Mais à force de leur porter de nouveaux morceaux, ils tombèrent sur les titres et prise de possession de la cure par M. Dupré, qu'ils regardent dans les circonstances présentes comme une pièce péremptoire, MM. du séminaire reconnaissant ne tenir la cure que de la prétendue démission faite par les chanoines séminaristes. M. de Héricourt dit que nos lettres patentes sont superbes et ne peuvent être susceptibles d'aucunes difficultés, ni chicanes, comme celles qui sont obtenues sur requête. Elles forment l'état de l'évêché et du Chapitre. Il m'a assuré que c'était aux juges seuls à faire exécuter la bulle... je suis après consulter sur la difficulté entre M. l'Evêque et nous au sujet de la nomination à la cure et comment il faut interpréter la bulle... Le ministre nous a donné à entendre que le roi allait évoquer le procès... Je fais présentement ma cour à M. le maréchal de Nonailles ; il commence à mordre dans l'affaire ; j'espère beaucoup de ce côté-là ; il m'a assuré qu'il ferait tout ce qui dépendrait de lui, il peut beaucoup. J'ai en outre bien des personnes qui s'intéressent pour nous... j'emploie ma petite indus-



trie pour faire solliciter le ministre, afin qu'il devienne pour le Chapitre un second Pontchartrain... M. de Lorme commence à être un peu pesant et cassé, il est souvent malade ; mais, messieurs, il m'a paru qu'il est parfait honnête homme et très attaché à son corps, il a fort bien pris mon arrivée.........Il me reste à vous parler de M. de Lalanne. J'ai su que jamais homme ne fut plus démonté que lui, lorsqu'il apprit mon arrivée en France. Si on voulait le croire, Monseigneur serait grandement l'ennemi du Chapitre. Il a même assuré qu'il s'entendait avec eux et leur avait promis de ne pas intervenir dans le procès ; si le séminaire gagnait contre le Chapitre, qu'il prendrait toujours un prêtre du séminaire pour le nommer à la cure. Il s'est escrimé de cette façon partout sur ce que j'avais ici répandu à mon arrivée que Mgr de Québec avait été satisfait en dernier lieu de la demande du Chapitre..."

La lettre suivante de M. de L'Orme, en date du 10 mai 1751, adressée à M. de la Villangevin, nous fera voir comment il avait pris la nomination de son collègue de la Corne :

" Monsieur et très honoré confrère,

" J'ai reçu fort à propos la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire de Québec, en date du 4 juillet 1750, par laquelle vous me donnez avis de la grande affaire que le Chapitre a contre le Séminaire de Québec, au sujet de la cure et de l'église. En conséquence j'allai à Versailles pour pressentir le Bureau de la Marine à qui je racontai de quoi il était question, quoique je n'en eusse pour lors qu'une idée fort imparfaite. L'on me dit que si l'affaire venait en France, que l'on rendrait justice au Chapitre de Québec dont on n'a point désapprouvé le procédé ; l'on a trouvé au contraire celui de messieurs du séminaire des plus extraordinaire. Il me paraît en effet fort singulier que dès l'érection l'Evêque et le Chapitre aient changé les intentions du Pape et du Roi, de leur propre mouvement et

sans être autorisés de quelques puissances. Le coup est hardi et ne fera pas honneur, à ce que je pense, à ceux qui ont agi de la sorte.

" L'on ne peut, monsieur, que louer votre zèle, car c'est vous seul qui avait réveillé une affaire qui a été dans l'oubli jusqu'en l'année 1750. De quelque manière que les choses tournent, il faudra nécessairement que la Cour adjuge la cure de Québec au Chapitre, ou qu'elle lui donne une augmentation à ses revenus; sans quoi il ne sera jamais en état, quand tous les chanoines seront rassemblés, de faire l'office avec la décence qui convient, vu la modicité de son revenu que vous avez parfaitement fait connaître à la Cour dans les demandes que nous lui avons faites, l'année dernière. Comme elle n'est pas donnante, je suis persuadé qu'elle prendra le parti de laisser la cure au Chapitre, suivant que l'ordonnent la bulle du Pape Clément X, les lettres patentes de Sa Majesté données en conséquence, et l'acte de partage fait entre l'évêque et le Chapitre ; car je regarde toutes les autres bulles, lettres patentes, etc., qui n'ont point été enregistrées, comme choses étrangères à l'affaire dont il s'agit, n'étant pas revêtues des formalités nécessaires.

" J'ai fort approuvé la députation que vous avez faite de M. l'abbé de la Corne en France, autrement j'aurais été fort embarrassé si vous vous étiez contentés de m'envoyer les pièces et les titres, eu égard à quantité de faits et de circonstances et de manœuvres qui se sont passés, dont les écrits ne font pas de mention. M. de la Corne et M. l'abbé de Gannes m'ont mis au fait de tout ; nous avons tous trois travaillé à mettre cette affaire en règle, nous avons consulté sur nos pièces et sur celles de nos adversaires. Les consultations sont toutes en notre faveur, comme vous le verrez. Après nos consultations, nous avons été en corps, MM. de Gannes, de la Corne et moi, voir le ministre à qui nous présentâmes un précis de l'affaire que nous avions



dressé en forme de mémoire avec nos titres et nos consultations qu'il eut en entier. Il nous reçut fort bien et nous promit une prompte justice, et peu coûteuse sur les remontrances que nous lui fîmes de la pauvreté de notre Chapitre. Le roi s'évoque la connaissance de tout ce qui s'est passé depuis l'érection de notre Chapitre tant de la part des Evêques que du Séminaire, et même de la dernière nomination faite par Mgr notre évêque à la cure ; il a nommé en conséquence sept conseillers d'Etat fort éclairés et un maître des requêtes pour rapporteurs ; l'arrêt d'évocation est rendu et signé, il y a plus de deux mois, sans qu'il nous ait été renvoyé. M. de la Corne a fait plusieurs voyages pour le retirer sans en pouvoir venir à bout. Toutes ces longueurs, après avoir consulté M. de la Porte et M. l'abbé de Gannes pour savoir d'eux s'il restait en France ou non, lui ont fait prendre le parti de repasser en Canada, eu égard à la dépense que causerait à notre Chapitre son séjour à Paris. J'ai été fâché de son départ ; c'est un fort aimable garçon qui a agi tout au mieux dans notre affaire. Il s'est donné tous les mouvements nécessaires pour tâcher de la faire terminer promptement, et en effet je crois que nous en serions venus à bout, si M. de la Porte nous eût secondés. Depuis le départ de M. de la Corne, [1] j'ai fait plusieurs voyages à Versailles pour retirer notre arrêt d'évocation rendu et signé il y a plus de deux mois. Je l'ai demandé à M. de la Porte qui n'a pas jugé à propos de me le remettre, en me disant que M. Rouillé voulait en parler à M. de Chamousset, notre rapporteur, qu'il me l'envoyerait incessamment à Paris, je suis encore à l'attendre depuis plus de trois semaines ; ce qui m'a obligé d'écrire au dit sieur de la

---

(1) C'est-à-dire qu'il était parti de Paris pour la Rochelle. Comme on l'a déjà vu, il fut obligé de revenir sur ses pas et il ne put jamais ensuite quitter la France pour s'en revenir dans son pays natal.

Porte, il y a plus de huit jours, sans en avoir reçu aucune réponse. Je ne sais que penser de tous ces retardements qui nous font grand tort ; car si nous avions eu notre arrêt depuis le temps qu'il est rendu, notre affaire serait prête à être jugée. Nos avocats, qui sont MM. Varlet et d'Héricour, sont prêts à travailler. Je crains fort qu'avant de rien décider ici, la Cour n'envoie à M. l'Intendant de Québec l'arrêt d'évocation pour le faire signifier à notre Chapitre et à MM. du Séminaire. MM. Lalanne et Burgurieux qui sont venus me voir me l'ont fait entendre. Cependant si cela était, on me l'aurait dit à Versailles, lorsque j'ai demandé que l'on me remît l'arrêt, ce qui m'a fait croire qu'il n'en est rien. Ces messieurs, dans la même visite, me dirent que leur dessein était de se désister de la cure de Québec. Je leur dis qu'après que je leur aurais fait signifier l'arrêt d'évocation, ils feraient telle réponse qu'ils jugeraient à propos ; mais qu'il fallait un jugement de la part de nos commissaires pour assurer l'état du Chapitre qui jusqu'à présent ne l'a pas été ; queje pensais que cette affaire ne leur ferait pas d'honneur si les juges faisaient attention à tout ce qui s'est passé. Voilà où en est notre procès.

" Quoique ma procuration générale porte pouvoir de plaider au conseil privé du Roi et en toutes autres jurisdictions, je crois, Monsieur, qu'il conviendrait que le Chapitre m'en envoyât une spéciale pardevant notaire pour l'affaire présente, pour éviter des contestations que peut-être l'on ne fera pas. Je demande encore à notre Chapitre une délibération capitulaire par lequel il priera le Roi de déroger aux édits et déclarations qui défendent aux Chapitres et communautés de s'attribuer le revenu des cures qui dépendent d'eux. Notre avocat a expliqué à M. de la Corne de quelle manière devait être votre acte capitulaire ; il vous le dira à son arrivée en Canada.

" J'ai été très content du procédé de M. de la Corne,



c'est un fort bon caractère que j'aime beaucoup ; il a agi dans notre affaire tant à Paris qu'à Versailles comme s'il y eût été élevé. Je l'ai engagé à passer à l'abbaye de Maubec en s'en retournant à la Rochelle, pour se mettre au fait des améliorations et augmentations que vous pensez que l'on peut y faire, et pour voir par lui-même la quantité de bâtiments qui en dépendent, qui nous occasionnent, tous les ans, des réparations considérables, par leur antiquité. Il vous rendra compte de tout à son arrivée dans le pays. Je n'ai pu y aller avec lui par rapport à notre procès que je ne veux pas perdre de vue et pour le jugement duquel je me donnerai tour les mouvements qui conviendront, l'ayant fort à cœur.

" M. l'abbé de Gannes a été fort sensible à votre souvenir. Il est à présent en possession de son doyenné de St-Sauveur de Metz. Pour moi, je ne peux que vous remercier des amitiés que vous me faites dans votre lettre et de la confiance que vous paraissez avoir en moi. Vous avez raison de l'avoir, car j'ai toute ma vie eu plus à cœur les intérêts du Chapitre que les miens propres, j'en ai donné des preuves dans plusieurs occasions. Je me recommande à vos saints Sacrifices et j'ai l'honneur d'être, etc."

M. de L'Orme avait bien raison de demander une procuration spéciale et de prévoir des contestations sur les pouvoirs dont il était déjà revêtu. M. de la Corne écrit à ce sujet à M. de Lavillangevin, le 19 juin 1751. La lettre est écrite à la Rochelle :

" Monsieur et cher papa [1],

" Quelle consolation serait-ce pour moi si, dans la peine où je suis, je vous avais à mes côtés ; je ne serais plus si chagrin de rester une année de plus en France ;

---

[1] C'est toujours ainsi qu'il s'adresse au chanoine et c'est ce qui a induit en erreur l'un de nos archivistes d'autrefois et lui a fait écrire : " Lettre de M. Lacornc à son père ! "

je m'en consolerais bien vite. Mais malheureusement j'y resterai selon toutes les apparences et j'y resterai seul. Pourvu encore que j'aie le bonheur de gagner ou de vous contenter, je serai content et oublierai bien vite mes ennuis et mes peines. Je vous avouerai que ce n'est pas un petit ennui pour moi que de retourner à Paris pour y aller plaider, solliciter, faire la cour, etc. Ce beau pays devient en ce cas le plus affreux, le plus insupportable, le plus disgracieux qu'il y ait au monde. Dieu soit béni ! J'ai eu l'honneur de vous écrire ce printemps... je viens de le faire, il y a 7 à 8 jours par mademoiselle de Saunier ; j'informe le Chapitre du contretemps qui m'arrive à la Rochelle où je suis rendu pour m'embarquer, et ce sur le conseil de nos avocats qui m'avaient assuré que je pouvais repartir et que la procuration de M. de Lorme...était suffisante. Et d'autant plus que messieurs du Séminaire assuraient et protestaient qu'absolument il ne voulaient ni plaider, ni produire, ni paraître dans cette affaire que pour se désister. C'est à moi qu'ils l'ont dit, c'est à l'abbé de Gannes, à M. de Lorme, dans les bureaux et à tous ceux qui ont voulu l'entendre. Sans doute qu'ils voulaient dans ce temps-là faire leur jubilé, mais la grâce n'a pas été permanente. Ils me croyent embarqué. Six semaines après mon départ de Paris, ils vont trouver l'abbé de Lorne lui dire qu'ils ne le reconnaissent point pour le représentant du Chapitre, que sa procuration est vague et ancienne, qu'il faut que l'arrêt soit envoyé à l'Intendant pour le faire signifier au Chapitre et au Séminaire de Québec. Vous connaissez à ces traits ces gens dévôts qui se piquent d'une vertu distinguée, ces directeurs d'un mérite peu commun, d'une probité à l'épreuve, d'une droiture inaltérable. Les voilà. Je sais qu'ils ont craint d'abord un mémoire où toute leur belle manœuvre devait briller dans un imprimé pour être dispersé dans Paris. Mais comptez qu'ils l'auront. Il serait déjà fait si l'avocat m'avait cru ; mais jamais



je n'ai pu gagner cela sur lui. Il voulait absolument attendre que l'affaire fût commencée, l'arrêt signifié. On est obligé d'acquiescer aux sentiments de ces messieurs. Je vais donc aller reprendre la liste des protecteurs que j'ai pu avoir et que j'ai laissée à M. de Lorme. Vous savez qu'il en faut dans ce pays-là surtout aujourd'hui...... Bien des personnes m'ont dit que notre affaire était de faveur : le tout dépendra de l'impression que nos commissaires et notre rapporteur donneront au Conseil pour l'état qu'ils voudront fixer pour l'Eglise du Canada. Par le moyen de la famille Péan, nous avons grande allée auprès de trois commissaires. Madame Péan et moi avons reçu une lettre de l'oncle de M. le Mercier [1] où il nous marque que si M. Daguesseau, fils de l'ancien chancelier, peut nous rendre service, de le lui marquer, qu'il est l'ami de ce monsieur qui doit passer quelque temps à une campagne qui est dans son archidiocèse, où il l'instruira de l'affaire du Chapitre, et qu'il promet réussir auprès de ce monsieur. Nota que cet oncle de M. le Mercier est archidiacre de Lizieux, très riche et très bon gentilhomme. Je lui ai fait présent de mon capot de castor. Mais c'est parce qu'il sait que je suis l'ami de M. le Mercier son neveu, qu'il m'aime à la folie. D'ailleurs il ne peut souffrir messieurs les évêques, encore moins les communautés vis-à-vis d'un Chapitre. Je voudrais que vous vissiez ce qu'il m'en a écrit à mots couverts. C'est un homme d'esprit fort savant. Il doit venir à Paris ; il ne nous sera pas d'une petite ressource. J'ai l'abbé de Termont, neveu de ma tante, aumônier chez le roi dont il est fort aimé. J'ai M. la Rochemont, oncle de ma tante, lieutenant général des armées du roi. Ils m'ont promis de se remuer. C'est ma tante qui m'a fait faire ces connaissances en m'écrivant d'Auvergne à Paris. J'en ai plusieurs autres dont le

[1] Ce dernier officier au Canada.

détail serait long...... Je sais que messieurs du Séminaire attendent monsieur l'évêque cet automne. Ils auraient été bien charmés que cette affaire n'eût commencé qu'à son arrivée. Je doute s'ils n'ont pas gagné M. de la Porte qui ne veut pas délivrer l'arrêt d'évocation...... Je n'irai point en deux ; je prierai M. le maréchal de Noailles (1) d'en écrire au ministre et il le fera. J'ai été doucement jusqu'à cette heure, car il est dangereux dans ce pays de brouiller les cartes. Au reste sitôt que nous aurons cet arrêt, nous serons sortis de leurs pattes et nous n'aurons affaire qu'au rapporteur, aux commissaires et au Conseil de Dépêche. Supposé que messieurs du Séminaire ayent allées de ce côté-là, il faudra qu'ils dressent une nouvelle batterie...... je vous ai marqué qu'on me parla d'abord de votre sortie de chez M. l'Evêque...... je n'ai eu aucune apparence que M. l'Evêque ait écrit contre nous ; j'ai été de tous côtés et je ne crois pas qu'il l'ait fait. Je vous ai marqué que messieurs du Séminaire ne sont guère reconnaissants de tout ce qu'il a fait pour eux ; j'en ai des preuves et je ne parle pas en l'air...... j'attends avec impatience la réponse de ma consulte que je fais à Paris ; car si les avocats me marquent que je puis embarquer sans que nos affaires en souffrent... j'embarque avec joie et aussi le plaisir de vous embrasser...

" Je suis, mon cher papa, avec un tendre et respectueux attachement, votre très humble et très obéissant serviteur,

" Lacorne."

Le 21 juin 1751, M. de la Corne raconte au long le voyage qu'il avait fait à Maubec avant de se rendre à la Rochelle. Je ne citerai que quelques passages de sa lettre au Chapitre :

" Mon départ fut quelques jours après les fêtes de

(1) Dans une autre lettre M. de la Corne dit que le Maréchal et M. de Gèvres sont les protecteurs du Chapitre, grâce à la recommandation et à l'influence de M. de la Jonquière.



Pâques. J'ai acheté un cheval, une selle et des bottes, étant obligé de passer par des chemins de traverse où il n'y a ni carosse, ni messager. Il me fallut prendre un guide pour m'y conduire. C'est un pays affreux pour les chemins que six mois de pluies consécutifs avaient rendus impraticables, au point que je fus obligé deux fois d'envoyer chercher du monde pour tirer mon cheval du bourbier. Je lui ai ruiné les jambes. Il m'a cependant rendu à la Rochelle. Je n'en ai presque rien retiré. Il est malheureux pour nous que cette abbaye soit si éloignée des villes et que les denrées n'aient point de débouché. Elle nous donnerait au moins moitié plus. Nous avons trente-deux étangs superbes, le poisson y est excellent. Le fermier a vendu pendant mon séjour à Maubec le poisson d'un seul étang, dont la vente est montée à environ 300 *l* ; on a tiré de cet étang deux cent cinquante douzaines de carpes, vendu à 12 *l* la douzaine ; la douzaine consiste à 21 poissons, et on donne par dessus le marché les brochets, les tanches et autres poissons qui sont un objet considérable, car les brochets pèsent jusqu'à 20 *l* pièce ..... Nous avons environ 3 à 4 lieues de bois en différents cantons. (suit l'énumération). Voilà, messieurs, à peu près la quantité de bois que nous avons à Maubec. La plus grande partie de ces taillis étaient, il y a douze ans, en bois de haute futaie. Il est étonnant et incompréhensible que le Chapitre n'en ait pas retiré des sommes. L'abbé de Lorme m'a dit que messieurs des eaux et forêts avaient malgré lui fait à leur tête et nous avaient fait grand tort. Il est aisé de comprendre combien le Chapitre a été lésé...... Le jardin a été entouré de murailles de 7 à 8 pieds de haut. On a appuyé cette muraille sur la surface de la terre ; elle tombe par morceaux. C'est, dit-on, M. de Latour qui a fait faire ce bel ouvrage à nos dépens.

"Il a encore fait faire un inventaire de nos archives avec des traductions des anciennes pièces gauloises, qui



nous a coûté bien de l'argent, et tout cela est fait à la diable, rien n'est juste, nous avons été dupés. Le revenu de notre abbaye consiste donc dans les bois... dans les étangs, dans les dîmes, dans la rente des terres, dont une partie est à... rente foncière, une autre donnée en pacage, cette dernière est le terrain des environs de l'abbaye... je crois que c'est M. de Lorme qui a fait ces concessions...Nous n'avons pas une bête à cornes à Maubec, ([1])... Les lieux chartraux sont presque tous détruits... on a réservé seulement un grand appartement pour y loger les foins, etc., du fermier. On a réservé aussi l'appartement qui servait autrefois à l'abbé, qui consiste en une aile où loge au premier M. de Lorme; les gardes sont au-dessous... Il y a encore un corps de logis... où est logé le fermier dans un bout et le curé dans l'autre... Nous avons 4 moulins qui ne manquent presque jamais d'eau; le revenu d'un est affecté pour les pauvres d'un hôpital qui était à

([1]) Elles étaient mortes! M. De L'Orme avait écrit en 1748: "Ce qui m'inquiète aujourd'hui, c'est la mortalité générale des bêtes à cornes qui rend déserts les lieux où elle passe. Cette mortalité a été universelle en Angleterre. en Hollande... Nous l'avons actuellement dans le Berry. M. le marquis de Lanionne, voisin de notre abbaye, a perdu 300 bêtes à cornes; un autre seigneur de nos voisins en a perdu pour 50 mille francs; notre fermier nommé Marcel pour 6 à 7 mille livres; notre paroisse de Neuillay est dans le même cas. Il n'y a que notre paroisse de Maubec qui ne soit pas attaquée du fléau..." Le 1er mai 1749, il écrit: "Les malheurs que je craignais l'année dernière sont arrivés dans nos paroisses de Maubec et de Neuillay; c'est la mortalité générale des bœufs et des vaches qui cause un si grand dommage que je crains fort que la plupart des terres ne deviennent désertes... en effet, les paysans ne peuvent plus labourer faute de bœufs... Il ne faut pas que vous soyez surpris si dans la suite les fermiers et seigneurs ne payent pas aussi exactement que par le passé... Nous avons eu un sous-fermier de notre abbaye qui avait affermé la dîme, qui n'a rien recueilli, parce que l'on n'avait pas pu semer, faute de bœufs..."

Maubec et que l'évêque a transféré ailleurs... Il y a bien des ouvrages faits superficiellement; mais ça été pour épargner, savoir si c'est une épargne ; mais celui qui dépense craint toujours qu'en ne gronde et qu'on ne le trouve mauvais. Car, je vous le répète, M. de Lorme me paraît incapable de faire tort au Chapitre ; c'est un homme rempli de droiture et qui a cherché toujours le plus grand bien du corps ; on peut lui rendre cette justice."

(A suivre)

Mgr HENRI TÊTU

MGR DE LAUBERIVIÈRE

(Suite et fin)

Oraison funèbre de Messire François Louis Pourroy de Lauberivière, conseiller du Roy en ses Conseils et cinquième évêque de Québec, prononcé en la cathédrale le 26 août 1740, jour de ses obsèques.

SECONDE PARTIE

St Paul dans ses Epitres prend le titre de père des fidèles qu'il appelle ses enfans : il dit qu'il souffre pour eux les douleurs de l'enfantement, qu'il les a engendrés à J. C. par son évangile, qu'il a pour eux des entrailles de père, qu'il donne aux faibles et aux néophytes le lait de l'évangile et qu'à l'égard des chrétiens parfaits, qui ont besoin d'une nourriture plus solide, il leur distribue et leur rompt le pain de l'évangile. Voilà en peu de mots ce que doit être un prélat. Il doit avoir du zèle pour les fidèles, dont il est le père et le pasteur.

Mais ce zèle ne doit pas être un zèle amer, un zèle outré, un zèle impétueux, un zèle trop ardent qui brûle au lieu d'échauffer, qui afflige au lieu de consoler, qui augmente la maladie au lieu de guérir le malade, qui aigrisse le mal au lieu de l'adoucir, qui détruise et renverse tout au lieu d'édifier. Ce ne doit pas être un zèle semblable à celuy du prince des apôtres, lorsqu'il demandait à J. C. de faire descendre le feu du ciel pour réduire en cendre la ville de Samarie qui luy fermait ses portes. Ce doit estre un zèle éclairé, selon la science, un zèle doux et pacifique qui soit semblable à la charité d'un Dieu pour nous : un zèle fort et courageux que l'ignorance et l'endurcissement du pécheur ne puissent point rebuter : un zèle prudent et sage qui en ménageant le pescheur luy fait employer toutes sortes de moyens pour le gagner à Dieu : un zèle universel qui embrasse tout, qui entreprenne tout, qui recoive avec une égale charité le grand et le petit, le scavant et l'ignorant, le riche et le pauvre parce qu'il est également le père et le pasteur de tous. Desjà vous me prevenez, M., et je m'aperçois que vous vous retracez le caractère du prélat que la mort, cet impitoyable tyran de la nature, vient de nous enlever. Il s'était formé sur le modèle de J. C. le premier et le prince des pasteurs, qui nous a aimés comme ses enfans, qui a enseigné à tous les pasteurs de courir après la brebis égarée et de la porter sur ses épaules pour la ramener au troupeau et qui semble avoir fait sa principale fonction de rechercher les pécheurs, et de converser avec eux, afin d'avoir lieu de les gagner à l'évangile, et qui n'a reçu de son père d'autre mission sinon de courir après les brebis dispersées de la maison d'Israël pour les rassembler toutes en un mesme lieu et sous un mesme pasteur. Notre prélat nouveau devait-être un pasteur rempli de zèle et de charité, qui se proposait de marcher sur les traces des apôtres, et qui semblable à l'apôtre des gentils devait s'accommoder à tout



le monde et se faire tout à tous pour les gagner à J. C. Il était ce serviteur dont parle Isaïe qui n'eut pas écrasé le roseau déjà brisé, et qui n'eut pas éteint le lin qui fume encore. Cependant son zèle quoyque doux et pacifique était si étendu qu'il eut voulu voler jusqu'aux extrémités du monde pour y annoncer l'évangile à tant de peuples différens qui ne connaissent point Dieu. En effet, combien de fois n'a-t-il pas témoigné son zèle pour aller travailler à la conversion des idolâtres, à l'exemple de tant de fervents missionnaires qui sont dans le Levant. De si heureuses dispositions ne semblaient-elles pas le rendre digne de l'épiscopat, et nous faire voir en sa personne le zèle et la charité d'un apôtre ?

On luy propose cet evesché : d'abord il refuse de l'accepter. Cependant comme il apprend que c'est un champ vaste qui peut fournir une moisson abondante pour contenter son zèle et pour luy donner lieu de fournir une noble carrière dans les travaux apostoliques, il n'en faut pas d'avantage pour luy faire accepter. Bien différent de ceux qui recherchent de gros bénéfices dans la seule veüe de mener une vie tranquille et oisive, et qui, inutiles le plus souvent à l'église, ne cherchent qu'à se faire un thrésor du prix des péchés, s'enrichir des dons et des oblations des fidèles, et s'engrainer de la substance des pauvres et du patrimoine de J. C. Bien différent de ces amans intéressés qui recherchent dans l'église une épouse qui soit richement dotée, afin d'avoir lieu de contenter leur cupidité et fournir à mille dépenses superflues, tandis qu'ils méprisent celle qui est pauvre et qui ne peut faire vivre dans les délices un bénéficier. Notre prélat scait que cet évesché est d'un très modique revenu, qu'il y a beaucoup à souffrir et à travailler, et qu'il est du nombre de ces diocèses dont parloit St Paul lorsqu'il disoit que celuy qui désire l'épiscopat souhaite un état de perfection, d'autant qu'autrefois la prélature et le mar-



tyre étoient si bien unis ensemble, que l'un étoit une suite et comme une récompense de l'autre. Notre prélat sçait que c'est un diocèse immense dans son étendue qu'on lui propose d'accepter, dont on ne connoît point les bornes et les limites ; c'est pourquoy s'il s'empresse de traverser les mers ce n'est point pour voir mettre sur sa teste une mitre précieuse enrichie de perles et de diamans réhaussée par l'éclat de l'or et de l'argent ; non, non il scait que cette église naissante n'est point le jardin de l'épouse où l'on trouve les délices et l'abondance : il scait que c'est un champ nouvellement défriché qui promet une abondante moisson aux ouvriers évangéliques et qui est encore hérissé de ronces et d'épines ; il scait que c'est la vigne du père de famille où il est nécessaire d'avoir un grand nombre d'ouvriers pour la cultiver ; il scait que s'il y a un grand nombre de françois qui l'habitent malgré ses frimats et la rigueur de son climat, il y a un plus grand nombre d'idolâtres qui ne connoissent point Dieu. Voilà ce qui anime le zèle de notre Prélat ; voilà ce qui luy fait quitter son pays, sa parenté, renoncer aux espérances flatteuses qu'il pouvoit prétendre en Europe, et s'embarquer sur mer pour venir dans ce diocèse sans être épouvanté d'une périlleuse navigation. Ayant été jugé digne de l'épiscopat, quelque mitre que l'Europe luy eut offerte, elle auroit sans doute été plus riche que celle-cy mais peut-être n'y en auroit-il point eu de plus convenable à sa piété et à son zèle que celle du Canada.

Mais pour vous donner des preuves du zèle de notre pasteur, quelle charité n'a-t-il pas fait paroistre dans le vaisseau sur lequel il s'étoit embarqué, en visitant, en consolant, en assistant les malades dont le nombre augmentoit chaque jour, jusqu'à les confesser, leur administrer les sacremens, sans avoir égard à la délicatesse de son tempérament et la foiblesse de sa complexion. Ne semblait-il pas voir en luy un Charles Borromée dans la peste dont fut affligée Milan. En vain

plusieurs fois les officiers et passagers de distinction sur le vaisseau luy firent-ils des reproches de ce qu'il s'exposait à la contagion : en vain voulut-on l'engager de modérer son zèle, en lui remontrant qu'il devoit ménager sa santé, et se conserver pour un diocèse qui avoit besoin d'un évesque, Rien n'étoit capable de mettre des bornes à son zèle. Il est enfin péri ce zélé Prélat, et en sa personne nous perdons un père et un pasteur qui est devenu la victime de son zèle et de sa charité de sorte qu'on peut dire à sa gloire qu'en peu de temps il a fourni une grande et noble carrière : *consummatus in brevi enplevit tempora.multa.* Semblable à Moyse qui meurt à la veüe de la terre promise, il n'est pas plus tôt entré dans ce diocèse que tout-à-coup la mort nous l'enlève, sans nous donner le temps de l'avoir connu. S'il périt ainsy, ce n'est point l'effet du hazard, ny d'aucun évènement naturel, c'est un ordre secret de la providence qui l'avoit ainsy ordonné : *Mortuus est Moyses servus Domini in terrà Moab, jubente Domino.* Cette triste pompe, qui accompagne cette cérémonie funèbre, ce temple et ces ministres en deüil, ce chant lugubre, la multitude de ces tristes flambeaux, les ordres de cette ville rassemblés, cette compagnie auguste de sénateurs qui ne rendent dans ce temple que pour des sujets extraordinaires de tristesse où de joye, à la teste desquels j'aperçois le héros de cette Nouvelle-France et le ministre de Thémis, moy-mesme qui parois dans cette chaire, interrompant le plus auguste de nos mystères pour vous prononcer un éloge funèbre ; tout cela M...., vous annonce assez la douleur de l'église d'avoir perdu son époux, les regrets que nous devons avoir d'avoir perdu un père et un pâsteur si aimable et l'obligation où nous en sommes de prier Dieu pour le soulagement de son âme. Moyse ce serviteur de Dieu est mort par l'ordre du Seigneur, et tout Israël doit s'assembler pour en porter le deüil : Mortuus est *Moyses Domini in terrâ Moab, jubente Domino, fleverunt que cum filii*



Israel trigenti diebus. Nous n'avons pas eu la consolation de le voir dans ce temple auguste, revestu de ses ornemens de pontife, pour sacrifier sur cet autel; nous ne l'avons point vu bénir son peuple dans le sacrifice; nous n'avons poiut entendu la voix de notre pasteur nous instruisant de cette chaire; à peine ce nouveau Prélat est-il entré dans ce diocèse que la providence semblait luy avoir destiné qu'il meurt comme un autre Moyse à la veüe de la terre promise. Moyse ce serviteur de Dieu est mort par l'ordre du Seigneur et tout Israël doit s'assembler pour en porter le deüil et pour en témoigner sa douleur. Mortuus est *Moyses servus Domini in terrâ Moab jubente Domino, fleveruntque eum filii Israel trigenta diebus.* Il est raporté aux actes des apôtres que St Paul disant adieu aux fidèles d'Ephèse, ils se mirent tous à pleurer et à fondre en larmes en l'embrassant parce qu'il venoit de leur annoncer qu'ils ne le reverroient plus. *Magnus autem fletus factus est omnium, et prœumbentes super collum Pauli osculabantur dolentes maxime in verbo quod discerat, quia amplius faciem ejus non essent visuri.* Ainsy, M., à l'imitation des fidèles d'Ephèse pourrions-nous refuser nos justes larmes sur la perte d'un père et d'un pasteur que le ciel nous avoit donné, et qui devoit faire notre joye et notre consolation. Hélas! nous ne le reverrons plus, la mort nous l'a enlevé. Dieu l'a voulu retirer de ce monde parce que nous n'étions pas dignes de le posséder. *Moyse* ce serviteur de Dieu est mort par l'ordre du Seigneur. *Mortuus est Moyses servus Domini in terra Moab, jubente Domino.* C'est à nous qui restons édifiés et embaumés par l'odeur de ses vertus de nous sanctifier sur l'exemple du pasteur, afin que le père et les enfants, le pasteur et le troupeau, soient un jour réunis dans le ciel. (Dixi).



LA FAMILLE ADHÉMAR DE LANTAGNAC

La famille Adhémar est très ancienne.

Aimar Adhémar, évêque du Puy, et son frère Guillaume-Hugues de Monteil prirent part à la première croisade.

Le nom d'Adhémar a été porté par plusieurs souches qui paraissent avoir une origine commune et qui ont produit un grand nombre de branches, dont quelques-unes ont écrit alternativement Azémar, Adémar et Adhémar.

Une des principales branches de la famille Adhémar, posséda pendant plusieurs siècles les seigneuries de Monteil et de Grignan en Dauphiné. Elle joignit à son nom celui de ses possessions, et s'appela *Mons* ou *Montilium Adhemari*, en français *Monteil-Adhémar*, et par contraction Montélimart, aujourd'hui ville importante et chef-lieu d'arrondissement de la Drôme. En 1383, le Pape Clément VII acquit la souveraineté de Montélimart, et céda en échange le fief de Crillon ; mais, en 1446, le dauphin, depuis Louis XI, la réunit irrévocablement à la couronne.

" La terre de Grignan fut érigée en comté par Henri II, en juin 1558, pour Adhémar de Monteil, qui avait été gouverneur de Marseille et lieutenant-général du Lyonnais. Mais il mourut l'année suivante, et avec lui s'éteignit la branche aînée de sa famille. Tous ses biens passèrent alors à Gaspard de Castellane, fils de sa sœur Blanche Adhémar, qui releva le nom et le titre de comte de Grignan, et forma la famille Adhémar de Grignan (issue des Castellane), dont un des derniers rejetons fut François Adhémar, comte de Grignan, (1)

(1) Le comte de Grignan essaya de se faire nommer gouverneur de la Nouvelle-France.

lieutenant-général en Provence, chevalier des ordres du roi, qui épousa en troisième noces, le 27 janvier 1669, Françoise-Marguerite de Sévigné, fille de la marquise de Sévigné, célèbres toutes deux par le recueil de leurs lettres. Le marquis et le comte de Grignan, issus de cette union, moururent sans postérité, l'un en 1704, l'autre en 1714. Avec eux s'éteignirent les Castellane-Adhémar de Grignan.

Plusieurs branches de la famille Adhémar se sont perpétuées jusqu'à nos jours, entre autre celle d'Adhémar de Lantagnac.

Pierre Adhémar de Lantagnac fut nommé par le roi commandant de la ville et forteresse de Menton, et gouverneur de cette ville pour le prince de Monaco en 1707. Il avait épousé Anne de Rigaud de Vaudreuil, fille de Jean-Louis de Rigaud, seigneur et baron d'Auriac et de Vaudreuil, et de Marie de Castel Verdun. Elle était la sœur de notre premier gouverneur de Vaudreuil.

Louis-Antoine Adhémar de Lantagnac, leur fils, né le 3 octobre 1702, capitaine-lieutenant de la compagnie franche de Monaco en 1728, gouverneur de la ville et forteresse de Menton, mourut le 15 décembre 1759. Il avait épousé, le 16 février 1729, Françoise, fille d'Eustache de Voisines et de Marie-Françoise Alexandre. Ils eurent plusieurs enfants.

Pierre-Antoine-Alexandre Adhémar de Lantagnac, celui qui continua la lignée, naquit le 25 octobre 1730. Il succéda à son père, en 1764, dans la charge de gouverneur de Menton, et d'adjoint au gouverneur-général de la principauté de Monaco. De son mariage avec Rose Daniel il eut plusieurs enfants dont un devint maréchal de camp (1).

Jean-Antoine-Camille-Charles, comte d'Adhémar, fils

(1) Un autre, Pierre-Antoine, s'établit à Saint-Domingue. Le 25 novembre 1786, il faisait enregistrer ses titres de noblesse devant le Conseil Supérieur de Saint-Domingue.



du précédent, né le 9 février 1779, fut officier dans les gardes du corps du Roi. De son mariage avec Marie-Anne Forneri, il eut un fils :

Abdomar-Alexandre-Joseph-Maurice, comte d'Adhémar de Lantagnac, né à Menton, le 15 avril 1807. Il entra dans l'armée. Marié, le 9 février 1833, à Rebecca-Marie Duff, fille d'Alexandre-Samuel Duff (1), elle lui donna un fils :

Abdomar-Alexandre-Maurice-Eugène-William, comte d'Adhémar de Lantagnac, né à Tours, le 8 février 1834. Il entra dans la marine et parvint au grade de lieutenant de vaisseau. Il épousa à Boulogne, le 6 juillet 1870, Fernande-Marie-Louise-Caroline-Madeleine, fille du baron Mariani, ancien député, et chambellan honoraire de Napoléon III.

Armes des Adhémar de Lantagnac : *d'or à trois bandes d'azur*. Couronne de comte. Cimier : Un lion d'or, issant et portant une lance avec banderole dont la légende est : Lancea Sacra. Devise : *Plus d'honneur que d'honneurs* (2).

GASPARD ADHÉMAR DE LANTAGNAC

Gaspard Adhémar de Lantagnac, qui passa dans la Nouvelle-France en 1712, était le fils de Antoine Adhémar, chevalier, seigneur de Lantagnac, gouverneur de Menton, commandant les troupes de Sa Majesté, et de illustrissime dame de Touchy.

Il se trouvait le neveu de notre premier gouverneur de Vaudreuil.

Le 30 mai 1713, il obtenait une expectative d'enseigne dans le détachement des troupes de la marine.

---

(1) Cousin de lord Fife.

( ) On trouvera une notice sur la famille Adhémar dans l'*Annuaire de la Noblesse* de Borel d'Hauterive pour 1869. Le baron de Coston a aussi publié une brochure intitulée : *Notice historique sur Chateau-neuf de Mazenc, et existe-t-il encore des Adhémar de Monteil ?*

Le 15 novembre 1713, MM. de Vaudreuil et Bégon écrivent au ministre Pontchartrain :

" Nous avons l'honneur de vous représenter, Monseigneur, que le sieur de Lantagnac, neveu du sieur marquis de Vaudreuil, auquel Sa Majesté a accordé une expectative d'enseigne est un homme fait de la plus grande taille et âgé de trente ans ; il ne lui manque que du bien pour être à la tête d'un régiment, ayant servi pendant 10 ans dans la maison du Roi ; nous vous supplions, Monseigneur, d'avoir la bonté de lui accorder au moins une lieutenance de compagnie que nous sommes persuadés qu'il aurait obtenu l'année dernière s'il avait eu l'honneur de vous être présenté avant son départ de France, et nous vous en serons très obligés." ([1])

M. de Vaudreuil demandait pour son neveu une lieutenance de compagnie. Il obtint une enseigne en pied. Son brevet est en date du 1er juillet 1715.

Ce n'est que l'année suivante, le 27 avril 1716, que M. de Lantagnac fut promu lieutenant.

Un mémoire non signé de 1716 adressé au comte de Toulouse dit de M. de Lantagnac :

" Le sieur de Lantagnac est neveu du marquis de Vaudreuil et sert le Roi depuis quinze ou seize ans avec distinction ; il y en a quatre qu'il est en Canada "

Le gouverneur de Vaudreuil essaya en 1717 de faire obtenir à M. de Lantagnac le commandement d'une compagnie. Il écrivait au Conseil de Marine le 31 octobre 1717 :

" Le sieur de Courtemanche, capitaine de compagnie, qui commandait à Labrador, mourut à la fin du mois de juin dernier. Le Conseil m'ayant fait l'honneur de me marquer qu'il sera toujours disposé à me faire plaisir, j'ose me flatter qu'il ne me refusera pas de m'accorder comme une grâce la compagnie du feu sieur de

([1]) Correspondance générale, Canada, vol. 34, c. 11.



Courtemanche pour le sieur Adhémar de Lantagnac, lieutenant, âgé de trente-cinq ans. Il est mon neveu ; il sert en ce pays depuis plusieurs années et il a servi longtemps dans la maison du Roi. Il est de la maison d'Adhémar d'où sortent les comtes de Grignan, et M. le prince de Monaco prend beaucoup d'intérêt en ce qui le regarde (1)."

Le roi ne se rendit pas à la demande de M. de Vaudreuil puisque le 5 juillet 1818, il accordait à M. de Saint-Ours la compagnie vacante de M. de Courtemanche.

En 1721, M. de Lantagnac recevait l'ordre d'aller servir à l'île Royale.

L'année suivante, il obtenait un congé pour passer en France.

MM. de Vaudreuil et Bégon écrivaient au Conseil de Marine le 17 octobre 1722 :

" Nous avons remis nos paquets au sieur de Lantagnac, lieutenant des troupes à l'île Royale, neveu du sieur de Vaudreuil, qui passe en France sur le *Chameau* avec congé.

" Nous supplions le Conseil de lui accorder une compagnie vacante par la mort du comte d'Agrain et du sieur de Rouville (2)."

Le prince de Monaco s'intéressa beaucoup à l'avancement de M. de Lantagnac. Le 23 janvier 1726, le Conseil de Marine lui faisait écrire qu'il ferait ce qui dépendait de lui pour procurer son avancement.

Le 30 avril de la même année, le Conseil de Marine écrivait de nouveau au prince de Monaco pour l'informer qu'il avait proposé l'avancement de M. de Lantagnac.

En mai 1726, M. de Lantagnac était nommé capitaine d'une des compagnies du détachement de la marine.

(1) Correspondance générale, Canada, vol. 38, c. 11.
(2) Correspondance générale, Canada, vol. 44, c. 11.

En 1727, la marquise de Vaudreuil écrivait au ministre de Maurepas lui demandant la place de commandant du Détroit pour M. de Lantagnac :

" Comme il est revenu à la marquise de Vaudreuil que vous ôtiez à M. de Tonti le commandement du Détroit, elle prend la liberté de vous le demander pour M. Adhémar de Lantagnac, petit neveu de feu son mari, dont la naissance vous est connue, d'un caractère doux et liant, tel qu'il convient pour bien remplir ce poste, en lui accordant cette grâce, vous le mettrez en état de pouvoir élever une nombreuse famille dont il est chargé. La marquise de Vaudreuil sait que vous aimez à faire du bien aux personnes de condition ; elle et ses enfants auront une reconnaissance infinie, Monseigneur, de celui que vous aurez la bonté de faire à M. de Lantagnac." (1)

En 1728, M. de Lantagnac demandait l'aide du roi pour établir une tuilerie dans les environs de Québec. Le roi se montra favorable à ce projet et ordonna d'accorder passage à ses ouvriers.

Le 25 octobre 1729, MM. de Beauharnois et Hocquart écrivent au ministre de Maurepas :

" Nous avons fait savoir au sieur de Lantagnac qui a fait l'établissement d'une tuilerie à une lieue au-dessus et du même côté que Québec que vous accorderiez, Monseigneur, le passage aux deux ouvriers dont il a besoin lorsque la personne qu'il chargera du soin de les envoyer, vous le demandera (2)."

En 1731, M. de Lantagnac essaya de se faire donner la majorité des troupes et de se faire nommer chevalier de Saint-Louis.

Nous le voyons demander la croix de Saint-Louis encore l'année suivante, puis en 1733, en 1734, en 1735.

---

(1) Correspondance générale, vol. 49, folio 346.
(2) Correspondance générale, Canada, vol. 51, c. 11.



M. de Lantagnac, évidemment, était de l'opinion de son oncle, M. de Vaudreuil, qu'il ne faut jamais se lasser de solliciter.

Enfin, en avril 1742, M. de Lantagnac obtenait la croix de Saint-Louis qu'il sollicitait depuis onze ans.

Le 6 mars 1748, M. de Lantagnac était nommé à la majorité de Montréal.

Une année plus tard, le 23 mai 1749, le baron de Longueuil ayant été appelé au gouvernement de Montréal, M de Lantagnac lui succéda dans sa charge de lieutenant de roi.

A la mort du baron de Longueuil, en 1755, M. de Lantagnac, s'il n'avait pas été si vieux, l'aurait certainement remplacé au gouvernement de Montréal.

Le 17 mars 1756, le président du Conseil de Marine écrivait au gouverneur de Vaudreuil qu'il n'avait pas jugé à propos de nommer encore au gouvernement de Montréal un successeur à M. de Longueuil, décédé. " Si M. de Lantagnac, lieutenant de roi à Montréal, est trop vieux pour s'occuper des détails du gouvernement en attendant la nomination d'un titulaire, écrivait-il, faites remplir cette charge par M. d'Ailleboust, lieutenant de roi aux Trois-Rivières."

M. de Lantagnac mourut à Montréal le 7 novembre 1756.

M. de Lantagnac avait épousé, à Québec, le 7 mars 1720, Marie-Geneviève Martin de Lino, fille de Mathieu Martin de Lino, premier conseiller au Conseil Supérieur, et de Catherine Nolan.

Mademoiselle de Lino n'appartenait pas à la noblesse quoique sa famille fut de la plus haute respectabilité. Aussi le gouverneur de Vaudreuil s'opposa beaucoup au mariage de son neveu avec elle. Monseigneur de Saint-Vallier ne trouvant pas les raisons du gouverneur suffisantes, passa outre et maria les fiancés. M. de Vaudreuil fit une grande colère et se plaignit de l'évêque au roi. Celui-ci, le 14 juin 1721, fit écrire, par le Conseil

d'Etat, une lettre très raide à l'évêque de Québec. Il l'informait en même temps que sans l'intercession de son oncle, M. de Vaudreuil, il aurait cassé M. de Lantagnac de son grade. Pour le punir, il donnait ordre de le faire passer à l'île Royale.

Madame de Lantagnac mourut à Chambly le 29 janvier 1738, à l'âge de 39 ans.

Enfants :

I

CATHERINE-IGNACE ADHÉMAR DE LANTAGNAC

Née à Québec, le 28 mai 1721.

Elle suivit les cours du couvent des Ursulines de Québec.

Nous ignorons ce qu'elle devint.

II

MARIE-ANNE ADHÉMAR DE LANTAGNAC

Née à Québec, le 14 juin 1722.

Mariée, à Québec, le 28 novembre 1741, à Augustin-Antoine de La Barre, écuyer, seigneur du Jardin, officier dans les troupes, fils d'Antoine de la Barre, écuyer, seigneur du Jardin, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, et de dame Marie-Anne Capon, de la paroisse de Saint-Germain-en-Laye.

(La fin dans la prochaine livraison)

RÉPONSE

M. de Croizille (XIV, VIII, 1293).—En 1748, M. de Croizille eut la croix de St-Louis. Il était alors capitaine d'une compagnie en Canada. Il mourut en 1751 et le fameux Vergor, vint de l'Acadie le remplacer.

La famille de M. de Croizille, était originaire du Languedoc. Nous avons relevé ce qui suit : [1]

I. Jacques de Villeneuve, seigneur de la Croizille épousa 1° le 24 avril 1559, *Marie de Voisins*, et 2° *Antoinette de Villeneuve*. Du premier mariage vint :

II. Jean-Honoré, marié le 9 avril 1589 à *Françoise de Villeneuve*, qui eut :

III. Barthélemy, qui prit pour femme, le 26 septembre 1619, *Claire du Buisson*, dont :

IV. Jean, qui contracta alliance, le 17 janvier 1660, avec *Germaine de Villeneuve*, et laissa :

V. *Guillaume*, qui de son union, le 10 mai 1686, à *Anne de Montesquiou*, fille d'Alexandre, seigneur et baron d'Auriac et de Marguerite de Castelnau, eut :

VI. Gaspard de Villeneuve, Ecuyer, Seigneur de la Croizille et de St-Sernin, né le 12 mai 1687, qui épousa le 21 novembre 1719, *Marie-Louise de Rigaud*, née le 23 juin 1701, fille de Philippe, chevalier, seigneur de Vaudreuil, et de Louise-Elisabeth de Joibert, dont entr'autres enfants :

I. Louise-Charlotte née le 26 septembre 1724.

Armes : De gueules, à une épée d'argent posée en bande, la pointe en bas.

---

[1] *Armorial Général de France*, Reg. I, 2e partie, page 640.

Régis Roy



QUESTIONS

1299.—Quand a été ouvert le pénitencier de Saint-Vincent de Paul ? Avant son établissement, où enfermait-on les forçats ?

POLICE.

1300.—N'a-t-il pas existé un hospice de charité au commencement de la colonie à l'endroit où s'élève aujourd'hui le palais de justice de Québec ? Il me semble qu'avant la construction du monastère des Récollets en cet endroit il y avait un hospice quelconque.

QUÉBEC.

1301.—Je vois qu'en 1855 un artiste au daguerréotype de Québec, M. Dorion, obtint, à l'aide de son procédé, une vue fidèle de la corvette française *La Capricieuse* se balançant dans le port de Québec. Où trouverais-je une photographie de ce daguerréotype ?

PHOTO.

1302.—Un Canadien du nom de Henry Black meure à Jedburg, Ecosse, le 10 décembre 1844. N'est-ce pas celui qui eut un célèbre chantier de construction à Québec et qui fut député à la Chambre d'Assemblée ?

PAT.

1303.—Nous lisons dans le *Canadien* du 27 janvier 1845 que notre peintre Plamondon possédait un original de Nicolas Poussin. Où sont aujourd'hui les principales peintures du peintre Plamondon, et en particulier celle de Poussin ?

A. G.

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XIV DÉCEMBRE 1908 N° 12

LE CHAPITRE DE LA CATHÉDRALE DE QUEBEC ET SES DÉLÉGUÉS EN FRANCE. LETTRES DES CHANOINES PIERRE HAZEUR DE L'ORME ET JEAN-MARIE DE LA CORNE.

1723 - 1773

(Suite)

Voici ce qu'écrivait, de son coté, et sur le même sujet, M. l'abbé de l'Isle-Dieu aux chanoines de Québec :

" Vous vous plaignez que vos bénéfices valent au moins 9000 frs et que vous n'en tirez presque rien. En voici le revenu et les charges d'après ce que m'en a dit M. l'abbé de L'Orme, votre confrère et votre agent en France :

" Abbaye de Maubec, ci-devant et par le précédent bail affermée 5000 frs, et présentement 4500 frs.

Le prieuré d'Eve 1500 frs ; le prieuré de Chezelles 1300.—Total 7300 frs.

" Dépenses ou charges :

En portions congrues............................	750 frs.
Decimes..	1400
Gages de gardes..................................	250
Réparation à l'abbaye..........................	1000
Réparation des prieurés	500
Honoraires de régie.............................	900
	4800 frs.



“ Il ne vous reste de net que 2500 frs.

“ Vos bénéfices ne valent donc pas 9000 frs, comme vous me faites l'honneur de me le mander ; mais quand ils ne vaudraient que 7300, comme me le dit ici M. de Lorne, c'est une bien mauvaise régie que celle qui ne tire que 2500 frs de 7300. C'est presque deux tiers de non valeur, et j'avoue que je n'y comprends rien, quoique je suis bien persuadé de la probité et de l'intelligence de M. de Lorme que j'ai l'honneur de connaître et dont je suis ami depuis près de 20 ans. Cependant, à force de causer avec lui sur vos intérêts et sur une régie moins dispendieuse et plus utile, j'ai aperçu d'où venait le défaut de la sienne, sans qu'il en fût coupable ni qu'il pût faire autrement.

“ Vos bénéfices sont situés dans un pays où près de la moitié ou au moins un grand tiers du produit des terres consiste en chetelles (1) ou bestiaux dont les terres sont chargées au profit du propriétaire et des fermiers, en conservant les souches.

“ Mais pour tirer ce profit, il faudrait faire les fonds que ne peut pas faire M. de Lorme si vous ne les lui fournissez pas ; aussi les fermiers retirent tout le produit et vous laissent les charges, et voilà pourquoi vous ne retirez de 7,300 frs que 2,500.

“ Il faudrait donc imaginer une autre régie puisque la vôtre est fautive et trop dispendieuse.

“ Si celle dont je vous donne l'idée et qui serait de charger les fermes qui forment votre revenu de chetelles et de bestiaux, ne vous convient pas, conferez-en avec monseigneur votre évêque ; il vous donnera peut-

(1) Le cheptel est un contrat par lequel l'une des parties donne à l'autre un fonds de bétail pour le garder, le nourrir et le soigner sous certaines conditions quand au partage des profits entre eux. (Code civil 1698). A l'exception des profits de laitages, graisses ou fumiers... qui sont laissés en entier au preneur, tous les profits tant de laines que de croits et des améliorations des bêtes sont communs entre les parties. Lettre de M. J.-Edmond Roy.



être quelque projet meilleur que tous ceux que je pourrais vous suggérer."

L'année suivante 1751, le même abbé de L'Isle-Dieu revient sur le même sujet dans une lettre aux chanoines de Québec :

"......Je n'ai jamais prétendu faire tomber le défaut de l'administration de vos biens en France sur M. de Lorme, votre confrère et agent en ce pays-ci, vous le pourrez voir en relisant ma lettre.

"Je connais trop sa probité et son intelligence, son attachement pour vos intérêt, pour lui imputer ni négligence, ni incapacité ; je ne lui aurais pas d'ailleurs confié mes extraits pour la Cour, sur votre article, comme je le fis dans ce temps-là, en présence de M. l'abbé de Gannes, votre ex-confrère, si j'avais été capable de vous en donner une idée peu conforme à son caractère, à ses sentiments et à ma façon de penser.

"L'un et l'autre parurent contents de mes représentations à la Cour à votre sujet, et du compte que j'y rendais de votre Chapitre.

"Tous deux, loin d'être blessés de ce que je disais de l'administration de celui qui en était chargé, conviennent qu'il fallait des fonds pour la rendre meilleure...... et plus lucrative, et qu'il était difficile de faire quelque chose de rien, et dès qu'on était obligé d'affermer sèchement le sol au colon sans lui fournir ni chetelles ni bestiaux, il en tirait seul le profit au préjudice du propriétaire...... je défie M. Delorme, tout zélé et tout habile qu'il est, de faire autrement ..... Quant à votre affaire vis-à-vis du Séminaire...... pour la contestation de la cure, le Roy, informé des mesures que M[gr] votre évêque avait prises pour vous concilier, l'a évoquée de lui-même à son Conseil et a nommé des commissaires pour lui en faire le rapport ; ainsi elle sera incessamment jugée. Le ministre m'a fait savoir que votre député repassait cette année à Québec et qu'il suffisait d'un seul agent en France pour y suivre cette affaire et y administrer vos revenus.

" Pour ce qui regarde Mgr votre Evêque, messieurs, il m'a mandé que son pourvu à la cure de votre ville avait été maintenu et que le Conseil Souverain avait jugé qu'il n'y avait pas abus dans sa présentation, nomination et visa.

" Pour ce qui concerne les autres chefs de moyens d'appel comme d'abus que vous aviez articulés contre lui, jusqu'à présent il n'en est point question, quoiqu'il ait cru avoir lieu de s'en plaindre pour lui-même et pour le respect dû à la mémoire de ses prédécesseurs. Il les a seulement fait consulter en ce pays-ci à gens habiles qui de vous à moi les ont trouvés mal fondés et pas assez mesurés.

" Vous pensez bien, messieurs, que sur cela je n'ai garde de me déclarer votre partie ni votre juge. Quant à la première qualité, ce serait faire plus que Mgr votre Evêque n'exige de moi ; à l'égard de la seconde, elle ne pourrait me convenir ; je n'entre pas dans le détail de cette discussion. J'ignore les exceptions et les moyens que Messieurs les directeurs du Séminaire employeront contre vous... et également les titres dont vous prétendez étayer votre droit.

" Tout ce que je sais, c'est que Mgr votre Evêque conserve entre deux corps qui lui sont également chers une parfaite neutralité, avec cette seule et unique réserve qui est que si la cure passe entre vos mains en vertu de la Bulle de 1713, dont vous excipez, il en demandera également l'exécution pour son droit de choisir le sujet à qui parmi vous on fera titre de la cure.

" Voilà, messieurs, l'état où sont les choses dont sans doute monsieur votre député vous rendra compte. J'aurais bien souhaité le pouvoir voir plus souvent pendant son séjour à Paris, et avoir eu un logement à lui offrir ; j'ai même été étonné que messieurs les directeurs de cette maison ne l'ayent pas déterminé à y en prendre un.

" Quant aux services que vous me jugerez à portée



de vous rendre, je vous les offre de tout mon cœur dans toutes les occasions où je pourrai vous prouver à tous en général et à chacun en particulier le dévouement sincère et le respect avec lesquels je suis, messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur,

« L'ABBÉ DE LISLEDIEU,
Vic.-Gén. de Québec."

" Je voudrais bien, messieurs, que vous eussiez suivi le conseil que je pris la liberté de vous donner, l'année dernière, et que vous fussiez restés amis de Mgr votre Evêque. Il est dans une grande considération dans ce pays-ci et aurait pu vous rendre de très bons offices pour vous tirer de l'état où vous me paraissez être."

Une des causes qui pouvaient expliquer le peu de revenus de l'abbaye de Maubec, c'était les décimes que le propriétaire était obligé de payer au clergé.

En 1745, le Roy avait demandé " à l'assemblée du clergé tenue à Paris, un don gratuit pour subvenir aux frais de la guerre, et le clergé avait donné quinze millions." " Vous jugez bien, messieurs, écrivait M. De L'Orme que ces quinze millions seront répartis dans tout le royaume, sur les abbayes, prieurés, évêchés, etc."

En 1748 : " Je ne suis pas à représenter à la Chambre du Clergé de Bourges que l'abbaye de Maubec est surchargée par les décimes; j'en ai parlé à Mgr l'archevêque qui me promit qu'on y aurait égard. L'on diminua quelque chose dans le temps ; mais depuis les guerres, l'on a augmenté et je crois que l'on augmentera encore, car le clergé a été chargé extraordinairement pour subvenir aux frais de la guerre. Si Dieu nous donne la paix que tout le monde souhaite, il sera temps pour lors de parler. Pour à présent, il faut payer avec une exactitude des plus rigoureuses, car on ne donne pas le moindre quartier."

Pendant que les abbés De L'Orme et de la Corne

s'épuisaient en vains efforts pour faire avancer leur procès à Versailles, leurs confrères du Canada ne restaient pas inactifs et s'employaient à leur envoyer des munitions sous forme de documents et d'informations. J'ai sous les yeux un long mémoire écrit par M. Perrault mais composé par M. de Lavillangevin où l'on trouve bien des détails intéressants mais aussi des répétitions et des longueurs interminables, des plaintes contre l'évêque et le séminaire. Je ne citerai que quelques lignes concernant la cathédrale : "On a dit ici que la protection qu'ont MM. des Missions Etrangères pourra bien faire que le Roy nous ôte la cure et qu'il nous donnera quelque autre chose à la place. Monsieur, tenez absolument tant que vous pourrez pour la cure ; ne faites point d'accommodement là-dessus. Nous l'avons toujours desservie et près de cent autres du diocèse en différents temps. On nous la fera encore desservir et les cures de la campagne, dès que le procès sera fini. Car enfin il n'y a point de prêtres en Canada, et on en trouve point qui y veuillent venir pour les raisons que vous savez. Il est juste que nous jouissions des revenus et que nous desservions plutôt la cure qui nous appartient que des cures de campagne qui ne nous permettent pas de nous trouver à notre office. Nos services passés et présents mériteraient seuls cette récompense. S'il faut céder à la force et que le Roy l'ordonne, faites du moins en sorte que notre portion dans l'église soit bien réglée ; si nous ne pouvons l'avoir toute, sur toute chose, il nous faut l'emplacement entier du presbytère, tout le terrain joignant l'église, pour nous bâtir et loger. MM. du Séminaire ont beau loger leur curé dans leur grand séminaire et il ne se pourrait plaindre d'être éloigné de l'église, puisque les deux terrains se joignent. Prêchez bien là-dessus. Il n'est pas naturel, surtout dans un pays comme le Canada, que les chanoines ne puissent pas trouver un emplacement pour se loger assez proche



pour servir leur église, après tant de services rendus gratis au séminaire et au public, les temps et les hivers étant si rudes et les rues et chemins presque impraticables. Messieurs du séminaire le connaissent, puisqu'ils ont eu jusqu'ici une allée couverte pour venir à l'église, qu'on leur a accordée sur le cimetière, même sans formalités et sans en parler aux chanoines. Mais pour les chanoines, on n'y pense pas, ils sont logés sur Dio. Songez bien aussi qu'il faut une sacristie différente pour la paroisse et la cathédrale......

" Les orgues, comme vous savez, étaient à nous et nous ont coûté quinze cents livres ; monseigneur les a défaites entièrement. (1) C'est à nos frais qu'a été fait

---

(1) Dans son intéressant article sur " la musique à Québec au temps de Mgr de Laval "—*La Nouvelle-France*, mai 1908—, M. Ernest Gagnon rappelle que l'orgue acheté en France par le prélat fut inauguré en 1664. Il ajoute : " cet instrument fut sans doute détruit pendant le bombardement de 1759." Mais il y eut d'autres orgues entre 1664 et 1759. D'abord eelui dont parle M. de Lavillangevin dans la lettre citée et qui avait coûté 1500 livres aux chanoines. En 1721-1722, il y avait deux orgues ; on paie au facteur Labrosso " 250 frs pour le raccommodage de la petite orgue."

Je trouve de plus et dans les archives du Chapitre, au 9 mars 1723, le compte suivant du même Labrosse de Montréal :

"Pour prix et façon de l'orgue 800 *l* ; pour la monter 90*l*." Il y a ensuite le compte des voyages de Montréal à Québec et le total est de 1165 *l*, y compris "25 *l* pour le buffet de la petite orgue."

Le compte est signé par " Paul Jourdain facteur d'orgue" ; il s'appelait Jourdain dit Labrosse. Voici maintenant que Mgr de Pontbriand détruit entièrement les orgues en 1744, quand il fait rebâtir la cathédrale. Il faut les remplacer, et c'est tout naturellement le chanoine de la Corne qui est chargé de faire faire les orgues à Paris.

Il écrit à M. de Lavillangevin, le 27 février 1753 : " J'aurai l'orgue pour 1850 frs tout neuf... Il y aura une trompette, un tremblant doux et un tremblement fort, deux claviers." Le lendemain, le même écrit à M. de Tonnaneour : " Votre chien d'orgue me fait mourir à petit feu... Je mo suis engagé pour 2000 frs à partir de Paris et en état de faire le voyage, c'est-à-dire encaissé... Je n'ai pas voulu retrancher la trom-



le chœur et le grand autel qui ont coûté plus de quatre mille livres au Chapitre. Nous avons acheté pour douze cents livres de tapisserie, sans compter les tapis de l'autel, du marchepied, du pupitre, des escabeaux des chantres et enfants de chœur, les chaises garnies et mille autres dépenses... qu'on nous a obligé de fournir sans que la paroisse ait contribué en rien. En un mot, on nous a regardés jusqu'ici comme des locataires de l'église, mais on nous en a bien fait payer le louage, malgré tous nos services. Vous savez ce que nous avons contribué pour la bâtisse de la nouvelle église,

---

pette qui est un objet considérable et sans laquelle votre orgue n'est rien pour votre église, à ce que disent tous les organistes. Cette trompette fera autant de bruit que tout le reste." Le 7 mai de la même année, le chanoine revient sur le même sujet : " Je vous ai envoyé l'orgue que vous m'avez demandé. Il est actuellement à Rouen et peut-être rendu à Honfleur. J'ai préféré cette voie, attendu qu'elle est moins coûteuse. Vous recevrez trois grosses caisses... chargées sur la Parfaite Union commandée par le capitaine Durand. J'espère, messieurs, que vous en serez contents. Il est neuf et bien conditionné ; il a été fait sous mes yeux et rien n'a été épargné ; pendant près de deux mois, il y a eu 10 à 12 ouvriers qui ne l'ont pas quitté d'un instant. Je crois que vous ne trouverez pas mauvais que j'y aie fait un ajouté de plusieurs jeux qui vaudront et feront beaucoup plus d'effet et de bruit que les jeux que vous m'aviez demandés. Vous serez contents de la trompette; j'y ai fait encore ajouter depuis ma lettre écrite à M. de Lavillangevin, un jeu de flûte, attendu que la place était toute faite et prête à recevoir les tuyaux. Il m'a coûté 60 frs, compris ce qu'il m'a fallu donner aux compagnons pour boire, c'est une règle ici à laquelle il faut se soumettre, ainsi, messieurs, cet orgue vous revient tout encaissé et emballé à 2060 frs ; le marché m'a coûté 6 frs ; ce qui fait 2066 livres que je me suis engagé ainsi que M. De L'Orme et un marchand de la rue St-Denis (qui à notre défaut a répondu) à payer dans le courant d'avril prochain... Tous ceux qui l'ont vu (l'orgue) l'ont estimé à cent louis..."

" Je joindrai à cette lettre le mémoire du facteur pour l'arrangement des jeux; tous les tuyaux sont numérotés, d'autres liés ensemble dans l'ordre qu'ils doivent être posés. En étendant la corde qui les tient, on connaitra l'arrangement et leur place. Mais qu'on se donne de garde de délier



les frais excessifs de la sacristie pendant la guerre.... Le séminaire qui jouit de tout n'a pas donné en tout deux cents livres. Je le sais bien, puisque j'ai fait moi-même la quête deux fois au dit séminaire. Les RR. Pères Jésuites ont bien plus donné qu'eux. Je ne sais pas s'il ne serait point bon de faire observer les peines que je me suis données et quel en a été le produit. J'ai fait deux fois la quête et ai ramassé dix mille livres. Personne ne voulait s'en charger ni aucun des marguilliers, parce que l'on avait déjà passé seize jours en quête sans avoir eu que douze cents livres. Mon-

---

et d'ôter les ficelles qui les tiennent par ordre, car on n'y connaîtrait plus rien, ce qui donnerait peut-être beaucoup de peine à Monsieur Récher. Si nous étions plus riches et que nous eussions de l'argent content, j'emmènerais, l'année prochaine, le maître compagnon qui a fait cet orgue et qui l'achèverait dans le pays. Celui que je vous en envoie en serait le positif sans y rien ajouter ni changer et nous aurions un orgue semblable à ceux de Saint-Eustache, Saint-Méderic et les Petits-Pères, qui sont les plus beaux de Paris. Mais cela nous coûterait gros ; un bon ouvrier se ferait payer cher et il faudrait porter d'ici des matériaux. On épargnerait beaucoup sur le bois qui coûte ici fort cher.

" J'oubliais de vous marquer que je n'ai pas reçu l'orgue sans l'avoir fait visiter et toucher par un habile organiste qui est celui du roi de Pologne ; il a été très content pour le prix. Il est deux heures après minuit, j'ai dix lettres à cacheter et deux à achever."

L'instrument arriva en parfait état à sa destination et fut installé dans la cathédrale, comme le prouve l'acte capitulaire du 2 octobre de la même année : " La compagnie tout d'une voix a dit et déclaré qu'il n'y avait pas à balancer de payer l'orgue au temps marqué par le marché passé par le Sieur de la Corne, d'autant moins qu'elle était arrivée sans aucun accident et qu'elle était aussi belle qu'on le pouvait souhaiter pour le prix." Mgr de Pontbriand qui ne cessait de donner des preuves d'une inépuisable générosité vint en aide aux chanoines et il leur écrivit le 16 du même mois : " Je vous envoie une lettre de change de 1200 frs dont je vous fais présent pour payer une partie de vos orgues. Je suis charmé de pouvoir vous donner cette légère marque de mon attention à vous aider." Ce furent donc ces orgues de 1753 qui furent détruites avec la cathédrale en 1759.

seigneur me proposa à une assemblée de marguilliers ; alors ces messieurs acceptèrent avec joie et l'un d'eux se joignit à moi. Je fus encore la cause, comme vous le savez, de la quête dans les paroisses qui valut encore autant. Est-il possible qu'après tant de peines, tant de services et de dépenses, on nous chasse de notre église, comme on le prétend ; car on nous soutient encore aujourd'hui que nous n'y avons rien du tout.

" Tâchez, je vous prie au nom de Dieu, de faire juger cette affaire avant l'arrivée des vaisseaux ; vous en savez la conséquence. Je ne sais si vous vous serez informé des droits des Chapitres et si vous aurez pensé aux deux trônes ou chaises épiscopales qui ont coûté plus de douze cents livres et dont on n'était pas pressé, y en ayant un beau donné par le Roy. Vous savez que Monseigneur n'a point de stalle dans le chœur comme en ont tous les évêques de France ; il n'y a pas encore quatre ans de cette innovation. Vous savez tous les cercles qu'il fait faire toutes les fois qu'il assiste à la messe solennelle ; et comme il n'y a que peu de chanoines, il a donné le droit à messieurs du séminaire et à tous les prêtres qui se trouvent à l'église d'assister à ce cercle. Je crois qu'il n'y a que les chanoines qui soient du chorus.

" Vous savez aussi que M. le Doyen n'a pu obtenir de Mgr de Pontbriand de confessionnal malgré toutes ses représentations ; il n'y en a pas même pour le pénitencier...il prétend être maître de tout...Vous savez que Monseigneur est dans le dessein de séparer l'office de la cathédrale de celui de la paroisse. Il y a soixante-six ans que nous faisons l'office commun, et que nous en supportons toutes les charges...on dit... que si le Séminaire gagne et que l'église nous doive rester, Monseigneur transportera la paroisse dans la grande chapelle que le Séminaire bâtit...vous savez qu'il a fait bâtir cette chapelle au séminaire sans que nous ayons été consultés. Pourtant le concile de Trente



veut que deux chanoines soient appelés au moins pour les affaires qui regardent les séminaires...n'oubliez pas de faire remarquer à messieurs nos avocats combien il a été gracieux jusqu'ici à messieurs du Séminaire de former les jeunes gens et ecclésiastiques dans notre église et pour le chant et pour les cérémonies sans qu'il leur en ait jamais coûté un sol. Ils n'ont jamais fourni un sol pour les ornements, linges, bois, hosties, vin, cierges, livres, vases sacrés, ustensiles et tout le reste. Ils n'ont pas même fourni les livres de chant pour faire chanter et apprendre les séminaristes dans le séminaire. C'est nous qui jusqu'ici avons tout fourni... Mais le chapitre n'en est-il pas mal récompensé ? "......Il faut faire voir que nous ne prétendons rien que de très juste et qui ne peut être préjudiciable aux paroissiens. Il me paraît d'autant plus important de donner cette explication bien nette et bien juste que nous savons sûrement et par ce que Monseigneur a dit lui-même à M. Perrault et par ce que M. de Villars me dit hier, que Monseigneur l'Evêque devait intervenir et faire intervenir dans la cause MM. les marguilliers ; c'est sans doute de sa part pour avoir la nomination à la cure et encore de sa part et de celle des marguilliers pour nous empêcher de tirer aucun sol de la fabrique et nous empêcher même d'avoir vue sur l'emploi des deniers de la fabrique et sur les comptes des marguilliers. M. de Tonnancour m'informa hier que MM. Jacrau et Villars avaient été trois fois de suite chez M. Perthuy qui tient, comme vous savez, la place de procureur général au conseil, pour conférer avec lui sans doute pour cette opposition, et Monseigneur l'envoya encore quérir hier pour dîner. Nous savons aussi que Monseigneur travaille à force et fait un mémoire instructif de l'affaire du Chapitre et du Séminaire ; car on en a vu le titre. Il a dit aussi qu'il passerait en France, si l'affaire n'était point jugée cette année. Ce serait s'abuser et s'aveugler soi-même que de penser

qu'il fût pour nous. Il a trop à cœur d'humilier encore le Chapitre, quelque petit et bas qu'il soit. Il a dit à M. Perrault qu'il n'était pas bien certain que la juridiction nous appartint dans les vacances du siège épiscopal et qu'il pourrait bien y avoir là-dessus un règlement qui ne nous serait point favorable. Vous voyez par tout ce que dessus premièrement combien il est important de faire juger cette affaire avant l'arrivée des vaisseaux...et secondement que nous devons nous défendre à toutes fins ; et si l'Evêque veut nous embarrasser encore davantage, je pense qu'il serait bon de l'embarrasser lui-même et les marguilliers...

" Mille compliments et actions de grâces à l'abbé de Gannes ; dites-lui que Monseigneur a donné son canonicat à M. Perrault ([1]) dont nous sommes très contents et qui est bien zélé pour son Chapitre......j'ai beaucoup de confiance, et tout le Chapitre, en M. De L'Orme qui a toujours agi de son mieux...pour l'avantage du Chapitre. Mais vous n'êtes pas trop de deux pour vaquer à une affaire si importante..."

([1]) M. Perrault avait été nommé chanoine le 13 décembre 1750. Ce fait et d'autres mentionnés dans la lettre de M. de Lavillangevin montrent que cette lettre qui n'est pas datée a été écrite en 1751.

(A suivre)

M[gr] Henri Têtu

LA FAMILLE ADHÉMAR DE LANTAGNAC

(Suite et fin)

III

PIERRE-GASPARD-ANTOINE ADHÉMAR DE LANTAGNAC

Né à Québec le..................1724. (1)

Le 1er octobre 1738, le gouverneur de Beauharnois demandait au roi une expectative d'enseigne pour lui.

Ce ne fut qu'en 1743 qu'il obtint du service dans les troupes de la Louisiane.

En 1744, il était fait enseigne en second.

En 1746, il lui arriva une drôle d'aventure. S'étant écarté des habitations, il fut fait prisonnier par les Chérakis. Ceux-ci l'amenèrent dans les bois.

Ses chefs crurent qu'il avait déserté et était passé au service des Anglais.

Ce ne fut qu'en 1755 que M. de Lantagnac obtint sa liberté. Il avait été neuf ans en captivité. (2)

En 1765, M. de Lantagnac était encore enseigne dans les troupes de la Louisiane.

IV

GENEVIÈVE-FRANÇOISE ADHÉMAR DE LANTAGNAC

Née à Québec le 18 août 1725.

" Dès qu'elle fut d'âge à suivre les exercices d'une

(1) Les cérémonies du baptême lui furent supplées le 25 octobre 1724.

(2) De Villiers du Terrage, *Les dernières années de la Louisiane française*, p. 70.

classe, sa pieuse mère la plaça au pensionnat des Ursulines de Québec, où se trouvaient déjà ses deux sœurs aînées : Catherine-Ignace et Marie-Anne. Madame de Lantagnac, dont la conduite distinguée répandait une grande édification au milieu du monde, n'eut pas de peine à inspirer à ses enfants l'amour de la piété. Dès ses premières années, Geneviève-Françoise n'avait manifesté que les goûts les plus solides ; au lieu de s'amuser à des jeux puérils, son plaisir était de se tenir auprès de sa mère, et de lui faire raconter des histoires de la Sainte Ecriture. Dès lors aussi, cette bonne mère avait fait d'elle sa petite confidente, et l'initiait à toutes ses dévotions et bonnes œuvres. C'est ainsi qu'au sein de la famille la future Ursuline préludait à une vie plus parfaite. Ses bons sentiments n'eurent qu'à se fortifier au pensionnat, car déjà elle avait trouvé le secret de rendre à Dieu ce qui est à Dieu, et de ne pas s'ennuyer à la prière. L'habitude de la réflexion lui facilita beaucoup l'étude des sciences alors requises ; aussi ses progrès ne furent pas médiocres. Elle parlait bien, écrivait avec facilité, et chantait avec une grâce ravissante.

" Son éducation terminée, mademoiselle de Lantagnac reprit sa place à la maison paternelle. A un air noble, elle joignait cette solidité d'esprit, cette douceur de caractère et ces grâces extérieures, qui font d'une jeune personne l'ornement de la société. Cependant, décidée à se faire religieuse, Geneviève-Françoise ne paraissait que malgré elle dans les réunions de plaisir, et les noces de sa sœur Marie-Anne, qui se firent dans sa seizième année, n'ébranlèrent aucunement sa résolution.

" Son père refusa d'abord de croire à cette vocation, et ce ne fut que dans sa vingtième année qu'il lui permit d'entrer au noviciat des Ursulines de Québec. Elle y fut admise le 23 mai 1744, et, après les épreuves ordinaires, elle prit l'habit de l'ordre sous le nom de Saint-Henri.

" Enfin arriva pour Geneviève-Françoise le jour si beau de la profession religieuse, et ce fut en présence d'un grand nombre de parents et d'amis qu'elle prononça ses vœux sacrés (23 août 1746).

La mère Lantagnac de Saint-Henri décéda le 26 novembre 1765.

En date du même jour, les Annales des Ursulines disent, entr'autres choses :

" Le Seigneur vient de nous affliger en retirant du milieu de nous, notre chère sœur Geneviève-Françoise de Lantagnac de Saint-Henri, qui n'était que dans sa quarantième année. Elle eût été capable de tous les emplois de la maison, si la faiblesse de son tempérament ne l'eût soumise à des infirmités presque continuelles. L'extrême délicatesse de sa conscience eût même dégénéré en scrupule, sans cette parfaite obéissance qui la guidait en tout. Cette âme chérie de Dieu a presque toujours souffert elle-même ; mais jamais elle n'a su ce que c'était que de faire souffrir les autres." (1)

V

ÉLIZABETH ADHÉMAR DE LANTAGNAC

Née à Québec le 6 décembre 1726.

Morte en bas âge.

VI

MARIE-CHARLOTTE ADHÉMAR DE LANTAGNAC

Née à Québec le...... novembre 1728 (2).

Elle entra à l'Hôtel-Dieu de Montréal.

Elle mourut le 16 novembre 1756, victime d'une épidémie qui fit de grands ravages à Montréal.

---

(1) *Les Ursulines de Québec*, tome troisième, p. 99.

(2) Les cérémonies du baptême lui furent supplées le 16 mai 1729.

VII

JEANNE-CHARLOTTE ADHÉMAR DE LANTAGNAC

Née à Québec le 5 octobre 1729.

Elle entra à l'Hôpital-Général de Québec, le 2 octobre 1749, fit profession le 2 avril 1751 sous le nom de Sainte-Radegonde et mourut le 10 septembre 1754.

Nous trouvons un précis exact des vertus de la Sœur Sainte-Radegonde dans la lettre circulaire suivante datée du jour même de sa mort :

" La désolante mort nous fait ressentir ses amertumes en tout temps.

" Nous venons aujourd'hui, fête de l'auguste nom de Marie, d'en éprouver les tristes effets, par la perte que nous avons faite de notre chère sœur Jeanne-Charlotte de Lantagnac dite de Sainte-Radegonde, professe du noviciat. Ayant conçu un ardent désir de se consacrer à Dieu dans notre communauté, mademoiselle de Lantagnac, pour mieux connaître sa vocation, demanda d'entrer en notre pensionnat où elle passa une année. Nous remarquâmes en elle les plus heureuses dispositions,—beaucoup d'innocence, de piété, d'exactitude à ses devoirs. Elle se proposa pour entrer au noviciat : la supérieure et le chapitre, charmés de ses bonnes qualités et de la solidité de sa vocation, se rendirent volontiers à son pieux dessein ; quoiqu'elle parut avoir une santé très délicate, nous nous persuadions que ses vertus nous dédommageraient de son peu de forces. Sa joie fut complète lorsqu'elle se vit admise au postulat ; elle y fit paraître tant de ferveur et de zèle qu'elle mérita de prendre le saint habit. Revêtue des livrées de celui qu'elle avait choisi pour époux et prévenue de ses grâces de prédilection, la sœur Sainte-Radegonde marcha à grands pas dans les sentiers de



toutes les vertus religieuses. Pour fruit de sa fidélité, Notre-Seigneur la conduisit sur la montagne de la myrrhe, en lui présentant le calice d'une grave maladie, afin de la rendre digne de lui et de combler ses mérites. Elle la soutint avec une patience héroïque. Nous pensions qu'elle y succomberait ; elle n'en revint que pour mener une vie souffrante. Elle eut une grave appréhension de n'être pas reçue à la profession, se voyant très infirme, et ce ne fut pas une petite épreuve pour elle ; mais la vertu étant préférable à tout autre avantage, nous ne balançames pas à remplir ses désirs. Elle fit ses vœux dans un esprit de sacrifice dont elle ne s'est jamais démentie, se regardant comme une victime toujours prête à être immolée, ne s'attachant qu'à détruire tout ce qui aurait pu l'empêcher d'être une hostie d'agréable odeur à celui auquel elle était parfaitement sacrifiée, et qui possédait uniquement son cœur. Au noviciat elle était l'exemple de ses sœurs, fervente, exacte à tous les devoirs de la vie religieuse, malgré ses infirmités qui étaient journalières. Son esprit de mortification lui donnait un courage au-dessus de ses forces. Les pratiques de pénitence prescrites par la règle ne suffisaient pas à son ardeur ; lorsqu'elle jouissait d'un moment de santé, elle usait des macérations les plus dures, et j'étais obligée de céder à ses instantes prières pour qu'elles lui fussent accordées.

" Ma sœur Sainte-Radegonde avait l'air et l'esprit religieux. Sa soumission, sa douceur, son humilité, étaient remarquables. Elle servait les pauvres de manière à faire voir qu'elle honorait en eux la personne même de Jésus-Christ. Comme elle souffrait d'une maladie des poumons, un rhume qu'elle contracta la conduisit au tombeau. Dès qu'il y eut quelque apparence de danger, notre confesseur lui proposa de recevoir le saint viatique et l'extrême-onction ; elle y acquiesça avec de grands sentiments d'amour et une

reconnaissance des plus vives... Ayant son plein jugement jusqu'au dernier soupir, elle attendit avec une douce paix et une tranquillité admirable le moment où l'Epoux arriverait pour l'introduire dans la salle nuptiale; car elle était une de ces vierges sages qui conservent toujours dans leurs âmes le feu de la divine charité. Elle rendit la sienne entre les mains de son Créateur, en présence de notre mère de l'Enfant-Jésus et d'une partie de la communauté, le 10 septembre 1754, âgée de 25 ans et ayant trois ans et demi de profession." (1)

VIII

ANGÉLIQUE ADHÉMAR DE LANTAGNAC

Née à Québec le 29 octobre 1730.

" Lorsque, en mai 1744, Geneviève-Françoise de Lantagnac fut admise au noviciat des Ursulines de Québec, sa sœur Angélique, qui terminait ses études, alla la remplacer auprès de son père, dont elle fut, pendant deux ans, la joie et la consolation, par son attention délicate à prévenir en tout ses désirs. Chez M. de Lantagnac, on s'amusait *à la française*. L'assiduité de ses compagnons d'armes était pour beaucoup dans les plaisirs de ce soldat, de sorte qu'Angélique eut bien des sacrifices à faire au milieu de tous ces militaires enjoués, et de toutes ces " belles à gais loisirs. " Ses amies étaient loin de soupçonner que l'aimable et intéressante demoiselle méditât le projet qui devait bientôt les surprendre. Angélique, en effet, ne soupirait qu'après le moment où il lui serait permis de se réunir à sa sœur; mais elle n'osait en parler à son père.

" Cependant les deux années du noviciat de Geneviève-Françoise s'écoulaient rapidement; M. de Lantagnac devait bientôt descendre à Québec pour être

(1) *Mgr de Saint-Vallier et l'Hôpital-Général de Québec*, p. 625.



témoin de la consécration de sa fille, et Angélique était de la partie. La cérémonie de profession avait été fixée au 23 août 1746, et dès le commencement du mois, tout avait été disposé pour le voyage ; un voyage de Montréal à Québec était alors une véritable expédition.

" La veille du départ, Angélique était parvenue à se ménager un entretien seul à seul avec son père, lui dit d'une voix timide :

" —Cher papa, j'ai une grâce à vous demander ; elle est grande cette grâce, mais vous pouvez me l'accorder ; s'il vous en coûte quelque chose, il vous en reviendra aussi de grands profits.

" —Qu'est-ce donc, ma fille, y a-t-il chose aucune que je vous refuse ?

" —C'est que je crains de vous attrister, répartit Angélique.

" —Non, non, mon enfant, ne crains rien.

" Sentant alors redoubler son courage, la jeune fille apprit à son père qu'elle aussi désirait se faire religieuse, qu'elle voulait vivre et mourir auprès de sa sœur Geneviève-Françoise aux Ursulines de Québec. Après une pause où se peignait la lutte du sacrifice :

"—Ma fille, reprit M de Lantagnac, si Dieu demande encore cette immolation, il nous faudra à tous deux force et courage pour l'accomplir.

" Le lendemain matin, le père et la fille, accompagnés de quelques amis, montaient généreusement dans la barque qui devait les transporter à Québec.

" La cérémonie de la profession religieuse de Geneviève-Françoise finie, on se réunit au parloir pour féliciter la jeune professe. M. de Lantagnac était heureux du bonheur de sa fille ; cependant il parla peu et ne tarda pas à se retirer. Angélique s'approchant alors de la grille du parloir, dit tout bas aux religieuses :

"—Gardez pour moi, s'il vous plaît, mes bonnes mères, ce voile blanc que ma sœur vient de quitter.

" On le lui promit, et elle rejoignit gaîment son père.

“ La promesse ne fut pas vaine ; quelques jours plus tard, cette jeune fille, angélique de mœurs et d'instincts aussi bien que de nom, arrivait à la porte du monastère accompagnée de sa tante, Marie-Anne de Lino, et de plusieurs autres membres de sa famille. Admise au noviciat au commencement de septembre 1746, elle prit, le 15 décembre suivant, l'habit d'Ursuline, sous le nom de Sainte-Marie, et fit profession deux ans après.

Elle décéda le 13 février 1769.

Les Annales des Ursulines, notant la mort de la mère Angélique Lantagnac de Sainte-Marie, ajoutent :

“ Cette chère sœur donnait bien de la consolation à notre communauté. Elle était d'une douceur, d'une politesse, d'un recueillement, d'une humilité, qui en faisaient un modèle de la parfaite religieuse, et charmaient toutes ses sœurs. Dans son désir de soulager la maison, elle se livrait au travail avec une ardeur incroyable. Elle a été seconde dépositaire, infirmière et sacristine ; sa dévotion au Saint-Sacrement et au Sacré Cœur de Jésus lui faisait chérir particulièrement ce dernier office. Elle est morte comme sa sœur Geneviève-Françoise d'une fluxion de poitrine. Nous n'avons rien épargné pour la sauver, ni prières, ni remèdes, mais il fallut nous soumettre à ce nouveau sacrifice. Cette chère sœur était âgée de 38 ans, dont elle avait passé 22 en religion, exerçant avec succès, ainsi que sa sœur aînée, les fonctions d'Ursulines [1] ”.

IX

LOUIS ADHÉMAR DE LANTAGNAC

Né à Québec, le 1er janvier 1732.

Décédé en bas âge.

---

[1] *Les Ursulines de Québec*, tome troisième, p. 101.

X

FRANÇOIS ADHÉMAR DE LANTAGNAC

Né à Québec, le 15 décembre 1732.
Décédé en bas âge.

XI

MARIE-URSULE ADHÉMAR DE LANTAGNAC

Née à Chambly le 8 août 1735.

Elle se consacra à Dieu parmi les pieuses Sœurs de la Congrégation Notre-Dame de Montréal où elle fit sa profession en août 1756, sous le nom de sœur Sainte-Claire.

Elle décéda le 5 février 1800, dans la soixante-cinquième année de son âge.

XII

MARIE-THÉRÈSE ADHÉMAR DE LANTAGNAC

Née à Chambly le 20 janvier 1737.

Elle entra à l'Hopital-Général de Québec le 4 juillet 1754, et y prononça ses vœux le 8 janvier 1756, sous le nom de Sainte-Elizabeth.

" La haute noblesse de son extraction formait le moindre mérite de cette humble hospitalière. Elle donna dès le temps de son noviciat des preuves de sa modestie et de sa sagesse. Quoiqu'elle n'eut pas encore quatre ans de profession à l'époque du siège de Québec la mère Sainte-Elizabeth fut jugée propre à prendre soin des blessés dans un hôpital ambulant, établi à une petite distance de l'Hôpital-Général, et elle vola au se-

cours des pauvres malades qui étaient déposés ou plutôt entassés dans ce triste réduit. Ni la vue des blessures encore toutes sanglantes, ni la crainte naturelle qu'inspire la présence d'une troupe de soldats armés, ne purent abattre son courage. Elle eut plus d'une fois à souffrir de leur grossièreté. Un d'eux lui appliqua un jour son sabre sous la gorge et lui arracha des mains, en même temps, quelques aliments qu'elle avait préparés pour ses malades. Cet incident, loin de la déconcerter, sembla lui inspirer un zèle nouveau, et aussi longtemps que les circonstances l'exigèrent, elle continua de prodiguer aux malheureux blessés ses soins et son dévouement.

" La mère Sainte-Elizabeth fut elle-même gratifiée pendant plusieurs années du bienfait de la croix, par des infirmités habituelles. Elle décéda le 16 mai 1802, à l'âge de soixante-cinq ans, et ayant complété la quarante-sixième année de sa profession." [1]

XIII

ALPHONSE-MARIE ADHÉMAR DE LANTAGNAC

Né à Chambly le 20 janvier 1738.
Décédé au même endroit le 21 mars 1738.

---

[1] *Mgr de Saint-Vallier et l'Hôpital-Général de Québec*, p. 627.

LES PREMIERS MISSIONNAIRES ET CURÉS DE PORT-ROYAL

Le Port-Royal fut érigé en paroisse ecclésiastique, le 30 octobre 1678, par Mgr de Laval, sous le vocable de l'*Assomption de la Bienheureuse Vierge Marie*, et le même jour M. l'abbé Louis Petit en fut nommé le premier curé. Ce missionnaire y exerçait déjà son ministère depuis l'automne de 1676, où il avait remplacé un Franciscain, le Père Laurent Molin. Ce dernier passa douze ans dans les missions de l'Acadie, c'est-à-dire de 1664 jusqu'à l'arrivée de M. Petit. C'est ce religieux cordelier qui, sur l'ordre du chevalier Grand Fontaine, dressa, en 1670-71, le premier recensement nominal de l'Acadie. Avant sa venue aux rivages de l'Ouest de la péninsule de la Nouvelle-Ecosse les Acadiens avaient été dix ans sans aucun secours religieux sous la domination anglaise. En effet, les Pères Capucins qui, depuis 1632, avaient charge des missions acadiennes, les quittèrent en 1654. Ils avaient un couvent de leur ordre à Port-Royal où ils étaient au nombre de douze en 1650. Ils y fondèrent même en 1640, un séminaire pour l'instruction des Acadiens et des Sauvages.

Au mois de mai 1650, d'Aulnay de Charnisay se noya dans la rivière de Port-Royal.

A l'été de 1653, Emmanuel LeBorgne, sieur de Coudray, et chevalier de l'ordre de Saint-Michel, prit possession de Port-Royal à titre de créancier de d'Aulnay, et de la sorte il devint seigneur d'une partie de l'Acadie. Un an plus tard, Robert Sedgewicke s'empara de la capitale de l'Acadie au nom de Cromwell.

La capitulation fut signée le 16 août 1654, et l'avant dernier article est ainsi conçu :

" Les Révérends Pères missionnaires auront la liberté de retourner en France, et s'ils veulent rester au pays, cela leur sera permis, à condition qu'ils se tiennent éloignés de deux à trois lieues de la forteresse."

La condition imposée aux Pères Capucins de se tenir éloignés de six à neuf milles du fort, près duquel était leur séminaire, les porta à abandonner Port-Royal et à retourner en France, en 1654. Or, à partir de cette date jusqu'à l'arrivée du Père Laurent Molin, en 1664, il n'y eut aucun missionnaire à la capitale de l'Acadie.

Vers la mi-juin 1690, quatre semaines après le sac de Port-Royal par les soldats de Phips, deux corsaires y arrivèrent et achevèrent l'œuvre des Néo-américains. Ceux-ci s'étaient contentés de piller, ceux-là brûlèrent, non seulement le fort et les magasins, mais encore l'église et vingt-huit maisons.

Or, les registres des actes de baptême, mariage et sépulture faits à la Hève et à Port Royal par les Pères Capucins, de 1632 à 1654, et ensuite par le Père Molin et les abbés Petit, Geoffroy et Trouvé, de 1664 à 1690, ont dû être détruits dans l'un ou l'autre de ces exploits.

Durant la captivité des abbés Petit et Trouvé à Boston, les missionnaires desservant Beaubassin et les Mines ont fait tout probablement, quelques visites à Port-Royal, et un nouveau registre a du être commencé à l'été ou à l'automne de 1690, et il fut continué jusqu'en 1702. Qu'est devenu ce volume ? Mystère.

A l'automne de 1693, l'abbé Petit fut rappelé à Québec, et l'abbé Abel Maudoux alla le remplacer à la cure de Port-Royal. Le dernier acte de celui-ci, inscrit sur les registres des Trois-Rivières, m'écrit M. le chanoine Ls. Richard, est du 25 août 1683. M. Maudoux fut curé de Port-Royal jusqu'à l'automne de 1702.

C'est ce missionnaire qui a commencé le plus ancien des deux volumes des registres de Port-Royal conservés à Halifax, mais il n'y a inscrit que deux actes. Le



premier est un baptême fait le 1er mai 1702, et l'autre une sépulture à la date du 21 octobre 1702.

Ce registre est divisé en trois parties. L'une est pour les baptêmes, l'autre pour les sépultures et la dernière pour les mariages.

Sur le premier feuillet de ce volume on lit l'inscription suivante :

" Registre des baptêmes, mariages et sépultures de la paroisse de Saint-Jean-Baptiste du Port Royal, à commencer l'an de Notre Seigneur mil sept cent deux, mois de septembre."

A. MAUDOUX, ptre miss.

Donc le fait que M. Maudoux n'a inscrit que deux actes sur ce registre : un baptême, le 1er mai 1702, et une sépulture, le 21 octobre de la même année, montre l'existence d'un autre registre qui fut continué jusqu'au mois d'octobre 1702. C'est celui qui a du être commencé en 1690. Il n'est pas à Halifax, et c'est assez probable qu'il a été détruit.

De Brouillan, gouverneur de l'Acadie, arriva à Port-Royal le 20 juin 1701. Il quitta, d'après l'ordre du roi, le gouvernement de Plaisance, à Terreneuve, pour celui de l'Acadie. A son arrivée ici, il constata que les habitants avaient l'habitude d'aller prendre leurs ordres chez M. le curé Maudoux, et il s'en plaignit au ministre de la marine, dans un mémoire en date du 6 octobre 1701. Il y dit que comme il n'y avait pas d'aumônier au fort de Port-Royal, il a retenu les services d'un Père Récollet de Plaisance (1). Or le Récollet dont parle de Brouillan n'est autre que le Père Félix Pain.

---

(1) Les Récollets de la Province de Bretagne furent installés à Plaisance à la fin de juin 1689, par Mgr de St-Valier, lors de son second voyage en Acadie.

La date précise de son arrivée à Port-Royal restera probablement toujours un point obscur pour les historiens. Est-ce à l'automne de 1701, ou au printemps, ou encore à l'été de 1702, qu'il vint à Port-Royal ? Voilà ce qu'il m'a été jusqu'à présent impossible de connaître.

Mais ce qu'il y a de certain c'est que ce religieux était à Port Royal le 26 octobre 1702. Car, ce jour-là il a inscrit son premier acte sur le registre susénoncé. C'est un acte de sépulture, et il vient immédiatement après celui fait par M. Maudoux. le 21 du même mois. Le Père Félix Pain se donne dans cet acte le titre d' " aumônier du fort, faisant les fonctions curiales."

A-t-il fait des actes avant cette date sur le volume disparu ? C'est assez probable. Quoi qu'il en soit, le 18 juin 1703 il commença à ajouter à son nom le qualificatif de " curé de Port-Royal." Le Père Félix Pain remplit les fonctions curiales jusqu'à la fin de septembre de la même année.

Le 30 septembre 1703, on rencontre pour la première fois la signature du Père Patrice René. Celui-ci signe " curé et supérieur de la Mission." Son dernier acte inscrit sur le registre est du 9 octobre 1708. Il ne garda la charge de curé qu'une année, et y fut remplacé par un autre : le Père Justinien Durand dont le premier acte inscrit sur le registre est du 25 octobre 1704. Celui-ci prit en arrivant les titres de " Grand Vicaire de l'Evêque de Québec, et curé de la paroisse Saint-Jean-Baptiste de Port-Royal."

Quant au Père Félix Pain son dernier acte sur le registre est du 8 juin 1706. Il quitta alors Port-Royal et alla prendre la desserte de Beaubassin.

Les Récollets de la province de Bretagne avaient une maison à Port-Royal qui fut incendiée à l'automne de 1708. C'est assez probablement ce qui occasionna le départ du Père Patrice René au mois d'octobre de la même année.

Les Pères Pain et René ne furent point nommés curés de la paroisse de Port-Royal. Mais ils prirent cette appellation en attendant la nomination officielle d'un successeur à M. Maudoux.

Le 15 mars 1702, le ministre écrivit à de Brouillan pour lui apprendre que Sa Majesté a trouvé bon de faire repasser en France M. Maudoux, et de le remplacer par un autre missionnaire.

M. Maudoux quitta Port Royal à l'automne de 1702, et on le trouve en France au commencement de l'année suivante, où il porta des plaintes graves contre de Brouillan et de Bonaventure à propos des scandales qu'ils causaient tous deux à Port-Royal.

Le 6 juin 1703, le roi enjoignit un ordre au greffier de supprimer des Registres une déclaration du curé Maudoux injurieuse à de Brouillan.

Le 6 juin 1704, le ministre informa de Brouillan que le roi remplaçait le curé Maudoux par l'abbé de St-André, de l'Ordre des Prémontrés. Cette lettre contenait aussi des instructions pour se bien entendre avec lui. L'abbé de St-André ne vint pas en Acadie, et il fallut nommer une autre personne à la cure de Port-Royal. Le choix tomba sur le Père Justinien Durand, et il fut des plus judicieux. C'était, je crois, un Récollet de la Province de Paris, et il venait directement de France, lorsqu'il arriva en Acadie au mois d'octobre 1704.

PLACIDE-P. GAUDET



LES TROUPES DE LA NOUVELLE-FRANCE EN 1721

Liste des officiers des troupes du détachement de la Marine en la Nouvelle-France, avec le nombre de soldats, suivant la revue qui en a été faite le 1er octobre 1721.

Capitaines.	Lieutenants.	Enseignes.	Lieuts reformés.	Sergents.	Caporaux.	Anspessades.	Soldats.	Total.
St-Martin.	Boishébert	Fonville	La Pérade.	2	3	3	19	27
Blainville	Bragelogne	Le chev. de Ramezay	Hertel, père	2	3	3	19	27
Tonty	Contrecœur	Celoron	St-Michel	2	3	3	19	27
Sabrevois	Herbin	La Veranderie	Langy	2	3	3	19	27
Bégon	Frérotmort	Lespervanches		2	3	3	20	28
De Ganne	Villiers	Le chev. de Ganne.		2	3	3	29	28
Lignery	Lafresnière	Noyan		2	3	3	20	28
Repentigny.	La Valterie	Repentigny.		2	3	3	20	28
La Corne	La Ronde	Le chev. de Cabanac.		2	3	3	20	28
Montigny	St-Michel	Boucherville		2	3	3	19	27
St-Vincent	Cournoyer	Rigauville		2	3	3	19	27
Deschaillons	Duplessis	Verchère		2	3	3	20	28

Beaujeu	La Gauchetière	Pachot		2	3	3	19	27
Du Vivier	Des Noyelles	Du Vivier, fils		2	3	3	19	27
Perigny	Largenterie	Belestre		2	3	3	19	27
Villedonné	Le chev. Rigaud	Bailly		2	3	3	21	29
Du Buisson	Thiersan	Cabanac		2	3	8	19	27
Beauvais	Joncaire	Langloisière		2	3	3	19	27
Cavagnal	Rigaud	Legardeur		2	3	3	26	34
St-Pierre	Joannes	Meloise		2	3	3	19	27
Portneuf	Baillieul	La Chauvignerie		2	3	3	19	27
Senneville	Varenne	Senneville, fils		2	3	3	19	27
Amariton	Morville	Chartrain		2	3	3	19	27
Le chev. de St-Ours	Lanoue	Lincfot		2	3	3	19	27
Longueuil	Laperrière	D'Assigny		2	3	3	19	27
La Tour Loiselière	Lagesse	Belleval		2	3	3	19	27
Budemont	Catalongne	Chastelain		2	3	3	19	27
Péan	Dufiguer	Croisille		2	3	3	19	27
28 Capitaines.	27 Lieutenants.	28 Enseignes.	4 Lts reformés.	56	84	84	547	771

Fait et certifié véritable par nous commissaire de la Marine, à Québec, le 2 octobre 1721.

Signé, DAIGREMONT.



TABLE DES MATIÈRES

Vol. XIV FÉVRIER 1908 N° 2

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

ARCHÉOLOGIE—HISTOIRE—BIOGRAPHIE
BIBLIOGRAPHIE—NUMISMATIQUE

ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HISTORIQUES.

Qui manet in patria et patriam cognoscere temnit.
Is mihi non civis sed peregrinus erit.



LÉVIS
PIERRE-GEORGES ROY,
ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE.

RECHERCHES HISTORIQUES

SOMMAIRE de la livraison de février.—Le Chapitre de la cathédrale de Québec et ses délégués en France. Lettres des chanoines Pierre Hazeur De L'Orme et Jean-Marie de La Corne *(suite)*, Mgr Henri Têtu ; Placide Gaudet, Un épisode de l'Expatriation acadienne ; Benjamin Sulte, La cloche de Québec ; Les Joibert de Marson et de Soulanges ; L'abbé E.-P. Chouinard, Missionnaires et curés de Carleton (Bonaventure). — Réponses : L'origine du mot Campbellton ; Le naufrage de l'*Eléphant ;* Le capitaine Macarty ; Les compagnons de M. de Céloron ; M. de Millière au Canada. —Questions.

On peut se procurer gratuitement une livraison spécimen des *Recherches Historiques* en s'adressant au directeur de la revue, Pierre-Georges Roy, 44, rue Wolfe, Lévis.—Ceux de nos abonnés qui ne tiennent pas à conserver la collection du *Bulletin des Recherches Historiques,* nous rendraient service en nous envoyant les numéros suivants : Année 1901 : *septembre* et *octobre ;* Année 1905 : *mars.*

Abonnement - - - - - - $2.00 par année.

PUBLICATIONS RÉCENTES

N.-E. Dionne, *Inventaire chronologique des livres, brochures, journaux et revues publiés en langue anglaise dans la province de Québec, depuis l'établissement de l'imprimerie en Canada jusqu'à nos jours—* 1764-1906—Tome III. Prix : $3.00. S'adresser à l'auteur, 29, rue Couillard, Québec.

R. P. Adrien-N. Valiquet, *Calendrier et bulletin des paroisses françaises de la ville de Québec, année* 1908. Prix : $0.25. En vente dans toutes les librairies.

PUBLICATIONS RÉCENTES

X., *Histoire de Saint-Gérard de Montarville, comté Labelle, diocèse d'Ottawa*—Nominingue, Imprimerie du *Pionnier*, 1907.

L'abbé J.-A. Lemonde, *Memorandum No* 2, 1907. Imprimé à Saint-Gérard de Montarville.

Sauvons nos forêts, un grave problème national, par E.-B. Biggar. Traduction française et préface, par Mgr C. Laflamme.—Biggar-Wilson, Limited, Toronto.

